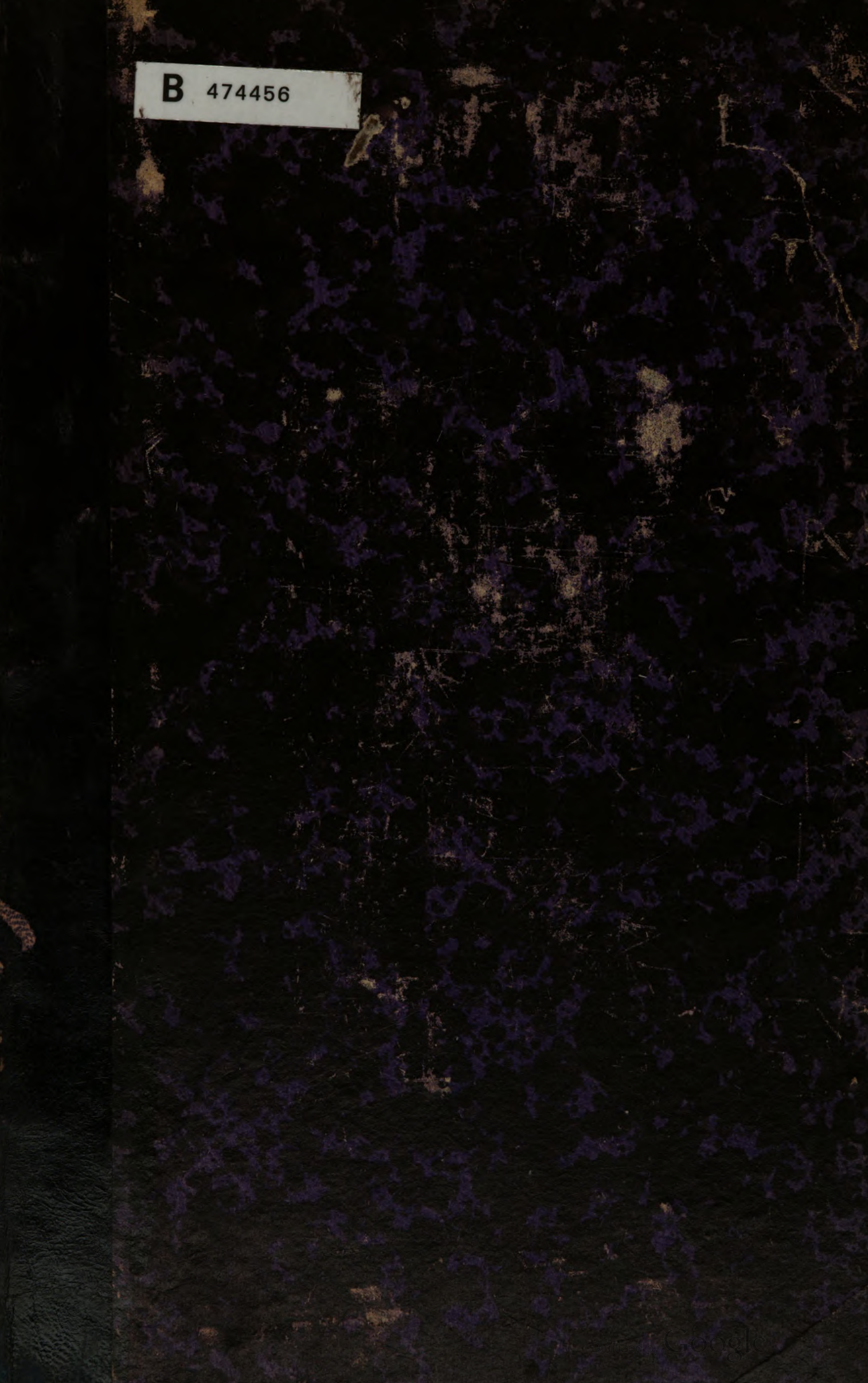
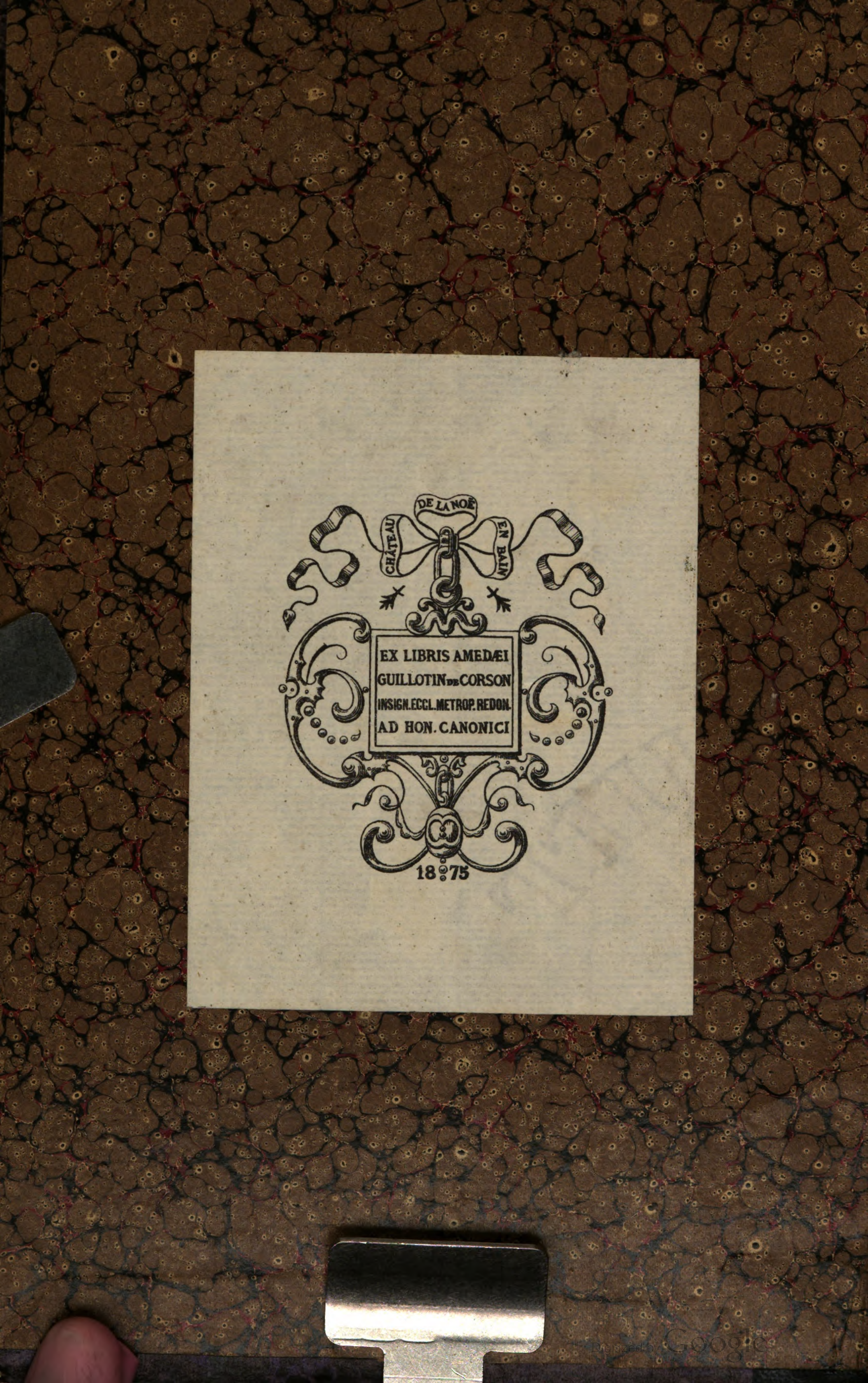



DE LA NOË
CHÂTEAU
EN BAIN
EX LIBRIS AMEDÆI
GUILLOTIN DE CORSON
INSIGN. ECCL. METROP. REDON.
AD HON. CANONICI
18 75



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU MORBIHAN.

[illegible]

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1885.

VANNES
IMPRIMERIE GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1885.

ALLOCUTION DE M. DE CUSSÉ

EN PRENANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

MESSIEURS,

Appelé par vos sympathiques suffrages à occuper cette année le fauteuil de la présidence, je veux tout d'abord vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire ; mais en vous exprimant ma reconnaissance, je tiens aussi à vous dire toute ma crainte de n'être pas à la hauteur du mandat que vous m'avez confié. Ma méfiance est bien légitime, quand je vois notre savant collègue, M. le Dr de Closmadeuc, quitter, pour me le céder, ce fauteuil qu'il a si dignement occupé. Heureusement pour notre Compagnie, vous avez désigné pour me remplacer l'an prochain, mon vieil ami M. René Galles, dont l'expérience saura corriger les défauts de ma présidence, et je me console en pensant que j'aurai été un trait d'union entre deux aimables collègues qui savent s'apprécier et dont les travaux ont largement coutribué à établir la réputation de notre Société. Guidé par leurs conseils, encouragé par votre bienveillance, et grâce aussi au concours des membres du bureau parmi lesquels je suis heureux de ne compter que des amis, je parviendrai à surmonter les difficultés qui pourront se présenter.

Vous connaissez, Messieurs, les travaux de la Société pendant l'année qui vient de finir; j'aime à espérer que ceux de cette année seront aussi nombreux et aussi intéressants. L'archéologie préhistorique fournira sans doute la plus large part à nos travaux, mais nous aurions tort, il me semble, de négliger la partie artistique et monumentale du département. Combien d'objets d'art, dont vos cartons devraient renfermer les reproductions, qui ont disparu du pays et sont maintenant dispersés dans les cabinets de collectionneurs qui en ignorent presque toujours la provenance, et, par suite, ont perdu toute valeur archéologique! Il incombe aux membres de la Société polymathique de sauver, de décrire, de reproduire le peu d'objets d'art qui nous restent encore et, s'il se peut, d'en faire connaître l'histoire.

Notre Société, comme son titre l'indique, n'exclut aucun genre d'études, et quand l'on parcourt la série de nos bulletins, l'on trouve que

la poésie, les vieilles chroniques, les légendes, les mœurs et les coutumes d'autrefois y tiennent une large place qui me semble aujourd'hui singulièrement amoindrie.

Si nous voulons étendre le cercle de nos études, comme je vous le propose, il nous faut recruter le plus possible d'adhérents à notre Société, et nous devons surtout les chercher dans la jeunesse studieuse appelée un jour à nous remplacer.

Comme vous le voyez, Messieurs, il y a du travail pour tout le monde, les matériaux ne font pas défaut; chacun, selon ses goûts ou ses aptitudes, peut trouver un sujet à exploiter et rendre ainsi service aux différentes branches de la science. J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien répondre à mon appel, et la Société aura ainsi rempli son but et justifié complètement son nom de « *Société polymathique.* »

Le Président,

L. DE CUSSÉ.

UN DOCUMENT CONTEMPORAIN ET INÉDIT

SUR LE TREMBLEMENT DE TERRE D'ALEP, EN 1822

AU CONSULAT DE FRANCE.

(Par M. R. Galles.)

En faisant des recherches dans une correspondance des plus intéressantes, échangée, sous la Restauration, entre ma mère et son frère, alors enseigne de vaisseau et naviguant dans l'archipel, j'ai rencontré une lettre, ou plutôt un récit, adressé à mon oncle par un agent du consulat de France à Alep.

Ce document, très certainement inédit, rend compte, instant par instant, de ce qui s'est passé au consulat, pendant l'épouvantable secousse qui détruisit, de fond en comble, Alep, Antioche, et tous les centres d'habitation situés dans un rayon de deux cents kilomètres.

Notre devoir à tous, quand nous faisons de semblables trouvailles, c'est de les rapporter ici, en limiers de haute race. Ceci d'ailleurs est aubaine d'outre-mer, dont la chasse est permise en tous temps.

Mais, ô légèreté humaine, j'oublie qu'il s'agit d'un malheur affreux, quoique vieux de soixante-trois ans.

C'est M. Dercher, drogmann du consulat d'Alep, qui prend la parole :

« Quiconque a été témoin d'un grand événement, d'un grand désastre, semble être, plus que personne, en état d'en donner une relation fidèle et détaillée ; et, souvent, la fortune d'un récit a été faite par ces paroles : « *j'y étais.* »

» Pour moi, j'avoue que je n'ai point conservé, dans les instants terribles de notre affreuse catastrophe, assez de sang-froid, d'impassibilité, pour me prévaloir de ma présence en faveur de mes récits. Mais, ayant été, depuis, à même de voir, d'un œil plus calme, les résultats de cette nuit terrible, j'essaie d'en donner un tableau, sombre sans doute, mais que, bien loin de le rembrunir par l'imagination, je me sens incapable de porter à son vrai ton de couleur.

» Alep, naguères une des trois plus belles villes de l'empire ottoman, offrait, au voyageur, un contraste frappant avec les autres cités de la Turquie. Sa position dans une plaine immense, dont quelques jardins font l'unique ombrage, ne pouvait sans doute rivaliser de beauté avec

celle de Constantinople ou même de Smyrne. Mais ses palais immenses, ses nombreuses mosquées, ses maisons élevées, ses bazars qu'on aurait pu comparer à un vaste labyrinthe recouvert de voûtes hardies, ses rues propres et bien pavées, le caractère de ses habitants, surprenaient agréablement ceux qui étaient accoutumés aux chétives bourgades de la côte de Syrie.

» Je ne parlerai pas de ses richesses que les vexations et les avanies de toute espèce ne peuvent épuiser. Entrepôt d'un commerce immense avec Bagdad et la Perse, Alep serait la cité la plus opulente de l'Empire, si le système dévastateur, mis en œuvre par la Porte, n'y était encore plus en vigueur que dans tous les autres pachaliks. Elle a eu le malheur d'être gouvernée par les pachas les plus distingués de l'Empire, ce qui revient à dire qu'elle a, plus que toute autre ville, gémi sous le joug du plus absurde despotisme.

» Mais ces considérations m'entraîneraient trop loin, et je dois me borner à raconter les événements de la triste nuit du 13 au 14 août 1822, nuit fatale, dans laquelle l'opulence extérieure d'Alep a croulé en un instant.

» Depuis quelques jours, le ciel était embrasé ; une atmosphère épaisse enveloppait la ville et la couvrait comme d'un voile ;. le thermomètre restait invariablement fixé à 32°, et, la nuit, loin d'apporter quelque soulagement aux peines du jour, venait les redoubler en y mêlant ses craintes. Déjà même quelques secousses s'étaient fait sentir, et quoiqu'il se passât rarement une année sans qu'on en ressentit quelques-unes, cependant les circonstances qui accompagnaient celles-ci donnaient de vives inquiétudes. Enfin, le 13 août, vers les huit heures du soir, un bruit souterrain se fait entendre, et il est immédiatement suivi d'une secousse qui répand l'alarme dans la ville.

» Alors, mais trop tard, les personnes que de tristes pressentiments agitaient, et que la crainte seule de passer pour pusillanimes avait fait rentrer dans l'enceinte des murs, virent la mort inévitable se présenter à elles ! La fuite était impossible ; toutes les portes de la ville, celles des khans et des bazars étaient fermées ; et, d'ailleurs, la frayeur avait glacé les esprits au point que, cédant à ses impressions, les hommes les plus intrépides attendaient dans la stupeur, et sans penser à se détourner, le coup dont ils étaient menacés.

» Ce coup ne se fit pas longtemps attendre. Vers les huit heures et demie, on entend le mugissement souterrain précurseur de toutes les secousses violentes que nous avons ressenties. Chacun s'écrie « nous sommes perdus ! » et la terre, ébranlée dans ses fondements, frémissant sous les masses énormes qui pressent son écorce, s'agite dans d'horribles convulsions ; Alep n'est plus qu'un monceau de ruines.

» Il n'est personne qui ne se crut seul échappé au désastre, car,

pendant quelques instants, le silence le plus morne régna sur la ville. Mais bientôt les cris arrachés à la douleur, au désespoir, vinrent entrecouper cet affreux silence. Chacun courait çà et là sur les décombres, redemandant au ciel ses parents, ses amis. Des femmes échevelées apparaissaient, pressant, sur leur sein, un enfant nouveau né, et guidant, d'une main tremblante, les pas mal assurés d'un autre enfant en bas âge. On fuyait, à pas précipités, vers les quartiers de la ville que les secousses avaient entièrement détruits, et là, sur des monceaux de décombres, qui seuls présentaient un refuge ou quelqu'espoir de salut, (la certitude de n'avoir rien que le ciel au-dessus de soi), on voyait, d'un œil effrayé, crouler les dômes et les minarets des mosquées, les voûtes des bazars, les palais des grands, les masures des pauvres.

» Quelle famille n'offrit point quelqu'épisode particulier ?

» Comme les détails que je confie ici au papier ne sont point destinés à voir le jour, qu'ils sont uniquement recueillis pour faire connaître, à mon père et à quelques amis, quelle était ma situation lors de cette terrible catastrophe, je vais entrer en scène, et raconter, le plus succinctement possible, ce qui se passait au consulat général.

« Vers les sept heures du soir, j'étais, selon mon habitude, chez le premier drogmann du consulat, dont les appartements, ainsi que les miens, étaient attenants à ceux de M. Lesseps, notre digne et respectable chef. Ce dernier, qui avait reçu, ce jour même, des lettres de sa famille, en achevait la lecture sur la terrasse de notre khan. La secousse de huit heures se fait sentir. M. le Consul, appuyé contre le parapet de la terrasse sentait qu'il allait se dérober sous lui ; il me dit alors : « Dercher, que pensez-vous de cette secousse. » — « M. le Consul, lui répondis-je, nous y sommes ; espérons qu'avec l'aide de Dieu nous en sortirons. » — M. Lesseps quitta la terrasse pour se retirer dans ses appartements ; j'hésitais à entrer dans les miens, parce que ma maison était si vieille qu'un vent violent eût suffi pour la faire écrouler, et j'attendais M. Mérel, médecin du consulat, pour le prier de m'accorder l'hospitalité. Je m'efforçais de calmer les craintes de la femme et de la fille du premier drogmann, emploi d'autant plus difficile qu'en prodiguant les belles paroles, j'étais bien loin de m'étourdir sur le danger de notre position.

» Pendant que je faisais contre fortune bon cœur, la terrible secousse de 8 h. 1/2 se fait sentir ; je voyais les murailles de la salle que nous occupions se rapprocher et se fuir ; le lustre suspendu au plafond oscillait comme un pendule ; toutes les lumières furent éteintes ; et une poussière épaisse nous suffoquait. La jeune personne s'était évanouie ; un devoir sacré pour moi ne me permettait pas de m'arrêter plus longtemps près d'elle. Je m'élance de la maison, je traverse en courant au milieu des décombres la maison consulaire ; les voûtes en étaient ouvertes

de plus d'un pied ; c'est à la faveur du peu de lumière que me prête le ciel et les étoiles que je m'enfonce dans ces espèces de catacombes. J'arrive jusqu'à la porte de la chambre à coucher de M. Lesseps ; elle est fermée : je frappe, j'appelle... à peine ma voix, étouffée par la poussière, pouvait-elle être entendue de moi-même. Je ne reçois aucune réponse, et, trop sûr du malheur que je redoute, je quitte ce lieu d'horreur, plus mort que vif. A l'aide des ruines je gravis sur la terrasse où dormait le fils de M. Lesseps; la terrasse était entr'ouverte, le lit de mon ami était renversé, ainsi que le parapet contre lequel il était appuyé ; je ne doutais point que mon cher Théodore n'eût été lancé dans la cour du khan et qu'il n'y fut enseveli sous les décombres.

» Chaque pas redoublait mes angoisses ; j'entendais des voix confuses, des plaintes, des imprécations ; en vain je m'arrêtais pour tâcher de reconnaître les accents de M. Lesseps ou de son fils. Les efforts que je faisais sur moi-même depuis dix minutes m'avaient épuisé ; abattu par la douleur, résigné à ma triste destinée, franchissant en imagination l'intervalle qui me séparait de ma patrie, de mes affections les plus chères, je m'assis sur des ruines et j'attendis la mort que j'accusais de n'avoir épargné que moi.

» Tout à coup, j'entends une voix ; elle m'est connue bien que la douleur en ait changé les accents ; on appelle Théodore ; je sors de mon état de léthargie, et je vois mon ami dans les bras de son père. Moi-même je m'y précipite, et, guidés par l'exemple de notre vertueux consul, les premiers moments de notre réunion sont des actions de grâce à la divine Providence.

» Instants d'ivresse vous vous évanouîtes bientôt ! une fois passés, nous pûmes envisager de plus près notre triste position, et craindre que la mort n'eût suspendu ses coups que pour nous réserver à des assauts plus poignants et plus terribles encore. En effet, retirés dans une cour étroite dominée par des murailles très élevées, chaque secousse, (et elles se produisaient de quart d'heure en quart d'heure) balançait ces murailles sur nos têtes. Nous voyions leurs parois s'entr'ouvrir, se rapprocher, et, déjà, se détacher et rouler à nos pieds, les pierres de leurs sommets. Là nous fûmes rejoints par la famille du premier drogmann, et c'est dans ces horribles transes que nous attendîmes le jour ; inquiets sur le sort de tous nos amis, ou pour mieux dire pleurant déjà leur mort, la nuit nous fatiguait de cette lenteur que connaît seul le malheureux.

» Enfin, aux premiers rayons du jour, nous quittâmes les décombres de nos habitations. Je pensais que nous serions obligés de défendre les restes de notre vie contre le fanatisme des Turcs et l'avide scélératesse de milices indisciplinées ; mais le malheur, qui égalise les conditions, abat aussi les barrières de la haine religieuse ; d'ailleurs, la terreur

était si grande que les esprits étaient abimés. Comme après un naufrage, on s'embrassait, ou se félicitait, sans distinction de rang ou de secte ; on croyait voir dans chaque homme un exemple frappant d'une protection divine spéciale.

» Nous nous dirigions en toute hâte, vers les jardins, gravissant des monceaux de ruines, passant sous les voûtes ébranlées. Arrivés à la porte de la ville, quel affreux spectacle s'offrit à nos yeux ! des morts, des mourants, des blessés, entassés pêle-mêle ; l'horreur empreinte sur tous les visages, leur donnait un caractère de férocité. Les cris du désespoir étaient dans toutes les bouches ; des pères vieux ou infirmes sont conduits ou portés par leurs enfants ; des mères éplorées courent ça et là appelant les leurs à grands cris, et s'arrachent les cheveux.

» Parmi les Francs d'Alep, nous étions sortis les premiers de la ville, et nous ignorions encore le sort de nos amis ; nous les croyions ensevelis sous les ruines. Enfin nous fûmes rejoints par quelques personnes qui nous assurèrent que, parmi les Francs, la mort avait pris peu de victimes. Bientôt nous nous trouvâmes dans les bras de nos amis, et, poursuivant notre course vers les jardins, nous pensions aux moyens de conserver cette existence que le ciel nous avait laissée par miracle.

» Il n'y avait pas trois mois que M. Lesseps était à Alep, et, dans un si court espace de temps, par une conduite toujours loyale, il avait su se concilier l'estime de tous les Francs et même des habitants du pays. D'un commun accord, on lui décerna la tâche, pénible mais honorable, de diriger de ses conseils, et de protéger de son nom et de son autorité, ceux que le tremblement de terre avait épargnés. Son avis, et chacun y souscrivit avec empressement, fut de se réunir dans un jardin spacieux, traversé par la rivière qui nous servirait de retranchement, et dont le propriétaire jouissait d'une grande considération parmi les Osmanlis. Ce jardin était d'ailleurs entouré de murailles, assez élevées pour nous mettre à l'abri des surprises des Arabes, dont le désastre présent ne pouvait manquer d'éveiller l'insatiable cupidité.

» Sous des arbres ou de mauvaises tentes en crin noir empruntées à la misère, et qui, deux jours auparavant, eussent fait frissonner et reculer le luxe insolent des Alépins, la population franque vint se grouper autour d'un pavillon que le Pacha avait envoyé à M. Lesseps.

» La chaleur était insupportable ; tous les genres de privation ne tardèrent point à amener une foule de maladies. L'eau du Koic, destinée à nous désaltérer, roula bientôt des cadavres. A chaque instant, nous étions obligés d'avoir les armes à la main, pour repousser les attaques des brigands. Car malgré l'inexorable sévérité de *Bibrem Pacha* , alors gouverneur d'Alep, qui tua plusieurs de ses soldats de sa propre main, malgré la garde que nous avait accordée ce vizir, rarement la nuit se passait sans alarmes.

» Et la terre continuait à trembler.

» Nous apprenions à chaque instant le désastre des villes circonvoisines. Antioche, à trois journées d'Alep, était détruite de fond en comble. L'Oronte, débordé, roulant dans ses flots les troupeaux et les moissons, ne rentra dans son lit que pour laisser voir des abîmes sans fond ouverts dans les flancs de la terre. Latakié, Alexandrette, Djessa, toutes les villes, tous les villages, dans un rayon de 50 lieues, furent détruits, en tout ou en partie.

» On fit d'abord monter à 25,000 le nombre des victimes de cette nuit fatale ; ce nombre était exagéré, mais on peut affirmer qu'il y périt plus de 8,000 personnes.

» Pendant plus de trois semaines, on ne put entrer en ville ; l'odeur qui s'exhâlait des cadavres repoussait ceux qui se sentaient assez de courage pour braver la chute du peu d'édifices restés debout. Parmi les Francs, le nombre des blessés était considérable, mais cinq seulement périrent ; le Consul général d'Autriche fut de ce nombre.

» Ainsi fut renouvelée la destruction d'Alep et d'Antioche. Les annales d'Alep parlent des affreux résultats d'un tremblement de terre qui eut lieu il y a 1,200 ans, et l'histoire nous apprend que, l'an 75, sous le règne de Trajan, Antioche fut détruite, et que le consul Pédon y perdit la vie. »

Ici se termine le récit du drogmann Dercher.

Je viens d'en envoyer copie à M. Ferdinand de Lesseps qui m'a fait savoir, en me remerciant, que le Consul général de la malheureuse cité était bien son père, et que le jeune Théodore est devenu le comte Théodore de Lesseps, ministre plénipotentiaire de première classe, et sénateur sous l'Empire.

Laissez-moi vous le rappeler, l'illustre pourfendeur des isthmes de Suez et de Panama voulut bien être mon collaborateur dans la fouille du tumulus de Kercado, et cette main qui réunit les mers, releva, la première, le celtœ nain dont Closmadeuc vient de vous remettre le frère unique. Le mien ne peut guère avoir moins de trois mille ans, et rien n'autorise à attribuer à l'autre une plus grande jeunesse. On ne peut dire, il faut le reconnaître,

Petit celtœ deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.

J'ai beaucoup de sympathie pour les victimes, voire même pour les simples témoins, des tremblements de terre ; j'étais à Blidah, le 2 janvier 1867, quand la Mitidja se mit à trembler une terrible fièvre, jetant par terre et nos maisons et quatre grands villages. Ceux-là seuls peuvent le comprendre qui l'ont éprouvé, ce sentiment étrange de la perte subite de la confiance que nous avons dans le sol qui nous porte.

La question, ces temps-ci, prend une actualité singulière. Jamais ces phénomènes n'ont été aussi fréquents et ne se sont montrés, presque simultanément, en tant d'endroits n'ayant, entre eux, en apparence, aucune solidarité géologique.

Je viens de lire à ce sujet, dans une revue des plus sérieuses, et sous la signature d'un ingénieur distingué, les lignes suivantes qui m'ont rendu songeur :

« La fréquence des tremblements de terre nous amène à conclure
» que l'atmosphère terrestre diminue et que des condensations consi-
» dérables s'y produisent annuellement. Ma conviction profonde est
» que si, par exemple, toute la vapeur contenue dans l'atmosphère
» venait à se condenser subitement, demain, par suite de l'apparition
» d'une tache solaire produisant un refroidissement général, la dimi-
» nution des pressions gazeuses externes sur l'écorce terrestre serait
» telle, qu'immédiatement, il y aurait appel des gaz internes et une
» horrible tourmente de la croûte planétaire. »

Ainsi, dans cette bonne cité de Vannes, où tout paraît si pacifique ; dans cette calme mansarde où nous faisons, sans crainte, de la polymathie, nous siègerions, tout simplement, sur une torpille bourrée de dynamite, n'attendant plus, pour éclater, que la moindre étincelle.

Il est vrai que tout le monde sauterait, qu'il ne resterait pas un seul Dercher pour conter la funèbre histoire, et, chose étrange, sondons nos cœurs... Pour moi j'avoue, tout bas, très honteux, que je trouve une consolation sérieuse dans l'universalité de la catastrophe.

Mais rassurons-nous un peu ; *l'Écho des Mines* me semble avoir oublié quelque chose.

Si les secousses qu'il fait en ces temps-ci, par le monde, étaient réellement causées par un amoindrissement dans la force atmosphérique qui nous presse de toute part, comme une main qui serre une noisette, le baromètre serait là pour nous en prévenir,

« Et l'on verrait baisser, au gré de l'atmosphère
» Le liquide métal balancé sous le verre.

Or, jusqu'à présent, ce vigilant témoin ne nous fait aucun rapport inquiétant et continue de ci, de là, à gravir et descendre les mêmes degrés de son échelle antique.

D'ailleurs, les savants les plus autorisés cherchent, dans un tout autre ordre de faits, les causes, sans doute multiples, des tremblements de terre.

Ce ne sont pas ceux-ci, tout semble l'indiquer, qui tueront la famille humaine, dont la mort ne paraît pas du tout devoir être violente. Un

mal chronique, incurable, l'y mène, dont le germe a été mis par Dieu, au soleil même, en plein cœur de notre univers.

Un jour viendra, qui sera presqu'une nuit, une nuit sans aurore, où le groupe humain amoindri se tassera sur quelque lambeau africain de la ceinture équatoriale, y trouvant le dernier reste de tiédeur nécessaire à son agonie. Ces lieux, aujourd'hui déserts, seront alors envahis par la dernière et chétive foule. Les fauves qui voudront aussi vivre tant qu'on pourra vivre, formeront, autour du dernier village, un cercle rugissant d'affamés. Bientôt les êtres animés deviendront stériles, quand depuis longtemps déjà les plantes n'auront plus de fleurs. Puis, peu à peu, l'équateur lui-même sera envahi par les glaces que jadis on nommait polaires ; son dernier asile manquera à notre dernière race étiolée ; l'air lui-même congelé, s'abattant en fine poussière, sera le suprême linceul des derniers ossements blanchis,..... et la terre déserte continuera à tracer dans l'espace son grand orbe en silence, comme un goëland qui n'a plus de petits. (1)

C'est dans une autre patrie que les fils immortels d'Adam poursuivront leurs destinées. L'histoire est fille du temps; l'éternité n'a pas d'annales.

---

(1) C'est là une hypothèse, toute récente, dont la science contemporaine se borne d'ailleurs à indiquer la probabilité ou plutôt la possibilité certaine. Cependant, il y a près d'un siècle, un étrange poète a écrit, sur cette donnée, un poème épique en prose. C'était en 1804, et cela se nommait : « Le dernier homme du monde. » Les deux volumes de ce livre sont, je crois, très rares. Je n'en connais, grâce à Nodier, que des fragments ; ils sont, tout simplement magnifiques, et le thème est un charmant rêve.

J'en parle surtout ici pour me recommander à ceux de mes lecteurs qui, flanant sur le quai Voltaire, scrutent les étalages des parapets de la Seine : Hélas! l'auteur, Cousin de Granville, n'a laissé qu'une bien triste mémoire, si triste que c'est presque trop que de le nommer, et que je me garderai bien de rappeler sa lamentable histoire.

LES SORCIERS DE LORIENT.

PROCÈS CRIMINEL DEVANT LA SÉNÉCHAUSSÉE D'HENNEBONT 1736.

(Par M. le Dr G. de Closmadeuc.)

I.

L'association des Sorciers, chercheurs de trésors. — Le pacte diabolique. — Arrestation. — Jaquette Morvan. — Le prêtre Le Rouzic. — Premiers interrogatoires.

Dans le courant de l'année 1736, des rumeurs étranges circulaient dans la ville de Lorient, principalement parmi les gens du peuple. On parlait à voix basse d'une association mystérieuse d'individus, qui s'assemblaient secrètement la nuit et se livraient à des pratiques de sorcellerie, dans le but de découvrir des trésors. Dans les champs aux environs de Plœmeur, et aussi près d'une chapelle en ruine au Faouëdic, des groupes avaient été vus, au clair de lune, s'agitant et fouillant la terre avec acharnement. On parlait de cérémonies magiques, de pacte écrit avec du sang, d'évocations de diables, à la lueur d'une chandelle faite avec la graisse de pendue. La société avait des ramifications un peu partout, dans les bas-fonds de la classe ouvrière et nécessiteuse. Beaucoup de femmes prenaient part à ces expéditions nocturnes. Le noyau des affiliés était formé en majorité de cordiers.

Le recteur de Lorient, messire Cohalan, sieur abbé de Rillé, avait appris, par des voies sûres, qu'un prêtre était associé à ces chercheurs de trésors et qu'il n'avait pas craint, à diverses reprises, d'assister aux conciliabules et de prêter l'office de son ministère à ces suppôts du démon.

Un des lieux de réunion était, disait-on, chez une certaine Fanchon Bellaire, cabaretière, logée dans une rue équivoque de Lorient. Cette malheureuse était morte le 8 juin 1736. Avant de mourir, elle avait fait des aveux à son confesseur et remis à une voisine des *papiers de conséquence*, appartenant, aurait-elle dit, au prêtre affilié.

Le recteur, averti le matin même, n'hésite plus. Accompagné d'un autre ecclésiastique, l'abbé Souzy, il se rend chez le Commandant de la place, M. Du Verney. Tous les trois se transportent au domicile de la Bellaire, escortés de quatre fusiliers, que l'officier supérieur a pris au corps de garde. Ils entrent dans l'appartement. La défunte est étendue sur son lit. Autour d'elle, il y a plus de cinquante femmes qui mur-

murent ou qui prient. Le Commandant leur dit qu'il vient faire une perquisition *au nom du roy*. Une voix s'écrie : « Les papiers que vous cherchez sont chez la femme qui demeure de l'autre costé, Jaquette Morvan, femme d'un cordier. » Celle-ci commence par nier. On la menace. Elle demande qu'on fasse sortir tout le monde et désire parler en particulier à M. le recteur. La chambre est évacuée. Jaquette va chercher sous un dressoir et remet à M. le recteur un *cahier de papier* en plusieurs feuillets, et un autre papier blanc dans lequel est enveloppé *un petit paquet remply de poudre blanche*.

On lui demande s'il n'y a pas autre chose. Elle retire alors un papier « *dans lequel il y avoit trois grandes hosties dont on se sert pour dire la messe* » et des parcelles d'âutres hosties.

M. le recteur emporte tous ces objets et les renferme dans l'armoire de la sacristie de Saint-Louis. (Déposition de Cohalan, de Souzy et Du Verney. — 13 juillet 1736.)

Ce *cahier* de 10 feuillets, ce *paquet* de poudre blanche et ces *hosties*, c'était là le triple corps de délit qui devait servir de base à une longue et formidable instruction, dont les liasses réunies en un volumineux dossier sont aux archives départementales (série B — 2953 — sénéch. d'Hennebont).

Le dossier ne comprend pas moins de 175 pièces et 500 rôles.

L'expédition de M. le recteur de Lorient n'avait pu se faire sans être ébruitée. Le Procureur du roy de la juridiction en avait immédiatement informé le Procureur général du Parlement de Bretagne.

Le 20 juin, un arrêt de la Cour de Rennes décrétait de prise de corps le prêtre Le Rouzic, de Plœmel, et la femme chez laquelle s'étaient trouvés les objets suspects.

Le lendemain, deux huissiers du Parlement, munis des ordres du procureur général Huchet de la Bédoyère, arrivaient en poste à Auray. De là ils se rendaient à Plœmel, accompagnés d'un huissier de la localité. Sur la réponse que leur fait le père de Le Rouzic : que son fils est absent depuis deux mois et qu'il ignore où il est, les trois huissiers font une perquisition dans la maison. Il en font une également dans le presbytère, sans résultat.

Nos trois compagnons remontent à cheval, et le lendemain (18 juin) ils sont à Lorient.

Leur première visite est pour M. le recteur Cohalan, à la cure de Saint-Louis. Après avoir exhibé leur mandat, ils lui demandent le nom et l'adresse de la femme chez laquelle il est allé précédemment. — M. le recteur se boutonne jusqu'au menton et répond qu'il ne connaît ni le nom ni l'adresse de cette femme ; que quant à lui il ne les accompagnera pas, « qu'il n'a pas d'autres déclarations et instructions à donner, » et il refuse de signer le procès-verbal, malgré sommation des huissiers.

Ceux-ci se rendent chez le commandant Duverney, qui n'a aucune raison de refuser son concours à la justice, et les accompagne au domicile de la Bellaire. — On arrête Jaquette Morvan, qui est conduite sous escorte dans la prison d'Hennebont.

Par un arrêt du 26 juin, le Parlement de Bretagne commet la juridiction d'Hennebont pour instruire l'affaire. Et ce jour-là même, M. le recteur de Lorient est sommé de remettre à la justice les objets dont il s'était, de sa propre autorité, constitué le dépositaire.

Le cahier de 10 feuillets et le paquet de poudre blanche sont apportés par lui au Greffe. Quant aux hosties, le recteur Cohalan déclare qu'il les a brûlées, par ordre de Monseigneur de Vannes.

Le fameux *cahier*, qui allait révéler les noms des principaux coupables, manque au dossier des archives. Il a dû être brûlé, après le procès, par la main du bourreau, comme le porte la sentence de condamnation.

Ce n'est que par certains passages, cités dans l'information, que nous pouvons nous en faire une idée. Il se composait de 10 feuillets *de gros papier commun* in-f°, sur les dix premières pages desquels était écrit à la main, suivant l'acte d'accusation, « un grimoire moitié latin, moitié français, remply d'abominations les plus horribles. » — des croix, des figures grimaçantes d'hommes, de bêtes, de diables, étaient représentées dans le texte.

Le cahier commençait par ces mots : + Lucifer + Belzebuth + Astaroth + et finissoient par quatre lignes qui commençoient par ces mots : *adjuvo vos* ××× et finissoient par ceux-ci : *omni exceptione majorem !* — Sur une des pages du grimoire on lisait : *exorciso spiritus immunde per deum vivum, per deum verum, per deum sanctum, ut laborantibus istis minime noceat.* — Et plus loin : *exorciso te legio per deum* ×××.

En outre, le verso du 5e feuillet portait des signatures, *écrites avec du sang*, d'un certain nombre de particuliers, entre autres celles du prêtre Jean-Baptiste Le Rouzic, et des sieurs Charles Garson, Yves Le Rebour, Michel Cotonnec, François Lamy, Allain Madec, Michel Alano, François Pingré, R. Jougoulas, du Cartier.

Tous ces individus furent sur le champ décrétés de prise de corps (26 juin 1736), et les agents de la maréchaussée se mirent à leur recherche.

La première incarcérée, nous l'avons vu, avait été Jaquette Morvan, dite la Bossüe, femme du Cordier Lafontaine.— Ce ne fut que quelques jours plus tard qu'on mit la main sur le prêtre Le Rouzic, qui fut arrêté à Quiberon, chez le Curé où il s'était caché, et de là conduit à la prison d'Hennebont.

Jaquette Morvan et le prêtre Le Rouzic subirent un premier interrogatoire le 30 juin et le 3 juillet.

Nous donnerons ici lecture de ces deux pièces de la procédure, parce qu'elles en sont en quelque sorte le préambule, et, d'un autre côté, parce qu'elles nous font faire connaissance avec M. le sénéchal Bréart de Boisanger, qui dirige l'instruction, et son greffier M^{tre} de Villiers, dont la plume alerte a marqué son empreinte sur toutes les minutes du dossier.

INTERROGATOIRE D'OFFICE DE JAQUETTE MORVAN.

30 juin 1736.

« En la dite chambre criminelle nous a esté amenée par le geôlier une femme. La dite femme cy dessus mentionnée, laquelle après avoir presté le serment la main levée de dire vérité, ce qu'elle a promis et juré faire.

Femme de moyenne stature, une robe de calmande, un manteau, un mouchoir de col bleü, coeffes unies, bas et souliers, visage brun.

Int. De son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

Rép. S'appeler Jaquette Morvan, âgée d'environ 30 ans, femme de Charles Garson, cordier, demeurant à Lorient.

I. Du sujet de sa détention.

R. Qu'elle fut fort surprise de se voir arrêtée hier matin, par des huissiers qui l'ont conduite en prison.

I. Si elle ne doit pas scavoir qu'elle a esté arrêtée à cause de certains papiers qu'elle a remis à M^{r} le R^{r} de Lorient.

R. Qu'il est vray que depuis environ 3 semaines, la nommée Fanchon, dite Bellaire estant preste de mourir, envoyast chercher l'interrogée et lui dit : Je suis bien mal ; voilà des papiers que je vous remets. — A quoy l'interrogée répondit : Que voulez-vous que j'en fasse. — Vous les donnerez, répondit-elle, d'une voix mourante, au prestre que vous avez vu chez moy, et en cas qu'il ne vienne sous huit jours, à M^{r} le Recteur de Lorient ; et la dite Bellaire estant morte, le jeudy dans la nuit du petit Sacre, elle remit le lendemain au Sr Recteur de Lorient les papiers qui lui avoient estés donnés par la dite Bellaire, sans les avoir lus ny fait lire, ne sachant écrire ny signer.

I. Si elle n'a pas esté présente aux assemblées qui se sont tenues par le dit prestre, et si elle ne scait pas son nom, et si elle ne le connoît pas.

R. N'avoir esté à aucune assemblée, connoistre le dit prestre de vue seulement, et ne scavoir son nom. »

I. Si son mary, nommé Charles Garson, n'estoit pas amy dudit prestre et ce qu'il est devenu.

R. Que son mary alloit se promener avec ce prestre; — et qu'il est absent depuis près d'un mois, sans scavoir ce qu'il est devenu.

. . . .

I. Si elle scavoit ce qu'il y avoit dans les papiers qu'elle donnast au Rr de Lorient.

R. Comme cydevant ne scavoir ny lire ny écrire, et qu'elle a remis lesdits papiers, sans avoir eu la curiosité de les voir.

I. S'il n'y avoit pas des hosties parmy lesdits papiers.

R. N'avoir point vu d'hosties, n'ayant pas ouvert les papiers.

I. Pourquoy elle avoit caché ces papiers sous une armoire... afin de ne pas découvrir le mystère d'iniquité.

R. Que lesdits papiers estoient sur un buffet, et que son dessein estoit de les rendre au prestre luy indiqué par ladite Bellaire ou, à son deffaut, au Sr Rr de Lorient.

A l'endroict luy représente un petit paquet de papier commun écrit, contenant 10 rolles, déposé ce jour par le Sr Cohalan.

R. Ne scavoir si ce sont les mêmes, attendu qu'ils estoient enveloppés dans du papier blanc, et ne scavoir ny lire ny écrire.

Luy remontre qu'elle ne dit la vérité et qu'il est appris contre elle qu'elle a participé aux iniquités de cedit prêtre et qu'elle scoit où se sont tenues les assemblées et le nom de ceux qui y assistoient, son mary même estant du nombre.

L'interrogée a dénié le contenu en nostre remontrance..... son mary ne luy a jamais parlé de rien, et ne scoit ce qu'il a pu faire.

Et sont ses interrogatoires, réponses, confessions et dénégations desquels nous luy avons fait faire lecture de mot à autre en sa langue française; a dit yceux contenir vérité, ny vouloir augmenter ny diminuer et y persister, et a déclaré ne savoir signer.

Charles Bréart. — De Villiers, *Greffier.*

INTERROGATOIRE DE J.-B. LE ROUZIC, PRÊTRE, ACCUSÉ.

3 juillet 1736.

« Du 3 juillet 1736, en la chambre criminelle des prisons royaux d'Hennebont, a été amené par François Castel, geôlier, un homme de moyenne stature, ayant les cheveux noirs, et habillé en prestre, et ayant un rabat. . . . .

(Charles Bréart, écuyer, sieur de Boisanger, conseiller du roy, séneschal et premier magistrat de la cour royalle d'Hennebont, interrogateur. — Devillier, greffier.)

Lequel prestre, après le serment par luy presté de dire vérité, ce qu'il a promis et juré faire, la main sur l'estomac, a esté par nous interrogé.

D. Nom, âge, qualité, demeure.

R. Avoir nom Jean-Baptiste Le Rouzic, âgé d'environ 38 ans, prestre du diocèse de Vannes, originaire de la paroisse de Plœmel, et y demeurant ordinairement.

I. S'il scait le sujet de sa détention.

R. Que samedy dernier estant à Quiberon, chez le Sr Curé, il fut surpris de voir arriver plusieurs particuliers qui l'arrestèrent de la part du Roy, et le conduisirent en ces prisons; qu'il ne scait que par nous qu'il a esté décrété de prise de corps et en ignore la cause.

I. S'il n'a pas esté en la ville de Lorient depuis quelque temps caché, où il a persuadé à plusieurs qu'il leur feroit trouver autant d'argent qu'il voudroit, pourveu qu'on luy donnast des ornements pour dire la messe et des hosties.

R. Qu'il est vray qu'il a esté à Lorient le lundy de la Pentecôte et y a resté jusqu'au vendredy matin; qu'il ne fut point caché; qu'il a couché deux nuits chez la nommée Bellaire et mangé, et deux autres nuits chez le nommé Pingré; et qu'après avoir beu pinte, il a pu dire qu'il feroit trouver de l'argent, autant qu'on en voudroit, et qu'il n'a jamais demandé d'ornements pour dire la messe, encore moins d'hosties pour les consacrer.

I. Ce qu'il estoit venu faire à Lorient.

R. Que c'est à la sollicitation du cordier nommé Lafontaine, qui a esté plusieurs fois le trouver à Plœmel, disant qu'il agissoit de la part de ses camarades.

I. Si pendant leurs repas et pendant les nuits, il n'a pas voulu faire ou fait des sortilèges et différentes consécrations.

R. Ne scavoir ce que c'est que sortilèges, et n'avoir fait aucune consécration.

I. S'il n'a pas remit à la nommée Bellaire un papier ou cahier de dix feuillets, écrit de sa main, en latin et en français, et autres papiers avec des hosties.

R. A donné un cahier à Lamy, qui demeuroit chez la Bellaire; mais n'a jamais remis d'hosties; — qu'il y avoit peut-être parmi ces papiers du pin chant pour cacheter des lettres.

I. Pourquoy il donnoit ce cahier au dit Lamy.

R. Que c'étoit pour contenter son esprit et la fantaisie de ses camarades.

I. Luy remontre qu'on a trouvé, chez une femme de Lorient, un cahier de sa propre main, lequel est remply des abominations les plus terribles, et signé de son sang.

R. **Que le cahier en question n'est point remply d'abominations, et que** sa signature en rouge est du sang d'une taupe qu'on tuast en buvant. — Ne scait ce que c'est que le petit paquet où il y a de la *poudre*.

I. Si les noms employés au 5e feuillet du dit cahier de Charles Garson, Yves Le Rebours, Michel Cotonnec, François Amy, Allain Madec, Michel Alano, François Pingré, sont les noms de ceux dont il a parlé cy devant.

R. Que ce sont les mêmes noms et des mêmes personnes écrits de sa main, à la réserve de celui de Michel Alano, qui a signé lui-même.

I. Interrogé de qui sont les noms employés au même feuillet de R. de Jougoulas, et de R. du Cartié.

R. Que ce sont des noms énigmatiques ; — Que R. de Jougoulas veut dire reste d'un joug lassé, en latin *Reliquum jugi intollerabilis*. — R. Du Cartier, reste d'un gigot de mouton.

Et sont ses interrogatoires, réponses, dénégations, desquels nous lui avons fait faire lecture de mot à autre par notre adjoint, a dit yceux contenir vérité, y persister et a signé en chaque page. »

Charles Bréart. — J. B. Le Rouzic.

De Villiers, *Greffier*.

II.

Monitoire épiscopal. — Le procès est appelé et instruit à Vannes. — Première information : Nombreux témoins.

Le recteur de Lorient, qui avait si mal accueilli les sergents de la Cour de Rennes, regrettait sans doute, à cause du scandale, qu'on donnât à cette affaire tant de retentissement, d'autant plus qu'il pouvait croire qu'elle était de la compétence exclusive des tribunaux eclesiastiques. Son double rôle de confesseur et de témoin ne pouvait que le gêner devant la magistrature civile.

Le procureur du roi de la sénéchaussée passa outre et assigna bel et bien, sous peine d'y estre contraints par les voies de droit, Monsieur le recteur Cohalan, M. l'abbé Souzy et le commandant Du Verney à comparaître devant le juge informateur, le 13 juillet 1736.

Nous avons donné, en commençant, le résumé de leurs trois dépositions, c'est-à-dire le récit de leur descente au domicile de la Bellaire.

Mais l'affaire allait prendre des proportions démesurées.

Dès le 21 juillet, sur la remontrance du procurenr du roy, Mons[r] l'Évêque de Vannes, qui était alors Mons[r] Fagon, adressait à tout son clergé un monitoire en forme, qui allait avoir pour effet de faire surgir un nombre considérable de témoins. Cette intervention de l'autorité eclésiastique, mise au service de la justice, était d'autant plus efficace qu'elle était acceptée comme un ordre de Dieu par les fidèles, terrifiés à la seule idée que ceux qui ne dénonceraient pas encourraient les censures de l'Église et la peine de l'excommunication. Voici le texte de ce mandement que nous avons trouvé au dossier, en plusieurs exemplaires, adressés à toutes les paroisses. Au bas de la pièce chaque recteur accuse réception et donne le nom des personnes qui se sont fait inscrire à la sacristie, pour témoigner de ce qu'elles savent.

On trouve des monitoires de ce genre dans tous les dossiers criminels avant la révolution. Tous sont calqués sur le même modèle et libellés dans le même style.

MONITOIRE A L'ADRESSE DU RECTEUR DE PLŒMEUR.

BONAVENTURE DUBOYS, *D[r] en théologie, Chanoine de l'Église Cathédrale de Vannes, et Vicaire général de Mons[r] l'Évêque de Vannes,*

Aux Recteurs Vicaires et Curés des paroisses de ce diocèse; — *Salut et bénédiction en Notre Seigneur.*

Veu l'ordonnance rendüe par écuyer, Charles Bréart, S[r]. de Boisanger, seneschal de la cour et seneschaussée royalle d'Hennebond, le 20 du présent mois de juillet 1736, sur la requete d'Antoine Brochereul, S[r] Du Questel, avocat en la Cour, substitut de M. le procureur du roy, au dit siège, plaignant à Dieu et à nostre mère la sainte Église, nous vous mandons d'admonester par trois dimanches consécutifs ès prôsnes de vos grands messes tous ceux et celles qui ont connoissance qu'un certain *quidam* s'est tenu souvent caché en la ville de Lorient et notamment dans le mois de may 1736, où il a insinué à plusieurs personnes avides d'argent qu'il leur en feroit trouver autant qu'elles en voudroient pourveu qu'on lui donnast des ornements pour dire la messe et consacrer des hosties; qu'il les a si bien persuadées et séduites qu'il lui a esté fourni des ornements avec lesquels il a dit la messe et fait différentes consécrations; que plusieurs hosties se sont trouvées chez une *certaine quidame* qui participoit à ces profanations, dans un cahier composé de 5 feuilles de papier commun écrites une partie en françois et l'autre en

latin, en les termes les plus abominables ; que ce *quidam* a signé de son sang, dans un endroit du dit cahier où sont dénommés certains quidams qui se sont joints audit quidam ; qu'à tout cela étoit joint un papier dans lequel est de la *poudre blanche* qui, suivant leurs apparences, servoit à leurs abominations ; qui scavent et connaissent les autheurs et complices, les fauteurs et adhérents, des dits quidams et quidames et générallement tous ceux et celles qui, des faits cy-dessus, circonstances et dépendances ou autres en résultant, en ont sceu, connu, entendu, ouï dire ou aperçu aucune chose ou y ont esté présents, consenty, donné conseil ou aide, en quelque sorte et manière que ce soit, d'en venir à révélation ; et les dits quidams ou quidames à satisfaction par eux ou par autruy dans six jours après la troisième publication des présents.

Nous userons contre eux des censures eclesiastiques et selon la forme du droit, nous nous servirions de la peine d'excommunication.

Donné à Vannes le 21 juillet 1736 ainsy signé : B. Du Boys, vicaire-général, et plus bas par Mondel, 1er vicaire général, signé : Jos. Lucas, secrétaire.

Les témoins affluèrent en effet et leurs dénonciations ne remplissent pas moins de 64 pages d'un premier cahier d'information.

Sur ces entrefaites, l'officialité du diocèse réclame une participation dans l'instruction. Le prêtre Le Rouzic est transféré dans les prisons de Vannes. Désormais le procès se poursuivra dans cette ville, et c'est là que seront assignés à comparaître les innombrables témoins, sur la requête du promoteur de l'officialité et du procureur du roy de la juridiction d'Hennebont.

Les juges informateurs sont : Clément Le Millois, sieur de Kloret, lieutenant général civil et criminel de la cour et sénéchaussée d'Hennebont, ayant pour adjoint Me De Villiers, greffier, et Guill. Mellet, Sr De Vallière, avocat gradué au présidial de Vannes, *à déffaut de l'official malade et alité.*

Dès le 22 septembre 1736, Olivier le Drogo, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, recteur de Pluvigner, grand vicaire de Monsr de Vannes, représente l'officialité.

Le lieu des séances est la chambre ordinaire du conseil de la juridiction de l'Officialité de Vannes, c'est-à-dire de l'Évêché.

La revue des pièces de cette première information nous met à même de connaître les principaux personnages accusés : Le prêtre Le Rouzic, Jaquette Morvan, femme de cordier, Julien Placeneau, cordier, Guillemette Guilloux, sa femme, Délorier, cordonnier, Sébastien Poirier,

notaire, Anne Lemoing, veuve d'un officier; Julienne Gazon, veuve Prado, Jane Marie Bourges, et Françoise Bourges sont décrétées d'ajournement, toutes les trois veuves d'officiers.

Écoutons ce que racontent les témoins.

François Cuchet, 40 ans, écrivain au port de Lorient.

Dépose qu'il y a un an, le nommé Lafontaine, cordier, vint le prier de se transporter chez luy. Il le mena rue du Faouédic, chez deux dames, qu'on lui a dit depuis être les Dmes Levasseur et Jouglas.

Ces deux dames lui firent voir un livre manuscrit fort ancien, et même moisi, en langue inconnue. Ces deux dames lui dirent qu'elles croioient que ce livre avoit quelque bonne qualité pour faire trouver des trésors.

Uu autre jour, se promenant dans la rue du Corps de garde, le nommé Lamy et le nommé Lafontaine, cordiers, le prièrent de boire un coup chez le nommé Allain Madec. On parla beaucoup de trésors et qu'ils avoient manqué leur coup, et que l'on espéroit en venir à bout par le moyen *d'une chandelle faite avec la graisse de pendu*, que ledit Lafontaine disoit avoir été chercher à Vannes. — Ils lui montrèrent une moitié de *chandelle* jaunâtre, qui avoit déjà servi... et qu'ils disoient garder précieusement.

Jane-Alexie Mestrat, 35 ans, femme du précédent.

Confirme la déposition de son mari. Une vieille femme, nommée Lafrance, luy dit qu'il y avoit un prestre dans la Société, que les dames Jouglas et Levasseur en étaient.

Marie Corlay, 39 ans, veuve d'un chirurgien des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Dépose qu'il y a cinq mois, demeuroit avec *Jaquette Morvan* dans un appartement que lui louoit la *Bellaire*. Celle-ci lui montra des *papiers*, et lui dit que c'estoit un prestre qui avoit fait cela; qu'il y avoit quelque chose de consacré, etc.

Dans le même temps, le nommé Garçon, dit Lafontaine, luy fit voir une *chandelle qui luy coustoit à Rennes 57 écus*, en disant que tous les soufflets de l'Europe n'auroient pas éteint cette chandelle, qui les éclairoit lorsqu'ils alloient chercher des *trésors*. Il lui dit aussy que, quand il voyoit le prestre lire dans son livre, il luy venoit *un chat sous son habit*, qui n'avoit pas le *cri d'un chat*. — C'étoit le diable.

Véronique Perrot, 33 ans, femme de Jérôme Hugot, cordonnier.

Un jour de caresme dernier, la femme de François Pengré la pria d'aller chez le recteur de Plœmeur demander un surplis, un manipule, une étole violette et un missel, pour *tirer un trésor*. La gouvernante du curé refuse.

Ajoute que Le Rebour lui dit que le *prestre* avoit commencé à dire

la messe chez Mr Levasseur, le soir environ minuit, et qu'il estoit si yvre qu'il avoit peine à se tenir debout, qu'ils étoient trois à quatre personnes (Poirier, Alano), et qu'il y avoit de l'eau-de-vie.

Guill. Josset, 25 ans, cordier.

Michel Cotonec lui a dit qu'un prestre vestu des ornements sacerdotaux avoit dit la messe sans calice et *avoit consacré dans un pichet blanc de l'eau et du vin*, et qu'il y avoit plusieurs personnes qui savoient répondre la messe, mais qu'aucune ne voulut la répondre. De là toute la compagnie s'en fut au Faouédic pour chercher des trésors. Le prestre leur dit : Percez là, vous trouverez une pierre. — Ils percèrent et trouvèrent la pierre. Mais le prestre, ayant dit d'aller chercher son mouchoir qu'il avait laissé tomber, personne ne voulut y aller. Les associés, furieux de ne pas trouver de trésors, maltraitèrent le prestre et le dépouillèrent.

Allain Brajeu, 21 ans, soldat.

Travaillait, il y a environ un an, comme cordonnier, chez Delorier. Celui-ci luy dit qu'un soldat, nommé *Sans crainte*, avait pris un *os de mort dans le cimetière, qu'il avoit trempé dans le bénitier,* pour servir à trouver des *trésors.*

Il a entendu dire à Lafontaine que, *quand tous les diables* de l'enfer seroient là, il trouveroit son trésor.

Julienne Tuel, 40 ans, femme de Noël Le Gal, contremaître sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Il y a environ trois mois, la servante de la dame Jouglas lui dit que sa maîtresse avoit cherché une estolle en quatre paroisses et qu'elle luy avoit donné une estolle à ramasser dans une armoire.

Dans le même temps, une femme qu'elle ne connoît pas, lui dit, en lui montrant une *femme grosse :* « Vóilà celle qui doit livrer *son enfant.*

La servante lui dit aussy qu'elle avoit porté à manger à un prestre qui étoit aux casernes.

Pierre Jannot, 47 ans, boucher.

Il y a sept mois, Lamy et Garçon lui ont dit que la première fois qu'ils avoient percé la terre pour trouver des trésors, ils avoient vu *une demoiselle qui avoit les cheveux longs jusqu'à la ceinture*, et que l'argent s'étoit immédiatement retiré 5 pieds sous terre. Il avoit fait dire cinq messes qui avoient retardé la découverte des trésors. Il falloit faire d'autres choses. — La seconde fois qu'ils percèrent la terre, Garçon lui dit qu'ils avoient vu *un diable* enchaîné qui avoit dit qu'il casseroit le col à François Lamy. Il y avoit aussi une manière de matelot qui avoit un bonnet rond et qui dansoit et gambadoit.

***Jane Kergrohen*, 43 ans, veuve, bouchère.**
Des commérages insignifiants.

Renée Nicolas, 27 ans, femme de Merlouet, boucher.

Le soir du jour de Noël, Garçon lui dit, en causant sur sa porte, qu'un soldat de la compagnie du Sr Devery, *lisoit et appeloit les diables ;* qu'on lui donnoit à boire *une eau*, renfermée dans une petite *bouteille; —* qu'aussitôt *il voioit les diables et leur parloit aussy hardiment qu'à elle* et à la compagnie. — Garçon lui dit aussi qu'en cas où l'idée lui viendroit de ne *pas partager* le trésor trouvé avec les autres, il pouvoit, en un instant, le faire transporter à cent lieues et lui avec.

Marie-Magdeleine de Secille, 53 ans, veuve d'un soldat.

Tenait la cantine ; deux femmes vinrent boire. — Elle les entendit dire « qu'elles n'avoient rien vu, en fait de trésors, que beau feu, table, service et un prestre dans la compagnie qui estoit à table. »

Perrine Leroy, 35 ans, femme de Laforest, officier sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Il y a plus de trois ans, ayant été chez la Douglas, celle-ci lui demanda : De quel mois êtes-vous ? — du mois de mars. — Et moi aussy ; ceux qui sont nés dans ce mois ont *le don de la baguette.* Pour en faire l'épreuve, elle luy mist entre les mains *une branche de coudrier* de deux *branches en forme de fourche* avec une pointe en bas, qui fut fendue à l'extrémité, dans laquelle fente un particulier, qu'elle ne connoît pas, mist *une pièce d'argent.* Ce même particulier lui mist une autre pièce d'argent derrière elle. Dans le même instant, *ce bois qu'elle tenoit, quoiqu'elle le serrast de toutes ses forces, tourna du costé de la pièce d'argent qui estoit derrière elle.*

Femme Briard. — Confirme la déposition de son mary.

Renée Le Bihan, 30 ans, tient pension.

Raconte des propos de la femme d'un soldat (Marion), qui a été au bois à la recherche de trésors, a entendu des bruits extraordinaires ; mais, voyant qu'on la trompoit, n'y est plus retournée. — Cette Marion lui raconta aussi *qu'un soir elle eut tant de peur* du bruit qu'elle entendit que, si elle estoit morte en ce temps-là, elle estoit perdue, parce qu'elle estoit comme une déterminée.

Jane Rondel, 50 ans, femme d'un commis des fermes.

Le 27 juin dernier, quand la Jouglas recevoit ses derniers sacrements, une dame du Coudray demanda à Jane Rondel si on avoit mis *l'étole au col* à la Jouglas, parce qu'elle estoit dans l'affaire des sorciers.

Elle rapporta le propos à la Jouglas, qui luy dit : *Si cette affaire*

estoit remuée, elle puroit plus pour la famille de la dame du Coudraye que pour elle, parce que c'estoit la dame Prado qui avoit donné les ornements pour les profanations, supposé qu'il y en eut.

Esprit Perrin, 46 ans, charpentier. — Insignifiant.

F^s Le Port, cordonnier.

De Lorier luy a dit qu'il estoit allé au Faouédic, dans le dessein de percer... Il y avoit parmi eux un soldat de marine qui avoit le *Petit Albert* et *un cierge vert*. Il falloit signer et mettre le seing sous *une grosse pierre*, et que si *le diable* emportoit *le seing*, l'affaire estoit bonne. Le soldat seul signa, mit le papier sous la pierre. Le lendemain ils retournèrent ; le papier y estoit encore.

Guill. Trégoder, 31 ans, cordier.

Trois ou quatre jours après qu'on eut pris les papiers chez la Bellaire, Lamy vint boire avec lui. Il lui dit qu'il avoit été à confesse, il y a quatre jours, et que son confesseur l'avoit engagé à remettre les papiers dont il étoit saisi; qu'il avoit promis de les remettre entre les mains de son confesseur, pourvu que ses associés y consentissent. Lafontaine lui dit que, s'il les remettoit, il lui *couperoit bras et jambes*, ce que voyant, il remit les papiers à Lafontaine, dans la maison duquel est morte ladite *Bellaire.*

Vincent Blévec, 46 ans, cordier.

A entendu dire à Allain Mendec qu'il a *signé avec du sang de taupe ;* qu'il y avoit des *hosties ;* mais qu'elles n'étoient pas consacrées.

Jean Le Bavour, 26 ans, cordier. — Répétition.

Anne Bourgeois, 34 ans, femme de Guernadec, charpentier.

Il y a un an, logeoit un jeune soldat de Nantes, nommé Pierre Masson. Un jour, elle vit les hardes de ce jeune homme pleines de terre — lui dit qu'il avoit été, la nuit précédente, percer la terre pour chercher un trésor, avec plusieurs personnes, ce qu'il avoit déjà fait en beaucoup d'autres nuits. — *Il luy en avoit déjà cousté 50 à 60 écus, en dépense pour la société.* On *se servoit d'un cierge de cire*, d'une *estolle*. Il y avoit un soldat qui avoit deux ou trois *feuilles de magie blanche*, qu'il leur faisoit accroire être l'*Agrippa*. -- Un des associés avoit fait un écrit avec la *forme du diable* au-dessus, en disant qu'il vouloit *chercher le diable Butor,* qui estoit le garde du *trésor* et le seul qui leur manquoit. Ce soldat les avoit trompés.

Julienne Menard, 45 ans, femme de Roullière, maître d'école.

Il y a deux ans, étant chez la dame Jouglas, elle vit un monsieur qui revenoit d'un voyage sur mer. « Eh bien ! dit la Jouglas, mon secret estoit-il bon ? » — Fort bon. Par ce moyen, il avoit trouvé *deux mille livres en or dans une isle.*

Quelques jours après, elle vit la Jouglas *qui estoit à accomoder des gaulettes en forme de fourche* des deux bouts. Elle lui dit que c'estoit pour trouver de l'or. C'estoit ce monsieur qui lui avoit aidé à *aller en couper à l'heure de l'équinoxe*, au bois de Tréfaven, à minuit.

Hipp. Gumbert, 46 ans, cordonnier.

A eu le malheur, il y a un an, d'entrer dans la société des chercheurs d'or à la sollicitation de Delorier, cordonnier.

Il est allé une nuit. — On a lu un livre. On a percé la terre, près d'une chapelle ruinée, au Faouédic. On avoit une chandelle. On ne trouva rien.

Voyant qu'on l'abusoit, il n'y retourna plus « d'antant plus que Delorier luy dit qu'il estoit nécessaire de dire des messes pour le repos de l'âme de ceux qui avoient caché les trésors. »

Henriette Hémon, 38 ans, aubergiste.

A logé pendant trois jours plusieurs particuliers, parmy lesquels estoit un prestre qui s'enivra deux fois. Il vint un mons^r^ bien vêtu, qui leur parla et dit : « Je me lave les mains; je quitte franc comme un maquereau. »

Jan Dupin, cordier, 26 ans.

Lamy lui a montré une chandelle, qu'il avoit acheté, disoit-il, dix livres. Le cordier Lafontaine lui dit, il y a trois mois, qu'il avoit osté une chemise au prestre, laquelle estoit à M. Jougoulas.

Marie du Mouchel, 25 ans, femme de Le Bedeeu, m^d^ de vin.

Vers la fin de caresme, Lamy lui a dit qu'il avoit été chez la dame Jouglas. Là s'estoit trouvé un soldat qui lisoit et ce dans la nuit, et qu'on les mit dans un cabinet où il fit paroître *des diables*, dont ils furent effrayés. Le Sr Jouglas leur dit : N'ayez point peur, nous aurons bientôt de l'argent. Lamy luy dit qu'il avoit été au Faouédic, à minuit. pour y percer la terre, il y avoit un soldat qui lisoit dans un livre, et qu'ils prièrent *le diable de faire venir de la pluye*, et la pluye vint, mais pas d'argent. Survint du tonnerre qui les effraya. Ils s'en allèrent.

Françse Laqueue, 34 ans, femme de Coupeau, march^d^ de vin.

Guill^te^ Guilly lui dit un jour que son mary se ruinait à la recherche des trésors. Il y avoit un soldat qui leur promettoit d'en trouver. Les associés l'entretenoient de vêtements et d'argent. Ce soldat avoit fait un rond au Faouédic. Ils avoient *percé avec un couteau*. Ils entroient dans le trou les uns après les autres, en virent sortir des diables sous forme de *rats et de souris*, au nombre de 36. Lamy avoit dit : *faisons arriver* le grand diable.

Jean Chevillau, 29 ans, cordier. — Déposition insignifiante.

Barbe Lantien, 36 ans, veuve de Bart, charpentier.

Logeait chez la veuve Préart, au jeu de boule. Elle entendit de la boutique d'en bas Placenaü et sa femme et plusieurs qui estoient à boire dans la chambre en haut, chez Placenaü. Ils disoient qu'ils viendroient bientôt à bout de leurs affaires, parce qu'ils avoient ramassé une *créature* dans une chambre pour, aussitôt son accouchement, leur livrer son enfant, afin de tenir la promesse qu'ils avoient faite au *démon* de luy livrer un enfant sans baptême; et qu'ils avoient promis à cette créature 700 livres.

Le dimanche de la Pentecoste, elle entendit Placenaü et Lamy dire qu'ils alloient chercher le prestre du costé d'Auray.

Le lendemain, elle les vit porter de la soupe chez la Bellaire où étoit le prestre.

Le mercredi suivant, un prestre vint, à dix heures du soir, demander le Placenaü. Elle indiqua la chambre en haut; il y avait, dans cette chambre une trentaine de personnes, tant hommes que femmes.

Le prestre, qui étoit attendu, monta. On fit beaucoup de bruit la nuit. Une voisine lui dit qu'elle n'avoit pas dormi et avoit regardé, de sa fenêtre, ce qui se passoit chez Placenaü. Elle vit le prestre *qui avoit souvent les bras étendus sans dire autre chose.*

Mathurine Quéruel. – insignifiant.

Lafontaine lui dit un jour qu'il avoit maltraité et dépouillé le prestre, parce que, pendant qu'on cherchoit le trésor, il avoit fait venir le tonnerre.

Thérèse Guillevin, fille, 28 ans, épicière.

Deux femmes, l'une, nommée la Graissouse, et l'autre Charlotte, il y a un an, lui ont demandé si elle ne pourroit pas leur procurer le *Petit Albert*, pour trouver de l'argent. Elle leur dit que c'étoit péché; elles répliquèrent que non.

Jacques Lemer, 23 ans, cordonnier.

Dans la semaine du St Sacrement dîna avec Lafontaine. On parla de trésors. Lafontaine lui montra un bout de chandelle long comme un doigt, de couleur noire. Il disoit *que tous les vents de l'Europe n'estoient pas capables de l'éteindre.*

Fse Éveillard, 50 ans, femme du Duquer, batelier.

Deux ou trois jours avant le St Sacrement, la Lamy (Renée), la Bedec et la Poule étant à boire, elle entendit la *Poule* dire qu'elle avoit eu grand'peur dans la nuit précédente, *qu'elle avoit vu le diable en sabots, qui étoit venu lorsqu'on l'avoit fait appeler, et qu'il avoit pensé faire chavirer et engloutir la maison.* Cela se passoit chez la Bellaire; la chambre était remplie de monde, *jusque sous les lits.*

Sans de l'eau bénite, qu'on fut chercher au grenier, elles auroient *toutes été abimées.* — Et la déposante n'entendit pas le reste du discours.

Charlotte Perseval, 40 ans, fille, lingère.

En mars, logeoit chez la Bellaire, vit un prestre avec Lamy, Lafontaine et Cotonnec. Elle demanda à la Bellaire pourquoy elle donnoit si libéralement à boire et à manger à ces quatre personnages. Elle répondit que la dépense luy profiteroit, étant sur le point de trouver des *trésors* qui la dédomageroient.

Perrine Fraval, 28 ans, épouse de Le Villain, matelot.

Étoit servante chez la Jouglas. Lorsque les huissiers vinrent à Lorient, elle dit à la Jouglas qu'on disoit publiquement qu'elle étoit en mauvais draps. La dame lui répondit qu'elle ne craignoit rien, et qu'il y avoit sur le pavé du Port-Louis une dame qui *faisoit la dévote* et qui avoit plus sujet de craindre qu'elle, pour avoir esté aux Récollets prendre des ornements.

Quelle appréciation pourrions-nous faire de cette première fournée de dépositions? Presque tous ces témoins sont des gens du commun, dont plusieurs ne parlent que breton. On y voit figurer des cordonniers, des tonneliers, des charpentiers, des journaliers, des cabaretiers, des femmes en grand nombre parmi lesquelles des lingères, des bouchères, des servantes d'auberge, etc., etc. Les cordiers et les femmes de cordier sont en majorité.

Le juge-enquêteur interroge successivement chacun d'eux et fait enregistrer scrupuleusement tous leurs témoignages. Ce ne sont pour la plupart que menus propos échangés sur le pas des portes, caquetages entendus à travers les cloisons, confidences futiles échappées à des gens en goguette, recueillies sur la table des cabarets et colportées par des bouches qui y ajoutent ou en retranchent suivant les caprices du moment. Toute cette meute de témoins à charge grouille autour de la salle d'instruction. Imbus qu'ils sont des mêmes superstitions que les accusés, ils croient fermement à la sorcellerie. Ils ne doutent pas qu'on puisse trouver des trésors en se donnant au diable par un pacte signé avec le sang d'une *taupe*, et qu'on puisse enfourcher un balai pour aller au sabbat. Mais ils sont chrétiens; ils ont entendu en chaire, par trois dimanches consécutifs, la lecture du Monitoire épiscopal, qui les menace des foudres de l'Église. Quelques-uns d'entre eux, qui ont d'abord suivi le courant, ont des reproches à se faire, et vont racheter leur erreur par des aveux compromettants pour des tiers. Tous regardent comme une œuvre pie de raconter ce qu'ils savent ou croient savoir

et, malheureusement aussi, ce qu'ils ne savent pas : autant d'historiettes insignifiantes et de détails puérils qui, examinés à la loupe et groupés en faisceau, vont devenir, entre les mains de magistrats crédules eux-mêmes, les instruments d'un épouvantable procès criminel contre des accusés dont le plus grand nombre n'étaient que des insensés ou des dupes, victimes de leur propre ignorance et des préjugés de leur temps.

III.

Arrestations.— Accusés en fuite.— Le prêtre Le Rouzic, ses antécédents.— Interrogatoires.

Nous avons donné les noms des inculpés sur lesquels la justice avait mis la main.

Quant aux autres, ils avaient trouvé prudent de ne pas attendre les agents de la maréchaussée. Ils s'étaient enfuis. Voici leurs noms :

Charles Garson, dit Lafontaine, cordier,
Yves Le Rebours, cordonnier,
Michel Cotonnec, cordier,
François Lamy, cordier,
Alain Madec, cordier,
Michel Alano, cordier,
François Pengré, ouvrier du port,
R. Jougoulas, officier,
R. Du Cartier,
Renée, femme Madec,
La femme Pengré,
La dame Le Vasseur,
La dame Jougoulas,
La nommée Marion, dite Canelle.

Tous ces accusés, décrétés de prise de corps, sont défaillants et seront jugés par contumace.

Les huissiers et les cavaliers de la maréchaussée s'étaient transportés au domicile de chacun d'eux (8 juillet 1736). Ils avaient interrogé les personnes de la maison qui leur avaient appris qu'ils étaient partis depuis quelques jours. Une perquisition minutieuse dans tous les recoins de la maison n'avait donné aucun résultat.

Deux mois après (7 septembre 1736), les mêmes huissiers et cavaliers de la maréchaussée se transportaient de nouveau à Lorient et se présentaient devant le domicile de chaque accusé en fuite. Ils étaient

accompagnés cette fois du tambour de ville. On fait battre la caisse; le peuple se rassemble en foule, et « à haute et intelligible voix, en langue vulgaire, française et bretonne, on donne lecture de l'ordonnance qui assigne le absents à comparoir, dans la huitaine, en l'audience de la sénéchaussée d'Hennebont » et à se constituer prisonniers, « sans quoy ils seraient jugés par contumace. »

Le prêtre Le Rouzic, le principal accusé, devait subir un très grand nombre d'interrogatoires.

Des antécédents de ce personnage, l'instruction ne donne que des renseignements tronqués. Les notes qu'on aurait pu se procurer à l'Évêché font défaut; soit qu'on les ait refusées à la justice, ou que les pièces aient été égarées.

Dans ses interrogatoires, Le Rouzic nous apprend lui-même sommairement quels ont été ses états de service, depuis qu'il a reçu la prêtrise. Il est né à Plœmel, dans une famille de paysan. Son père vit encore et lui donnait dernièrement l'hospitalité. Il a un frère maréchal-ferrant à Quiberon.

Il a, dit-il, perdu ses lettres d'ordination dans un voyage qu'il a fait à Nantes. Il a d'abord rempli les fonctions de prêtre à Mendon, pendant deux années; de là à Plœmel, dans la même qualité, pendant 18 mois; ensuite à Locoal, comme curé, pendant un an. Puis il retourne à Plœmel où il séjourne deux ans. C'est là que lui arrive de l'Évêché l'ordre de cesser de dire la messe avec défense d'entrer même dans la sacristie. Il se rend au séminaire de Vannes, où il fait une retraite de 15 jours. Après quoi, Monseigneur le fait renfermer au couvent des Carmes déchaussés, où il reste pendant un an et quelques jours « et cela, c'est lui qui l'avoue, pour le corriger de ses excès dans le vin. »

Au sortir des Carmes, il se présente à M. le Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit à Auray, qui le reçoit pour chapelain.

Sept mois après, nous le retrouvons à Vannes, où, dit-il, *il répète la philosophie*. Au bout de deux mois « après avoir fait quelques petits voyages », et tenté, sans y réussir, de s'embarquer comme aumônier sur les navires de la compagnie des Indes, Le Rouzic retourne à Plœmel, qui devient sa demeure fixe. Là, ses supérieurs lui ont retiré l'exercice du ministère. Il ne fréquente plus les églises. Ses collègues le tiennent à l'écart et sa société n'est pas la leur.

En somme, c'est un mauvais prêtre, dont le vice dominant se révèle suffisamment dans l'instruction.

De tous les interrogatoires subis par Le Rouzic, les plus importants furent ceux de la fin de septembre (20-25-26-27 septembre 1736).

Il y donne des renseignements détaillés sur les allées et venues à Lorient, sur l'emploi de son temps pendant chaque séjour, et sur la singulière compagnie qu'il hante.

Quant aux faits qu'on lui impute et dont il se souvient, il les confesse avec une certaine sincérité qui permet de prendre au sérieux les dénégations qu'il opposa à quelques-unes des charges de l'accusation.

Nous avons recueilli les passages les plus significatifs de ces interrogatoires. Le caractère et le rôle de Le Rouzic se trouvent assez exactement esquissés par ses propres récits.

PREMIER INTERROGATOIRE D'OFFICE DE ROUZIC, PRÊTRE.

20 Septembre 1736.

Fait d'authorité de la Cour et Sénéchaussée royalle d'Hennebont, à la requête du Procur. du Roy, demandeur et accusateur, à Jan-Baptiste Rouzic, prestre.

Par Clément Millois, Sr de Kloret... lieutenant alloué, — adjoint, Mte de Villiers, greffier.

En la Chambre de la geôle des prisons de Vannes, concurremment avec Guillaume Mallet, ancien avocat postulant au siège présidial de Vannes et gradué, au deffaut de M. l'Official, actuellement malade et alité....

Le geôlier de la prison amène le prestre Rouzic, auquel *on fait prêter serment, la main ad pectus*, de dire la vérité.

(A cette époque, on faisait jurer les inculpés, au début de chaque interrogatoire.)

R. Jan Bapt. Le Rouzic, prestre de la paroisse de Plœmel, évêché de Vannes, environ 39 ans, demeurant ordinairement à Plœmel, — croit savoir qu'il a été arrêté pour quelque crime qu'on luy impute, et particulièrement pour des prétendues profanations et sacrilèges en la ville de Lorient.....

Ne disoit pas la messe depuis deux ans; avoit cessé de la dire, parce, suivant un bruit public, il passoit pour interdit, sans l'avoir été, à sa connoissance.

— A été trois fois à Lorient : 1° dans la semaine avant les jours gras; 2° la semaine avant la passion, resta huit jours; la 3° fois, le lundy de la Pentecôte; s'en revint le samedy. Au surplus, il a bien pu dire à quelques personnes qu'il leur eut fait trouver de l'argent; mais n'avoit jamais demandé des ornements et des hosties à consacrer.

— Conteste entièrement d'avoir consacré des hosties.

Le juge lui demande si, en allant à Lorient, *il n'a pas fait attention à s'y trouver dans certaines de phases de la lune, tel que le plain ou autres.*

R. Non.

Est allé à Lorient pour satisfaire quelques personnes de ses amys. La première fois, Lebour et Lafontaine le vinrent chercher à Plœmel; la 2e fois, ce fut Lamy; la 3e fois ce fut Lafontaine.

— Interrogé ce qu'il faisoit chaque fois.

R. Qu'il beuvoit et mangeoit avec les susdits et quelques autres.

On lui demande s'il n'a pas, la nuit, pratiqué des sortilèges et consacré des hosties, par des pactes.

R. Ne scavoir ce que c'est que sortilèges et pactes; et n'a pas dit la messe depuis deux ans.

D. Qu'il s'explique sur un certain cahier de 10 feuillets qu'il a donné à la Bellaire, cahier composé et écrit par lui, et *signé en rouge*?

On lui présente le cahier.

R. Que ledit cahier est signé de luy; qu'il le signa sans réflexion, estant alors un peu troublé de vin. Il n'a fait cela que *dans la veue de vivre aux dépens desdits particuliers.*

On lui présente un paquet de poudre blanche.

R. Ne sait ce que c'est.

D. A-t-il donné en despost des *pins destinés à la consécration*?

R. Il avoit effectivement quelques pins à chanter, mais que c'estoit pour cacheter ses lettres.

Clément Millois. Le Rouzic.
De Villers.

INTERROGATOIRE D'OFFICE DE. J.-B. LE ROUZIC.

25, 26 et 27 Septembre 1736.

.... Interrogé sur ses voyages de Lorient.

Y est allé en février, le lendemain du jeudy gras, pour voir sa belle-sœur qui, *estant pauvre, demeuroit tantôt dans un endroict, tantôt dans un autre,* — ne se souvient pas où elle demeure.

Interrogé s'il n'avoit eu d'autres raisons de faire ce voyage.

Répond qu'il avoit reçu deux lettres, dont l'une signée Charles Gigot. Comme il étoit réduit, ne disant pas de messe, on lui offroit une place de précepteur; — et auroit 300 livres d'appointements. On lui faisoit entendre, en même temps, que s'il vouloit, à la prière de plusieurs personnes, se rendre à Lorient, ses peines ne seroient pas perdues, et on lui insinuait qu'après un travail de quelque temps, on y trouveroit un trésor où il y auroit de l'or et de l'argent.

Interrogé où il avoit logé et couché.

Répond : a couché deux nuits au Port-Louis, dans une auberge, en

compagnie de Lafontaine, cordier, et de Rebour, cordonnier. Le samedy, ils ont dîné chez Pingré, à Lorient, ouvrier au port, et avec d'autres qu'il ne connoissoit pas.

Rebour le reconduisit jusqu'à Plœmel.

Son second voyage à Lorient se fit en caresme, en mars — et y resta huit jours.

D. Pourquoy fit-il ce second voyage de Lorient ?

R. C'estoit par les mesmes principes du premier voyage. Cette fois encore, Lafontaine et un autre ouvrier étoient venus le chercher à Plœmel.

Ils soupèrent dans une auberge à Lorient. Après souper, il fut obligé de se sauver précipitamment au corps de garde.

Interrogé quelle était la cause de cette fuite.

Répond que ses deux compagnons lui dirent, en se servant de paroles peu chrétiennes et communes à ces sortes de gens : « L'abbé, il faut que tu nous trouves des ornements, pour que nous puissions avoir les trésors....

Il couche chez Briand.

Le lendemain, il couche chez Lafontaine.

Le surlendemain et les jours suivants, chez la Bellaire. Il y soupa avec Lafontaine et Lamy. Michel Alano les rejoignit. On parla de trésors et des moyens d'en découvrir. Il écrivit une lettre pour Lafontaine, qui demandait de l'argent à son père (en Artois), puis il écrivit quelques oraisons de son bréviaire sur un cahier d'environ 10 feuillets. Il copia aussi sur ce même cahier plusieurs choses contenues sur un autre cahier que ces gens lui présentèrent. Ce dernier cahier in-folio, aussi de 10 feuillets, contenait des *exorcismes*. On but quelques coups de vin blanc. Il sortit un instant dans le jardin ; quand il rentra, on lui montra une *taupe vivante*. Lafontaine la tua. Il écrivit avec le sang son nom : J.-B. Le Rouzic.

François Lamy prit les deux cahiers et les mit dans une armoire.

D. Que fit-on, dans cette chambre, le reste de la nuit ?

R. L'on y bust ; l'on y dansa et se divertit jusqu'à six heures du matin. Lui buvoit et se chauffoit. — La Bellaire entra dans la chambre avec deux autres filles dont il ne sait pas le nom.

Le vendredy il soupa chez la Bellaire. Lafontaine, Lamy, Cotonnec, Rebour, Alano vinrent le trouver et lui dirent qu'il était temps de chercher le trésor. Avec eux tous, il se rendit, vers onze heures, près Querantré et s'arrêtèrent dans un pré voisin d'une vieille masure.

En cet endroit il vit ces gens travailler et percer la terre avec pelles et pioches, et étant éclairés par une chandelle. Au bout d'une demi-heure de travail, ces gens lui dirent : Il nous faut le trésor. Il faut que tu consacres ce qui est dans ce sac de grosse toile. Il s'enfuit alors.

Mais ils le rattrapèrent et rouèrent de coups ; le dépouillèrent, lui enlevèrent sa chemise, sans respecter son caractère, et lui prirent son porte collet, son couteau et sa tabatière, et 15 sols. Il revint à Lorient, aperçut une lumière à une fenêtre, demanda qu'on lui ouvre, et prit son gîte chez un savetier, qui lui offrit une chopine de vin.

Reprit au jour le chemin de Plœmel, à pied ; coucha à Ꝃvignac chez un paysan.

A fait un troisième voyage à Lorient, le lundy de la Pentecôte. Lamy le vint encore chercher à Plœmel. On lui avoit écrit deux lettres d'excuse. Ils arrivèrent, vers huit heures du soir, chez la Bellaire, où il soupa avec Lafontaine, Cotonnec, la femme de Lafontaine et un autre homme.

Il fit encore deux autres voyages à Lorient. Au dernier, il resta trois jours et trois nuits à Ꝃantré, dans un cabaret, avec le notaire Poirier.

Il avoue, à sa honte, qu'ils n'y firent que boire et manger, sans sortir que dans le jardin..... Une fois ou deux, une grande fille leur apporta du café.

Il oppose des dénégations à toutes les autres questions relatives aux recherches d'ornements, aux consécrations d'hosties, de vin, etc., au fait d'avoir mangé de la viande pendant le carême.

Interrogé s'il n'a pas engagé ses associés à convenir avec une femme ou fille de mauvaise vie et grosse, de leur livrer pour la somme de 700 livres l'enfant qui devait naître d'elle, pour ensuite livrer cet enfant sans baptême au démon.

Répond que non.

Interrogé si, pour parvenir à la découverte des trésors, il n'a pas fait apparoître *le diable* sous différentes formes et quelles étaient les formes.

R. N'avoir jamais tenté, en aucune manière, de faire paroistre le démon.

Interrogé s'il n'a pas donné ou vendu à ces associés *une chandelle faite avec de la graisse de pendu.*

R. Non.

Interrogé si, dans une nuit que ses associés perçoient la terre, il n'a pas invoqué le diable pour le prier de faire arriver la pluye, et si cette pluye ne survint pas avec du tonair, qui effraya et sépara les complices.

R. Le fait est entièrement faux.

Interrogé sur le *cahier du pacte.*

Répond que ce cahier en entier n'est pas de son écriture, mais seulement sa signature en rouge.

Il n'a formé, écrit ni dicté les pages des 10 feuillets.

A luy remontré qu'il ne dit la vérité et qu'il sera informé contre luy, qu'il a fait plusieurs voyages à Lorient tant, pour avec ses complices, y former le cahier que pour y faire invocation des démons en abusant des paroles de l'Écriture, faire des consécrations de nuit pour y trouver des trésors dans l'espérance de les partager et d'en avoir pour luy la principale part.

L'accusé a nié le contenu et notre présente remontrance.

Clément Millois. J.-B. Le Rouzic.
De Villiers, greffier.

IV.

Déportement du Sénéchal et de l'Alloué. — Interrogatoire des accusés : Placenaü, de Lorier, S. Poirier, Anne Lemoing, etc. — Mme Jougoulas et Mme Le Vasseur.

Au mois d'octobre 1736, nous ne sommes encore qu'au commencement du procès, puisqu'il doit se poursuivre plus d'une année encore, et déjà des incidents se produisent, qui en compliquent la marche.

M. le Sénéchal Bréart de Boisanger qui avait entamé l'instruction, est obligé de se déporter, attendu sa parenté avec une certaine dame Prado, veuve d'un officier de marine, impliquée dans l'affaire et accusée. Il déclare en outre qu'il est son débiteur.

Après lui, c'est le Lieutenant alloué Clément Millois, qui se déporte également, pour la même cause. Il vient de s'apercevoir qu'il est parent au cinquième degré de la même dame Prado.

D'autres magistrats leur succèdent. C'est maître Audouyn Sr de Restinois, conseiller du roy, lieutenant civil et criminel, qui désormais prend la suite de l'instruction ; et l'infatigable greffier, Devilliers.

Viennent maintenant les interrogatoires des autres accusés, qui se traînent dans de volumineux cahiers, jusqu'à la quatrième semaine du mois de janvier 1737.

Le premier interrogé est le cordier Placenaü ; — c'est un croyant, qui est allé chercher le prêtre Le Rouzic à Plœmel, lorsque la bande a eu besoin de lui. Il fait, comme les autres, le voyage du Faouédic, au clair de lune, et a creusé la terre avec l'espérance de trouver des trésors. Sa femme, Guillemette Guilloux a partagé son infortune et est en prison. C'est elle qui a raconté à une voisine que son mari se ruinait à cette recherche des trésors ; qu'il avait cependant vu une fois 36 diables sortir du trou, sous la forme de 36 rats.

Le cordier Placenaü avait d'abord été laissé libre. Mais bientôt un décret de prise de corps avait été rendu contre lui (15 novembre 1736).

Le 26 décembre, en exécution de ce décret, une escouade de cavaliers, guidée par le général d'armes de la sénéchaussée et deux huissiers, se présentait, la nuit, au domicile des Placenaü à Lorient. Le mari et la femme sont appréhendés et conduits immédiatement à pied, jusqu'à Hennebont, où le geôlier de la prison les inscrit sur son registre d'écrou, après avoir reçu sommation *d'en faire bonne et sure garde et de les mettre au pain du roy.*

INTERROGATOIRE DE JULIEN PLACENAU.

31 décembre 1736.

Placenaü, âgé d'environ 40 ans, cordier, a esté avec plusieurs autres fouiller la terre. Plus de 500 personnes de Lorient et de Plœmeur ont fait la même chose que luy.

A ouy dire que celui qui avoit ameuté cette société estoit un nommé Vincent qui estoit maçon et pierrayeur, du costé de Carhaix. Mais ce particulier, ne pouvant réussir, a quitté Lorient et décampé une nuit de Plœmeur, sans dire adieu à personne, il y a de cela plus de 18 mois.

Après cela, ce fut un soldat, qui est à présent embarqué, qui leur persuada qu'il leur ferait trouver des trésors et les conduisit au vieux manoir du Faouédic, dans les ruines duquel ils fouillèrent, sans avoir rien trouvé. — Luy interrogé, voyant qu'il dépensait de l'argent, inutilement, abandonna la société.

Ce soldat leur recommandait, avant, de dire chacun 7 *Pater et* 7 *Ave,* et ils firent dire trois messes par un aumônier des vaisseaux. — Nie tous les autres faits articulés. — Ne connait pas ce cahier qu'on lui présente, ni le paquet de poudre, etc., etc.

AUDOUYN. DE VILLIERS, greffier.

---

8 janvier 1737.

La femme Placenaü, née Guillemette Guilloux, 30 ans, ne sait rien, nie tout.

Le deuxième accusé, interrogé, est un cordonnier, nommé Joseph Carmen, dit Le Lorier, autre croyant. Il a été pendant quelque temps, dans la compagnie des chercheurs de trésors. C'est lui qui a demandé une étole au sacristain de la paroisse de Saint-Louis.

Comme Placenaü, il n'a d'abord pas été inquiété. Puis est venu le décret de prise de corps contre lui (15 novembre) et l'arrestation par la

maréchaussée, le 26 décembre 1736). — Sa belle-sœur, Marion, dite La Canelle, décrétée également de prise de corps, est en fuite. Elle était dénoncée comme ayant assisté aux conciliabules. De Lorier, qui paraît être un simple d'esprit, a eu le tort de confier ses impressions à ses apprentis qui se font un devoir de rapporter ses bavardages à la justice. — Interrogé lui-même, il avoue humblement qu'il a creusé la terre, dans l'espoir de trouver de l'argent, ne croyant pas faire le mal. Si on en juge par sa déposition, il doit être sincère.

INTERROGATOIRE DE LORIER.

5 janvier 1737.

33 ans, cordonnier.

Il n'a eu de société avec personne qu'avec un soldat nommé *sans crainte* et Cotonnec, cordier, ainsi que quelques autres dont il ne sait pas les noms avec lesquels il fut, il y a 18 mois, fouiller la terre au Faouédic où ils firent un trou seulement grand comme un chapeau. Ce soldat leur avait fait dire à chacun 7 *Pater et* 7 *Ave,* et engagé à faire dire des messes. Il les faisait tenir debout auprès de luy et marmottait quelque chose. Il y avoit un fanal où il y avoit une chandelle. Ils s'en retournèrent au cabaret « où par ces sortes d'illusions le soldat les faisait boire plusieurs jours de suite... Mais depuis ce temps, il s'est retiré de cette compagnie par le conseil d'honnêtes gens.

Avoue que, le soldat leur ayant dit alors qu'avec une estole, on réussirait, il en demanda une au sacristain.

N'a jamais depuis assisté aux assemblées, ne sait pas ce que c'est que le cahier du pacte, etc., etc., ni le paquet de poudre blanche.

AUDOUYN. DE VILLIERS.

Une physionomie assez originale, quoique le sujet soit peu intéressant, est celle de Sébastien Poirier, un des accusés. C'est un vieux notaire, âgé de 67 ans, qui s'intitule en même temps sergent des juridictions de Pontscorff et de Lorient.

Il a eu la malchance de fréquenter plusieurs des accusés, entr'autres Alano et le prêtre Le Rouzic. Ayant des habitudes peu correctes et sans doute une réputation conforme à ses habitudes, le vieux tabellion ne fut pas peu surpris lorsqu'il se vit réveillé, la nuit (27 décembre), et qu'après avoir entendu la lecture du décret de prise de corps, il fut obligé de suivre la force armée jusqu'à Hennebont où on l'incarcéra.

Sa déposition est curieuse, parce qu'elle nous fait connaître l'homme, bonasse et retors à la fois, assez retors pour ne pas tomber dans les

pièges que lui tend le juge instructeur, et assez heureux pour se ménager un acquittement.

Il nie tout ce qui est relatif à l'association illicite, tout ce qui est relatif aux sortiléges; tout ce qui est relatif à la recherche des trésors, dont il n'a jamais entendu parler que par la rumeur publique et depuis que la justice instruit l'affaire. Il avoue avoir passé trois jours et trois nuits avec les deux principaux accusés, dans un cabaret du faubourg. Son récit pourrait s'intituler : mémoires d'un vieux notaire, ou trois jours et trois nuits de cabaret dans l'attente d'un contrat de mariage.

INTERROGATOIRE SÉBASTIEN POIRIER.

5 janvier 1737.

67 ans, notaire et sergent de juridiction de Pontscorf et Lorient. A la première question, Sébastien Poirier répond qu'il n'a esté d'aucune société, avec qui que ce soit pour chercher des trésors et qu'il n'a de connaissance de cela que ce qu'il a entendu par bruit courant, comme tout le monde, après qu'un prestre a esté arresté.

Interrogé s'il ne connaît pas ce prestre.

R. En caresme dernier, ils restèrent à boire ensemble à Kantré, ledit prestre, luy interrogé, et un autre particulier nommé Alano, *pendant trois jours et trois nuits,* sans sortir du cabaret, si ce n'est pour, de temps en temps, sortir dans le jardin.....

Il les avait rencontrés dans une rue de Lorient, le matin. Ceux-ci l'engagèrent à venir déjeûner avec eux, dans une auberge de Kantré. Ils y allèrent tous trois et burent tout le jour et y restèrent à coucher, sans qu'il fut jusque-là mention de rien que de se divertir.

« Le lendemain matin, luy interrogé demanda à Alano : que faisons-nous icy? de quoy est-il question? » Alano luy dit de rester. Nous avons, dit-il, un contrat de mariage à rapporter entre un cousin et une cousine que nous attendons icy. — Il resta avec eux; et ils continuèrent de boire et manger pendant les dits trois jours. « Quoique l'interrogé voulut souvent s'envenir chez luy, les autres l'arrestoient toujours. »

Pendant qu'ils étaient là tous les trois, il vint un jeune homme et une jeune femme ou fille, de luy inconnus, ils apportaient du thé ou du café au prêtre et à tous ces messieurs. Il fut servi de la viande et du poisson, ledit Alano disant qu'il avoit mal à la poitrine et qu'il ne pouvoit pas souffrir le maigre. Ni lui ny le prestre n'en mangèrent.

N'écrivit rien, ne vit rien écrire, ne vit aucuns papiers. Il ne fut jamais question que du prétendu contrat de mariage, sur l'idée duquel il estoit resté avec eux, parce qu'il faisoit bonne chère, sans qu'il luy en coustat rien. Cependant, voyant qu'au bout de trois jours, les prétendus cousine et cousin ne venoient pas, ils partirent. Alano paya

l'escot et lui dit qu'un autre jour les nouveaux mariés comparoistroient, et alors il seroit dédomagé de son temps.

On lui demande s'il a entendu quelqu'un dire, en sortant : « voilà bien de l'argent père, je ne scay pas si après tout cecy nous aurons cette fille.

R. Qu'il est vray qu'Alano, en payant, dit cela.

Depuis lors, il n'a plus revu ces particuliers ; n'a assisté à aucune assemblée et ne sait rien. Bien loin d'y avoir aucune part, il a bien entendu dire comme tout le monde qu'il y avait des chercheurs d'or, qu'ils avoient fait dire des messes, mais que c'était des discours vagues dont il ne scait auc. circonstance.

AUDOUIN. POIRIER. DE VILLIERS, *greff.*

Les cinq autres accusées sont : Jaquette Morvan ; Anne Lemoing, veuve d'un journalier ; la veuve Prado, la veuve Evrart, Jane-Marie Bourges. — Ces cinq femmes ont été, de près ou de loin, mêlées à l'affaire de la recherche des trésors. La plus compromise est Jaquette Morvan, dont le plus grand crime est d'avoir recelé le cahier diabolique, les hosties et le paquet de poudre. Nous avons donné plus haut sa déposition.

Jaquette Morvan a de plus contre elle qu'elle est la femme du Sr Garson, dit Lafontaine, cordier.

Ce Lafontaine s'est empressé de fuir, dès qu'il a eu vent des premières poursuites. C'est que, dans toute cette affaire, il a joué un rôle prépondérant. On le trouve partout, causant de ses espérances de fortune et des moyens qu'il a à sa disposition pour réussir. Aux uns il se vante d'avoir un grimoire, à l'aide duquel on trouve infailliblement des trésors ; aux autres il montre un bout de chandelle faite avec la graisse de pendu, qu'il a achetée cent et quelques livres au bourreau de Rennes. Lorsqu'elle est allumée, dit-il, les plus forts soufflets de forge ne pourraient l'éteindre ; — à d'autres il raconte que, quand on est la nuit sur le terrain et qu'on prononce les paroles magiques, il sent un chat sous son habit et reconnaît le diable à sa voix, qui n'est pas celle d'un chat ; et lorsqu'on lui fait avaler quelques gouttes d'un certain breuvage, il voit apparaître les démons et cause avec eux le plus tranquillement du monde. — C'est lui qui tue la taupe, dont le sang servira d'encre pour la signature du contrat.

C'est le même Lafontaine qui écrit au prêtre Le Rouzic et va le chercher à Plœmel, pour l'employer dans les opérations magiques. C'est lui qui l'entraîne, après boire, au Faouédic, et veut le forcer à consacrer quelque chose qui est dans un sac. Le prêtre refuse, essaie d'échapper. Lafontaine le maltraite, le dépouille et lui enlève même sa chemise, ce qui révolte le cordonnier Delorier.

Lafontaine n'est pas seulement un croyant; c'est un meneur et un exploiteur.

Des quatre autres dames qui figurent sur le banc des accusés, trois appartiennent à des familles d'officiers de marine de la Compagnie des Indes. Leurs noms ont été prononcés par quelques témoins, qui ont déposé sur de simples ouï-dire. Cela a suffi pour les englober dans l'accusation.

La première est la dame Julienne Gazon, âgée de 64 ans, veuve du Sr Prado, officier sur les navires de la Compagnie. Un témoin a entendu dire qu'elle avait procuré des ornements.

Dans ses interrogatoires (16 janvier 1737), elle oppose les démentis les plus formels aux griefs qu'on lui reproche.

Il en est de même de l'accusée Françoise Bourges, âgée de 40 ans, veuve du Sr Évrart, officier de marine.

Sa sœur, J.-Marie Bourges, également accusée, âgée de 38 ans, épouse de Joseph Monier, officier sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, répond par des dénégations aux questions que lui adresse le juge instructeur (dans l'interrogatoire du 18 janvier 1737).

Pour ces trois dames, l'accusation n'est fondée que sur des racontars.

Quant à l'accusée Anne Lemoing, âgée de 59 ans, veuve d'un journalier, nommé Pierre Quéro, elle avoue avoir été deux fois fouiller la terre, aux environs de Plœmeur, en compagnie d'autres personnes.

Mais elle nie avoir jamais fait partie d'aucune association. « Chacun y allait à sa fantaisie, dit-elle. » — Ni ses compagnons ni elle n'ont jamais rien trouvé dans ces fouilles. Elle n'en sait pas davantage. (Interrogatoire, 8 janvier 1737.)

Indépendamment des accusés présents et qui étaient sous les verroux, et dont nous venons de résumer les interrogatoires, quatorze individus devaient être jugés par contumace; ce sont :

Garson, dit Lafontaine, cordier;
François Lamy, cordier;
Allain Madec, cordier;
Michel Alano, cordier;
Le Rebour, garçon cordonnier;
Cotonnec, cordier;
R. Jougoulas, officier, et sa dame;
La dame Levasseur;
François Pingré, ouvrier du port, et sa femme;
Marion, dite la Canelle;
Renée Madec;
Du Cartier.

Leurs noms sont souvent cités dans l'instruction.

Parmi ces contumaces, se trouvent un officier de marine et sa femme, M. et Mme Jougoulas. Celle-ci paraît avoir joué un des premiers rôles dans la société des chercheurs de trésors, comme son amie, Mme Levasseur. Mme Jougoulas avait surtout confiance dans la vertu de la *baguette divinatoire*. Elle est allée, la nuit, dans le bois de Tréfaven, au moment de l'équinoxe, accompagnée d'un jeune homme, pour couper des *branches de coudrier*. C'est elle qu'un témoin trouve un jour en train de fabriquer des *gaulettes magiques*. C'est chez elle que se fait l'expérience de la baguette, qui tourne dans la direction des pièces de 6 livres.

Au grand ébahissement de la femme Laforest, c'est chez elle qu'un marin, qui revient d'un lointain voyage, raconte, devant un témoin, qu'au moyen de la baguette de coudrier, il a découvert plusieurs mille francs en or, dans une île déserte. Il remercie Mme Jougoulas de lui avoir enseigné la manière de s'en servir. La maison des Jougoulas est un lieu de réunion. On y héberge le prêtre Le Rouzic. Mme Jougoulas possède un vieux grimoire moisi, qu'on emploie dans les opérations magiques. Son mari, M. Jougoulas, quoiqu'appartenant par son grade d'officier, à une société plus élevée que celle des principaux accusés, n'en est pas moins, comme sa femme, leur complice. Il assiste aux conciliabules nocturnes où on fait apparaître le diable, et il rassure, par sa présence et ses paroles, ceux qui ont peur. C'est lui probablement qui figure en uniforme, la nuit, en pleine campagne, dans cette scène dont Le Rouzic et des témoins nous ont raconté les incidents grotesques.

M. et Mme Jougoulas, tous les deux visionnaires, compromis dans la compagnie des sorciers, se sont empressés de quitter Lorient, dès que la justice s'est mêlée de l'affaire. Ils sont jugés par contumace.

Que dire des autres inculpés ? — François Lamy, cordier ; — Allain Madec et sa femme, cordiers ; — Michel Alano, cordier ; — Pingré, ouvrier du port, et sa femme ; — Le Rebours, garçon cordonnier ; — Marion, dite la Canelle.

Tous ces gens-là sont de pauvres dupes, de la plus basse condition et d'esprit borné, auxquels les promesses de la magie blanche ont tourné la tête. Ils se sont imaginé qu'une pluie d'or allait tomber dans leur mansarde, parce qu'ils avaient été admis à contempler, après boire, une paperasse griffonnée avec le sang d'une taupe, un paquet de poudre blanche et des hosties. Leur crime, qui fait horreur à leurs contemporains, ne nous inspire que de la pitié. Un peu plus, nous demanderions pour eux un traitement dans une maison de santé.

Quand leurs yeux se dessillent, il est trop tard. Les agents de la maréchaussée sont à leurs trousses. Ils n'ont que le temps de partir en toute hâte. Où vont-ils ? Personne n'en sait rien. — La justice ne les tient pas quittes. Ils seront condamnés par contumace et flétris comme adeptes d'une abominable confrérie de sorciers — *dura lex*, *sed lex*.

V.

Reprise et continuation de l'instruction à Hennebont. — Le prêtre Le Rouzic ramené dans cette ville. — Assignations et dépositions de nouveaux témoins. — Deuxième mandement épiscopal (réagrave). — M. R. de Cosnoal du Cartier. — Expertises en écriture.

Jusqu'au mois de janvier 1737, l'instruction s'était faite à Vannes, dans la Chambre du Conseil de l'Officialité. Mais on n'avait pas tardé à s'apercevoir que les frais de justice allaient être excessifs, en raison du nombre énorme de témoins et des taxes qui leur étaient allouées. A cette époque, un témoin de Lorient perdait trois journées pour venir déposer à Vannes. La plupart étaient misérables et faisaient la route à pied. Les plus aisés arrivaient à cheval. Les chemins étaient mauvais et peu sûrs dans la première moitié du dernier siècle. Ils ne devaient être réparés et entretenus que plus tard par les soins de M. le duc d'Aiguillon.

On avait déjà payé plus de 500 livres aux témoins, et cette somme, à cette époque, équivaut bien à deux mille livres d'aujourd'hui. Les taxes n'étaient pas uniformes. Elles étaient établies suivant les distances et aussi suivant la position sociale des témoins. Ainsi, tandis que le recteur Cohalan touche 8 livres pour venir déposer à Hennebont, l'abbé Souzy ne touche que 6 livres. — Pour les trois journées que représente le voyage de Vannes, certains témoins reçoivent 13 livres d'indemnité; d'autres touchent 6 livres seulement.

Pour les raisons qui précèdent, la Cour se décide à rendre une sentence à l'extraordinaire. Avec l'agrément de Mons[r] de Vannes, l'instruction sera reprise et continuée désormais à Hennebont ; l'official se transportera dans cette ville (20 janvier 1737). — Le prêtre Le Rouzic est extrait des prisons de Vannes, où il croupissait depuis cinq mois, et ramené à Hennebont, sous escorte (26 janvier 1737). — Les extraits des feuilles d'écrou et les procès-verbaux de la maréchaussée sont au dossier.

ASSIGNATIONS DE NOUVEAUX TÉMOINS.

Du mois de mars 1737 au mois d'août de la même année, la Cour de la sénéchaussée d'Hennebont ne chôme pas. L'affaire des sorciers de Lorient lui prend tous ses instants. Les exploits d'huissiers pleuvent comme grêle sur tous ceux qui, effrayés par le monitoire épiscopal, ont cru devoir s'inscrire plus ou moins tardivement sur le registre du recteur pour témoigner dans la salle de l'auditoire de la sénéchaussée.

Les cahiers d'information s'empilent les uns sur les autres. Puis viennent les confrontations, les récolements, les répétitions, les expertises. Il faudrait presque le fil d'Ariane pour se diriger sûrement dans

les labyrinthes de cette vieille et impitoyable procédure, qui nous intéresse cependant, comme tout ce qui nous vient de nos pères, et nous rappelle un passé, d'où nous devons tirer des enseignements.

Au mois de mai 1737, Monseigneur l'Évêque de Vannes allait, pour la deuxième fois, intervenir par un mandement férial, nommé Réagrave. Il lançait l'excommunication en même temps sur les inculpés qui s'étaient soustraits par la fuite aux poursuites de la justice, et sur les témoins inconnus, quels qu'ils soient, qui, malgré les précédents monitoires, s'étaient obstinés à garder le silence.

« Antoine, par la permission de Dieu, Évêque de Vannes.... aux recteurs, vicaires et curés des paroisses du diocèse.

Salut en Notre Seigneur.

Comme ainsy soit que, par trois dimanches passés, quelques personnes ayant esté admonestées de notre part et autorisées... à ce qu'elles eussent, sous peine d'excommunication, à dire et révéler ce qu'elles auroient veu, connu, scu, entendu, ouy dire, ou aperçu... touchant le contenu aux *monitoires* publics, les 29 juillet, 5 et 12 août 1736; portant entre autre chose qu'un certain quidam, etc., etc. (Ce qui suit n'est que la répétition du premier mandement.)

De quoy ni les uns ni les autres (fauteurs et adhérents) n'ont fait ni tenu aucun compte, ains demeurent obstinés et contumaces.

A ces causes, par l'autorité que J.-C. nous a donnée, nous les excommunions, les livrons à Sathan, et les rejettons du sein de l'Église comme membres pourris, et vous mandons que de votre part vous ayiez à les dénoncer publiquement pour excommuniés, de laquelle excommunication vous les avertirez qu'ils ne peuvent être absous que par nous. »

Donné à Vannes.
Par Monsr :
J. Lucas.

SECOND CAHIER D'INFORMATION D'OFFICE.

Du 12 mars au 5 août 1737.

Trente-six témoins nouveaux sont interrogés ; le cahier d'information ne comprend pas moins de quarante-quatre pages in-8°. Presque tous ces témoins sont des femmes dont les dépositions ne sont en somme que des bavardages et des répétitions insignifiantes. — Nous n'en citerons qu'une, celle de la femme Leroy (Michelle), âgée de 50 ans, cabaretière à Port-Louis :

Un jour, un prestre qu'elle ne connoît pas vint coucher dans son cabaret. Il lui dit : N'ayez pas peur si vous entendez du bruit la nuit. La

nuit, elle l'entendit qui parlait tout seul dans sa chambre. « La déposante ne comprit et ne retint de tout ce discours que ces paroles : Viens donc ; parle moy donc. »

Dans le cours de cette deuxième partie de l'instruction, un incident curieux vint occuper la justice.

On se rappelle que, parmi les *signatures rouges* du cahier des sortilèges, saisi chez la Bellaire, se trouvait celle d'un nommé R. du Cartier. Toutes les recherches des sergents de la maréchaussée avaient échoué pour atteindre cet inculpé, qui n'avait donné aucun signe de vie. Ni les accusés ni les témoins ne le connaissaient.

Le juge instructeur apprend que dans la paroisse de Riantec demeure un gentilhomme campagnard, écuyer de Cosnoal, sieur du Cartier, en son manoir de Toullelan.

Vite, sur la remontrance du procureur du Roy et en vertu d'un arrêt de la Cour (7 mai 1737), les huissiers se mettent en campagne. Le gentilhomme est assigné à comparaître à jour fixe, avec menace de prise de corps. Fâcheuse coïncidence ! Il vient de se marier avec une jeune veuve, Monique du Bouétiez, veuve de messire de Broël. — C'est un gros nuage qui passe sur la lune de miel. — M. Cosnoal du Cartier tombe de son haut. Il ne connaît absolument rien de l'affaire. On lui met sous les yeux la signature : R. du Cartier, inscrite sur le cahier du pacte magique. Il nie que ce soit de son écriture. Les juges avaient sans doute été influencés par ce fait que Le Rouzic, dans un de ses interrogatoires, s'était créé un alibi, en racontant qu'un certain jour de carême, il avait pris terre chez M. de Cosnoal, au château de Toullelan.

Des experts sont nommés pour trancher le différend. Pierre Marquer, Jean-François Dignard, écrivains, et maître Maurice Ribot, notaire royal, prêtent serment.

On leur présente le *cahier du pacte* diabolique, qui porte effectivement le nom de du Cartier en lettres de sang. On leur donne, en même temps, pour terme de comparaison, deux actes notariés, qu'on s'est procurés pour la circonstance, sur lesquels se trouve la signature authentique de M. Cosnoal du Cartier, de Toullelan. Le gentilhomme, auquel on présente ces dernières pièces, reconnaît sa signature.

Après examen et comparaison, les trois experts sont unanimes pour déclarer, dans leur procès-verbal « *que la signature de du Cartier, qui est dans le pacte diabolique, n'a aucun rapport ny n'est point semblable en aucune façon ny la même des deux signatures des minuttes* (23 mai 1737).

Grâce à cette expertise négative, le gentilhomme est renvoyé provisoirement. Il s'en retourne à son manoir, effrayé des questions qu'on lui a adressées à l'audience, et de ce qu'il a appris au dehors, soupçon-

nant peut-être le démon d'avoir contrefait sa signature, pour lui jouer un mauvais tour, et se flattant de l'avoir échappé belle, la justice humaine, dans ce temps-là surtout, n'étant point infaillible. Toutefois, il lui faudra attendre huit mois encore pour être renvoyé hors d'assignation.

VI.

Clôture de l'information. — Confrontations, récolements et répétitions. — Le Rouzic de nouveau transféré à Vannes pour y comparaître devant le tribunal ecclésiastique. — Retour de Le Rouzic à Hennebont. — Interrogatoires. — Le paquet de poudre blanche. — Expertise d'apothicaires.

Au mois de mars 1737, l'information était close. Le tour des confrontations était venu, qui durèrent du 12 mars au 5 août de la même année.

Ce n'était pas une petite besogne que de confronter d'abord les accusés entre eux, puis chacun d'eux en particulier avec cette foule de témoins, plus de cent, qui avaient été interrogés, dans l'instruction.

Les magistrats de la vieille école étaient tenus d'y apporter cette sollicitude cauteleuse, qui ne néglige aucun détail et multiplie les jours de vacation, le tout assaisonné de formules et de répétitions qui rendent extrêmement fastidieuse la lecture des pièces du dossier.

Un seul des cahiers de confrontations comprend 82 feuillets in-folio, numérotés, d'une écriture serrée, avec des signatures et des paraphes sur toutes les pages.

La lecture de ces cahiers de confrontations n'ajoute que peu de chose à ce que nous savons déjà. L'accusé est amené chaque fois par le geôlier en la Chambre criminelle, et mis successivement en présence de chaque témoin, dont on lit *in extenso* les précédentes dépositions. A trois reprises, on interpelle l'accusé *de fournir sur le champ ses moyens de reproche contre le témoin*. Les récusations et les réponses de l'accusé sont consignées intégralement. Puis on fait signer le procès-verbal par les parties à toutes les pages et à la fin.

Les confrontations du principal accusé Le Rouzic ne présentent rien de bien saillant. Mis en présence d'une foule de personnes, qu'il ne connaît pas et dont il n'est pas connu, témoins insignifiants qui n'ont rien vu mais seulement entendu dire, le prêtre Le Rouzic se contente de répondre que ce qu'ils racontent *ne le regarde pas* et ne luy fait ny bien ny mal, bien qu'il n'ait *aucun moyen de reproche contre eux*.

Aux dépositions d'autres témoins, il oppose des dénégations.

Il en récuse cependant quelques-uns comme ayant, dit-il, été poussés à le dénoncer par le recteur Cohalan, son ennemi juré, qui les a engagés, après le monitoire, à inscrire leur nom à la sacristie.

Un de ses arguments consiste à dire que tout ce qui a été fait contre lui a pour point de départ la découverte faite chez la Bellaire ; qu'on n'a pu arriver à cette découverte que par des révélations de confession ; que, par conséquent, toute la procédure est fondée sur *des moyens illégitimes.*

Il récuse les témoins, lorsqu'ils sont *cordiers*, parce qu'il a entendu dire à Lafontaine et à Lamy que tous les cordiers étaient de l'association, et qu'ils essaient de se décharger en l'accusant.

A propos d'une femme, dont il récuse la déposition, Le Rouzic donne pour raison qu'il a « ouy dire qu'une femme, nommée Barbe, et qu'il croit être la même que la témoin, est une langue de vipère, d'une conduite dérangée, dont le commerce est à fuir par tous les honnêtes gens, et que pour une bouteille de vin elle vendroit son âme et la vérité. »

Confronté avec une certaine Charlotte Perseval, l'accusé la déclare récusable, attendu « qu'elle a demeuré dans la même maison que la Bellaire, et que tous ceux qui y demeuroient menoient une vie déréglée, ayant vu lui-même, sans le vouloir, choses contraires à la pudeur et à la modestie, desquelles il soupçonne la témoin. »

Confronté avec le recteur de Lorient, dont on lui lit la déposition, le prêtre Le Rouzic le récuse avec énergie. C'est *son ennemi juré et son persécuteur depuis sept ans.* C'est lui qui l'a plusieurs fois dénoncé à ses supérieurs ; — ses dénonciations ont été suivies d'une procédure à l'officialité et d'un internement dans le couvent des Carmes déchaussés de Vannes. — C'est le recteur Cohalan qui s'est opposé à l'embarquement qui avait été accordé à Le Rouzic par Monseigneur l'Évêque. C'est lui qui a propagé le bruit que Le Rouzic était le chef d'une association diabolique. C'est lui qui, abusant des révélations de la confession, s'est transporté dans la chambre mortuaire de la Bellaire où il savait qu'il trouverait des cahiers, des hosties et de la poudre blanche, tous objets qu'il a enfermés chez lui, pour ne les livrer que longtemps après à la justice. Un peu plus, Le Rouzic accuserait le recteur d'avoir lui-même remis ces hosties chez Jaquette Morvan.

Enfin Le Rouzic récuse le recteur Cohalan, parce qu'il a excité plusieurs de ses pénitentes à venir déposer dans l'affaire des chercheurs de trésors. — Le Rouzic ajoute qu'il y a quelques années le recteur de Saint-Louis lui donna des messes à dire, dont il lui réclama en vain les honoraires.

Sans vouloir nous constituer juge du bien fondé des récriminations de Le Rouzic, nous sommes obligé de reconnaître que les répliques du recteur de Lorient, aux motifs de récusation, ne sont pas ce que nous aurions désiré qu'elles soient. Si le recteur de Lorient a eu autrefois

des relations d'église avec le prêtre Le Rouzic, pourquoi répondre *qu'il ne le connaît pas*? S'il a donné à l'Évêché des renseignements sur sa conduite équivoque et ses vices, il n'a fait que son devoir. Pourquoi nier? Averti par des confidences de confessional ou autrement qu'un cahier diabolique et des hosties se trouvaient au domicile d'une morte, s'il s'est empressé d'y aller pour s'emparer des objets, il n'avait de compte à rendre qu'à l'autorité ecclésiastique, qui lui a donné son approbation. A quoi bon opposer des dénégations formelles à tous les faits précis articulés par Le Rouzic? — Peut-être sommes-nous dans l'erreur, mais il nous semble que, dans cette confrontation, il y a des restrictions mentales, et que la conscience du témoin et celle du prêtre ne sont pas à l'aise. M. le recteur Cohalan ne se croit pas obligé d'entretenir la justice de ses rapports confidentiels avec ses chefs hiérarchiques, pas plus qu'il ne se croit obligé de raconter par quels moyens secrets il a appris que la Bellaire était morte et qu'elle laissait après elle des objets compromettants pour un prêtre. Il suffit de lire avec attention la première déposition du recteur et ce passage de sa confrontation avec Le Rouzic, pour ressentir l'impression que toute la vérité n'a pas été dite; et il suffit en même temps de tenir compte de la situation et du caractère des deux parties pour comprendre que le respectable et digne recteur de Lorient, confronté avec un mauvais prêtre, pouvait se croire en droit de ne pas en dire davantage.

Dans cette voie de récriminations, l'accusé Le Rouzic est intarissable. Il explique que, quand les cordiers Lafontaine et Le Rebours vinrent le chercher à Plœmel, et lui eurent dit le motif de leur voyage, ils ajoutèrent, pour le décider, qu'ils avaient consulté le recteur de Lorient, lequel leur avait répondu qu'il n'y avait pas de mal à *quérir des trésors.* Il leur aurait même demandé de lui réserver une part. Ils lui apprirent encore que le recteur avait chez lui un grimoire d'Agrippa, « qu'il avoit attrapé à un maistre de barque, mort à Lorient, et qu'il avoit eu ce livre par la cognaissance qu'il en eut par la confession du deffunt. »

Plus tard, lorsque le recteur eut saisi les papiers chez la Bellaire, les cordiers Lafontaine et Cotonnec vinrent trouver Le Rouzic à Plœmel, et lui apprirent que le recteur Cohalan leur avait dit « qu'il vouloit perdre le prestre, mais que pour les autres, il tâcheroit qu'il ne leur arrive aucun mal. »

L'honorable recteur de Lorient proteste avec indignation contre ces insinuations de Le Rouzic, et nous n'avons aucune peine à le croire lorsqu'il dit que ce sont des mensonges et des calomnies; mais nous regrettons de le voir persister dans sa déclaration première « qu'il n'a jamais connu et ne connaît pas Le Rouzic, et qu'il ne sçait si l'accusé ici présent est le mesme prestre dont il a entendu parler. » — C'est pousser trop loin, suivant nous, le scrupule et la discrétion.

Le 26 juillet 1737, les mêmes experts en écriture que nous avons vus déjà opérer étaient rappelés pour examiner le fameux cahier du pacte diabolique dont ils devaient comparer le texte avec les signatures. Après examen, ils déclaraient sous serment que le texte n'était pas de l'écriture de Le Rouzic, mais que le nom et la signature en rouge étaient de lui. Les experts reconnaissaient également le nom et la signature de Michel Alano, un des accusés défaillants, dont on produisait des autographes pour servir de terme de comparaison. Quelques autres signatures étaient de la main de Le Rouzic. Quant au grimoire, c'est-à-dire au corps même du cahier, il était de la main qui avait signé R. Jougoulas et R. du Cartier. Mais ce n'était pas l'écriture de Jougoulas, ni celle de Le Rouzic.

Au mois d'août 1737, nouveaux interrogatoires d'office de Le Rouzic et des autres accusés, suivis de nouvelles confrontations et de nouveaux récolements. Autant de cahiers s'ajoutant aux autres. Autant de vacations venant grossir le total des frais.

L'interrogatoire de Le Rouzic du 6 août (1737) porte sur le point spécial du pacte diabolique. Il est intéressant d'en donner quelques extraits :

LE ROUZIC.

INTERROGATOIRE ET RÉPÉTITION DES PRÉCÉDENTS INTERROGATOIRES.

6 août 1737.

(Par Pierre-Aug. Audouyn, Sr de Restenois, conseiller du Roy, lieutt criminel de la Cour; concurremment avec le Sr Le Drogo, prestre official *ad litem*. — Adjoint, Devilliers, greffier.)

Int. S'il n'a pas fait plusieurs copies de l'*écrit en forme de pacte* qui est icy au procès et qui luy a esté représenté pour chacun des associés.

R. Que non.

Int. Si c'étoit de l'ordre et du consentement des dénommés dans ledit écrit qu'il y a employé leurs noms, et s'ils étaient présents, lorsqu'il les écrivist.

R. Que c'étoit de leur consentement et même de leur ordre, non dans ledit écrit qui est icy et à luy représenté, mais dans un autre cahier à peu près dans la même forme, dans lequel il écrivit quelques oraisons de son bréviaire et quelques exorcismes.

Int. S'il a signé cet autre cahier, dont il parle.

R. Que non; — Qu'il n'a signé celuy-ci que par surprise.

Int. S'il ne signat pas ledit écrit de son propre sang suivant ces mots qui y sont au 5e feuillet recto : *in proprio sanguine suscribent.*

R. Qu'il signa avec du sang d'une taupe, qu'on lui présenta et malgré luy.

Int. S'il a communié ses associés ou quelqu'un d'eux après une consécration véritable ou supposée par luy.

R. Que non.

Int. S'il n'a pas donné des hosties consacrées à la Bellaire.

R. Que non.

Int. Si après le décès de la Bellaire, il ne devait pas reprendre tous ces objets.

R. Non. — Ignorait la maladie et la mort de la Bellaire.

Int. S'il n'a pas connaissance que l'on se soit servy d'une chandelle extraordinaire destinée à la recherche des trésors.

R. Que le nommé Lafontaine lui dit qu'il avait achepté cette chandelle à Rennes *cinquante écus ;* autant qu'il s'en souvient, elle étoit noirastre ou verdastre. — Dit que ses précédents interrogatoires contiennent vérité et qu'il y persiste, fort qu'il a avoué à tort, en juillet 1736, avoir écrit le cahier qui luy fut représenté.

AUDOUYN. ROUZIC. DEVILLIERS, *greffier.*

Le prêtre Le Rouzic n'était pas au bout de ses pérégrinations. Le 19 août 1737, il est pour la 2e fois extrait de la prison d'Hennebont et transféré à la prison royale de Vannes, où il a déjà passé cinq mois. Bien entendu que le voyage a lieu à pied, les menottes aux mains, sous la conduite des cavaliers de la maréchaussée. On fait halte à Auray pour *la réfection.*

Le brigadier et l'huissier d'escorte ont soin de nous apprendre qu'ils ont mis toute une journée à faire la route et sont descendus à Vannes à l'auberge *où pend pour enseigne une croix verte.* L'aubergiste se nomme Lefranc.

Le Rouzic est écroué à la prison du Présidial. Il doit maintenant comparaître devant l'officialité et y subir un jugement ecclésiastique.

Nous ne pouvons que deviner ce que dut être la sentence. Les papiers de l'officialité de cette époque n'existent plus aux archives départementales, et il est probable qu'on les y chercherait en vain à l'Évêché.

Le 3 décembre, l'accusé Le Rouzic, qui a été jugé par le tribunal ecclésiastique, est repris par la même brigade, et ramené dans les mêmes conditions à la prison d'Hennebont. Le départ de Vannes a lieu à 6 heures du matin, et on n'arrive qu'à 6 heures du soir. — Désormais le procès approche de son dénoûment.

Encore des procès-verbaux (2 et 3 décembre 1737) ; des récolements et des répétitions (6 décembre) ; des exploits à témoins (27 décembre) ; des confrontations (28 décembre).

LE PAQUET DE POUDRE.

On se souvient qu'au début de l'instruction, le recteur de Saint-Louis avait saisi, chez Jaquette Morvan, accusée, un certain petit paquet contenant *une poudre blanche.*

Personne n'en avait donné l'explication. Ni les inculpés, ni les nombreux témoins entendus n'avaient pu éclairer la justice sur ce point. Lorsqu'on leur avait, à chacun d'eux, présenté *le paquet*, tous, sans exception, avaient répondu qu'ils le voyaient pour la première fois.

Le fait paraissait avoir été oublié, lorsque le 6 décembre 1737, il prenait fantaisie aux juges instructeurs de tirer enfin le paquet de l'armoire et de s'occuper de cette poudre qui pouvait donner lieu à une foule de conjectures. Était-ce une poudre de projection, destinée à changer les métaux vils en métaux précieux? — Était-ce une poudre de succession, comme celle qu'avait mise en usage la Brinvilliers? — Était-ce une poudre magique ayant la vertu de rendre invisibles les sorciers qui la prisaient, avant d'aller au sabbat? — N'était-ce pas plutôt une poudre servant à composer un filtre, qui changeait en bête ceux qui en buvaient? — On pouvait s'attendre à tout de la part de ces cordiers, qui n'avaient pas craint de signer un pacte avec le diable, en trempant leur plume dans le sang d'une taupe. — N'était-ce pas simplement un remède pour un usage vulgaire? — Pourquoi n'avait-on pas plus tôt soumis cette pièce à conviction à l'examen d'hommes compétents? C'est à croire vraiment que les juges éprouvaient une certaine frayeur à toucher à cette poudre mystérieuse, — comme on le ferait aujourd'hui pour une cartouche de dynamite. — Il fallait pourtant résoudre la question pendante. Deux maîtres apothicaires furent assignés en qualité d'experts : le Sr Galzin, de Lorient, et le Sr du Moutier, d'Hennebont.

Ils comparaissent dans la salle de l'auditoire ; on leur remet séance tenante, avec toutes les précautions imaginables, le fameux paquet, et après avoir prêté serment, ils consignent le résultat de leur examen dans deux procès-verbaux datés du 6 décembre 1737, qui sont au dossier.

« Le Sr Louis Galzin et Jan du Moutier, maistres apothicaires, l'un à Lorient, l'autre à Hennebont, serment prêté,

Déposent qu'après avoir examiné, en notre présence, un petit paquet de poudre blanchastre tirant sur le jaune, enveloppé dans un petit papier, et considéré à loisir la dite poudre et en avoir fait épreuve par *le feu*, *par l'eau et par le goust*, disent que ce ne peust être que du vitriol bleu et blanc meslés ensemble, dont l'usage ordinaire est pour les playes, et ce qui peust servir à faire une poudre que l'on *appelle*

de sympathie, ce qu'ils ne croyent pas pouvoir estre d'aucun effet que de naturel » (6 décembre 1737 — inform. d'office).

Voilà un examen, décoré du nom d'expertise, qui ne nous éclaire guère. Malgré les conclusions de ces honorables experts jurés, nous ne voyons pas bien comment une poudre, de couleur blanc jaunastre, qu'on a éprouvée par l'eau, le feu et le goût, peut être déclarée un mélange de couperose bleue (sulfate de cuivre) et de vitriol blanc (sulfate de zinc), ces procédés d'analyse étant par trop élémentaires. Si de notre temps, deux pharmaciens arrivaient, dans une affaire criminelle, devant un tribunal, avec une déposition conçue dans ces termes, ils donneraient une triste idée de leur savoir, et il est plus que probable que leur expertise serait de droit considérée comme non-avenue.

Mais nous sommes en 1737. Les pharmaciens ne sont que des apothicaires, peu capables, marchands de drogues et opérateurs d'alcôve. Lavoisier n'est pas né et la chimie véritablement scientifique ne date que de lui.

Les Maîtres Apothicaires de Lorient et d'Hennebont, qui nous édifient si mal sur la composition de cette poudre, terminent leur procès-verbal d'expertise en déclarant que ce ne peut être qu'un mélange de vitriols servant à faire la *poudre de sympathie.*

Il y avait près d'un siècle que le chevalier Digby s'était fait l'inventeur de cette fameuse *poudre de sympathie,* à l'aide de laquelle il prétendait opérer des miracles.

« Vous tombiez malade à cent lieues de votre patrie ; vous envoyiez aussitôt à votre médecin une compresse imbibée de votre sang, de votre sueur, ou de quelqu'autre partie de vous-même. Il répandait sur cette compresse *la poudre de sympathie* dont vous aviez besoin, et à l'instant vous étiez guéri. » (Des err. et des préjugés.— J. B. de Salgues, Ier vol. page 523).

Or, cette poudre merveilleuse n'était tout bonnement que du sulfate de cuivre et de la gomme adragante.

VII.

Réquisition du procureur du Roy.— Derniers interrogatoires des accusés. Sentence de condamnations.

Nous arrivons au terme de ce long procès, qui dure depuis *un an et demi.*

Le 10 janvier 1738, tous les accusés sont sur la *sellette et derrière le barreau*, suivant l'expression consacrée. Les défenseurs, il n'y en a pas, ou du moins, aucune pièce du procès ne porte trace de leur pré-

sence. Pas de défenseurs, pas de débats. A quoi bon? Ce sont des sorciers.

Le procureur du roy fulmine son réquisitoire et donne ses conclusions sur le tout.

Il requiert que Jean-Baptiste Le Rouzic, prêtre, soit déclaré coupable et condamné : 1° à faire amende honorable, nu, en chemise et la corde au cou, un cierge allumé à la main, devant la porte de l'église Saint-Louis de Lorient; 2° à être marqué au fer rouge de trois lettres G. A. L. sur l'épaule; 3° et de là être conduit à la chaîne pour y être attaché et servir comme forçat, dans les galères du roi, *à perpétuité.*

Le pacte diabolique sera brûlé, en place publique, par la main du bourreau.

Le procureur du roy concluait en même temps contre les autres accusés, en demandant pour les uns les galères, et pour les autres le bannissement.

La semaine suivante, les accusés sont une dernière fois questionnés dans la Chambre du Conseil, *assis sur la sellette,* en présence du lieutenant civil et criminel, de deux assesseurs, et du greffier (18 janv. 1738).

Le dernier interrogatoire subi par Le Rouzic est du 18 janvier 1738, huit jours après le réquisitoire du procureur du roy, et deux jours seulement avant la sentence de condamnation.

Le Rouzic est amené par le geôlier dans la Chambre du Conseil, et mis en face du même lieutenant civil et criminel, et de ses deux assesseurs. Le même greffier tient la plume.

L'interrogatoire recommence dans les mêmes formes. Les mêmes questions sont posées, et l'accusé y oppose les mêmes réponses. Le moment est solennel. Après dix-neuf mois d'incarcération préventive et d'angoisses, les malheureux inculpés allaient enfin connaître leur sort.

Nous nous contenterons de résumer ici l'interrogatoire de Le Rouzic.

Il n'a jamais employé son ministère de prêtre à la recherche des trésors. S'il a cédé aux sollicitations des cordiers Lafontaine et Lamy, c'est qu'il était dans la misère, et qu'ils lui promettaient une place de précepteur. Ce n'est pas lui qui a composé ni écrit le cahier incriminé. Il a seulement apposé sa signature en rouge, au bas du feuillet, en trempant sa plume dans du sang de taupe. On l'avait fait boire; il était pris de vin et hors d'état de comprendre ce qu'on l'obligeait de faire. Mais il n'a jamais eu l'intention de signer un pacte avec le démon. — Ces gens le forcèrent d'aller avec eux au Faouédic, pendant la nuit. Lafontaine, lui présentant une poche, lui ordonna d'en consacrer le contenu. Il refusa, fut maltraité, dépouillé, et n'eut que le temps de s'enfuir. — Il n'a jamais rien consacré ni dit la messe dans le but de découvrir des trésors, pas plus chez la Bellaire que chez Placenaü.

Il n'a fait que manger et boire dans ces réunions, où il n'y avait que cinq ou six personnes. On n'y parlait que de choses indifférentes, et on

ne songeait qu'à s'amuser. Non seulement il n'a jamais demandé d'ornements, mais encore il n'a jamais entendu dire qu'on en ait cherché.

Quant aux hosties qu'on lui a présentées, et qu'on lui dit avoir été trouvées chez la Bellaire, il n'en a jamais eu connaissance, et cela ne le regarde pas.

Il a les mêmes observations à faire au sujet du paquet de poudre blanche. — Il n'en a eu connaissance que depuis qu'il est en prison. — Il a dit la vérité et y persiste.

Après cet interrogatoire, l'accusé Le Rouzic est ramené dans sa prison, où il n'a plus qu'à attendre l'arrêt de ses juges.

Le malheureux avait entendu les paroles vengeresses du ministère public, requérant contre lui des peines atroces. Il ne pouvait rien espérer. — Sa main tremble, lorsqu'il signe le procès-verbal de ce dernier interrogatoire.

A cette heure suprême, si les souffrances de toute sorte qu'il a endurées, depuis dix-huit mois, dans la vieille tour d'Hennebont, n'ont pas oblitéré ses facultés intellectuelles et morales, Le Rouzic doit faire un retour sur lui-même et envisager tristement sa destinée. Étendu sur la paille de son cachot, il revoit, par la pensée, ses premières années de jeunesse écoulées à l'ombre du clocher natal, au sein d'une famille de paysans. Que n'est-il resté paysan lui-même ! Il songe à son vieux père qui habite Plœmel et l'a maudit, à ses frères et à ses sœurs, dont la pauvreté honorable contraste avec son indignité, à ses amis d'autrefois qui ne prononcent plus son nom qu'avec horreur. Il se revoit sur les bancs du Séminaire, vertueux alors, se croyant appelé au saint ministère par la plus sincère des vocations. — Le voilà prêtre; desservant une petite paroisse du voisinage, obscur mais utile, pourvu du titre de pasteur des âmes qu'il est chargé d'enseigner et de conduire au bien.

A quel moment a-t-il trébuché dans le droit chemin? Quelles influences perverses a-t-il subies ! Le ciel devient noir pour lui. Le vice creuse son sillon sur son visage. Il descend la pente. Aucune leçon ne le corrigera plus. Il tombe, de chute en chute, le malheureux, des hauteurs du sacerdoce jusque dans les bas-fonds de la perversité honteuse. Réprimandé par ses supérieurs, puni, exclu du sanctuaire, lié désormais avec des gens de condition autre que la sienne et de mœurs déplorables, il n'a plus du prêtre que l'habit, lorsque la fatalité le pousse dans la ronde infernale de prétendus sorciers, entraînant avec lui, dans le châtiment et le déshonneur, une foule de misérables qu'il eût pu sauver par de bonnes paroles, au lieu de les encourager au mal par son exemple. Et ce n'est que le commencement de l'expiation; car l'avenir qui lui est réservé s'éclaire de lueurs sombres. Deux jours encore, et il entendra la sentence qui le condamne.

SENTENCE.

Entre Monsieur le Procureur du Roy, demandeur et accusateur de son office.

Contre

Jan Baptiste Le Rouzic, prestre; Jaquette Morvan, Jullien Placenaü, Guillemette Guilloux, Honoré Joseph Carmen dit Delorier; Sébastien Poirier; Anne Le Moing, veuve Quéro; Charles Garçon dit Lafontaine; Yves Le Rebour; Michel Cotonnec; François Lamy; Allain Medec; la nommée Renée sa femme; François Pingré et sa femme; la nommée Marion dite la Canelle; les S^{r} et dame Jougoulasse; la dame Le Vasseur, tante de la susdite; R. du Cartier; Julienne Gazon, veuve Prado; Jane Marie Bourges, veuve Monnier, et Françoise Bourges, veuve Esvrart, tous deffendeurs et accusés.

Veu en la sénéchaussée d'Hennebont.......................... .... (Indication de toute la procédure.)

Nous avons déclaré ledit Jan Baptiste Le Rouzic, prestre, dument atteint et convaincu d'avoir abusé de son caractère de prestre, des paroles de l'Écriture sainte et des prières de l'Église, et séduit plusieurs personnes en la ville de Lorient, par un écrit en forme de pacte, qu'il a signé en lettres de sang, les entretenant par là dans l'idée de réussir à découvrir des trésors, et d'avoir esté lui-même ensuite avec elles pour la perquisition et découverte desdits trésors, et ledit Le Rouzic encore violemment soupçonné d'avoir commis d'autres abominations et profanations, pour le même objet et dans la même vüe; pour réparation de tout quoy l'avons condamné à faire amende honorable, nud, en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, à la porte de l'église paroissiale de Lorient, où il sera conduit par l'exécuteur de la haute justice, et là estant nud teste et à genoux dire et déclarer à haute et intelligible voix que méchamment il a écrit et signé ledit pacte et abusé des paroles de l'Écriture sainte et des prières de l'Église et de son caractère de prestre, dont il se repend, demande pardon à Dieu, au roy et la justice; ce fait, sera ledit pacte brûlé en sa présence par l'exécuteur de la haute justice; — condamnons en outre ledit Rouzic à estre mené et conduit aux gallairs du Roy, pour y servir comme forçat, l'espace de 20 ans, estant préalablement marqué des trois lettres G. A. L.

..... Avons déclaré lesdits Charles Garçon dit Lafontaine, Francois Lamy, Yves Le Rebour, Michel Cotonnec, Allain Medec et Michel Allano, contumaces, dument atteints et convaincus d'avoir recherché le ministère dudit Le Rouzic, prestre, et consenti audit pacte; même ledit Allano de l'avoir signé, et tous d'avoir concerté avec ledit Le

Rouzic des impiétés et irréligions, pour la découverte de trésors ; — pour réparation de quoy les avons condamnés à servir dans les gallairs du Roy pendant l'espace de cinq ans ; estant chacun d'eux préalablement marqués des trois lettres G. A L.

Déclarons ledit Jougoulas et la dame Jougoulas sa femme, la dame Le Vasseur, François Pingré et sa femme, dument atteints et convaincus d'avoir recherché ledit Le Rouzic et son ministère de prestre, et contribué aux méchantes voyes et démarches de la même société, dans la même intention de trouver des trésors.

Pour réparation de quoy les avons bannis du ressort de cette sénéchaussée par le temps de dix ans.

Déclarons la nommée Marion, dite la Canelle, dument atteinte et convaincue d'avoir esté de société pour chercher des trésors et pratiquer des superstitions pour ce subjet ;

Pour réparation de quoy l'avons bannie hors du ressort de cette sénéchaussée pour le temps de cinq ans.

Déclarons ladite Jaquette Morvan, ledit Jullien Plancenaü, ledit Delorier et ladite Anne Le Moing, dument atteints et convaincus, scavoir Jaquette Morvan d'avoir voulu receler les papiers, poudres et paquets mentionnés au procès ; Placenaü d'avoir été avec F[s] Lamy chercher Le Rouzic, le dimanche de la Pentecôte 1736, et d'avoir aussi cherché des trésors et usé de prières et superstitions pour cela ; ledit Honoré Delorier d'avoir entré en société pour la recherche des trésors, cherché une estolle et usé de prières et superstitions à cette fin ; et ladite Anne Lemoing d'avoir eu quelque commerce avec Le Rouzic, prestre, et de s'estre aussy intéressée dans la recherche des trésors ;

Pour réparation de quoy avons ordonné que Jaquette Morvan et Anne Le Moing seront mandées à la Chambre, le Conseil y estant, pour y estre blâmées, leur faisant deffense de récidiver, sur peine qui écheent,

Et avons banni Julien Plancenaü et Delorier du ressort de cette sénéchaussée, pendant trois ans.

A l'égard du quidam R. du Cartier et de la nommée Renée Madec, avons tardé de faire droit jusqu'à plus ample informé. »

Guillemette Guilloux, Sébastien Poirier, Julienne Gazon, veuve Prado, Jane M. Bourges, veuve Monier, Françoise Bourges, veuve Esvrart, sont renvoyés quant à présent hors d'accusation..... et relaxés.....

Condamnons Le Rouzic, Cotonnec, Alano, Lafontaine, Lamy, Le Rebour, Medec, Pengré et femme, Jougoulasse et femme, dame Levasseur solidairement aux dépens,

Et à l'égard d'écuyer Marc-Antoine de Cosnoal, sieur du Cartier, l'avons renvoyé hors d'assignation.

Arrêté en la Chambre du Conseil..... 20 janvier 1738.

Les lieutenant raporteur et maistre Thomas Joseph Huo de Kmorvan, et Hyerosme Hervé; avocat, assesseurs; les sénéchal, alloué et autres avocats déportés.

AUDOUYN. HUO DE KMORVANT.
HERVÉ.

La sentence, signifiée à Le Rouzic et aux autres détenus, Le Rouzic déclare être appelant, dont luy avons rapporté acte.

DE VILLIERS, *greffier.*

Le Rouzic a signé d'une main tremblante cette dernière pièce de la procédure.

VIII.

CONCLUSION.

A la distance où nous nous trouvons des événements et des hommes qui ont figuré dans ce lamentable procès, il nous est loisible de les juger en toute liberté, en les faisant passer sur la pierre de touche des idées modernes.

En somme, qu'y-a-t-il au fond de cette énorme procédure criminelle, lorsqu'on la dégage de tout le fatras des formules judiciaires et des exagérations qui l'encombrent?

Une association très mal définie de pauvres diables, recrutés dans les couches infimes d'une petite cité bretonne, préoccupés de l'idée de s'enrichir, comme tous les nécessiteux, et s'imaginant qu'à l'aide de pratiques empruntées à la magie blanche, ils parviendront à découvrir des trésors. L'âme nourrie des superstitions léguées par les siècles précédents à la crédulité du peuple, ils croient à la possibilité de faire apparaître le démon et de le prendre à leur service, en s'unissant à lui par un pacte. Leurs conciliabules ont lieu la nuit dans des maisons de renommée équivoque, où le complot se trame entre les brocs de vin.

Dans toute compagnie de ce genre, s'il y a des croyants fanatiques, on y trouve souvent aussi de malins compères qui ne dédaignent pas d'exploiter la naïveté du plus grand nombre. Tels pourraient bien être les deux soldats nommés *Sans Crainte* et *La Lune*, qu'on ne fait qu'entrevoir au procès, de même que ce cordier Lafontaine, qui a pris la fuite, laissant sa pauvre femme en gage entre les mains des agents de la maréchaussée.

Les voilà qui lancent l'affaire sur ce terrain si bien préparé des convoitises et des illusions populaires. Ils ont en leur possession, ils

s'en vantent du moins, de vieux livres de sciences occultes. Ils se mettent à plusieurs pour composer des recueils manuscrits de recettes magiques, entre autres, ce fameux cahier *du pacte*, qui deviendra le cheval de bataille de l'accusation. Bientôt, après boire, ils entraînent la foule des adeptes, hommes et femmes, dans des expéditions nocturnes, et leur indiquent l'endroit où ils doivent creuser la terre. Peine perdue! Messire Satan n'est pas visible ce jour-là. Peut-être désire-t-il qu'on lui livre le corps et l'âme d'un nouveau-né sans baptême. On passera marché avec une fille grosse. Puis on imagine qu'un prêtre ferait bien dans l'entreprise, et que par le moyen d'une étole et d'hosties, on arrivera plus sûrement au but. Le personnage est tout trouvé. C'est un prêtre libre, un déclassé, un interdit, d'une moralité douteuse, que les cordiers Lafontaine et Lamy ont rencontré dans les cabarets. On va le chercher à Plœmel pour le ramener à Lorient. Il est hébergé, fêté par la compagnie. Quand le vin lui a échauffé le cerveau, on lui fait signer un pacte avec le diable, en trempant la plume dans le sang d'une taupe tuée sous ses yeux. De là, au milieu de la nuit, la bande des initiés se rend, à travers champs, au lieu désigné pour l'opération magique. Chacun se met à creuser la terre, pendant que les chefs marmottent des paroles sacramentelles et lisent le grimoire. Une chandelle de graisse de pendu éclaire la scène. Elle est jaune, suivant les uns, verte, suivant les autres, noire et carrée, suivant d'autres encore. Un des accusés a raconté qu'on lui faisait prendre un breuvage et qu'immédiatement il voyait les diables et leur parlait. Un autre a senti sous sa veste un diable déguisé en chat. Un autre a raconté qu'il a vu 36 démons déguisés en gros rats; un autre : que le prêtre a demandé de la pluie, et que la pluie est venue; un autre enfin : qu'il a vu sortir de terre une femme nue qui avait des cheveux tombant jusqu'à la ceinture. Autant d'hallucinations de cerveaux surrexcités par la superstition et par des libations nocturnes. Le prêtre Le Rouzic se prête à tout. Il croit sans doute aussi lui qu'en invoquant Belzébuth et Astaroth, on peut devenir millionnaire, et il tente l'aventure, en compagnie de tous ces hallucinés. Mal lui en prend, car au moment où il essaie de leur échapper, il est roué de coups et dépouillé. Dans ces réunions de chercheurs de trésors, par le moyen de la sorcellerie, Le Rouzic a-t-il revêtu des insignes sacerdotaux? A-t-il officié? A-t-il consacré? Il l'a toujours nié énergiquement; et aucune pièce du procès n'en fournit la preuve décisive. Aucun témoin n'est affirmatif. Les juges eux-mêmes ne se prononceront pas sur ce point, puisque la sentence porte seulement qu'il est *violemment soupçonné*. Bref, le prêtre et ses complices sont dénoncés, arrêtés et jetés en prison, où ils restent en prévention pendant près de deux années, enserrés dans les griffes d'une gigantesque procédure; et le procès se termine par un effroyable arrêt de culpabilité.

Je dis effroyable; et cependant, si ces délits avaient été commis un siècle plus tôt, le châtiment aurait pu être plus affreux encore. Comme Urbain Grandier, le prêtre pouvait être exorcisé avec pompe, lardé d'aiguilles par des chirurgiens barbiers à la recherche des marques du diable, mis à l'épreuve de la torture et finalement être brûlé vif, en qualité d'hérétique, de magicien et de sorcier.

En 1738, il en est quitte pour vingt ans de galères avec accompagnement de la flétrissure au fer rouge, et de l'amende honorable, en chemise et la corde au cou, à la porte de l'église paroissiale, un cierge à la main.

Transportons maintenant les faits à l'époque actuelle. Supposons les mêmes actions et les mêmes acteurs. Qu'en advient-il? — Rien peut-être. Le code pénal est désarmé contre de pareilles insanités. Tout au plus les cordiers, avides d'argent et les fous qui fouillent la terre, au clair de la lune, sous les auspices d'un mauvais prêtre, sont-ils passibles de la police correctionnelle pour tapage nocturne ou dégradation de propriété privée. Le prêtre toujours justiciable de l'autorité diocésaine, sera interdit par son Évêque et défense lui sera faite de porter désormais un habit qu'il a déshonoré.

Est-ce à dire que depuis 150 ans, la croyance aux sorciers ait disparu? Non certes. On trouverait encore dans le peuple des campagnes et même des villes des ignorants et des naïfs en grand nombre pour écouter les sornettes des chercheurs de trésors qui signent des pactes avec du sang de taupe, et des témoins convaincus pour déposer contre eux. Mais il suffit que la science ait fait effacer de nos codes les crimes imaginaires et qu'il n'y ait plus de magistrats assez crédules pour perdre leur temps à la poursuite des sorciers qui vont au sabbat à califourchon sur un balai. Les leçons de Jean Bodin sur la *démonomanie* n'ont plus cours. Sous ce rapport au moins notre siècle est en progrès et nos mœurs sont plus douces que celles des siècles passés.

Coupe de la Sépulture du Men-Guen (Plaudren.)



UNE SÉPULTURE SOUS ROCHE.

(Par M. Fernand de Cussé.)

Parmi les nombreuses roches que l'on rencontre dans la lande du Men-Guen, située au nord de la commune de Plaudren, il en est une plus grande que les autres qui mérite quelque attention. Les monuments semblables à celui qu'elle abrite sont, paraît-il, très rares en notre pays, peut-être même inconnus; c'est à ce titre seul que je me permets de vous le signaler. Du côté sud de cette roche existe une excavation dont on a profité pour faire une sépulture. La roche, en s'avançant au-dessus de l'excavation, forme d'une manière toute naturelle la table du monument, et, en s'enfonçant dans le sol, le côté nord de la chambre, de sorte que, pour achever ce monument, il ne restait plus qu'à fermer les trois côtés ouest, sud et est. De ces trois côtés, la table reposait sur quatre supports dont l'un est brisé au sommet, et l'espace aujourd'hui vide qui les sépare était vraisemblablement fermé par des pierres superposées formant mur. Les pierres que nous avons trouvées en avant du monument permettent cette supposition. La sépulture, dont l'entrée est à l'est comme celle des dolmens, avait été recouverte d'un tumulus. Sa longueur est de $5^{m},30$ et sa largeur de $1^{m},95$. En déblayant l'intérieur de la chambre, nous avons constaté que le fond était dallé sur toute son étendue. Comme le monument était ouvert depuis longtemps, et que l'intérieur en avait été bouleversé, nos fouilles n'ont pas été très fructueuses. Nous avons cependant recueilli de nombreux morceaux de poteries; trois fragments des bords d'un grand vase fait à la main en terre grossière et avec ornement en relief, plusieurs éclats de silex, un petit couteau en silex dont la pointe manque, enfin une pendeloque de forme à peu près triangulaire que je crois être en quartz rouge. Ces divers objets, semblables à ceux que l'on rencontre dans les dolmens, nous autorisent à penser que la sépulture de Men-Guen est contemporaine de ces derniers.

LA LÉGENDE DE SAINT TANGUY.

(Par R. Galles.)

Par une triste soirée d'automne, vers le milieu du VIe siècle, la grand' salle du manoir de Trémazan, dans la Bretagne armoricaine, était, à la fois, éclairée par un ardent brasier de troncs de chênes, brûlant dans un âtre immense, et par deux gros cierges de cire jaune, fichés dans des bras de cuivre sortant, à ses deux bouts, du manteau saillant de l'énorme cheminée. Cependant, la pièce était si vaste que l'extrémité opposée à ce faisceau de lumière, était absolument plongée dans l'ombre.

Près du foyer, assis dans une chaire profonde d'ormeau noir naïvement sculptée, se tenait un grand vieillard dont la longue chevelure blanche, éparse sur ses épaules, venait rejoindre, sur la poitrine, une barbe de neige soigneusement nattée. Il regardait, pensif et morne, un haut lévrier d'Écosse au poil fauve, allongé devant lui, dans cette posture que les moines sculpteurs du moyen-âge ont, si souvent, imitée dans les gargouilles de leurs églises, et incrustant son long museau fin entre les genoux de son maître, les yeux obstinément fixés sur les siens.

A quelque distance, vers le milieu de la salle, ayant pour siège un escabeau élevé, recouvert d'une peau de louve retombante, et tournant le dos au groupe du vieillard et du chien, une jeune femme, vêtue selon la mode de la Bretagne insulaire, travaillait, en se servant de laines de différentes couleurs, qu'elle puisait dans un bahut grand ouvert, placé tout près d'elle. A l'aide d'une aiguille de bronze, longue et fine, mais sans pointe, que les Celtes nommaient *Brawd*, d'où vient peut-être le mot *broder,* elle formait des dessins d'animaux et de fleurs, sur une longue bande de toile blanche, qu'une servante placée à sa gauche déroulait lentement, tandis qu'une autre, à sa droite, et debout comme sa compagne, l'enroulait, attentive, selon la marche plus ou moins rapide du travail.

C'est ainsi que, dit-on, quatre siècles plus tard, la reine Mathilde retraçait, sur la fameuse tapisserie de Bayeux, dont nous pouvons contempler encore la prodigieuse spirale, l'épopée du conquérant normand et la mort du malheureux Harold.

La brodeuse qui, malgré son évidente jeunesse, était l'épouse du vieillard, avait une beauté altière; nul sourire ne venait errer sur sa lèvre hautaine; aucune lueur, même fugitive, de bienveillance ne tempérait l'immobilité glaciale de son visage; et, quand le mouvement de la tellette brodée ne suivait pas exactement les progrès de son aiguille,

elle lançait, haineusement, une rapide insulte à l'une des jeunes Bretonnes, dont les justaucorps blancs, garnis de boutons d'argent si serrés qu'ils se recouvraient à moitié les uns les autres, ressemblaient au costume gracieusement dégagé que portent, de nos jours, les filles de Guémené.

Le vieux seigneur était le noble Galonus, d'origine Gauloise, pure de tout mélange de sang romain. La châtelaine était Gwinnfride, qu'il avait ramenée des îles de Cornouailles, où, après un long veuvage, il était allé l'épouser. C'était une dame fort belle, riche et de bonne maison, mais dure et mauvaise de cœur, et, d'ailleurs, infectée de la damnable hérésie de Pélasge, et fort opiniâtre dans ses erreurs.

Galonus avait eu de sa première femme, la sainte et douce Florence, fille d'Honorius, prince de Brest, deux enfants. L'aîné était un fils appelé Gurguy; l'autre était une fille, bonne et vertueuse comme sa mère, qui avait été nommée Haude. Au moment même du second mariage de son père, Gurguy était parti, en fort bel équipage, pour la cour de Childebert, roi de Paris, qui l'avait pris en grande estime et affection particulière, lui donnant, dit la légende, « *honnestes appoinctemens en son palais.* » Mais, comme, depuis longtemps, il n'avait plus envoyé de ses nouvelles en Bretagne, on avait fini par le croire mort, ce qui donna sujet à plusieurs jeunes seigneurs, de rechercher Haude en mariage, tant pour sa rare beauté et ses qualités d'esprit, que pour les grands biens qu'elle devait posséder un jour.

Or, la jeune princesse, inconsolable de la mort de sa mère bien-aimée, et ne pensant plus qu'à la rejoindre au ciel, s'était secrètement engagée à n'avoir que Dieu pour époux. Elle supplia le Seigneur tout puissant de la délivrer de recherches qui lui étaient importunes, et la Providence l'exauça, en tirant précisément son avantage de la malice de sa marâtre. En effet, cette étrangère était devenue fort jalouse des succès de Haude, et, après lui avoir fait sublir mille traitements odieux, supportés avec une admirable patience, elle l'avait envoyée dans une métairie éloignée du manoir, la chargeant d'en diriger le ménage, et lui interdisant d'en revenir qu'elle ne fut mandée.

C'est ainsi que Galonus n'avait près de lui que sa jeune épouse, dans cette sombre nuit du 18 novembre 545, où nous transporte une vieille chronique dominicaine.

Tout à coup, au milieu du calme monotone qui régnait au château de Trémazan, et sans qu'aucun bruit extérieur vint encore troubler le silence nocturne, le grand chien favori se lève, et pousse un long cri plaintif..., ce hurlement étrange et sinistre que l'on regarde comme un présage de mort.

Gwinnfride, aussitôt, suspend son travail, et, comme si elle attendait un événement certain, son regard se porte sur la lourde tenture de cuir doré qui retombait sur la porte de la salle à son extrémité obscure.

Le vieux seigneur qui, peu à peu, s'était assoupi à la chaleur du foyer, tressaille lui-même. Les deux armoricaines font le signe de la croix, ce qui leur vaut un regard impatient de mépris de leur maîtresse.

Cependant, un bruit strident de métal heurté se fait bientôt entendre, et plusieurs coups précipités retentissent, frappés, du pommeau d'une pesante épée, sur le bouclier de cuivre toujours suspendu à la maîtresse porte extérieure du logis seigneurial. On entend le bruit lointain des serviteurs qui accourent, le grincement sonore des antiques ventaux qui s'ouvrent en roulant, puis un pas rapide qui résonne l'acier... Enfin la portière s'écarte violemment... et un jeune seigneur, d'une haute stature, vêtu, sous un riche manteau, d'une flexible armure dont les souples réseaux dessinent des muscles habitués aux luttes courtoises des tournois ou meurtrières des combats, s'avance, rapidement, vers le haut de la salle.

« Gurguy »! s'écrie le vieillard en lui tendant les bras.

Mais son fils ne s'y précipite pas. Il demeure immobile, près de sa belle-mère, dont les yeux, aux lueurs félines, l'enveloppent d'un regard interrogateur. Sa poitrine est agitée d'un souffle rapide; tout en lui respire une angoisse terrible; et l'on s'aperçoit alors que sa main tient une large épée nue, et que, de cette épée, goutte à goutte, s'écoule un filet de sang qui forme une tache ronde sur la natte de paille recouvrant le plancher.

Mais avant que le silence fut encore troublé, on entend comme le bruissement étouffé d'une foule discrète; la tenture de nouveau se soulève; mais, cette fois, doucement et sans bruit; et, comme encore indécise, une forme blanche apparaît. Elle glisse, plutôt qu'elle ne marche, et, peu à peu, progressivement éclairée, se dégage de l'ombre, comme entourée d'une lumineuse auréole, et, lentement, s'approche.

C'était une blonde et admirable fille que la Comtesse Haude; une longue et molle tunique de fine laine tombe chastement de ses épaules, ne laissant découverts que ses bras nus, dont les poignets sont entourés de spirales métalliques; un cercle d'or, étroit et plat, retient son opulente chevelure cendrée. Un sourire mélancolique erre sur ses lèvres; ses grands yeux bleus expriment une douce et indulgente tristesse. La blancheur mate de son teint ressemble à la pâleur de ceux qui ne sont plus, et, chose étrange et sinistre, comme un mince collier de petites goutelettes rouges figées fait le tour de son cou, semblable à des perles de rubis sur de l'ivoire récemment ciselé.

Cependant elle s'arrête, et, derrière elle, des hommes et des femmes de Bretagne se groupent au fond de cette scène étrange, où des effluves surnaturels semblent planer.

« Mon seigneur et mon père, » dit la jeune comtesse, d'une voix dont la mélodie pénétrante saisit tous les cœurs, « pardonnez à votre » fille d'enfreindre votre ordre d'exil; mais c'est le ciel qui m'envoie.

» Et toi mon frère bien-aimé, cesse de frémir, à la vue d'un prodige » dont toi seul encore reconnais l'étonnante merveille. Vous tous enfin » que la Providence a réunis pour m'entendre, écoutez.

» Depuis ce matin déjà, débarqué sur nos rivages, Gurguy est en » Bretagne; mais il n'avait vu que cette femme qui, maintenant, tient » le lit de notre mère. Inquiet et étonné de ne pas voir sa sœur, trem- » blant il interroge; et Gwinnfride n'a pas craint, par un odieux men- » songe, de lui dire que j'étais exilée du château de mes aïeux pour » avoir déshonoré leur antique et glorieuse lignée. Instruit du lieu que » j'habite, il accourt, pour me confondre ou m'absoudre; je le vois » sans le reconnaître, et, craintive, je m'enfuis. Mais lui, prenant ma » terreur pour l'aveu de mon crime, il me poursuit, m'atteint, me » frappe d'une main trop sûre... et c'est Dieu qui permet que pour une » heure encore, cette bouche déjà et à jamais fermée par la mort, » s'ouvre pour proclamer sa volonté suprême.

» Gurguy, tu fus trop prompt à croire la calomnie, et celui qui con- » damne s'expose à être condamné. Mais tes rapides remords, ta dou- » leur et mes prières, ont déjà triomphé pour toi. Va trouver l'illustre » Pol, le patriarche du Léonais; il te dira l'expiation que la justice » d'un Dieu clément t'impose. »

Elle dit, se jette dans les bras de son frère, son meurtrier chéri; puis s'agenouille devant son père, dépose un baiser sur sa main tremblante, et se relevant :

« Pour vous, madame, sur qui pèse justement toute la responsabi- » lité du crime, mon cœur qui vous pardonne a, vainement, demandé » votre vie, et le Souverain Juge ne m'a permis que de venir vous dire » que votre fin est proche, et qu'il est grand temps, de vous repentir.

— » Je ne crois pas à la grâce, car Pélasge est mon maître », s'écrie Gwinnfride, « je ne veux pas du pardon, et je n'ai qu'un regret, » fille maudite, c'est de ne pouvoir t'entraîner avec moi, dans l'abîme, » où je me sens déjà rouler. »

A peine avait-elle dit ces mots que des convulsions affreuses la terrassent, sa superbe beauté disparaît; hideuse et poussant des cris affreux, elle se roule sur le sol, au milieu des spectateurs terrifiés, et, bientôt, s'échappe, avec un dernier blasphème, son âme à jamais condamnée.

Le lendemain la douce martyre, ou plutôt sa dépouille mortelle, reposait, dans l'église paroissiale de Landunnvèz, au sépulcre de ses ancêtres, où Dieu l'a illustrée par de nombreux miracles.

Et de toutes ces choses, il est fait mémoire, aux bréviaires anciens de Cornouailles et Léon, qui fixaient la fête de sainte Haude au 18 novembre, jour de sa mort tragique.

La légende, et je vais faire comme elle, continue l'histoire de Gurguy, inscrit, l'on va voir pourquoi, sous un nom différent, au martyrologe des saints de Bretagne.

Mais je remarque que dom Lobineau, tout aussi bien qu'Albert le Grand, abandonne le vieux Galonus; sans doute, il le traite comme faisait Virgile conduisant Dante au travers des cercles infernaux, lorsqu'ils rencontrèrent tous deux les âmes qui vécurent sans blâme et sans louanges : « le monde n'a pas gardé leur souvenir, la miséricorde et » la sévérité les dédaignent : *Non ragioniam di lor' ma guarda e* » *passa*... ne parlons plus d'eux mais regarde et passe. »

Je veux laisser ici, pour un instant, la parole au naïf chroniqueur que je ne copie cependant pas, mais qui, bien qu'imparfaites, a laissé des traces suffisantes dans ma mémoire.

Sitôt que saincte Haude eust rendu l'esprit, Gurguy sortit de la maison de son seigneur père, et s'en alla vitement, en la ville d'Occismor, trouver sainct Pol, Évesque de Léon, lequel le reçut fort amiablement, l'ouit de confession, et lui enjoisgnit un jeûne de quarante jours et les nuits.

Laquelle pénitence Gurguy reçut en grande humilité, et pour suivre le précepte d'icelle, s'en fust en une très-sauvage forest retirée qui était proche la ville de Lande-tenok, au bord l'Elorn, en fasce Plougastel-Daoulas, où il se bastit une loge et y vescut sa quarantaine, en contiuuelles prières, veilles et larmes, ne se subsistant que de racines, glandées et aultres fruicts sauvages.

Car n'avait en ce dit lieu porté nulle prouvision, ains s'estait enctièrement jetté au giron maternel de la prouvidence de Dieu, laquelle aulcunement, de vray, ne lui fit faute. Car au bout de ces quarante jours, comme il priait, le visaige prosterné en terre, une volante corneille lui apporta ung très-beau pain blanc, par le commandement d'icelluy qui, par ministère semblable, avait, aux très-anciens siècles, substanté Élie, Paul et Antoine, dans les déserts.

Lors Gurguy ayant compris, de si éstonnantes merveilles, que sa pénitence estait remplie, s'en fust vers son Prélat sainct Pol, lequel il rencontra dans la salle de son manoir Épiscopal, en compaignie de cinq ou six de ses chanoines au dict chapitre de Léon.

Or, si tost qu'il parut, sainct Pol et ses compaignons virent la teste au dict pœnitent toute encouronnée d'une fort belle flamboyante couronne, comme sont les imaiges des saincts, aux peinctures des vieux missels, dont ils furent moult estonnés.

Et de là, saint Pol prist occasion de lui changer son nom, et voulut qu'au lieu de Gurguy, d'ors, il s'appella Tanguy, car Tan est mot de langue celtique qui veut dire : Feu Flambant.

Puis lui bailla, fort benoictement, l'habit de son ordre, en son moustier de l'isle de Batz, d'où le dict Tanguy devint Abbé mittré, dans la moinerie de Gherbert.

Je n'ai pas voulu, tout à fait, supprimer le charme délicat de ce vieux langage que parlèrent encore, après Montaigne, Louis XIII et Richelieu ;

un antiquaire Breton n'a-t-il pas fixé notre devise : « faire revivre ce qui n'est plus, et conserver ce qui va périr. »

Saint Tanguy devait être, non seulement abbé, mais encore fondateur. Il avait, de son père, hérité d'un vaste territoire, s'étendant, à l'extrémité de la presqu'île armoricaine, entre les pointes de Kermorvan et de Krech'meur. Ce fut là que, vers 550, il créa ce qu'en ces temps reculés on nommait un monastère, un groupe serré de petites cabanes, autour d'un oratoire où l'on célébrait les offices, avec un enclos semé de légumes et de seigle, dont les religieux vivaient de même que les paysans les plus pauvres. Cet endroit se nommait *Penn-er-bed*, ce qui veut dire *le bout du monde*. C'était si bien, en effet, le bout de la vieille Europe, et le monastère était bâti si proche de la mer, que celle-ci avait creusé, sous ce cap rocheux, une grotte profonde; et les lames en s'y engouffrant sans cesse, accompagnaient, de leurs sourds grondements, les chants pieux des moines.

Hélas ! les hymnes ont cessé, mais la grande voix de la mer retentit toujours dans la solitude, sans affaiblissement ni fatigue, et sans paraître se soucier qu'il n'y avait plus là d'oreilles humaines pour l'entendre.

Ce monastère devait changer de nom comme son fondateur et recevoir encore une illustration plus haute. On dit que, sous le règne de notre roi breton Conan III, la relique précieuse du chef de saint Matthieu l'évangéliste, que possédait l'église métropolitaine de Salerne, y fut miraculeusement transportée par un navire qui vint faire naufrage en cet endroit. Puis, des constructions grandioses, qui ne furent terminées qu'au XIVe siècle, remplacèrent les modestes cellules de l'antique origine, et cette abbaye devint l'une des plus célèbres de Bretagne, sous le nom de Saint-Matthieu de fine terre, que portent encore ses ruines.

Ce fut au pied de ces hautes murailles que Clisson, lieutenant de du Guesclin (quel lieutenant, mais aussi quel capitaine !) tailla en pièces des troupes anglaises qui cherchaient à s'embarquer là, chargées des dépouilles de Bretagne. Et j'aime encore à retrouver, relié, par une longue suite d'abbés, au moine du VIe siècle dont je viens de conter la légende, un nom particulièrement respecté dans nos campagnes. Le dernier commendataire de cette abbaye célèbre fut Nicolas de Robien; c'est lui qui vit expulser les moines, en suite de ce décret de suppression des ordres religieux qui fit dire, au comte de Maistre : « Il leur faudra bâtir des bagnes avec les pierres des couvents qu'ils auront détruits. » Peu de noms bretons étaient plus dignes de clore cette liste d'honneur et de foi, que celui de cette famille, d'ancienne chevalerie, dont la devise « ni vanité ni faiblesse » accolait si bien son cri de guerre : « Petit rocher, *Roch bihan !* »

En m'emparant d'une légende aussi familière à tous, et le faisant surtout en Bretagne, je n'ai pu avoir aucune prétention hagiographique.

Peut-être avez-vous pressenti mon but, en me voyant ébaucher la mise en scène d'un aussi simple récit.

Ne trouvez-vous pas, en effet, dans cette histoire, à défaut d'un drame pour Shakspeare, les éléments d'une tragédie pour l'auteur de la fille de Roland ?

L'époque à retracer est curieuse. Là-bas, la cour de Childebert, et le Paris du VIe siècle, encore *la ville du milieu des eaux*. Ici, l'antique seigneurie bretonne, plus austère, mais plus libre, que le fief féodal. Et, partout, ces populations, gauloise, franque, romaine, ne se mêlant guère plus que les eaux de l'Arkansas et du Meschacebé. Vous souvenez-vous du charme avec lequel l'auteur d'Ivanhoë fait gronder sourdement les rancunes saxonnes, et brâmer les passions normandes, autour du calme, un peu monotone, de Lady Rowena ?

Ainsi qu'on l'a si justement remarqué, la première condition de l'émotion dramatique, c'est que la passion qui l'excite soit *vraie* ; or, au théâtre, il n'y a de vrai que ce qui est général et ce que tout le monde ressent (*). C'est pour cela qu'il n'existe guère de drame sans amour, parce que cette passion est la plus générale, dans l'ordre de la providence, qui la fit la plus attrayante dans l'ordre de la nature.

Manquerait-elle ici ?

Oui, pour dom Lobineau, peut-être, et encore ! mais certes non pas pour moi.

Croyez-vous que Gurguy, ce beau seigneur breton, ait passé, inaperçu des Franques aux nattes d'or, à la cour mérovingienne ? moi, je suis convaincu qu'après sa longue absence, il ne revenait en Bretagne que pour demander à son père de bénir son union avec une de ces jeunes princesses dont les mères avaient suivi la reine Clothilde au tombeau de saint Martin.

Quant à Haude, nos deux moines, le dominicain comme le bénédictin, sont d'accord pour nous apprendre que les adorateurs ne lui manquaient point. Il est très vrai qu'elle n'en voulait aucun, ayant fait vœu de mourir vierge. Mais, l'amour, non partagé, c'est toujours l'amour, et il en prend quelque chose de fatal qui ne fait qu'accroître l'intérêt qu'il inspire.

Entre les lignes du vieil Albert le Grand, bien serrées pourtant, comme celles d'un incunable, les yeux les moins préparés lisent de romanesques aventures.

Pourquoi l'exil de la fille de Galonus ? si le Léonais qui l'adore n'avait inspiré une passion coupable à sa marâtre ?

Et Gwinnfride attribuait à la vertueuse Comtesse, une faute, qu'avec un degré de plus dans le crime, elle brûlait de commettre.

(*) Saint Marc Girardin. Leçons de littérature dramatique à la faculté des lettres de Paris.

La passion, la passion maîtresse, palpite donc ici, avec cette variété qui caractérise les souffrances de l'âme, quand celles du corps n'ont qu'un même cri monotone s'éteignant toujours dans le même funèbre silence.

« *J'ai considéré,* dit l'Ecclésiaste, *toutes choses avec les yeux de mon âme, et j'ai trouvé la femme plus amère que la mort.*

Mais, peut-être, le peintre délicat, que j'ai choisi entre tous, parce qu'entre tous je l'admire, voudra-t-il, dans une sobriété magistrale, ne prendre, sur la riche palette que j'offre à son pinceau, que des tons austères et dignes de la poésie grandiose qui doit jaillir de la légende d'un saint.

Ne devons-nous pas à la prudence de Madame de Maintenon deux chefs-d'œuvre de Racine? et la grande marquise, qui grillait d'envie d'être invitée à Saint-Cyr, n'eut-elle pas plus d'esprit que de justice, en disant que le poëte y aime Dieu comme il aima ses maîtresses? En proscrivant, par une obéissance un peu contrainte, l'amour des magnificences d'Esther et d'Athalie, Racine a prouvé, qu'après tout, cette passion n'était pas indispensable au théâtre. Son absence en éloignait si peu l'intérêt dramatique, que la Champmeslé eût bien voulu jouer ce rôle que perdit, elle-même, madame de Caylus, pour y avoir été trop touchante.

Et, si l'on trouvait irrespectueux le point de vue, peut-être inattendu, d'où j'étudie la légende de saint Tanguy, qu'il me soit permis de rappeler ceci pour ma défense. A la première représentation d'Esther, le second carosse du roi contenait, avec le duc de Chevreuse et Louvois, trois évêques dont Bossuet n'était pas le moins illustre (*). Sans compter qu'un pareil auditoire valait bien le parterre de rois que Napoléon, plus tard, voulut donner à Talma.

Mais en sacrifiant l'amour, non sans un peu du regret de Racine, je rencontre, dans mon thème, une autre et touchante énergie du cœur humain; et ce ne serait pas trop, selon moi, pour en célébrer la puissance, que de faire une tragédie avec l'amour fraternel.

J'entends ce sentiment, pour lequel il faudrait créer un nom qui nous manque; cette affection privilégiée, où l'opposition des sexes met un degré de plus d'exquise tendresse, en même temps qu'elle la différencie aux sources mêmes de sa dualité.

Une sœur n'aime pas son frère ainsi qu'un frère aime sa sœur; pas plus que, dans l'autre amour, Roméo ne ressemble à Juliette.

C'est là, encore et toujours, cet adorable mystère des souplesses de l'âme humaine. Elles sont innombrables, parce que tout y est infini; c'est la marque de son immortalité. Ses vibrations, comme celles de l'éther, vont dans tous les sens, par toutes les routes, avec toutes les

(*) Manuscrit de Dangeau.

vitesses; et tantôt c'est la chaleur qui brûle, tantôt la lumière qui resplendit, enfin l'harmonie qui calme, console et repose.

L'amour fraternel, tel que je l'ai défini, tous les grands maîtres de la scène l'ont montré, en quelqu'endroit, dans une mesure épisodique. Et, sans compter l'héroïne des choëphores du vieil Eschyle, n'avons-nous pas l'Antigone de Sophocle et surtout l'Iphigénie d'Euripide? « *Mon frère, mon frère, pleure, pleure avec moi, prie mon père que ta sœur ne meure pas.* »

Shakspeare qui a voulu peindre tout l'homme, qu'il savait si bien, regardait à ce point, comme un ressort dramatique des plus puissants, ce mouvement de l'âme humaine, qu'il a imaginé le combat de cet amour, avec le grand amour, l'autre ; et, les jugeant de même taille, à aucun d'eux il n'a donné la victoire.

Qui n'a été frappé de cette scène, d'un sublime un peu sauvage, où Hamlet poursuivant Laërte, s'élance, après lui, dans la fosse encore ouverte d'Ophélie? Le prince de Danemark, simulant la folie, a beau crier « les affections de quarante mille frères n'auraient pu toutes ensemble égaler la mienne, » il ne trouve rien de plus fort, au paroxisme de son délire, que de répéter les propres paroles de Laërte lui-même. « Maintenant enterrez à la fois les vivants et les morts ; élevez sur nous une montagne qui dépasse en hauteur l'antique Pélion et le bleuâtre Olympe. »

Messieurs, me souvenant de cette scène, quand je creusais pour vous, il y a vingt ans, le tumulus de Kerpenhir, je me demandais si j'allais y trouver les fleurs funèbres d'Ophélie.

Il m'importe très peu d'ailleurs, que Campistron et Ducis aient osé pervertir l'amour fraternel en inceste ; qui se souvient aujourd'hui, de Tiridate ou d'Abufar? mais je ne pardonne pas à notre Chateaubriand, d'avoir glissé, en l'enveloppant, il est vrai, de tous les artifices de son beau langage, une passion aussi odieuse dans les cœurs de René et d'Amélie. Phèdre, au moins, n'était que la belle-mère d'Hippolyte.

L'écueil du Gurguy de M. de Bornier, je parle de la tragédie de mon rêve, peut-être ce serait cette apparition de Haude, si saisissante pourtant dans la légende Bretonne.

En effet, ce n'est plus ici la statue du commandeur, et encore celle-là même provoque toujours un sourire, malgré les magies de l'opéra et les prestiges de Mozart : « *Di rider finirai prià dell' aurora.* » Ce n'est pas non plus une ombre, comme celle du roi de Danemark empoisonné par l'oreille, ou d'Agamemnon tombé sous les deux coups de hache de Clytemnestre, car elle l'abat comme un vieux chêne.

C'est une morte qui vient, elle-même, montrant la trace sanglante de son cou coupé.

Serait-ce accepté sur la scène française?

Oui, si le poëte trouvait pour interprète, une grande actrice ayant à la fois et le génie qui le comprenne,... et les épaules de la Polyxène d'Euripide

Μαστους τ'ἔδειξε στερναθῶς ἀγάλματος
Καλλιστα....

Or nous savons qu'à la rue Richelieu on peut rencontrer réunis l'un... et les autres.

Et puis de l'audace! de l'audace! et toujours de l'audace!

Haude peut bien apparaître un collier de corail au cou, devant ce tout Paris, sans compter la province, qui défilait, hier encore, devant cette toile étrange où saint Denis ramasse sa tête, dans l'attitude, peut-être un peu trop réaliste, du joueur de quilles de Toppfer ramassant sa sinistre boule.

Je ne demande pas à M. de Bornier, tout ce que vient d'oser Bonnat.

Nous sommes une nation blasée. Le peintre a bien fait de frapper fort, d'empoigner par l'étrange. Au moins le peuple qui oublie trop sainte Geneviève malgré « les noces d'Attila, » se souviendra quelque temps encore, du premier évêque de Paris.

A quel poëte pourrais-je mieux, d'ailleurs, demander une obole de son grand courage, pour sainte Aude et saint Tanguy ?

Je mets ma prière sous l'égide de la scène si belle qui termine la tragédie de l' « Apôtre, » sans doute réservée pour des temps meilleurs.

Saint Paul va monter sur la trirème qui l'attend, au port de Néapolis, il part pour Rome et l'arène sanglante « où les lions s'étonnent des fureurs de César »; sa sœur, ses disciples, sur le quai, l'environnent.

PAUL.

« Adieu donc, Lydia, sois la sainte et la forte,
» Ne mêle pas de plainte à ce vent qui m'emporte;
» Adieu, sœur.

LYDIA.

» Adieu, frère.

PAUL.

» Enfants, c'est vous!.. c'est l'heure...
» Qu'as-tu, mon fils, qu'as-tu?.. je ne veux pas qu'on pleure.
» Regarde Lydia... c'est ma sœur, Dieu m'entend!
» Eh bien, le frère part... elle sourit, pourtant!
» Souriez donc comme elle à celui qui peut-être...
» Adieu tous mes amis!

Lydia.

» Adieu, frère !

Faustus et Mégara.

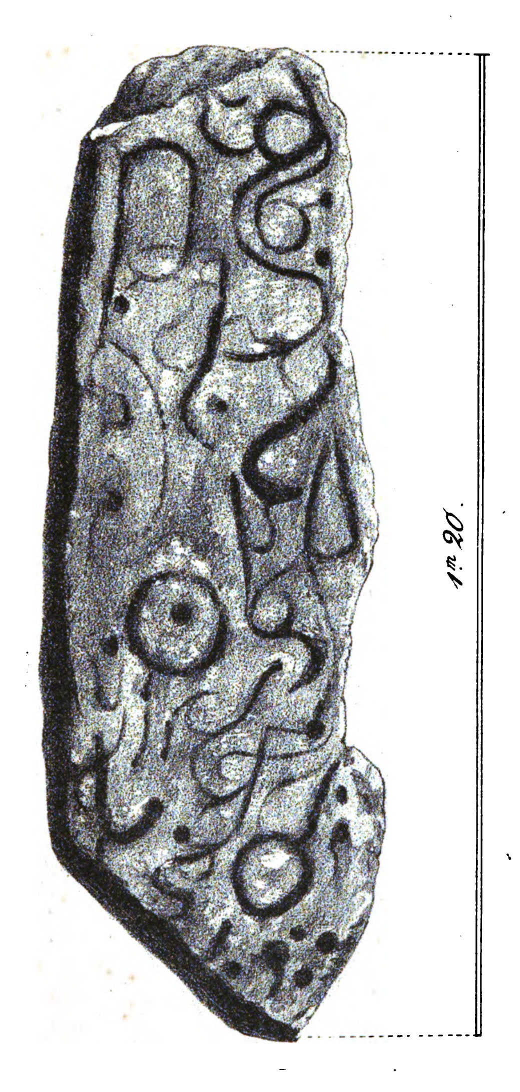
» Adieu, Maître !

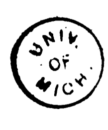
Et la toile tombe sur ce chant mélancolique des matelots :

« Toi que l'on plaint ou qu'on envie,
» Selon l'aspect du gouffre amer,
» Mortel, ne demande à la vie
» Que ce qu'on demande à la mer. »

Gramilla, juin 1885.

KPENHIR (LOCMARIAQUER)





Dalle de Granit – Signes mégalithiques.

(d'après une photographie.) 

DALLE DE GRANIT

PRÉSENTANT DES SCULPTURES MÉGALITHIQUES

DÉCOUVERTE A KERPENHIR (LOCMARIAQUER) 1885.

Par M. G. de Closmadeuc.

Il y a environ un mois, je m'étais rendu à Locmariaquer pour prendre possession, au nom de l'État, de la magnifique allée-couverte du *Mané-Rutual,* dont la principale table, vous le savez, mesure 12 mètres de longueur. Sous le rapport des dimensions, c'est certainement le plus remarquable des dolmens connus.

Au moment de me rembarquer pour Vannes, notre collègue M. Mahé, de Locmariaquer, m'informait qu'il venait de découvrir, dans la cour du Sémaphore, une large dalle de granit, qui présentait à sa surface des gravures assurément mégalithiques, dont il me montra un croquis.

Je lui recommandai d'avoir l'œil sur cette pierre et lui promis de revenir bientôt.

Le 11 juin, je suis retourné à Locmariaquer, accompagné de M. Beaupré, agent-voyer d'Auray, chargé des travaux à exécuter dans les monuments acquis par l'État.

Après avoir remisé cheval et voiture au bourg, nous nous sommes dirigés à pied vers Kpenhir, sous la conduite de M. Mahé.

Nous avons d'abord visité les nombreux mégalithes qui se remarquent dans un champ de blé, entre la pointe de *Gouemonenn* et le bec-er-trec'h. — Le froment était presque à hauteur d'homme. Ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes jusqu'à l'endroit où se dresse le menhir de 3m,42 de hauteur, nommé Men-Melein (la pierre jaune). — M. Mahé nous a fait constater que ce menhir fait partie d'un vaste demi-cromlech, composé d'un très grand nombre de petits menhirs, la plupart debout, formant un arc de cercle dont l'ouverture regarde directement l'embouchure de la rivière de Vannes.

A quelque distance de ce monument, M. Mahé nous fait également constater, dans le même champ, deux rangées de menhirs, formant une large et longue avenue courant du Nord au Sud, orientée directement vers l'Océan. — Cette avenue de menhirs qu'on désigne dans le pays sous le nom de *Men-Letonnic* a été vue et est indiquée par M. de Francheville, en 1843, dans sa note de la 2e édition du dict. d'Ogée, art. Locmariaquer.

La moisson et les broussailles qui entourent et encombrent ces deux monuments nous ont forcés d'en remettre l'exploration complète après la récolte.

Puis nous nous sommes rendus au Sémaphore. La pierre sculptée, que M. Mahé avait découverte, était effectivement dans la cour, posée contre le mur. Elle avait été extraite de terre, il y a quelques années, lorsqu'on creusa les fondations de l'enclos ; et, depuis ce temps, elle servait aux femmes du Sémaphore pour savonner leur linge.

J'ai demandé au Guetteur du Sémaphore de me faire cadeau de cette pierre, ce qu'il a fait de bonne grâce. Elle a été immédiatement chargée sur une brouette, conduite ainsi à Locmariaquer, et de là embarquée pour Vannes.

La dalle, qui est actuellement dans mon cabinet, a une longueur de $1^m,20$ sur $0^m,39$ de largeur, et environ $0^m,10$ à $0^m,12$ d'épaisseur.

Je vous l'aurais fait transporter à la séance, si je n'avais pas craint des accidents, en raison de son poids qui est considérable.

Mais je vous en présente une photographie très exacte, exécutée par M. le Capitaine d'artillerie d'Ornans. — Je me ferai du reste un plaisir de montrer la pierre aux membres de la Société, qui le désireront.

Cette dalle sculptée de Ꝃpenhir ressemble beaucoup pour la forme et les dimensions à la fameuse *dalle* trouvée à l'entrée de la grotte tumulaire du Mané-er-Hroek. Le grain de la pierre est identique, et c'est de la sculpture en creux.

Mais les dessins sont complètement différents. Sur la dalle du Mané-er-Hroek, on distingue une certaine symétrie de dessin. Un cartouche central est encadré en haut et en bas par des *signes asciformes*, groupés dans un ordre qui paraît intentionnel.

Sur la dalle de Ꝃpenhir rien de semblable. — La distribution des signes est insymétrique — et ces signes n'ont aucun rapport avec ceux du Mané-er-Hroek, — je dirai même qu'ils n'ont qu'un rapport très éloigné avec les signes gravés sous nos autres dolmens, comme Gavr'inis, le dolmen des Marchands et Ꝃyaval. Dans le champ ornementé de la pierre de Ꝃpenhir, on distingue des spirales, des cercles, avec ou sans point central, des cupules et enfin au voisinage d'un des bords, la figure gravée d'un celtæ.

En somme, absolument rien de compréhensible dans ce monument archaïque, qui a, du reste, cela de commun avec presque toutes les pierres sculptées de nos dolmens.

Je dis presque toutes, parce que je n'oublie pas qu'un des supports du Petit-Mont offre à sa surface la représentation incontestable de deux plantes de pied, et aujourd'hui même je pourrais mettre sous les yeux de la Société la photographie d'une figure en relief relevée sous la table des Marchands (dol Varchant) de Locmariaquer, et qu'il est impossible de ne pas assimiler à l'image d'un quadrupède.

ÉLOGE DE M. DU CHATELLIER

PAR LE Dr G. DE CLOSMADEUC

(Lu à la séance du 26 Mai 1885).

MESSIEURS,

Au moment où vous étiez réunis ici, à la dernière séance du 28 avril, je recevais un télégramme de Pont-l'Abbé, m'annonçant la triste nouvelle de la mort de notre vénérable et illustre Collègue, le doyen d'âge de notre Société, M. du Chatellier.

Le lendemain, je me rendais à ses obsèques, où je me trouvais au milieu de sa famille en deuil et de ses nombreux amis, venus de tous côtés pour lui rendre les derniers devoirs.

Le noble vieillard repose en paix maintenant sous les dalles de la petite chapelle de Ķnus, à côté de celle qui fut sa compagne des bons et des mauvais jours, et qui l'avait devancé de quelques années dans la tombe.

Vous vous en souvenez, Messieurs, il s'était assis, il y a quelques mois à peine, parmi nous, tout près du Président. Vous aviez admiré cette verte vieillesse qui n'avait de la vieillesse qu'une abondante couronne de cheveux blancs. Comme il était bien portant ce jour-là! Quelle physionomie vive et pénétrante! quelle sérénité dans le sourire! quelle causerie pleine de charme! — Il nous semblait qu'il ne devait jamais mourir.

Il vous disait, avec une exquise bonhomie, qu'il était un vétéran des Sociétés savantes de France, et il vous racontait de quelle manière les manuscrits de la famille Laënnec, jetés d'un grenier sur un tombereau, étaient venus grossir sa collection.

Heureux de l'accueil que vous lui aviez fait, il nous avait promis de revenir encore au milieu de nous tous, qu'il pouvait appeler ses jeunes Collègues, car il touchait à ses 88 ans.

Aujourd'hui, le rêve est évanoui. La mort a réclamé son tribut. Le titre, peu enviable, de doyen d'âge de la Société polymathique, ce titre dont M. du Chatellier était fier, passe

de droit à notre vénéré Collègue, M. le Dr Mauricet père, l'unique survivant des fondateurs de 1826.

Je voudrais pouvoir vous faire ici l'éloge de M. du Chatellier dans des termes dignes de sa mémoire et avec le développement que comporte sa haute personnalité. Un de ses Collègues de l'Académie des sciences morales et politiques, le Secrétaire perpétuel, qui est un Breton, s'en chargera, je l'espère, et le nom de M. du Chatellier, associé à celui d'Henri Martin, retentira sous la coupole de l'Institut.

Mais ce que je voudrais par-dessus tout, ce serait vous esquisser à grands traits la vie de M. du Chatellier, comme il l'a racontée lui-même, d'une façon simple et touchante, dans une plaquette tirée à un très petit nombre d'exemplaires, qu'il ne distribuait qu'à ses intimes amis, et à condition de ne pas la répandre.

Aujourd'hui que la mort a rompu le pacte, je me sens dégagé de ma promesse. Cette existence, si pleine de jours, si féconde en œuvres utiles, adonnée tout entière au travail, il faut qu'elle soit connue. Nous devons cet hommage à la mémoire d'un Collègue, qui a désormais sa place marquée sur le tableau des illustrations bretonnes, à côté de d'Argentré et des bénédictins Dom Morice et Dom Lobineau, car, comme eux, il a consacré ses veilles à l'étude et à la glorification de notre antique province.

A ces titres, qui sont grands, il a ajouté celui d'avoir sauvé du naufrage une masse véritablement prodigieuse de documents précieux et uniques, publications et manuscrits, qu'il avait récoltés d'année en année avec une persévérance inouïe, à une époque où nos vieilles archives étaient dispersées à tous les vents.

Arrêtons-nous donc au bord de cette tombe. C'est celle d'un compatriote, d'un savant d'élite, d'un des représentants les plus éminents et les plus sympathiques de cette forte génération, qui est née au déclin du dernier siècle, au bruit du canon qui annonçait les victoires d'Italie et la signature du traité de Campo-Formio.

La biographie d'un homme de bien et de grand savoir ne saurait manquer d'intérêt devant une Société qui le comptait parmi ses membres et se sentait honorée de l'avoir pour doyen d'âge.

MAUFRAS DU CHATELLIER.

Armand MAUFRAS DU CHATELLIER naquit à Quimper, sous la première république, le 18 germinal an V (7 avril 1797).

Son père, qui était juge au tribunal du chef-lieu, le mit de bonne heure en pension chez un brave curé de Locronan, qui avait émigré en Espagne, pendant la Terreur. Le jeune garçon avait pour compagnons de jeux et d'étude trois ou quatre camarades de son âge, qui habitaient, comme lui, le presbytère, et y recevaient les premiers éléments d'une éducation nécessairement superficielle et fort incomplète. M. du Chatellier nous a raconté lui-même les anecdotes et les impressions de cette jeunesse heureuse, passée dans une petite bourgade bretonne. Le bon Curé, tout en leur apprenant le français et très peu de latin, leur parlait du pays espagnol et aussi des escadres qu'il avait admirées dans les ports de France et de l'étranger. De temps à autre, de beaux officiers de marine traversaient Locronan pour se rendre à Brest. La vue de leur uniforme galonné d'or échauffait l'imagination des enfants qui ne rêvaient plus que voyages sur mer. « De ces ébats, nous dit M. du Chatellier, et de ces rencontres journalières, les élèves du cher Curé avaient pris un goût prononcé pour tous les amusements qui pouvaient se rattacher à la marine ; et chacun de nous avait son bateau, sa frégate ou son vaisseau à trois ponts !! On lançait la flotte sur les flaques d'eau du village. »

Deux années s'écoulèrent ainsi, à l'ombre du presbytère de Locronan, de 1805 à 1807, années pendant lesquelles la petite troupe de bambins s'essayait aux exercices variés du corps et aux divertissements du jeune âge, au détriment des leçons de grammaire.

Notre héros a atteint l'âge de dix ans. Son père obtient pour lui une demi-bourse au lycée impérial de Rennes.

Adieu l'école buissonnière ! Adieu les bois touffus, les rochers abrupts, les nids d'oiseaux dans les halliers ! Adieu les courses échevelées à travers champs, et la baignade dans l'étang voisin !

Il faut rejoindre Quimper. De là le père et le fils partent pour Rennes, à petites journées, véhiculés tant bien que mal dans de mauvaises voitures. Les routes sont mal entretenues et peu sûres dans le Morbihan. La chouannerie bat toujours la campagne, quoiqu'on soit en plein Empire. Les voyageurs, blottis dans l'intérieur du coche, se racontent les nouvelles. L'enfant entend parler de pillage de diligences, de coups

de fusil tirés par-dessus les fossés, et même de l'arrestation de Monseigneur Pancemont, évêque de Vannes, par une bande de chouans, qui ont menacé de le tuer, ainsi que son grand vicaire, si on ne leur versait pas une grosse somme.

On gagne Ploërmel avec peine et énormément de fatigue. Puis le père et le fils s'embarquent dans une carriole couverte d'une bâche en toile. Ils s'en vont au château de Trécesson, en Campénéac, où habite un oncle des du Chatellier. Ils restent huit jours dans ce manoir délabré du XVIe siècle, écoutant, à chaque repas, les récits interminables d'une vieille cousine sur les histoires d'autrefois et les légendes du château de Trécesson.

Une d'elles avait trait à un jeune seigneur de Trécesson « qui, au moment de s'éloigner de sa famille, était conduit par la nourrice au delà du pont-levis et qui, rendu à une certaine distance, quand la nourrice allait le laisser prendre son essor, se retournait subitement et revenait, à son tour, conduire la nourrice vers le château, sans pouvoir se séparer d'elle, et sans que celle-ci, de son côté, renonçât à faire la conduite à son jeune seigneur, qui de rechef reprenait le pas vers le château, la nourrice repartant encore du pont et du vieux donjon, sans pouvoir se décider à abandonner le jouvenceau aux hasards de l'inconnu. »

Naïve légende dont l'écho bourdonnait encore doucement dans le souvenir du vieillard, à l'âge de 88 ans, et qu'il nous a racontée !

Il y avait aussi l'histoire tragique d'une jeune mariée que son mari, dans un accès de jalousie, avait enterrée vivante. Sa robe et sa couronne nuptiale étaient conservées sur l'autel de la chapelle du lieu.

C'est dans ce château que s'était caché le Girondin Defermon pendant la Terreur.

A quelques jours de là, nos deux voyageurs sont à Rennes, où le jeune Quimpérois est bien et dûment claquemuré, en qualité d'interne, au lycée, et immatriculé dans la 7e compagnie, avec l'uniforme réglementaire. Il devait y rester sept ans. C'est lui qui nous apprend que, grâce à la générosité paternelle, il touchait, comme prêt, *quatre sous* par semaine.

Dans ses classes supérieures, il eut pour condisciples des hommes qui ont acquis, depuis, la célébrité, entre autres : Bertrand, Duhamel, Roulin, Dubois, Pierre Leroux. Le premier, un très savant médecin, auteur d'ouvrages remarquables, est le père de deux membres actuels de l'Institut : MM. Joseph et Alexandre Bertrand. Le dernier, Pierre Leroux, devait plus tard se distinguer par ses travaux de philosophie socialiste, et devenir député de la Constituante en 1848. M. du Chatellier vante son intelligence et ses grandes qualités de cœur, dont il cite des exemples.

Le jeune du Chatellier terminait ses classes, au moment où l'Empire

chancelait. Il nous raconte que, pendant les promenades, les élèves croisaient des escouades de prisonniers, Russes et Allemands, la plupart pieds nus, les habits en lambeaux, les bras en écharpe ou la tête enveloppée de mouchoirs ensanglantés. — L'ennemi avait passé la frontière. Mais les jeunes lycéens gardaient au fond de leur cœur la légende de la Révolution, et ne pouvaient pas s'imaginer que son représentant, l'Empereur, succomberait.

En 1814, le jeune du Chatellier a 17 ans. — Il revient à Quimper, au sein de sa famille. La Restauration est faite. Il cache, dans un coin de l'armoire, la cocarde tricolore qui ornait son tricorne de collégien.

Son père, un vieux fonctionnaire de la République et de l'Empire, n'est pas en odeur de sainteté sous le nouveau régime. Il est destitué de sa place de procureur du Roi. On prend pour prétexte qu'il a osé écrire au Président des assises, un royaliste ardent, une lettre avec l'adresse de la *rue de l'Égalité*, tandis qu'elle s'appelait jadis *rue des Gentilshommes*. — Ce n'est que, trois ans plus tard, qu'on le replace comme *juge* aux appointements de 1,200 fr.

Quelle carrière abordera le fils? Après bien des hésitations, on choisit la douane. — En 1820, après deux ans de surnumérariat, il est nommé aide-vérificateur des douanes, à Douarnenez, à 800 fr. Il n'y avait pas de quoi faire des folies. — A partir de ce moment, la vocation de M. du Chatellier se dessine. Il est pris d'un désir immodéré de s'instruire. Il passe son temps à lire; il prend force notes, s'essaie au style, achète des livres, va à la recherche des bouquins et des manuscrits; mille projets roulent dans son cerveau. Il fait de la peinture. Il y a, à Douarnenez, une petite chambre de lecture, où on cause politique avec les fortes têtes de l'endroit. Quelques journaux mettent le cénacle au courant des événements parlementaires. Le jeune vérificateur se repaît des harangues de Benjamin Constant, du général Foy, de Manuel.

Un jour, un dîner par souscription est offert à Quimper aux deux députés libéraux du Finistère, Guilhem et Keratry. — L'employé des douanes assiste au banquet. Un de ses amis porte un toast *à la santé des braves morts à l'armée de la Loire!!* C'en est trop. La police a dénoncé ce foyer de conspiration. Une dépêche télégraphique du Ministre ordonne au vérificateur du Chatellier de quitter Douarnenez et de partir sur le champ pour les Ardennes. — En passant par Paris, il se présente devant le directeur du personnel, qui l'accueille en ces termes, et avec un air hautain : « Ah! c'est vous, Monsieur, qui donnez des dîners aux députés de l'opposition!... C'est bien!.... Allez leur demander des places!!!

De Charleville, M. du Chatellier put bientôt revenir en Bretagne, avec le poste de receveur des douanes à Pont-l'Abbé, à 1,000 fr. d'appointements.

Il n'a que 26 ans, et comme il le dit lui-même « bon pied, bon œil et de la santé à dose suffisante. » Lire, bouquiner, dessiner, peindre et chasser lui paraissent le comble de ses espérances. — Dès cette époque, il rêve d'écrire, de composer des ouvrages, dont il amasse les matériaux et trace le plan. Il ébauche un drame en cinq actes sur les Girondins. Il trouve même le temps d'ouvrir un cours gratuit de dessin.

Sur ces entrefaites, il se marie, en 1828, à Pont-l'Abbé. Il nous a raconté agréablement comment un parapluie égaré fut le commencement d'une liaison qui devait faire le bonheur de sa vie. C'est vers cette époque qu'il publie un volume de scènes historiques sur la mort de Louis XVI (1828).

Ses capacités, qui l'avaient fait apprécier de ses chefs, et son travail sur le nouveau système commercial de l'Angleterre (1826), l'appellent à l'Administration centrale à Paris, et l'attachent au bureau du Commerce.

Le voilà sur un grand théâtre. Il en profite pour étendre ses connaissances. Il fréquente le salon de M. de Keratry, où il rencontre Guilhem, Labbey de Pompières, Dupont de l'Eure, Benjamin Constant et autres célébrités du jour, coryphées de l'école libérale.

La Révolution de 1830 éclate. Il y prend une part active. Le drapeau tricolore flotte aux Tuileries. — Bientôt, c'est lui qui est chargé de remettre au nouveau Roi, Louis-Philippe, une adresse de la part de la députation de Pont-l'Abbé.

Rien de curieux comme cette scène. Le député de Quimper, un avocat, passe le premier, et débite sa harangue en phrases sonores et avec force gestes.

Le député de Pont-l'Abbé s'avance à son tour : « Sire, dit-il, les habitants de Pont-l'Abbé s'unissent à ceux de Quimper pour assurer Sa Majesté de leur respect le plus dévoué, et lui demandent la permission de lui exprimer, en même temps, le vœu de voir supprimer l'impôt du sel. »

— « Monsieur, que dites-vous ? »

M. du Chatellier, un peu déconcerté, reprend : « Sire, les habitants de Pont-l'Abbé m'ont chargé de vous offrir l'expression de leur respectueux dévouement ; mais ils m'ont chargé aussi de vous soumettre le vœu qu'ils forment depuis longtemps pour la suppression de l'impôt du sel. »

« Monsieur, répliqua brièvement le Roi, nous en délibérerons en Conseil des Ministres. » — Louis-Philippe n'était pas content. Tous les députés des villes furent invités à dîner au Palais-Royal. Celui de Pont-l'Abbé fut oublié !.. Jugez des commentaires, dans le public et dans les journaux.

Plusieurs jours après, Louis-Philippe répara l'oubli. Une invitation fut apportée à M. du Chatellier par un messager en livrée rouge. — Il se

rendit à l'invitation et eut l'honneur de manger à la table du Roi, en compagnie d'une quarantaine de personnes.

En passant près de lui, après le repas, le Roi s'arrêta un instant pour lui dire « que la méprise provenait d'un oubli involontaire. »

Toujours attaché au bureau du Ministère, M. du Chatellier continue à fréquenter les salons de la capitale et y rencontre Marrast, Flocon, Laffitte, Thiers, Guizot, Casimir Périer, Villemain, Cousin, qu'il entend plusieurs fois à la tribune, car une de ses récréations consiste à suivre les séances de la Chambre.

Vient une heure où le mal du pays le prend avec le dégoût de la bureaucratie. Il obtient, un peu par complaisance, un congé illimité et un traitement de réforme, c'est-à-dire 500 fr. d'indemnité annuelle. — Adieu Paris ! En 1831, il est de retour en Bretagne.

Son père et sa mère, très âgés, ont un petit établissement de pêche à Tréboul, près Douarnenez. Ils le cèdent à leur fils, qui s'y installe avec sa famille. Mais, il l'avoue, il n'avait ni le goût ni le génie du commerce. Au bout d'un an on vendait la suite des affaires, et on revenait à Pont-l'Abbé, ne rapportant de cet essai qu'un manuscrit *sur la pêche de la sardine.*

Bientôt, une nomination à la place d'inspecteur *des prisons* et *des établissements de bienfaisance,* avec 1,500 francs d'appointements, le fixe à Quimper. En dehors de ses fonctions, M. du Chatellier continue à travailler suivant son inclination. Il fonde la société *d'Émulation*, qui doit s'ocuper de travaux d'utilité générale, et inaugurer des cours publics et gratuits. Il se charge du cours d'histoire de la Bretagne. Il collabore au journal le *Breton,* publié à Nantes pendant plusieurs années, et aux *Annales bretonnes* (1832). — En 1835 parait sa remarquable notice sur *l'abbé Le Coz,* cet évêque constitutionnel de Rennes, qui fut membre de l'Assemblée législative et plus tard archevêque de Besançon.

L'histoire de la Bretagne devait faire l'objet des constantes études de M. du Chatellier.

Un peu après, 1830, vivait en la petite ville d'Audierne (Finisterre), un vieux receveur des douanes nommé Guezno, qui avait été témoin et acteur de la révolution. Ses relations allaient donner aux travaux de M. du Chatellier une direction spéciale.

Ce Guezno, dont le portrait se voyait dans la chambre à coucher de M. du Chatellier, après avoir été administrateur du Finistère, sous la première république, avait plus tard été député à la Convention, et un des commissaires, collaborateurs du général Hoche, dans l'acte de pacification des départements de l'Ouest ; il s'était, dès ce moment, occupé de centraliser les documents qui pouvaient servir à l'histoire de ces temps troublés, et à la justification de ceux qui avaient eu à remplir

d'importantes missions. Le général Hoche, un des principaux intéressés, avait encouragé Guezno à ce travail, qui était fait de concert avec l'adjoint général Meriage. Celui-ci, partant en mission pour l'Inde, avait remis le tout au représentant du peuple. Mais les événements se précipitaient. Guezno était rappelé à Paris. Après la promulgation de la Constitution de l'an III, il devint député aux Cinq-Cents. C'est en cette qualité que nous le voyons solliciter une retraite noblement méritée, pour son ami *Latour d'Auvergne.*

Arrive le 18 brumaire, suivi du Consulat et de l'Empire. Le républicain Guezno rentre dans l'obscurité. Il revient à Audierne, dans le logis paternel, et finit par accepter la modeste place de receveur des douanes, à 800 fr. d'appointements.

« Où sont-ils les députés de notre époque, de la valeur du représentant Guezno, qui se contenteraient d'une pareille retraite, me disait un jour le vieillard ? »

La chute de l'Empire ramène la restauration des Bourbons. Le pauvre receveur des douanes, ancien conventionnel, est destitué et frappé par une loi d'exil. Avant de partir, il songe à ses papiers, et il les cache tous sous un plancher de la maison qu'il habite. Il se retire à Jersey d'abord, et à Bruxelles, où il séjourne quinze ans. Pour ne pas manquer de pain, il lui faut vendre son modique patrimoine, et la maison d'Audierne où il a enfoui les précieuses archives de la révolution.

Le gouvernement de Juillet lui rouvre les portes de la patrie. Le vieux conventionnel reprend le bâton de voyage et rentre au pays natal. Acclamé par ses concitoyens, et choyé par le régime nouveau, ce qu'il désirera, il l'obtiendra. A quoi bon ? Ses besoins sont aussi bornés que son ambition. Il demande son ancienne place de receveur des Douanes à Audierne. La maison qu'il a abandonnée en 1815 n'est plus à lui ; il n'a pas oublié les documents qu'elle recèle. Y sont-ils encore ? — S'ils y sont, quel moyen employer pour les ravoir ? — Il confie ses perplexités à son jeune ami du Chatellier, qui s'occupe déjà de l'histoire de la révolution en Bretagne. Des négociations s'engagent, menées avec habileté et discrétion. Oh ! bonheur, le propriétaire de la maison s'y prête de bonne grâce ; il ne demande qu'une chose, qu'on ne dégrade pas son immeuble et que les explorateurs remettent les lieux en état, à leurs frais.

Guezno rentre un instant dans le logis de ses pères ; sur ses indications, les ouvriers défoncent le plancher. Rien n'a été touché depuis 1815. Tous les papiers y sont ; le vieillard les palpe un à un, car il est presque aveugle. On en remplit quatre ou cinq malles. Désormais c'est sur ce riche fonds de documents que M. du Chatellier va travailler avec une nouvelle ardeur, à son œuvre capitale : *l'Histoire de la Révolution dans les départements de la vieille Bretagne*, en six volumes, parue en 1836.

Si nous encadrons ces détails dans une notice, c'est que nous les tenons de la bouche de M. du Chatellier lui-même, qui nous les a répétés maintes fois, et qu'ils font honneur à sa mémoire, comme à celle de l'ancien représentant du peuple, Guezno.

A ceux qui ne se contenteront pas des notions sommaires fournies par les histoires générales, sur les événements qui agitèrent la Bretagne pendant toute cette période qu'on désigne sous le nom de période révolutionnaire, nous conseillons la lecture de l'ouvrage de M. du Chatellier. Bien que publié à une date déjà ancienne, c'est encore ce que nous avons de plus complet et de plus détaillé. L'ouvrage est également remarquable par les hautes considérations d'ordre moral et politique qui accompagnent le récit. Malheureusement, l'édition est épuisée; le livre est devenu très rare. La Bibliothèque de la Société polymathique en possède un seul exemplaire relié, en trois volumes.

Une notice qui, avec la biographie de M. du Chatellier, comprendrait une analyse de ses œuvres, dépasserait les limites que je me suis tracées. — Certes, on peut fournir une tâche considérable lorsqu'on travaille pendant soixante-dix ans, sans interruption, et qu'on meurt, en quelque sorte, la plume à la main, aux confins de l'extrême vieillesse. Mais l'important est que ces travaux dénotent des aptitudes hors ligne et portent avec eux le cachet d'une incontestable valeur. Sous ce rapport, M. du Chatellier a bien mérité de ses contemporains : histoire, économie politique, agriculture, archéologie, érudition, belles-lettres. La liste est longue des écrits émanés de sa plume féconde qui a su aborder les sujets les plus divers. M. du Chatellier fils nous a communiqué le tableau des nombreuses publications de son père, Il ne comprend pas moins de soixante ouvrages, sans parler des articles de journaux et de revues.

Ami intime de M. de Caumont, le vulgarisateur de l'Archéologie en France, M. du Chatellier a été son fidèle compagnon et assesseur dans tous les congrès. C'est même à l'initiative de M. du Chatellier que nous devons la fondation de *l'Association bretonne*, dont la première session se tint à Vannes, en 1843. Il en fut le secrétaire général pendant douze ans.

Comment oublierait-on les services que ces deux savants, *de Caumont* et *du Chatellier,* ont rendus à la science ! Combien d'hommes plus jeunes, stimulés par eux, ont continué à cultiver le champ de l'archéologie, dans lequel ces deux maîtres avaient jeté la première semence !

Passons rapidement sur cette période de la vie de M. du Chatellier, qui s'étend de 1836 à 1848. A cette dernière date, il a quitté la Bretagne et fixé sa résidence à Versailles. Là, comme ailleurs, mais avec des facilités plus grandes, par la fréquentation des bibliothèques et des musées de la capitale, il poursuit ses études historiques, s'occupe en

même temps de l'agriculture et d'œuvres de bienfaisance. Il assiste à Paris à la révolution de 1848. Après le coup d'État, M. du Chatellier et sa famille reviennent définitivement à Pont-l'Abbé.

Il s'installe au château de Kernuz, qu'il a restauré à sa guise.

Ah ! cette délicieuse demeure de Kernuz où notre éminent collègue a passé les trente-trois dernières années de sa vie, et où il est mort, que de souvenirs elle rappelle ! Ces ombrages séculaires, ces allées fleuries, ces monuments antiques apportés à grands frais et dressés sur la pelouse du parc ; ce château coquet dans le style du XVe siècle ; ces belles collections d'objets celtiques et gallo-romains ; cette suite de médailles, cette riche bibliothèque, ces innombrables manuscrits classés dans des cartons, tout cela formait le fond du tableau au milieu duquel allait et venait le grand vieillard, à la physionomie expressive et douce, le rude travailleur que nous avons connu, dans ces dernières années, bien portant, levé au petit jour, allumant son feu lui-même, et se mettant à la besogne jusqu'à l'heure du déjeuner, toujours dispos, toujours aimable, toujours souriant, mais de ce fin sourire des gens de bon ton et d'esprit.

Que de savants et de touristes français ou étrangers, que de curieux, que d'amis, les uns célèbres, les autres obscurs, ont fait le pèlerinage de Kernuz ! Qu'on était à l'aise, le soir, après une excursion aux rochers de Penmarc'k ou aux grèves de Loctudy, sous ce toit hospitalier ! Et dans la grande salle à manger, tout ornée de tableaux et de portraits de famille, comme ce vénérable patriarche savait faire les honneurs de sa table avec une courtoisie séduisante, émaillant la conversation d'anecdotes et de réflexions qui portaient avec elles leur enseignement !

Un soir, à cette même table, nous étions six convives (1) ; en face du père du Chatellier était assis Henri Martin, le grand historien. Au dessert, celui-ci entama une vraie conférence, avec une verve incomparable, sur les derniers jours du dernier empire. A onze heures et demie, Henri Martin parlait encore et nous tenait sous le charme. Quelle parole enflammée et vengeresse ! Quelle sûreté d'informations ! Quel jugement rendu de haut ! Quelle page d'histoire improvisée qui ne sera jamais écrite ! ! !

En remontant chacun dans notre chambre, nous avions presque du regret d'aller si tôt chercher le sommeil. Mon voisin s'arrêtant sur la marche de l'escalier de pierre, me disait à l'oreille : « Avez-vous entendu le vieux lion, comme il a rugi ! ! »

Aujourd'hui, Henri Martin et Armand du Chatellier sont dans la tombe. Mais les quatre témoins de cette soirée, qui survivent, ne l'ont

(1) Henri Martin, — du Chatellier, père, — du Chatellier, fils, — Hardouin, conseiller honoraire de la cour de Douai, — Juste Lisch, inspecteur général des monuments historiques, — Docteur de Closmadeuc.

pas oubliée, et chaque fois qu'ils se revoient, ils ne manquent pas de se dire : Vous souvenez-vous de la soirée de Kernuz?

C'est dans cet asile de Kernuz que M. du Chatellier, doué d'une ardeur au travail, que l'âge ne ralentissait pas, composait ses intéressantes notices qui ont paru successivement et dont les principales sont :

Histoire des Évêques de Cornouaille et de Léon (1855).
Latour d'Auvergne (1856).
Ce que devint la représentation provinciale, après l'union de cette province à la France (1857).
La Baronnie de Pont-l'Abbé (1858).
Brest et le Finistère sous la Terreur (1858).
Deux familles bretonnes, les Fréron et les Royou (1861).
De quelques modes de propriété en Bretagne... (1861).
L'Agriculture et les Classes agricoles en Bretagne (1863).
Les Britanni... (1863).
Hoche, sa vie et sa correspondance (1873).
M. de Caumont (1873).
Le Finistère, il y a 80 ans (1873).
La réformation de la noblesse sous Louis XIV (1875).
Correspondance du général Watrin (1875).
Correspondance du général Travot (1876).
Le Finistère et la pérsécution religieuse (1882).
Après le 18 fructidor an V.
Un député à la Convention, Guermeur (1884).
Étude sur quelques couvents de Bretagne (1884)
Les Laënnec, sous le nouveau régime (1885).
Un essai de socialisme (1793-95). Assignats, réquisitions, maximum (1885).

A tous ces titres, que pourrions-nous ajouter ? Les nombreuses distinctions honorifiques qui ont été décernées à M. du Chatellier, dans le cours de sa longue carrière, ne furent que la faible récompense de services rendus à la patrie et à la science : Lauréat d'un prix montyon ; membre et président de plusieurs sociétés ; correspondant de l'Institut depuis 1858; conseiller municipal et d'arrondissement; maire de sa commune, etc. etc. Il suffit qu'un homme s'en soit rendu digne par sa capacité, par son caractère et par ses travaux, pour que sa mémoire n'ait rien à craindre de la postérité, qui jugera au contraire sévèrement les médiocrités ambitieuses, qui, sans les avoir mérités, auront demandé des honneurs et des rubans à l'intrigue ou à la politique du jour.

A ce propos, citons ici un trait de la vie de M. du Chatellier :

Au mois de juin 1870, le respectable vieillard avait 73 ans. Malgré qu'il eut à son actif les titres que vous savez, le ruban rouge était absent de sa boutonnière.

L'illustre M. de Caumont et M. Malagutti, le savant chimiste, alors recteur de l'Académie de Rennes, s'étaient coalisés, à l'insu de M. du Chatellier, pour réparer cet oubli des pouvoirs qui s'étaient succédés à l'égard d'un homme qui était une des illustrations de la Bretagne. Ils écrivirent à M. du Chatellier qu'ils étaient assurés du ministre. Mais, suivant la règle imposée par le dernier Empire, il fallait, paraît-il, une demande par écrit et signée du candidat.

M. du Chatellier prit la plume et écrivit à M. de Caumont cette lettre qui est un modèle d'esprit en même temps qu'elle est une leçon à l'adresse des solliciteurs de décorations non méritées :

7 Juin 1870.

A Monsieur de Caumont.

« Mon cher ami, bien merci de vos démarches avec M. Malagutti.

» Mais voilà déjà bien longtemps que j'entends dire à l'un, comme au Baron de Stassart, d'excellent souvenir, qu'il *manque quelque chose à ma toilette ;* à l'autre *qu'il croyait la chose faite depuis longtemps ;* — ou bien ; qu'il est étonnant *qu'on m'ait ainsi oublié ;* toutes choses très aimables et très flatteuses ; mais qui devront se continuer malgré votre si bonne amitié pour moi.

» Quant à demander moi-même et à me présenter comme une victime..... c'est chose tout à fait au-dessus de mes forces, et dussé-je devenir un jour avec 92 printemps, comme Moreau de Jonès, le doyen de toutes les académies de France et du monde entier, je ne pourrais me résigner à *traverser les ponts* pour aller courir après le suprême directeur des beaux-arts ou de l'instruction publique. Je serais trop embarrassé de ma personne et je courrais le risque d'avoir comme les anglaises deux bras gauches au lieu d'un.

» Mais ce pourquoi je ne serai jamais embarrassé, mon cher ami, ce sera pour répéter que, depuis bientôt trente ans, chaque année m'apprend à vous priser et à vous aimer davantage.

» Restons-en là, croyez-moi, et ne nous plaignons pas trop l'un et l'autre de la part qui nous a été faite dans les choses de ce monde, à vous en gloire et en juste renommée, à moi en douces jouissances de famille et satisfaction de quelques devoirs remplis.

» Empressés respects à Madame et pour vous santé et force comme tous vos amis le désirent.

» du Chatellier. »

La mémoire de M. du Chatellier était sûre. On pouvait l'interroger sur les époques les plus lointaines de sa vie. Quand il s'agissait du passé, sa verve était intarissable. Il se plaisait surtout dans le récit des relations qu'il avait eues avec les hommes de la révolution et une foule d'illustrations contemporaines. Que d'anecdotes intéressantes nous tenons de sa bouche ! Il avait connu et fréquenté le grand médecin Laënnec, professeur de la faculté de Paris, une des gloires de la Bretagne.

M. du Chatellier, tout jeune alors, l'attendait chaque année à Quimper, au moment des vacances, et l'accompagnait dans ses parties de chasse. Un jour qu'ils s'étaient arrêtés à midi, pour prendre un peu de repos, sous un chêne touffu, le jeune homme ne fut pas peu surpris de voir son compagnon appeler les chiens l'un après l'autre et leur appliquer l'oreille sur la poitrine. Le médecin lui expliqua qu'il percevait ainsi très distinctement tous les bruits des organes sains aussi bien que ceux des organes malades. Laënnec venait de découvrir l'auscultation.

Sa veuve qui avait hérité de ses papiers, manda un jour M. du Chatellier et lui en fit don. Le dossier volumineux comprenait une foule de notes et de correspondances de la main du père de Laënnec. C'est à l'aide de ces documents que M. du Chatellier, vers la fin de sa vie, a composé son attrayante étude *sur les Laënnec sous l'ancien et le nouveau régime*, publiée dans le bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

On avait beaucoup à apprendre dans la fréquentation de M. du Chatellier. Il avait une façon séduisante de raconter, dont ne sauraient se faire une idée ceux qui ne l'ont pas entendu ; et ce charme, il en a eu le secret, jusqu'à son dernier jour ; plus heureux que la plupart des vieillards que l'âge et les infirmités rendent moroses et peu communicatifs.

Dans ces derniers temps, M. du Chatellier, qui avait atteint ses 88 ans, sans que ses facultés faiblissent, continuait à tenir la plume. — Son étude sur le socialisme révolutionnaire de 93 et de 95 l'avait beaucoup occupé.

Au mois d'août dernier il m'écrivait :

« Je pioche et pioche incessamment et je patauge ces jours-ci dans l'affreux bourbier du *maximum* et des réquisitions, agrémentées des paiements en assignats. Non, rien au monde n'a été conçu de plus absurde et de plus impraticable. Avec toutes les pièces et les arrêtés des Représentants qui pullulaient de toutes parts, je crois pouvoir relever sur place le plus étrange tableau de la folie humaine que l'histoire puisse offrir. Mais l'œuvre est ardue, il fait bien chaud pour une vieille machine que j'ai à mon service, qui conservera toujours cependant le meilleur et le plus affectueux souvenir de son aimable président. »

DU CHATELLIER.

Kernuz, 12 août 1884.

Au mois de novembre, M. du Chatellier revient sur ce sujet, dans une lettre.

« J'ai été très occupé, dans ces derniers jours, par les recherches qui devaient m'aider à compléter un long travail que je termine sur les affreux coquins de l'an II et de l'an III, qui conduisirent la pauvre République de ces temps à un régime de socialisme qui amena, comme vous l'avez vu dans vos archives, le quintal de blé à 1,200 fr., et les mandats et assignats de 100 fr. jusqu'à la valeur illusoire de 25 fr.

» J'espère faire lire mon travail à l'Institut. — Qu'on se soit haché et égorgé à la suite de cela, on ne peut guère s'en étonner, et je relevais hier même, sur une délibération de la ville de Rennes de floréal an III, que dans ce moment le pain de 12 livres se trouvait coté à 25 fr. argent. Demandez à votre dame, à laquelle j'offre mes empressés hommages, ce qu'elle aurait dit de cette note sur les dépenses de ménage. Que Dieu nous préserve de pareils malheurs ! »

....

Kernuz, 4 novembre 1884.

DU CHATELLIER.

Il savait que depuis vingt ans, j'avais rassemblé tout les matériaux d'une histoire du district de la Roche-Bernard, mon pays natal, pendant la période révolutionnaire. — Mon travail était achevé.

Au mois de mars dernier, il m'écrivait : Quand publierez-vous votre histoire du district de La Roche-Bernard ?

Je lui répondais : « Quand je vous aurai donné à lire mon manuscrit et que vous m'aurez dit : « C'est bien. »

L'hiver s'était passé sans encombre. Le 7 avril dernier, M. du Chatellier entrait dans sa 89e année.

La venue du printemps semblait avoir doublé ses forces. Sa santé était excellente. Le vieil historien se réjouissait encore une fois, à la vue des premières feuilles et des premiers boutons d'avril ; les fauvettes et les rossignols essayaient leurs voix sous ses fenêtres. Plus que jamais il se sentait attiré vers ses chères études. Son plan de travail était tout tracé. Nous le connaissions.

Le dimanche, 19 avril, avant de s'aliter, montrant à son fils plusieurs liasses entassées sur sa table, il lui disait : J'ai là des pièces bien importantes sur la pacification de l'an III. — Il est nécessaire que la lumière soit faite. — Pour cela, il faut que je les publie.

Le lendemain une pneumonie se déclarait, bientôt compliquée d'accidents cardiaques. C'était la maladie de mort.

Le vendredi suivant, dans l'intervalle de deux crises, le malade se fit apporter le dossier sur son lit. Il le feuilleta et en annota quelques pièces, d'une main sûre; puis se sentant fatigué, il dicta quelques phrases, qui devaient sans doute servir d'introduction au mémoire qu'il avait en vue.

Dans la matinée du 27 avril, le noble vieillard rendait le dernier soupir, à l'âge de 88 ans, entouré de ceux qu'il aimait, après avoir béni ses enfants et ses petits-enfants.

II.

Je croirais manquer à la mémoire de M. du Chatellier, si j'oubliais de mettre en relief les grandes qualités qui font le mérite de ses œuvres.

Comme historien, sa méthode est celle de tout écrivain consciencieux qui recherche la vérité et veut être impartial. Il compose la trame de son récit à l'aide de documents puisés aux sources originales et dans les correspondances des contemporains.

Vous pouvez vous fier à lui et le suivre dans les sentiers souvent obscurs des événements. Il marche avec assurance. Sa main tient le flambleau. Les preuves à l'appui sont présentées à profusion et avec exactitude. Il a vérifié chacune d'elles, en ayant les pièces authentiques sous les yeux. Si d'autres ont accueilli trop facilement des erreurs et des mensonges, propagés par l'ignorance ou l'esprit de parti, M. du Chatellier en fait justice et vous évite de tomber dans le piège. Sa loyauté est inattaquable. S'il s'est trompé, il veut qu'on le lui dise et il appelle des rectifications.

Quant aux appréciations à porter sur les événements et sur les personnes, sur les personnes surtout, il proclame que le devoir de l'historien est de s'affranchir des préjugés, et de ne jamais perdre de vue les circonstances, souvent difficiles et impérieuses, au milieu desquelles les acteurs, imparfaitement préparés, se sont trouvés jetés à l'improviste par la destinée. Et lorsqu'à l'actif d'un de ces hommes, qui ont joué un rôle politique ou militaire, aux époques tourmentées de notre première Révolution, il découvre, avec des antécédents honorables, des capacités réelles, du courage, du désintéressement et de la bonne foi, quel que soit le parti auquel il appartienne, vous êtes sûr que M. du Chatellier ne se hâtera pas de condamner. Chaque fois que l'occasion lui est offerte de formuler un jugement, il se recueille et semble se dire : Si j'avais été là, qu'aurais-je fait ? Il sait que l'histoire est un procès éternellement frappé d'appel. « Bien sagaces ou bien outrecuidants, écrit-il quelque part, m'ont toujours paru ceux qui, aujourd'hui, dans le calme des

passions, et quand le lion irrité n'erre plus sur la place publique, se disent qu'alors ils eussent fait telle ou telle chose, voté de telle ou telle manière, avec telle ou telle modification... Ils me permettront de n'avoir point une confiance aveugle dans leur dire... »

Considéré sous cet aspect, M. du Chatellier n'a pas varié. Son unique préoccupation d'historien a été la vérité et la justice ; — sans crainte et sans haine, comme il l'a écrit lui-même.

Nous en avons la preuve jusque dans cette opposition apparente, qui se remarque entre ses premiers travaux et ceux des dernières années de sa vie. Il n'a que quarante ans, lorsqu'il compose les six volumes de son histoire de la Révolution en Bretagne, cette œuvre considérable et magistrale, si riche en documents authentiques et en enseignements. Pénétré de la grandeur de son sujet, l'âme nourrie des principes de la Révolution, affermi dans ses idées par le contact et les entretiens de son père et de plusieurs témoins, qui ont traversé la tourmente, chargés de graves missions, M. du Chatellier se trouve naturellement amené à faire ressortir ce que cette révolution a laissé de glorieux et de durable, tout en en répudiant énergiquement les excès. Qu'on lise ses curieuses notices sur Guezno, sur l'abbé Le Coz, sur Latour d'Auvergne, sur le général Hoche, sur son lieutenant le général Watrin, et tant d'autres ; mais avant tout, qu'on lise et relise son *Histoire de la Révolution dans les départements de l'Ouest.*

Plus tard, à mesure qu'il avance dans la vie, et qu'il acquiert cette maturité de talent, qui est la fille de l'expérience, le vieil historien, qui tient toujours la plume, se retourne encore, par une sorte de fascination, vers ces époques mémorables, qu'il craint d'avoir racontées d'une façon imparfaite ; le spectre de la Révolution repasse sous ses yeux avec ses éclairs et ses ombres ; et le voilà qui fouille de nouveau ses inépuisables archives, et qui écrit des mémoires ou des notices où se trahit, à chaque page, l'intention bien arrêtée de ne rien déguiser des écarts et des violences, tendant la main aux victimes et sévère pour les persécuteurs ; sorte de contre-partie, qui n'est pas la contradiction, puisqu'elle ne porte que sur les détails et ne détruit pas l'opinion générale que l'auteur s'est faite sur le grand mouvement qui procède de 1789, aussi bien que sur les hommes qui ont dirigé les événements ou qui ont été débordés par eux. Voir les choses de haut, s'efforcer de faire loyalement la part de chacun dans le drame des révolutions humaines, n'est-ce pas là la tâche de l'historien ? Oserait-on reprocher à M. du Chatellier d'y avoir manqué ?

N'est-ce pas à l'âge de 76 ans qu'il a écrit cette touchante notice sur le général Hoche, où nous lisons les lignes suivantes toutes palpitantes de l'émotion patriotique d'un vieillard qui se retrouve en présence d'un des plus nobles et des plus purs caractères de la première République ?

« Je venais au monde quand Hoche n'existait plus ; mais j'ai connu dans des conditions très différentes, plusieurs hommes qui l'ont approché de très près, soit comme représentants chargés de la pacification des départements insurgés, soit comme administrateurs, ou simples officiers ayant concouru, quelques-uns avec des commandements importants, aux actes les plus décisifs de sa carrière militaire. — Il m'est resté, de tous ces souvenirs, que nul n'aurait été plus fait que le jeune pacificateur de la Vendée pour assurer à son pays une partie au moins des destinées auxquelles il semblait appelé...

» Ce fut en 1797 que la France eut le malheur de perdre, toujours présent au camp, l'un des plus grands citoyens qu'elle ait eu. Quoique très jeune encore, Hoche, par l'ensemble de sa vie, doit, suivant nous, être considéré comme l'homme qui eût été probablement le plus capable de bien diriger la Révolution, parce qu'il était à la fois pourvu du talent, de l'énergie et de la probité qui pouvaient avoir la chance de faire aboutir les réformes demandées.— Éprouvé, dans les premiers moments de la tourmente, il en avait subi toutes les rigueurs en même temps qu'il en avait aperçu tous les aspects, et cette circonstance, en le tenant en garde, dès le début, contre les excès de la pression révolutionnaire, sans se laisser atteindre par les insinuations trompeuses de la réaction, avait prêté à son nom une autorité qui eût, peut-être, assuré l'existence de la République (1). »

Jacobin, ont dit ceux-ci ; réactionnaire, ont écrit ceux-là. A. du Chatellier n'a été ni l'un ni l'autre. Historien consciencieux d'une grande époque, connaissant mieux que personne les faits et les hommes, qui ont eu leurs apologistes et leurs détracteurs, il a mis dans ses récits tout ce que ses patientes recherches lui ont révélé d'honorable et de glorieux pour la Bretagne et ses enfants. Des excès, il en a été commis au nom de toutes les causes ; des victimes et des oppresseurs, il y en eut dans tous les partis. Les hommes les mieux trempés ont pu être entraînés très loin par la force des courants et la violence de la tempête. D'autres, moins recommandables, ont donné carrière à leurs mauvais instincts. Nos pères de 89 n'ont pas perdu pour cela le droit d'être jugés avec calme et impartialité. — Qui sait si l'histoire, qui est la grande justicière, ne nous demandera pas compte à nous-mêmes un jour de l'usage que nous avons fait du patrimoine qu'ils nous ont conquis ?

C'est dans cet esprit de justice et de modération qu'à 80 ans et plus, M. du Chatellier a publié successivement des brochures sur la *Persécution religieuse après le 18 fructidor ;* sur le conventionnel *Guermeur ;* — sur le Maire de Rennes, *le tailleur Leperdit ;* — sur *Les Laënnec ;* sur les *réquisitions et assignats et le maximum*, etc., etc., etc.

---

(1) Documents inédits sur la Révolution. — Hoche, sa vie, sa correspondance par A. du Chatellier. Paris, 1873.

Tous ces travaux offrent un intérêt majeur, parce qu'ils sont accompagnés d'une masse considérable de pièces justificatives et de correspondances inédites, qui projettent une vive lumière sur des points de nos annales, restés obscurs jusque-là.

Cette inappréciable collection de documents manuscrits relatifs à la Révolution, dont nous avons expliqué plus haut l'origine, ce sera l'honneur de M. du Chatellier de l'avoir formée et d'en avoir fait un usage profitable à l'histoire de son pays.

A l'époque où il commença sa campagne de collectionneur, il y a de cela plus de soixante ans, on ne saurait s'imaginer à quel état d'indifférence et d'incurie en étaient arrivées les administrations de nos cités bretonnes. — L'ouragan révolutionnaire avait dispersé, dans toutes les directions, les titres de l'ancien régime. En haine du passé, on avait détruit un grand nombre d'archives locales. Ce qui en restait, lorsqu'on ne le reléguait pas au grenier des Hôtels-de-Ville ou des Préfectures, était souvent jeté dans la rue ou vendu au poids. On écrirait des volumes sur les singulières étapes qu'ont parcourues quelques-unes de ces pièces rarissimes, avant d'entrer dans les cartons des bibliophiles. — Ici on avait employé les cartulaires sur parchemin à fabriquer des gargousses pour la garde-nationale ; là on tapissait les murailles d'appartements bourgeois avec les dossiers du Présidial ou des Sénéchaussées. — Ici les antiques reliures des manuscrits étaient livrées aux mains des écoliers, et les feuilles aux bureaux de tabac. Là une vieille châtelaine allumait un bûcher, dans l'allée de son jardin, de tous ses papiers de famille, ayant appris de son Curé que ses ancêtres étaient Huguenots... Lorsque dans un chef-lieu, que nous pourrions nommer, M. le Préfet s'avisait de décorer un employé du titre d'Archiviste, celui-ci, brave homme s'il en fut, se persuadait que toute la besogne devait consister à ranger les paperasses sur les tablettes par rang de taille. Il faisait plus encore ; il inscrivait souvent sur des liasses importantes ces mots : « *Papiers inutiles.* » Dieu sait combien de fois nous avons nous-même vu de nos yeux cet arrêt de mort crayonné par le naïf Archiviste ! !

Bien longtemps avant que le Gouvernement songeât à rassembler dans des dépôts publics, sous la surveillance et la direction de savants spéciaux, sortant de l'école des Chartes, les archives de chaque département, M. du Chatellier, avec le flair du connaisseur, se mettait à la piste de toutes les occasions qui s'offraient à lui de recueillir les débris d'un passé qu'il allait faire revivre dans ses ouvrages.

Sans lui, que seraient devenus les papiers, infiniment précieux du conventionnel Guezno, et cette foule de correspondances de Hoche, de Daru, de Canclaux, d'Aubert Dubayet, de Kreig, de Chabot, etc., etc., des représentants Guermeur, Brue, Villers, Defermon, Lanjuinais, Bollet, Prieur de la Marne, Jean Bon Saint-André, Carrier, Pocholle,

Le Carpentier, Bréard, Boursault Cavaignac et tant d'autres? — Que seraient devenues certaines lettres de Puysaye, de Frotté, de Cormatin, de Cadoudal et autres chefs de chouans, et les notes secrètes du Comité de salut public au moment de l'affaire de Quiberon. — Le tout formant une masse énorme d'autographes pour servir de pièces justificatives à l'histoire de la guerre civile et de la pacification dans les départements de l'Ouest?

Quelle obligation ne devons-nous pas aux hommes bien inspirés qui, comme M. du Chatellier, ont été, toute leur vie, aiguillonnés par l'idée fixe de recueillir les épaves du grand naufrage où tant d'archives nationales ont été englouties?

Dans une notice consacrée à la mémoire de notre regretté Collègue, on est tenu de proclamer ces titres à la reconnaissance de ses contemporains et de la postérité. Les innombrables documents accumulés par ses soins au château de Kernuz ont été le fond sur lequel il a travaillé jusqu'à l'âge de 88 ans; et on est en droit de dire que son œuvre est de celles que la mort ne fera pas oublier.

Par une disposition testamentaire spéciale, M. du Chatellier ayant légué à son fils la totalité de sa riche bibliothèque et de ses manuscrits, la science n'y perdra rien. Le fils conservera intact cet héritage, et, comme du temps du père, les archives de Kernuz continueront à être communiquées aux travailleurs qui auraient besoin de les consulter.

Dans la galerie où sont réunis ces trésors, M. du Chatellier avait inscrit au-dessus de son buste, ces mots empruntés à saint Jean : *Collegite fragmenta ne pereant.* Jusqu'à sa mort, il est resté fidèle à cette devise — honneur à lui!

Un des sujets de prédilection de M. du Chatellier a été l'étude des questions agricoles. De bonne heure, il s'essaie dans cette voie. Nous l'avons vu à Versailles, président de la Société d'horticulture.

En 1849, il publie un travail sur l'*Ouvrier agricole* en Bretagne;

En 1861, une autre brochure sur *quelques modes de propriété en Bretagne* (Quevaise, Convenant, domaine congéable).

Enfin, en 1865, les deux ouvrages précédents sont fondus dans un livre de près de 300 pages, intitulé : *l'Agriculture et les classes agricoles.*

C'est l'œuvre d'un écrivain qui connaît admirablement son sujet, et d'un homme pratique qui vit à la campagne et que ses rapports journaliers avec la classe des paysans ont rendu plus que personne capable de nous éclairer.

L'auteur commence par une exposition de l'état de l'Armorique à l'époque celtique et sous la domination romaine. Il signale la première action du Christianisme sur les populations bretonnes. — Vient le chapitre substantiel sur quelques modes de propriété en Bretagne, la Quevaise, le Convenant, le domaine congéable; puis le chapitre sur

l'action et le concours des maisons religieuses et de la noblesse dans les premiers travaux agricoles du pays. — Tout est à lire; tout est à louer, dans ce livre. Qu'on lise surtout le dernier chapitre : *le paysan* breton, avant et après la Révolution. Que de détails intéressants sur ses mœurs, ses traditions, ses routines, sur la nature et les conditions de son labeur ! etc.

Il y a là des coups de pinceau d'une réalité saisissante et qui séduisent par la façon même dont les choses sont dites. — Tous les écrivains qui traiteront de l'Agriculture seront forcés de faire des emprunts à l'ouvrage de M. du Chatellier.

Comment ne pas s'incliner devant sa compétence ? — Lui, l'homme lettré, savant, adonné aux études sévères de l'histoire, il vit à la campagne, au milieu des paysans, qu'il connaît à merveille et qu'il fréquente journellement. Avec eux, il n'est pas avare de conseils et sa voix les pousse au progrès.

Le plus sûr moyen, dit-il, de réussir, c'est « de rester en communication avec eux ; de les visiter plusieurs fois l'an, de parcourir leurs cultures, d'en raisonner avec eux, de s'informer de leurs ressources, des engrais qu'ils emploient, de la manière dont ils les traitent et les conservent, des quantités qu'ils affectent à chaque plante, de leurs procédés de culture et de l'étendue relative de celle-ci, des étables, des écuries et des animaux entretenus et vendus chaque année ; mais surtout des espérances qui se manifestent en mai et en juin, quand le cultivateur, à la floraison et à l'épiage prochain des blés, entrevoit le moment où ses greniers s'ouvriront pour les récoltes qui s'annoncent. Que le propriétaire alors, à la douce chaleur des beaux jours, se plaise à parcourir ses champs avec ses fermiers et leurs enfants ; que s'arrêtant ici et là, dans une clairière sur l'herbe nouvelle, il devise facilement avec eux de tout ce qui les touche, des assolements comme des procédés nouveaux de la science ; qu'il garde bonne note de tout ce qu'il voit, et qu'en rentrant chez lui il ait un registre de visite où s'inscriront successivement tous les changements et toutes les améliorations qu'il entrevoit ; qu'il en reparle à ses fermiers quand ils viennent payer leur ferme ; qu'il les leur recommande..., vous pouvez être assuré que tout se transformera promptement dans le rayon éclairé de cette action que l'intérêt justifiera d'un côté comme de l'autre. »

Ce que M. du Chatellier conseille dans ses livres, il le mettait en pratique, et il serait à désirer que les citadins, qui possèdent des propriétés à la campagne, veuillent bien suivre l'exemple de M. du Chatellier.

Après avoir loué M. du Chatellier, comme historien, nous pourrions être tenté de passer sous silence son rôle comme Archéologue, si nous ne nous rappelions que cet éloge est précisément lu devant la Société

polymathique du Morbihan, dont les travaux ont pour principal objet : l'Archéologie.

C'est qu'en effet, M. du Chatellier a été, pendant bien des années, le fervent collaborateur et l'ami de M. de Caumont, et que c'est sous leur impulsion commune que de nombreuses Sociétés savantes ont été fondées.

M. du Chatellier a été, en outre, un des fondateurs de l'Association bretonne et son actif secrétaire pendant 15 ans.

Un des premiers il a exploré avec succès des monuments mégalithiques dans le Finistère. A une époque où, de son côté, la Société polymathique du Morbihan perçait la butte de Tumiac et le mont Saint-Michel de Carnac, M. du Chatellier fouillait des tumulus et des allées couvertes dans la région de Pont-l'Abbé. — Il fouillait aussi au pied des menhirs, et dès cette époque les résultats négatifs de ses explorations lui permettaient d'écarter l'opinion que les menhirs sont des monuments funéraires.

D'autres fouilles, en très grand nombre, ont suivi les premières, grâce à l'ardeur infatigable de M. du Chatellier fils, qui a su réunir, dans le parc de Kernuz, des monuments lapidaires extrêmement importants, et dans sa galerie une des plus belles collections d'antiquités dites celtiques et gallo-romaines, que je connaisse. M. du Chatellier père a présidé à toutes ces découvertes et à toutes ces installations.

Je me souviendrai toujours d'une fouille à laquelle j'assistais, à Plovan, sur la baie d'Audierne.

Nous étions au bord de l'Océan. La pluie nous fouettait le visage. M. du Chatellier père, debout dans la tranchée du tumulus, donnait des ordres aux ouvriers, et sa joie fut égale à la nôtre, lorsqu'en pénétrant sous une superbe *allée* couverte, nous recueillîmes plusieurs vases apodes en forme de calices, entiers, de couleur rougeâtre, ornementés, semblables à ceux que nous sommes habitués à rencontrer sous les dolmens du Morbihan. — Il connaissait à merveille les monuments de Locmariaquer et de Carnac. Nons avions visité ensemble Gavr'inis. Il se promettait d'y revenir encore. N'avais-je pas découvert récemment des sculptures, inconnues jusque-là, en soulevant les dalles de l'allée ? — N'y avait-il pas d'autres fouilles à faire ? — Le vieux patriarche avait sans cesse la pensée tournée vers ce coin de terre au milieu du beau Golfe morbihannais, et il ne désespérait pas, c'était une illusion sans doute, de voir un jour arracher leur secret à ces sphynx de pierre, qui ne nous ont pas dit encore par quelles mains et à quelle époque mytérieuse ils ont été élevés.

Depuis plus de 15 ans, j'avais l'honneur d'être en correspondance avec M. du Chatellier, et, j'ose le dire, la respectueuse affection que je lui avais vouée m'était largement payée de retour par l'amitié et la confiance qu'il me témoignait en toute occasion. Mes visites à Kernuz n'étaient

pas aussi fréquentes qu'il l'aurait désiré, et que je le désirais moi-même. Je viens de mettre en ordre et de relire toutes ses lettres, écrites au courant de la plume, de cette grosse écriture, qu'on reconnaîtrait entre mille. — Il n'en est pas une qui ne m'entretienne des recherches et des œuvres de notre Société polymathique, que M. du Chatellier suivait avec le plus grand intérêt. Il m'instruisait des fouilles et des découvertes faites par son fils dans le Finistère et des agrandissements de son musée. Après les détails, venaient les conseils sous forme de réflexions judicieuses. Il faut chercher, chercher encore, chercher toujours, et ne pas se hâter de conclure, et surtout ne pas échafauder des systèmes dans lesquels on tente de faire entrer de force les faits et les observations les plus dissemblables. — Pourquoi trancher les questions, d'une façon précipitée, lorsqu'à la plupart de ces questions la science ne permet encore de répondre que par des points d'interrogation ? C'est parce qu'il voyait dominer cette tendance au sein de la Société polymathique, que M. du Chatellier aimait à se tenir au courant de ses travaux et à les encourager de sa haute approbation. Il n'était pas seulement des nôtres, comme collègue, il nous donnait largement son concours effectif. Son dernier mémoire (sur les Laënnec) a été, pour la Société, l'œuvre fondamentale du Bulletin de l'année 1884.

Ce n'est donc pas sans raison qu'en commençant j'associais le nom de M. du Chatellier à celui d'Henri Martin. Tous les deux ont été de savants historiens, l'un de la France, l'autre de la Bretagne. Tous les deux ont eu une influence prépondérante sur la direction des études archéologiques, en poussant aux investigations et à la conservation de nos monuments armoricains primitifs. Tous les deux ont aimé la patrie Bretonne d'un amour sincère. Tous les deux, jusqu'à leur mort, ont tenu à honneur de faire partie de la Société polymathique du Morbihan, dont ils favorisaient les efforts. Ce sont là des titres à notre reconnaissance ; et j'imagine que, pour perpétuer, parmi nous, la mémoire de ces deux illustres Collègues, qui furent nos maîtres, nous ferions bien de placer leurs portraits, dans la salle de nos séances.

PUBLICATIONS

d'Armand-René MAUFRAS DU CHATELLIER

NÉ A QUIMPER LE 7 AVRIL 1797

DÉCÉDÉ AU CHATEAU DE KERNUZ, PONT-L'ABBÉ (FINISTÈRE)

LE 27 AVRIL 1885.

---

1. — **Du Commerce et de l'Administration**, ou Coup d'œil sur le nouveau système commercial de l'Angleterre. 1826

   La publication de cet ouvrage le fit appeler dans les bureaux du Ministère du commerce.

2. — **Excursion dans l'Amérique du Sud**, esquisses et souvenirs. 1828
3. — **Essai sur les salaires.** 1830
4. — **Bulletin de la Société d'émulation du Finistère**, rédigé à deux colonnes, en français et en breton. 1832, 33, etc.
5. — **Cours d'histoire locale**, professée et publiée à Quimper. 1832, 33
6. — **Collaboration active au journal LE BRETON**, publié à Nantes par Mellinet, pendant plusieurs années.
7. — **Annales Bretonnes**, revue périodique publiée et rédigée par A. du Chatellier. 1832
8. — **Premiers symptômes de civilisation sur les rives orientales de la Méditerranée.** Sans date.

   (Extrait de la Revue bretonne et maritime.)

9. — **Du pays de Galles et de quelques-unes des origines de notre histoire locale.** Sans date.
10. — **Des Alphabets celtiques et en particulier de l'Alphabet celto-armoricain.** Sans date.
11. — **Aux Mânes de La Rochefoucauld.** Sans date.
12. — **L'abbé Le Coz.** 1835
13. — **Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne**, 6 volumes. 1836
14. — **Mémoire sur la Pêche de la Sardine.** Sans date.

15. — **Recherches statistiques dans le Finistère.** 1837
16. — **Des anciens Évêchés de Bretagne.** 1839
17. — **Fondation du QUIMPÉROIS**, dont il devient rédacteur en chef et propriétaire. 1840
18. — **Population du Finistère.** 1842
19. — Fondation à Vannes, en mai 1843, de l'**Association bretonne**, dont il reste le Secrétaire général de 1843 à 1850. — Voir le compte-rendu de la première session tenue à Vannes en 1843.
20. — **De la Bienfaisance publique.** 1844
21. — **L'Ouvrier agricole en Bretagne.** 1849
22. — **Du concours aux Cures des paroisses.** 185...
23. — **Notice sur le Château de Kernuz.**
24. — **L'Inde antique**, extrait d'un ouvrage inédit sur les grandes nationalités des temps anciens. 1852
25. — **Crichna**, histoire de Crichna considéré comme mythe et avatar de la divinité. Sans date.
26. — **Du Commerce et de l'Industrie des anciens Indous.** Sans date.
27. — **Découverte, dans le Finistère, d'un Atelier de Figurines gallo-romaines.** — Lettre à M. de Caumont. 1855
28. — **Latour d'Auvergne**, sa statue et sa correspondance. 1856
29. — **Ce que devint la représentation provinciale de la Bretagne.** 1857
30. — **Brest et le Finistère sous la Terreur.** 1858
31. — **La Baronnie du Pont** (Pont-l'Abbé), ancien évêché de Cornouailles. 1858
32. — **Les Fréron et les Royou.** 1861
33. — **De quelques modes de la Propriété en Bretagne** (la quevaise, le convenant franc et le domaine congéable). 1861
34. — **L'Agriculture et les classes agricoles de la Bretague.** 1865
35. — **L'Évêque et la ville de Kemper devant le roi Charles VIII.** 1865
36. — **Les 26 Administrateurs du Finistère.** 1865
37. — **Monument des Études en province.** 1865
38. — **Bulletin bibliographique du congrès des Sociétés savantes, à Paris.** 1865-66, etc.
39. — **Enquête sur l'état de l'agriculture.** 1866
40. — **Mémoire sur les monuments de Lestridiou, Penmarc'h et Plomeur** (Finistère). 1866
41. — **Michel Nobletz** et de quelques Missionnaires du XVIIe siècle, Quintin et Maunoir. 1866
42. — **La Comtesse de B.** — Souvenirs de 184... 1866
43. — Académie de Rennes. — **Rapport sur le Concours au prix de 1,000 fr. institué par l'Empereur en faveur des travaux historiques.** 1869

44. — **Avant et depuis 89**, états provinciaux et administrations collectives. 1869

45. — **Administrations collectives de la France avant et depuis 89.** 1870

46. — **Invasions de l'étranger** dans le XIVe et le XVe siècles, documents inédits. 1872

47. — **La mort de Louis XVI**, scènes historiques, 3e édition. 1875

48. — **Documents inédits sur la Révolution.** Hoche, sa vie et sa correspondance. 1875

49. — **Correspondance de François Watrin**, adjudant-général de Hoche, pendant les guerres de la Vendée (documents inédits). 1875

50. — **Le général François Watrin**, sa carrière militaire (deuxième notice). 1875

51. — **Guerres de la Vendée.** — Correspondances inédites des **généraux** Travot et Watrin. 1876

52. — **Ce qu'ont coûté les guerres civiles.** — Un coin de la Cornouaille sous la Ligue. 1881

53. — **Le Finistère et la Persécution religieuse après le 18 Fructidor An V.** 1882

54. — **Un Député à la Convention**, sa correspondance de la mort de Louis XVI à la mort de Robespierre. 1884

55. — **Études sur quelques anciens Couvents de la Bretagne.** 1884

56. — **Quelques journées de la première République dans les départements Bretons.** 1884

57. — **Canonicats et anciens Chapitres.** 1884

58. — **Leperdit**, maire de Rennes. 1884

59. — **Les Laënnec sous l'ancien et le nouveau régime.** 1885

60. — En cours de publication : **Un essai de Socialisme, 1793, 94 et 95.** Réquisitions, maximum et assignats.

Le dernier chapitre de ce travail a déjà paru dans le compte-rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, mai-juin, 5e et 6e livraisons. 1885

LES ILES D'HŒDIC ET D'HOUAT

ET LA

PRESQU'ILE DE QUIBERON.

ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

(Par M. l'abbé Lavenot.)

La presqu'île de Quiberon est aujourd'hui la saillie la plus remarquable du littoral de la France; elle n'a pas moins de quinze kilomètres de long. Mais s'il en faut croire la légende, elle était autrefois beaucoup plus large et beaucoup plus longue. Elle était beaucoup plus large, puisqu'elle s'étendait jusqu'aux Birvideaux dont les habitants venaient en manteaux rouges à la messe à la chapelle de Saint-Clément. Elle était beaucoup plus longue, car elle se prolongeait par Houat et Hœdic jusqu'aux rochers des Cardinaux et peut-être même jusqu'au plateau du Four. On allait à cheval autrefois de Quiberon à Houat. Le plateau du Four s'appelle encore aujourd'hui *Cap-baz, tête du bâton.* Nos ancêtres assimilaient cette longue presqu'île à un *bâton* dont le Four était le *bout.*

Si l'on examine de près cette légende, on la voit revêtir les caractères de la vraisemblance, on peut même dire de la vérité.

D'abord tout le monde sait que l'isthme étroit, sablonneux et couvert de dunes qui réunit Quiberon à Plouharnel, n'est qu'une plage d'alluvions récentes. Sous ces alluvions on trouve des vases marines. Il faut donc chercher ailleurs l'ancienne jonction de Quiberon au continent.

Si du fort Penthièvre, qui se trouve à l'entrée de la presqu'île, on se tourne vers Etel, on est frappé de voir émerger des flots, sur une assez grande largeur, des îlots tels que Rohellan, Téviec, etc., et un grand nombre de rochers. Ce sont évidemment les restes de l'isthme qui réunissait autrefois Quiberon à la terre ferme, la mer a rompu la digue en cet endroit et, de ses débris, a formé l'isthme actuel.

Les îlots de Rohellan, de Téviec et de Tinic ont été explorés, et on y a trouvé les traces de l'homme préhistorique. M. Gaillard de Plouharnel a, depuis quelques années, opéré, dans son voisinage, des fouilles qui ont donné d'excellents résultats. Après avoir recueilli à Téviec une

énorme quantité d'éclats de silex et constaté l'existence de beaucoup de débris de cuisine, il conclut en disant : « Il est certain et incontestable par « ces résultats que l'île de Téviec fut occupée par l'homme des dolmens. » Eût-il pu y séjourner et y vivre si c'eût été une île comme aujourd'hui ? » On peut sans témérité répondre par la négative, car actuellement on » aurait de la peine à y séjourner une partie de l'année. »

« Il y a donc eu séparation du continent et envahissement de la mer » depuis cette époque préhistorique. »

Entre l'extrémité Sud-Est de Quiberon et Houat, entre Houat et Hœdic, entre Hœdic et les rochers des Cardinaux, on trouve une suite ininterrompue d'îlots et de rochers qui doivent être les restes d'une longue presqu'île qui partait d'Etel et se prolongeait au moins jusqu'aux Cardinaux. D'Etel aux Cardinaux, l'ancienne existence de cette longue langue de terre peut se constater par les grands tronçons, les îlots et les rochers qui en restent. Mais se prolongeait-elle jusqu'au plateau du Four? C'est possible, c'est même probable, mais ici le travail destructeur de la mer a été si grand qu'on ne peut rien affirmer avec certitude.

Cette presqu'île était autrefois plus large que ne sont aujourd'hui les tronçons qui ont résisté à la sape de la mer. Les îlots et les rochers qui se voient encore des deux côtés de Quiberon, d'Houat et d'Hœdic, en sont une preuve convaincante.

« Un simple regard jeté du côté de la pleine mer, dit M. Gabriel de » Mortillet, suffit pour reconnaître que la terre ferme (de Quiberon) » devait autrefois se prolonger beaucoup plus au large. En effet, on voit » plusieurs rochers formant îlots sortir du milieu des flots, comme des » témoins du travail accompli par la mer. Cette vue est saisissante et la » conclusion s'impose à tout esprit libre de toute idée préconçue (1). »

La nuit et même le jour, par un gros temps, les navigateurs ne s'approchent des côtes de Quiberon, d'Houat et d'Hœdic qu'avec circonspection. Du reste, sur tout l'emplacement de cette ancienne langue de terre, il y a actuellement encore peu de profondeur ; dès qu'on en sort la profondeur augmente rapidement. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur une carte marine reproduisant cette partie de notre littoral. Dans les tempêtes la mer y brise partout. Les navires de hauts bords ne peuvent guère franchir cette chaussée sous-marine qu'en trois ou quatre endroits, à la Teignouse, aux Esclassiers, aux Deux-Sœurs, etc. Là la mer ayant eu affaire à un granit plus mou, son travail de désagrégation a été plus facile, et, par là même plus rapide : elle s'y est creusé des passages et plus larges et plus profonds.

Si nous nous reportons de vingt-cinq à trente siècles en arrière, nous trouvons cette langue de terre dans presque toute sa longueur et dans

(1) *L'Homme.* — Journal illustré des sciences anthropologiques, N° de juillet 1884, p. 422.

presque toute sa largeur. Elle circonscrivait une véritable mer intérieure. Cette mer, qui ne communiquait avec l'Océan que par une seule issue située entre la pointe du Croisic et l'extrémité Sud-Est de notre presqu'île, recevait les eaux des rivières de Crach, d'Auray, de Vannes et de Redon. Elle était alors beaucoup moins étendue que ne sont aujourd'hui les baies de Quiberon et d'Abraham réunies. Par un travail lent mais continu et qui dure encore aujourd'hui, elle a envahi du terrain sur tout son périmètre. Que de villages qui se trouvaient assez loin dans les terres elle a fini par envahir! Elle roule aujourd'hui ses flots sur les ruines de ces bourgades primitives; le navire sille où la charrue traçait son sillon, et le poisson aux chatoyantes couleurs prend ses ébats ou paissaient le chevreuil, le bœuf et le mouton. Alors donc sur ces bords enchantés s'élevaient de magnifiques forêts vierges, à l'ombre desquelles vivait une nombreuse peuplade adonnée à l'agriculture, à la chasse et à la pêche. Profondément religieuse comme toutes les tribus celtiques, et, pénétrée du dogme de l'immortalité de l'âme, elle a élevé à ses défunts des tombeaux qui, aujourd'hui encore, nous étonnent et excitent notre admiration. Tumiac, Mané-Lud, Mané-er-hroëg, Saint-Michel, Bég-en-Aud, etc., après vingt-cinq siècles d'existence, imposent encore le respect par leurs gigantesques dimensions. Le mobilier de ces tombeaux nous a quelque peu initiés aux mœurs de cette peuplade primitive.

A quelles causes faudrait-il attribuer la rupture de cette digue qui partait d'Etel et aboutissait aux Cardinaux ou au plateau du Four, et à quelle époque aurait-elle eu lieu?

On doit attribuer la rupture de cette digue à deux causes : l'affaissement du terrain et l'érosion de la mer.

Le Dr de Closmadeuc a prouvé que le lit actuel de la rivière de Vannes s'est affaissé et cela depuis l'époque celtique. Cet affaissement s'est-il borné au lit de la rivière de Vannes, ou s'est-il étendu à l'entour jusqu'à une certaine distance? Cette dernière hypothèse est très probable pour ne pas dire certaine. Entre autres preuves, on en peut donner celle-ci : On trouve dans la baie de Quiberon des racines et des troncs d'arbres. Cette baie a donc été une forêt autrefois, ce qui eût été impossible si le sol n'en eût pas été plus élevé qu'aujourd'hui.

En second lieu, l'érosion de la mer a joué un grand rôle dans la rupture de cette digue. La mer, soulevée par le vent d'ouest, vient aujourd'hui du large s'abattre sur les côtes de Quiberon, d'Houat et d'Hœdic, avec une grande violence. Elle roule d'énormes blocs de pierre et les pousse avec puissance contre la falaise. De celle-ci tombent de temps en temps, avec fracas, de gros quartiers de granit dont la mer se fera de nouveaux instruments de destruction. Le bruit que fait cette mer justement appelée *Sauvage*, s'entend à une grande distance, et l'écume emportée et poussée par la tempête, va tomber dans la baie. Le travail de destruction que fait la mer de nos jours sur ces côtes, nous donne une idée de celui qu'elle a dû y faire dans les siècles passés.

A quelle époque aurait-elle triomphé de l'obstacle?

Dans sa notice sur la chapelle de Notre-Dame de Lotivi, l'abbé Le Toullec affirme que cela aurait eu lieu vers le IXe siècle; mais il ne donne aucune preuve de son assertion. Il est très probable que ces bouleversements ont eu lieu après l'époque celtique, car on trouve des traces des Celtes non seulement dans les parties incultes de Quiberon, d'Houat et d'Hœdic, mais même sur les plus petits îlots, sur les plus petites pointes de rochers où la mer a laissé quelques poignées de terre.

Des études plus complètes sur les voies et les monuments romains dans les communes de Carnac, Plouharnel et Erdeven, permettront même, peut-être, de reculer la séparation de Quiberon du continent jusqu'après l'époque gallo-romaine.

VESTIGES CELTIQUES A L'ILE D'HŒDIC.

La superficie de l'île d'Hœdic est d'environ 210 hectares. C'est un rocher granitique recouvert de sable. Entre le granit et le sable il y a une mince couche de terre ou de sable noir et dur; sur cette terre on trouve ici, comme à Houat et à Quiberon, de nombreux éclats de silex et des fragments de poteries anciennes.

Passons rapidement en revue les vestiges qu'ont laissés les Celtes à Hœdic. *(Suivre les numéros sur la carte.)*

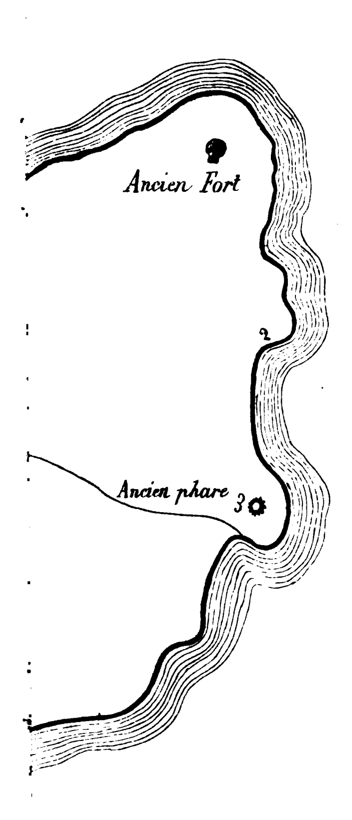
1. — Tumulus de Beg-Lagad.

En allant du village d'Hœdic aux ruines de l'ancien fort, on trouve sur le bord de la côte, à une petite distance de ces ruines, un tumulus composé de terre et de pierres rapportées. Dans son grand axe (Nord-Sud), il mesure environ 25 mètres, il a 15 mètres de large et 2 mètres de haut. En 1879, le meunier d'Hœdic fouilla ce tertre d'après mes indications. Il y fit une tranchée du Sud au Nord, y découvrit une chambre construite avec de grandes dalles. Elle avait été bouleversée précédemment; quatre des supports seulement étaient en place. La fouille fut mal faite, aussi n'y découvrit-on rien.

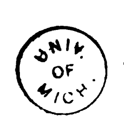
La chambre devait mesurer $1^{m},70$ de large et $1^{m},45$ de long, à en juger par les supports debout.

2. — Débris de cuisine entre Pengarde et Carrec er Spagnol.

Sur le bord de la côte, un peu au Nord-Est de l'ancien phare, j'ai remarqué des débris de cuisine, et, parmi ces débris, j'ai trouvé un bel éclat de silex (16 octobre 1883).



de l'île d'Hœdic



3. — Menhir du Phare.

Dans la clôture de l'ancien phare, un menhir en granit de 3m,50 de haut, 2m,60 de large et 0m,35 d'épaisseur. Dans sa partie supérieure, cette dalle a été percée de part en part en deux endroits; les trous mesurent 0m,02 de diamètre.

4. — Menhir de la Vierge.

Un peu à l'Ouest, un second menhir de 4m,10 de haut et de 2m,30 dans sa plus grande largeur. Ce menhir a été jadis surmonté d'une croix. A son sommet on a creusé une petite niche qui renferme une statuette de la Sainte Vierge.

5. — Rejets de cuisine a Ster-Flan.

Sur le bord de la côte, au Sud du menhir dont je viens de parler, on trouve, sur une certaine longueur, des rejets de cuisine : coquilles, os, poteries, etc. (27 novembre 1882).

6. — L'Argol.

On appelle Argol, à Hœdic, une partie de l'île située à une petite distance et au Nord du cimetière. Il y a là une petite plaine où surabondent les poteries, les éclats de silex et les morceaux de bouteilles en verre bleu, brun, etc. On y trouve aussi des amas de cendres, et, dans ces cendres, des coquilles et des os. Avant 1881, on y voyait aussi deux alignements de grosses pierres posées les unes près des autres. Ces alignements paraissent être des segments de circonférences. Le plus petit segment mesurait environ 50 mètres, et le plus grand 250. A l'une des extrémités du plus grand alignement, il y avait deux petits tas de cendres renfermant des coquilles, des os et des poteries. Ces alignements ont été détruits en 1880 ou en 1881. Cette petite plaine s'appelle, dans l'île, le cimetière des Anglais. Les poteries que j'y ai recueillies me paraissent anciennes. J'y ai trouvé aussi de gros morceaux de tuiles.

7. — Coffres de pierres.

Si l'on part du coin Nord-Ouest du cimetière d'Hœdic et que l'on se dirige vers le cimetière des Anglais, après avoir fait une douzaine de pas, on se trouve sur un coffre de pierres. Ce coffre est formé de pierres plates posées debout; on en voit l'extrémité supérieure hors de terre. Il n'est pas recouvert. Il est rempli de sable et de pierres jetées en désordre. Au fond du coffre, il y a trois squelettes placés tête sur tête et pied sur pied. Autant que je m'en souviens, les pieds sont

à l'Ouest et les têtes à l'Est. Avec ces squelettes bien conservés, je n'ai rien trouvé de remarquable ; il est vrai que je n'ai pas été jusqu'au fond du sépulcre. J'ai remis le tout en place, dans le même état.

A l'Est de ce coffre de pierres et à six ou sept pas de distance, il y en a un second auquel je n'ai pas touché. Près de ces tombes il y en avait encore d'autres jadis ; on les a démolies, et les ossements qu'on y avait trouvés ont été portés au cimetière. Des recherches dans cette partie de l'île en feraient probablement découvrir d'autres.

8. — Éclats de Silex et Poteries.

Entre le Sémaphore et le cimetière, le vent, en emportant le sable, a mis à nu la terre noire dont j'ai déjà parlé. Pendant l'été de 1877, on y ramassa un beau fragment de vase pointillé qui fut vendu cinq francs à un touriste de passage dans l'île. Dans le même lieu, j'ai recueilli des éclats de silex et de la poterie.

9. — Dolmen de Croh er Bley.

Sur la côte Sud-Ouest, un dolmen en ruines. Sept supports du dolmen sont encore debout. La chambre mesurait 3 mètres de long sur 2 mètres de large.

10. — Dolmen de Porlouit.

Non loin du précédent, un second dolmen en ruines. Il est vis-à-vis du Porlouit. La chambre, presque circulaire, est formée de neuf supports, tous en place. Elle mesure 3 mètres dans son plus grand diamètre. J'y ai trouvé quelques grains de charbon.

11. — Rejets de cuisine.

A l'extrémité Sud du Portguen, beaucoup de débris de cuisine : os, coquilles, poteries, briques, cendres, etc.

12. — Un Vase.

A quelques pas et au Nord-Est des rejets de cuisine dont je viens de parler, le vent, en juillet 1877, en déplaçant une certaine quantité de sable, laissa à découvert un vase complet. Je le possède. Il mesure en hauteur 0^{m},17, et autant, à peu près, dans sa plus grande largeur. Il a été fait au tour. Un peu au-dessous du collet, il porte une bande circulaire de dessins décoratifs imprimés au moule, lorsque la terre était encore molle. Je n'ai pas remarqué de semblables dessins sur la poterie des dolmens. Lors de sa découverte, ce pot ne contenait que du sable.

13. — Un Dolmen.

En suivant la côte du Portguen de l'endroit dont je viens de parler et en se dirigeant vers le Nord, après avoir fait une centaine de pas, on arrive à un dolmen qui paraît au niveau du sol. La table a glissé sur ses supports. Cette table mesure 3 mètres de long et 1m,30 de large. Elle est assez régulière. Ce dolmen me paraît vierge.

14. — L'Aire du vieux Chateau (Lær er hoh Castel).

En continuant à marcher vers le Nord, on arrive bientôt à une petite aire circonscrite par une petite dune de sable. C'est l'aire du *vieux château*, ou du *vieux fort*, en breton : *er hoh Castel.*

15. — Rejets de cuisine.

Si l'on sort de l'aire du *vieux château,* en se dirigeant vers le Nord-Ouest, après avoir fait une cinquantaine de pas, on se trouve sur le bord de la côte Nord d'Hœdic, au lieu dit Portneué. Là on trouve encore, sur le bord même de la côte un peu escarpée, des cendres, des coquilles, des poteries, etc.

16. — Un Dolmen.

De ces débris de cuisine, si l'on se dirige vers la pointe de Coh-Castel, on remarquera bientôt à sa gauche un mamelon granitique. Sur le sommet de ce mamelon il y a une petite excavation. Les Celtes en avaient profité pour y construire la chambre d'un dolmen. Je l'ai fouillé le 9 décembre 1873. Quatre supports étaient encore en place. Il y avait à l'intérieur de la chambre une couche de terre d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur. Je crois que ce dolmen, à l'origine, avait été recouvert d'un tertre. Le vent et la pluie avaient fini par le faire disparaître. Dans la chambre j'avais trouvé une jolie petite hache en fibrolithe de 0m,032 de long et de 0m,019 de large, et, à l'extérieur de la chambre, une lame de silex, plate d'un côté, à deux arêtes médianes de l'autre, longue de 0m,125 et large de 0m,02 en moyenne.

17. — Coh-Castel.

Du dolmen précédent à Coh-Castel il y a environ deux cents mètres.

On donne, à Hœdic, le nom de *Coh Castel,* vieux fort ou vieux château, à deux rochers assez élevés ; ce sont, je crois, les plus élevés d'Hœdic. L'un de ces rochers est îlot à toutes les pleines mers ; l'autre ne l'est encore qu'aux grandes marées ; mais dans un avenir prochain, ils seront tous deux complètement séparés d'Hœdic. Les Celtes, qui aimaient les hauts lieux, ont laissé ici encore des traces de leur passage.

Dans son histoire d'Hœdic et d'Houat, l'abbé Delalande dit, à propos de ces deux rochers : « Contentons-nous de constater, d'après une » tradition orale de l'île, qu'à la pointe N.-O. d'Hœdic, sur le bord du » grand chenal, le général romain fit construire une tour pour la » protéger (er houh castel). Les numismates, à diverses époques, ont » rencontré sur ce point et sur d'autres aussi d'Hœdic et d'Houat, des » médailles romaines (Vespasien et César). »

Comme preuve de la découverte des médailles romaines à Coh-Castel, l'abbé Delalande renvoie à une lettre du 9 mai 1748 de M. de la Sauvagère, ingénieur en chef à Belle-Ile, et à l'histoire de Belle-Ile du P. Le Galen, p. 4.

L'abbé Delalande, professeur d'histoire naturelle au Petit-Séminaire de Nantes et membre de plusieurs sociétés savantes, a publié, en 1850, en une brochure de 120 pages, une histoire de nos deux îles vraiment intéressante et trop peu connue ; malheureusement elle est incomplète et inexacte en certains points. Les quelques lignes que je viens d'en extraire ne prouvent que trop cette dernière assertion.

D'abord la tradition orale n'existe pas. Ensuite, la pointe de Coh-Castel n'est pas sur le grand chenal. Le grand chenal, le grand passage entre Hœdic et Houat, est à une certaine distance de la pointe de Coh-Castel, à l'Ouest des rochers appelés les *Deux Sœurs* Le passage de Coh-Castel est dangereux à cause des rochers *Bazeu-Treiz, Coh-Carrec, Maen er Gal* et autres qui s'y trouvent et qu'on ne voit qu'à basse mer.

L'examen minutieux des rochers de Coh-Castel ne permet pas de croire qu'il y ait jamais eu de tour. Du reste, coh castel veut dire *vieux fort, vieux château*, mais non *tour*. Que les restes de constructions mégalithiques que l'on y voit aient donné lieu à cette appellation de Coh-Castel, je le veux bien ; mais je crois ces ruines d'origine gauloise, antérieures probablement à l'arrivée des romains sur nos côtes. Si les médailles romaines dont parlent de la Sauvagère et le P. Le Galen y ont été trouvées, on ne peut pas en conclure rigoureusement qu'il y ait eu là une tour construite par les Romains. On trouve quelquefois des médailles et autres objets romains sur et même dans les monuments gaulois. Sur ces deux rochers je n'ai rien trouvé qui rappelât les Romains.

Parlons maintenant du rocher de Coh-Castel qui tient encore à Hœdic, nous parlerons de l'autre ensuite.

Le premier rocher de Coh-Castel mesure environ 70 mètres de long sur 15 de large. Il se dirige du Sud au Nord. Son extrémité Sud est élevée et composée d'un granit dur. Il s'abaisse ensuite graduellement jusqu'à son extrémité Nord qui est molle et rongée par la mer. Le long de son côté Est, il y a un alignement d'une trentaine de pierres plates, debout et placées toutes dans le même sens. Quelques-unes de ces

pierres sont assez courtes, l'une des plus longues atteint 1m,60. Le long et à l'Ouest de cet alignement, il y a un pavé en pierres plates variant actuellement entre 2 et 8 mètres de large. L'extrémité Nord de l'alignement et du pavé a été détruit par la mer. Au pied d'un des menhirs, j'ai fouillé et trouvé quelques grains de charbon. Sur le coin Sud-Ouest de ce rocher, mais en dehors du pavé, j'ai trouvé :

1° Beaucoup de poteries très épaisses ;

2° Une pierre roulée, de forme ovale, ayant une échancrure à chacune de ses extrémités. Elle pesait plusieurs kilos. Elle a dû servir de peson de filet ;

3° De beaux fragments de silex.

Sur toute la surface de ce rocher on trouve beaucoup d'éclats de silex.

18. — Coh-Castel.

Le second rocher de Coh-Castel est taillé en pain de sucre, et séparé du premier de quelques mètres seulement.

J'ai grimpé sur ce rocher le 9 décembre 1873 pour la première fois. Presque à son sommet, sur le versant Sud, j'ai trouvé un peu de terre végétale dans un creux fait en partie par la nature et probablement en partie par les hommes. Sur cette terre, je ramassai quelques éclats de silex et quelques poteries semblables à celles des dolmens. Je vidai ce creux et je me trouvai en présence d'une chambre funéraire, non pas faite avec des dalles sur une éminence comme à l'ordinaire, mais creusée presque au sommet de ce rocher. J'examinai soigneusement cette terre, et j'y trouvai beaucoup d'éclats de silex dont quelques-uns intentionnellement taillés ; une certaine quantité de poteries et une belle pointe de flèche à ailerons en silex rouge. Un des ailerons fut cassé par l'outil du fouilleur, et, malgré toutes les recherches, ne fut pas retrouvé. Cette pointe de flèche mesure 0m,033 de long et 0m,028 de large.

Plusieurs fois depuis ce jour j'ai visité ce rocher de Coh-Castel, et chaque fois j'y ai recueilli des éclats de silex nombreux et des poteries, que la pluie avait mis à nu.

Disons adieu à Hœdic, et mettons à la voile pour Houat et ses ilots.

VESTIGES CELTIQUES A L'ILE D'HOUAT.

1. — Er yoh. (Le mulon.)

Nous arrivons à Houat et mettons pied à terre dans l'îlot appelé en celtique *Er yoh*, le mulon. Il se trouve au Nord-Est et à deux ou trois cents mètres d'Houat. Autrefois, il y avait une chaussée qui reliait ce rocher à l'île et permettait d'y aller à pied sec, aux grandes marées basses ; mais aujourd'hui elle est démolie. Aussi pour visiter ce rocher faut-il avoir une embarcation ou prendre un bain de pieds.

Vu de près, ce rocher est vraiment grandiose et pittoresque. Il peut avoir une cinquantaine de mètres de long et une dizaine de haut. Aux deux tiers environ de sa hauteur il y a un plateau couvert, au printemps, d'une luxuriante verdure. De ce plateau s'élève une pointe percée d'un grand trou que les Houatais appellent le *trou du diable, (toul en diaul)*. Saint Gildas à cheval et le diable voulurent sauter, un jour, de Rhuys à Houat. Le Saint y réussit, mais le diable n'arriva qu'au yoh où il traversa cette pointe qui surmonte l'îlot.

En mai 1883, j'ai trouvé sur ce plateau un amas considérable de rejets de cuisine. J'y ai recueilli :

1° Beaucoup d'ossements de diverses espèces d'animaux. Les os longs ont tous été cassés pour en extraire la moëlle probablement ;

2° Des nucléi et des éclats de silex, et des silex taillés intentionnellement ;

3° Deux polissoirs en grès ;

4° Un peson de filet. C'est un galet de forme ovale échancré aux deux bouts.

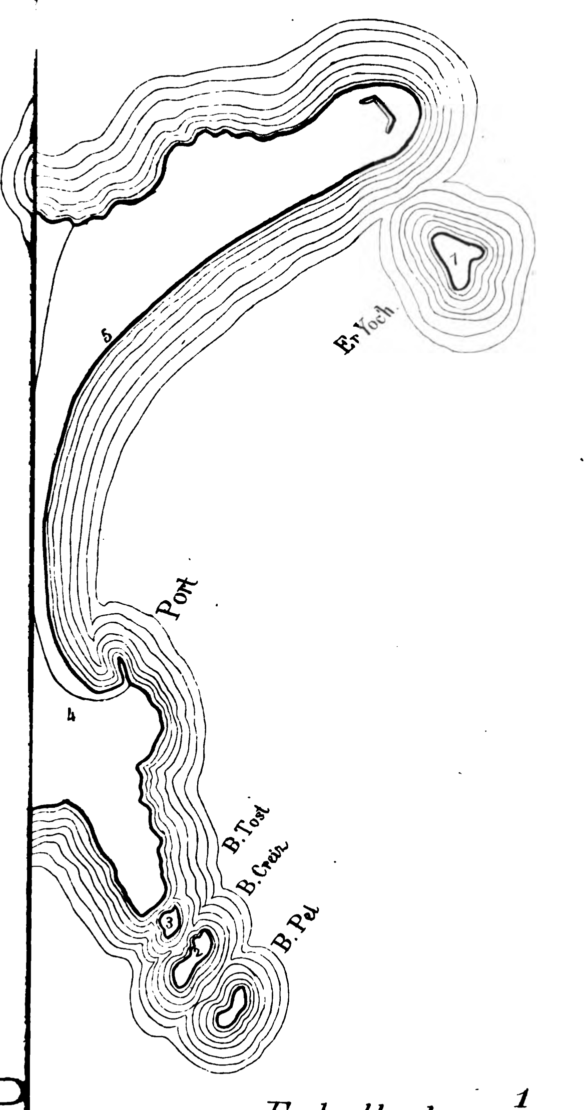
5° Quelques poteries pointillées et beaucoup de poteries épaisses et d'un travail plus ou moins grossier ;

6° Une petite bille d'environ un centimètre de diamètre. Elle est percée d'un petit trou peu profond.

2. — Baz Creiz. (Ilot du milieu.)

A la pointe Sud-Est d'Houat il y a trois îlots à une centaine de mètres l'un de l'autre. Le plus proche de l'île s'appelle *Baz tost ;* celui du milieu *Baz creiz ;* et enfin le plus éloigné, *Baz pèl.* Celui-ci est un rocher complètement dépouillé de terre végétale. Nous n'avons donc rien à y faire.

Le *Baz creiz* est un îlot d'environ deux cents mètres de long sur une centaine de mètres de large. A son extrémité Sud se voient les ruines d'un beau dolmen dressé sur le roc. Autour de ces ruines on trouve une grande quantité d'éclats et de nucléi de silex. On en trouve aussi sur le reste de l'îlot, mais en petit nombre.





P

Echelle de $\frac{1}{20000^e}$

3. Baz tost.

Cet îlot est à peu près de la même grandeur que le précédent. On y trouve des éclats de silex.

Houat.

Nous sommes enfin à Houat. Sa superficie cadastrale est de six cents hectares, sa plus grande longueur de quatre kilomètres et sa plus grande largeur de onze cents mètres. Il y a 270 habitants, cent de moins qu'à Hœdic. Sa constitution géologique est la même que celle d'Hœdic et de Quiberon, dont nous avons déjà parlé : granit et terre végétale, recouverte, par endroits, de dunes de sable. On trouve autour du bourg une couche assez épaisse de terre glaise de couleur jaune, rouge et blanche, sur le granit et sous la terre végétale. L'île est traversée par un filon de micachiste se dirigeant du Nord-Est au Sud-Ouest. Il part du Loaric, passe à l'Est du bourg et aboutit à Tréh-Saluz. Sur les plages d'Houat on trouve, en abondance, du sable rougeâtre contenant de petites gemmes de différentes natures, de l'étain et de l'or, mais en petite quantité. On a voulu utiliser ces gemmes pour faire de l'émeri, et extraire l'étain et l'or ; mais on y a renoncé. La compagnie des émeris de l'Ouest, dont le siège est à Redon, pourrait peut-être utiliser ce sable précieux. Cela dit, examinons sommairement les vestiges qu'ont laissés à Houat nos ancêtres.

4. — Touleu-breh.

Près et au sud du port, un carré de dix mètres de côté, en maçonnerie grossière. Ce muret est fait de petites pierres de petites dimensions et sans mortier. Il peut avoir une hauteur et une largeur moyenne de quarante centimètres. J'y ai trouvé un éclat de silex et deux ou trois petits morceaux de poteries qui me paraissent anciennes. La tradition locale est muette sur ces ruines.

5. Sur la côte, de la rade ou de Treh er Gourett.

Le vent, en emportant le sable, a mis le sol à nu. J'y ai recueilli un fragment de pot qui me paraît également ancien.

6. — Au Runn.

Au Runn, à l'Ouest et près du village, en janvier 1878, pendant qu'on y ouvrait un chemin, on trouva un fond de vase qui me semble être de l'époque celtique.

7. — UN MENHIR.

Au champ appelé *le menhir*, un menhir en granit, debout. Il mesure hors de terre $2^m,20$ de haut, $0^m,70$ de large et 0^m40 d'épaisseur. L'une de ses faces regarde l'Est, l'autre l'Ouest.

8 et 9. — DEUX MENHIRS.

Dans le même champ, à environ cinq cents mètres à l'Ouest du précédent, deux menhirs renversés et roulés l'un près de l'autre. On les appelle *men plad*, pierres plates. L'un d'eux, n° 8, mesure $4^m,10$ de long, $1^m,50$ de large et $0^m,70$ d'épaisseur. L'autre, n° 9, est couvert de terre en son milieu. Il a $3^m,50$ de long.

10. — UN MENHIR.

Au Nord-Ouest et à une petite distance des précédents, un quatrième menhir en quartz, renversé. On l'appelle *men-guen*, pierre blanche. Longueur $3^m,75$ et largeur $0^m,70$.

Un cinquième menhir situé dans le champ du *Manéguen* a été détruit lors de la construction du fort, 1852-1854.

11. — AR ER STANG VRAS.

Nous sommes au milieu et sur le point culminant de Houat. Quel bel horizon autour de nous ! Quel magnifique panorama ! Ici Belle-Isle avec ses falaises ; là Quiberon avec ses blanches maisons de Portmaria et du Porthaliguen. Plus loin, Carnac avec le tumulus de Saint-Michel, puis Locmariaquer, la presqu'île de Rhuys que domine la butte de Tumiac. Là-bas, l'entrée de la Vilaine, la côte rouge de Piriac, la pointe du Croizic, puis enfin l'océan et le ciel, le ciel et l'océan.

Un riche Celte, habitué à jouir du spectacle de la mer, toujours changeant et toujours si beau, et à respirer cet air si pur, si bienfaisant, a choisi ce lieu pour sa sépulture. Son tombeau a dû avoir été remarquable ; mais ici comme partout, les siècles ont passé en faisant leur œuvre, et, plus destructeur que les siècles, ici ont passé également les Vandales qui ne respectent rien, pas même le domaine de la mort. Ce tombeau a été fouillé, il y a longtemps et bouleversé. Le terrain environnant est aussi haut que l'emplacement du dolmen. Un sable fin, apporté de la plage voisine par le vent, recouvre toute cette partie inculte de l'île, et nivelle parfaitement ce lieu. L'herbe et l'ajonc y poussent. Les traces du tombeau celtique ont disparu. Un seul support laisse voir deux ou trois centimètres de son extrémité supérieure, puis,

à six ou sept pas, plus à l'Ouest, on voit une grande dalle aux angles arrondis par la mer, et à moitié recouverte de terre.

Le lieu où se trouve ce dolmen s'appelle *ar er stang vras*, sur le grand vallon.

J'ai fouillé ce dolmen le 23 et le 24 février 1882.

Je commençai mes recherches à l'Est et assez loin d'un support. Je menai la fouille sur une assez grande largeur et la poussai jusque sous la grande dalle de l'Ouest. Le dolmen a été construit sur le roc. Cinq supports sont encore en place. Ils ont environ un mètre de haut. La largeur du dolmen dans œuvre mesure 1m,70 et la longueur de 2m,20, en supposant que les trois supports du côté Sud donnent exactement cette longueur. La pierre de recouvrement n'est plus en place. Elle a 1m,70 de long et 0m,90 de large. Entre les supports du Sud il y avait un petit intervalle rempli par une maçonnerie en pierres sèches.

Voici l'énumération des objets trouvés dans ce dolmen bouleversé déjà.

1° Une petite pièce de monnaie portant trois fleurs de lys. Nous l'avons trouvée au commencement de la fouille, presque à la superficie du sol.

2° Des grains de charbon dans toute la fouille.

3° Un petit fragment de verre.

4° Deux petits morceaux de fer oxydés.

5° Une petite boucle en bronze.

6° Un petit morceau de bronze.

7° Une certaine quantité de poteries dont une partie pointillée.

8° Une pendeloque triangulaire.

9° Des ossements humains ou des ossements d'animaux.

10° Quelques silex taillés ; beaucoup d'éclats et quelques nucléi.

12. — Un dolmen ruiné.

A quatre ou cinq cents mètres, et à l'Ouest du dolmen précédent, dans les ajoncs, on trouve une dizaine de gros blocs de granit. Ce sont, je crois, les débris d'un fort dolmen ruiné.

13. — Autre dolmen ruiné.

En suivant la même direction, à deux cents mètres environ plus loin, on voit encore les ruines d'un dolmen.

14. — Un petit tertre.

Dans la même direction et à environ trois cents mètres plus loin, on descend dans une petite plaine entourée d'une dune de sable dont l'élévation varie entre deux et trois mètres. A l'extrémité Sud de cette plaine on trouve un petit tertre composé de pierres roulées et de sable. Il a douze mètres de diamètre et un peu plus d'un mètre d'élévation.

Les deux dolmens dont je viens de parler et ce tertre sont à fouiller.

15. — Dolmen du Goh-velin, ou mieux du Groh-velén.

Goh-velin veut dire vieux moulin. En ce lieu on ne voit aucune trace de moulin, aussi suis-je porté à croire que le vrai nom de cette pointe est *groh-velén* (grotte jaune.) Sur cette éminence on trouve les ruines d'un dolmen qui a été recouvert d'un tertre mesurant encore actuellement une douzaine de mètres de diamètre. Le dolmen était précédé, à l'Est, d'une allée couverte. Je l'ai fouillé au commencement de mars 1882 et j'y ai trouvé :

1° Quelques fragments de poterie.

2° Des éclats de silex.

3° Quelques grains de charbon.

Il avait été bouleversé.

16 et 17. — Béniguet.

A la pointe du Béniguet, à l'Est et à l'Ouest de la batterie, on trouve beaucoup d'éclats de silex.

18. — Er Valhuec.

Le second îlot que l'on trouve à l'Ouest d'Houat, en se dirigeant vers Quiberon, s'appelle *Er Valhuec*. Il appartient à Houat. Il peut avoir trois cents mètres de long sur deux cents de large. Je l'ai visité le 31 mai 1883. Il est entouré de rochers rongés par la mer et d'un aspect sauvage. A notre arrivée, un grand nombre de goëlands s'assemblèrent au-dessus de nous en poussants des cris perçants. Ils tournoyaient dans l'air à une assez grande hauteur, s'abattaient sur de petits poissons qu'ils avalaient de suite ou qu'ils allaient déposer sur les rochers voisins. Nous trouvâmes un certain nombre de ces poissons que desséchait un soleil ardent. Sur les rochers qui entouraient l'îlot nous trouvions fréquemment des nids de goëlands, consistant en trois ou quatre brins d'herbe, sur lesquels il y avait deux ou trois œufs de couleur terreuse.

Sur l'îlot, les nids de goëlands étaient encore plus nombreux. J'avais vu souvent et non sans étonnement des enfants de Quiberon et d'Houat apporter des panerées d'œufs de ces îlots ; mais je compris alors que la chose ne leur était pas difficile. J'eus bientôt fait le tour de l'îlot. Je voulus ensuite en explorer l'intérieur, ce qui n'était pas absolument facile ; car il y avait une herbe abondante et ayant, par endroits, plus d'un mètre de haut. J'y trouvai bientôt un mur en grosses pierres sèches, haut, en moyenne, de cinquante centimètres et long de douze mètres. Je ne voyais pas la raison d'être de ce mur. Au Sud et à une petite distance de celui-ci, j'en découvris bientôt un second, circulaire, formant un peu plus d'une demi-circonférence. Il a environ 5 mètres de rayon et 27 mètres de long. Il est fait de la même manière que le premier et a la même hauteur.

A quelle époque remontent ces murs ? Qu'étaient-ils à l'origine ?

La parole est aux maîtres.

Hissons la voile, levons l'ancre et mettons le cap sur Quibéron.

LE DOLMEN DU RUTUAL

(LOCMARIAQUER).

(Par M. le D[r] de Closmadeuc.)

Le dolmen du Rutual ou du Mané-Rutual, à Locmariaquer, est un des plus remarquables monuments mégalithiques du Morbihan, sous le rapport de ses dimensions et de l'énormité des blocs employés à sa construction.

Nous ignorons et nous ne rechercherons pas quelle peut être l'étymologie de cette dénomination du Rutual, qui est donnée au dolmen par les habitants de Locmariaquer.

Dès 1843, M. de Francheville, dans son annotation de la 2[e] édition du dict. d'Ogée, désignait le monument sous le nom de Men-en-Ritual.

M. le Président de Robien qui, le premier, il y a plus de 150 ans, a appelé l'attention des savants sur les antiquités de Locmariaquer, donne de ce dolmen, dans la planche XII de son manuscrit, un croquis très reconnaissable sous le titre de : *tombeau Gaulois.*

Au commencement du siècle, M. de Fréminville le décrit sous le nom de *Men-er-groah,* qu'il traduit : pierre de la fée; et il ajoute qu'il a sans doute été bouleversé par les Romains. *(Antiquités de Bretagne.)*

Tous les archéologues qui se sont arrêtés à Locmariaquer mentionnent ce monument. Mais leur description, très incomplète, se réduit à la mensuration de la grande table.

La première fouille, dont la date soit authentiquement connue, remonte à 1860 et a été effectuée par MM. de Bonstetten et Louis Galles; et encore cette fouille ne paraît-elle avoir porté que sur la grande chambre (bullet. soc. pol. 1860, pag. 12). Louis Galles désigne le monument sous le nom de *Bergouh!* dénomination que nous n'avons rencontrée nulle part.

Les explorateurs trouvèrent dans les déblais, des *éclats* et une *tête de flèche en silex;* des poteries grossières, et en outre des débris de vases romains, une monnaie en bronze de Constantin II et quelques fragments de statuettes blanchâtres de *Vénus* et de *Lucine.*

Le pressentiment de M. de Fréminville se vérifiait. Les conquérants avaient passé par là. — Mais, pour être juste, on peut ajouter qu'ils n'ont probablement pas été les seuls à attaquer le dolmen du Rutual.

Bien d'autres sont venus après eux. Qui sait si les ouvriers de M. de Robien n'y ont pas recueilli quelques-unes des antiquités qui figuraient dans son Musée? Qui sait même si plus tard, le dolmen de Rutual n'a pas été visité par la petite société alréenne, dont faisaient partie M. Renaud et le médecin Laurent, qui ont fouillé le dolmen des Marchands en 1811 et les pierres plates en 1813?

De son côté, M. de Francheville, dans le dictionnaire d'Ogée, accuse positivement les gardes-côtes d'avoir brisé la grande table du *Rutual* en 1810. (Dict. d'Ogée, 2e éd.).

Ce qui est certain, c'est que le monument porte à l'extérieur des traces visibles et multiples de mutilations considérables et intentionnelles. Le tumulus a disparu. Des tables et des supports manquent. Quelques blocs ont été arrachés et déplacés; d'autres présentent à leur surface des entailles régulières, semblables à celles que creusent les carriers, lorsqu'ils veulent faire éclater la pierre à l'aide de coins. Quant à la grande table, elle a subi des efforts qui l'ont brisée en trois pièces et fait glisser en s'inclinant sur les supports.

Indépendamment de ces mutilations, nous devons noter que le dolmen du Rutual, situé près du bourg, a servi de tout temps à accumuler les débris et les ordures provenant du champ et même des maisons voisines. — C'est dans cet état de dégradation et de malpropreté que se présentait le monument qui, pour cette raison, était moins visité et moins connu que le *dolmen* des *Marchands* et le grand menhir.

Lorsque j'eus l'honneur d'accompagner plusieurs fois Henri Martin à Locmariaquer, dans le but de rechercher ceux des monuments de cette région, qu'il était urgent de sauver de la destruction, le dolmen du Rutual fut marqué le premier sur notre liste. Il s'agissait, sans perdre de temps, de s'aboucher avec les propriétaires et de les amener à traiter à l'amiable avec l'État.

Les propriétaires du dolmen des Marchands et du grand menhir tombèrent d'accord avec nous. On leur offrait un bon prix. L'acte d'acquisition fut signé en 1883.

Les choses ne marchèrent pas aussi bien pour l'acquisition du Rutual. Les négociations traînèrent en longueur pendant plusieurs années. Les propriétaires étaient nombreux et hésitants. — Parmi eux, il y avait des marins qui étaient en voyage, et des enfants mineurs. Henri Martin était impatient. Chacune de ses lettres me rappelait que je ne devais pas perdre de vue le dolmen du Rutual. — La mort n'a pas voulu qu'il entrât dans la terre promise.

Ce n'est qu'au commencement de cette année 1885 que j'ai pu enfin signer, par-devant Me Buguel, notaire à Vannes, l'acte en vertu duquel l'État devenait acquéreur du monument. Toutefois, pour inaugurer la prise de possession, il nous a fallu attendre l'achèvement de la récolte.

Le devis des travaux à effectuer, dressé par M. Beaupré, agent-voyer

à Auray, ayant été approuvé par le Ministre, nous étions prêts pour les premiers jours de septembre.

Conformément aux instructions du Comité des monuments mégalithiques, le travail devait consister à débarrasser l'extérieur et l'intérieur de tous les obstacles qui l'encombraient, de façon à pouvoir se rendre parfaitement compte de l'ensemble et des détails du monument. Chemin faisant, nous devions recueillir avec soin tous les objets et tous les débris présentant un intérêt archéologique.

Une équipe d'ouvriers du pays, munis de tous les instruments nécessaires (pelles, pioches, barres de fer, leviers, crics, cribles, etc.) fut installée et commença la besogne sous la direction de M. Beaupré.

Remercions tout particulièrement notre intelligent collègue, M. Mahé, de Locmariaquer, de l'obligeance qu'il a montrée en cette circonstance, en acceptant la charge de surveiller journellement les ouvriers. Grâce à ses soins, tous les objets provenant des fouilles ont été recueillis et conservés chez lui en dépôt.

De mon côté, j'ai fait de fréquentes apparitions sur les lieux, pour prendre acte des résultats à mesure qu'ils se produisaient.

Enfin, notre collègue, M. Bassac, architecte de Vannes, a bien voulu se rendre avec nous à Locmariaquer et dresser le plan exact, avec toutes les cotes du monument. Il a même pris des photographies instantanées, parfaitement réussies, que je fais passer sous vos yeux.

DESCRIPTION.

Le champ de blé au milieu duquel s'élève le dolmen du Rutual, est situé à l'ouest de la partie du bourg qu'on appelle le *Bronsao*. Il porte au cadastre le N° 1123-1124 — section G.

Le monument s'offre à la vue sous l'aspect d'une longue galerie couverte, à peu près rectiligne, orientée est-sud-est, représentée par une suite d'énormes blocs ou tables de granit surmontant d'autres blocs verticaux, et limitant une crypte intérieure.

La crypte dans son ensemble est formée d'une allée, d'une antichambre, et d'une grande chambre.

Au delà de la grande chambre, sous la partie de la table qui déborde de plus de 6 mètres, on peut supposer, mais ce n'est qu'une supposition, qu'il y avait primitivement une arrière-chambre, dont les supports ont été enlevés.

La longueur totale du monument, mesuré extérieurement, est d'environ 23 mètres.

La longueur, dans œuvre, en ne comprenant que l'allée, l'antichambre et la grande chambre, est de 16^{m},40.

1° ALLÉE.

L'allée est formée par deux rangées de menhirs-supports au nombre de 23 (13 à gauche et 10 à droite).

longueur (dans œuvre)	9m,40
largeur moyenne	1m,20
hauteur moyenne	1m,25

quatre tables.

2° ANTICHAMBRE.

L'antichambre se compose de 6 menhirs (3 de chaque côté).

longueur (dans œuvre)	3m,10
largeur moyenne	2m,40
hauteur moyenne	1m,50

deux tables (une d'elles étant un fragment de la grande table).

3° CHAMBRE.

La grande chambre, irrégulièrement circulaire, est formée de 10 menhirs supports.

longueur (dans œuvre)	3m,90
largeur	3m,50
hauteur	1m,80
une seule *grande table*, longueur	12m
(brisée en 3), largeur	4m,30

4° ARRIÈRE-CHAMBRE.

Nous avons dit plus haut que l'extrémité nord de la grande table de recouvrement se prolongeait de plus de six mètres (6m,60) au delà de la chambre principale. Sous cette partie de la table y avait-il primitivement une crypte ? il est permis de le supposer ; mais rien ne le prouve. Tout au plus est-on autorisé à admettre que le bloc de granit, qui est gisant à deux mètres de la pointe de la table, est un support dont l'arrachement a pu produire la bascule de l'énorme couverture.

Nous exprimerons les mêmes réserves à propos d'une sorte de cabinet latéral, formé par la 4e table, qui déborde à droite de l'allée.

En tout, une cinquantaine de blocs (menhirs et tables) dont le plus volumineux est la grande table. Il suffit de jeter les yeux sur le monument lui-même, pour s'assurer qu'extérieurement comme intérieurement il a subi des détériorations considérables. Plusieurs blocs ont disparu ; d'autres ont été violemment renversés et déplacés ; quelques-uns ont été divisés et des tranches ont été enlevées par un procédé dont il est facile de se rendre compte. Un des supports de la grande chambre porte encore la trace des coins à l'aide desquels on a fait éclater la pierre.

Il en est de même de la grande table, dont la surface supérieure présente des entailles profondes sur une ligne parallèle à son bord gauche. Une table de l'allée offre les mêmes stigmates de coins, sur une de ses tranches, une autre table de l'allée en présente sur la face supérieure.

En regardant le plan, dressé par notre collègue M. Bassac, on acquiert la certitude que les mutilations ont surtout porté sur les tables de recouvrement. — Il en manque *quatre* au moins. — Quant à la table principale, elle a été fracturée en trois fragments, dont un a été projeté à terre à une certaine distance.

Lorsque nous avons commencé le déblaiement de ce magnifique monument du Rutual, nous avions l'espoir de découvrir, sur quelques-unes des parois, des sculptures mégalithiques ayant échappé jusqu'ici à l'œil de l'observateur; notre espoir a été deçu.

Nous connaissons depuis longtemps les signes gravés à l'intérieur du dolmen, et ils sont loin d'avoir l'importance de ceux du dolmen des *Marchands*.

M. de Francheville (dict. d'Ogée — 2e édit. 1843.) est le premier à avoir parlé de *Caractères druidiques* gravés sous la grande table. L'année précédente, un prêtre desservant de Locmariaquer, en transmettant son opinion au sous-préfet, sur les travaux à faire pour le déblaiement et la conservation des monuments de la localité, décrit le dolmen du Rutual sous le nom de dolmen du Bronso, et signale la grande table « qui est d'une belle forme, surtout en dessous, où l'on voit une ligne tracée tout à l'entour. » (*Arch. dép.*)

La surface inférieure de la grande table présente en effet, en gravure en creux, un énorme écusson ou cartouche (signe scutiforme) du même genre que ceux qu'on remarque sur la pierre de tête du dolmen des Marchands, sur le menhir support de l'île Longue, et sur la dalle de granit du Mané-er-Hoek. Même forme; mêmes crochets latéraux, gravés symétriquement dans le champ du cartouche. Le sommet de l'écusson est altéré, par suite de l'effritement de la pierre; mais les deux crochets latéraux sont bien accusés, et sur un des côtés (à droite), on distingue parfaitement une boucle semblable à celle qui se voit de chaque côté du cartouche de l'île Longue.

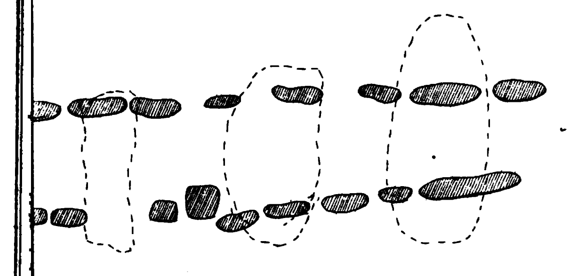
D'autres signes sculptés se remarquent encore sur trois autres pierres du dolmen du Rutual. — Notre collègue, M. Mahé, nous en a donné, il y a près de quinze ans déjà, des estampages parfaitement exacts.

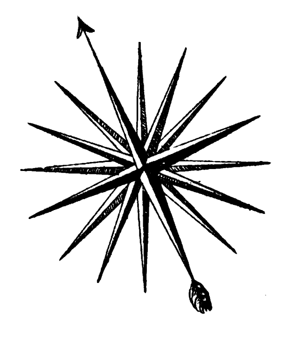
1° Sous la quatrième table de l'allée, une figure gravée en creux, qu'il est impossible de comparer à quoi que ce soit, à moins de suivre, dans ses rêveries, certain auteur qui y voit le dessin d'une *aiguière*.

2° Sur le troisième, l'avant dernier support de la paroi droite de l'antichambre, — une figure gravée en forme de V, dont les branches sont recourbées.

3° Enfin sur le dernier support, à droite, dans l'antichambre, autres

Rutual.





Échelle de $\frac{1}{100^e}$



sculptures, qui offrent ceci de remarquable qu'elles sont en partie cachées par le support voisin, et n'ont pu être faites qu'avant la mise en place des blocs. (*Sculpt. lapidaires et signes des dolmens dans le Morbihan.* — Dr de Closmadeuc, 1873).

Une question a été posée bien souvent : d'où proviennent ces énormes blocs de granit, qui entrent dans la composition des monuments mégalithiques de Locmariaquer? Ici, nous répèterons ce que nous avons dit en mainte occasion, et que nous persistons à répéter.

La plupart des blocs sont d'un grain qui ne diffère pas sensiblement de celui du pays.

Mais il en est d'autres, dont le grain est absolument différent. Ex. la grande table du mané Rutual ; le grand Menhir ; la table des Marchands ; celle de Gavr'inis, etc. On ne connaît pas jusqu'ici de gisement pareil à Locmariaquer, ni dans la région circonvoisine. Nulle part on ne rencontre de carrière ayant pu fournir de semblables blocs et un pareil grain. Sur ce point, tous les gens du pays, tous les maçons et les ouvriers carriers, que nous avons interrogés, sont unanimes. Çà et là, dans le bourg de Locmariaquer, on trouve bien des margelles de puits ou des linteaux de portes d'un grain identique à celui du grand menhir et de la plupart des grandes tables de dolmen, mais on a tout lieu de supposer qu'elles proviennent de monuments mégalithiques mutilés ; la difficulté reste la même ; — et il faut prendre au sérieux ce qu'écrivait Ogée, au dernier siècle, à propos des dolmens de Locmariaquer : « Ce qu'il y a de surprenant, dit-il, c'est que dans toutes les carrières du pays, on n'en trouve point de pareilles, » (Dict. d'Ogée — 2e édit. page 518, 1er vol.)

DÉCOUVERTES.

Les travaux de déblaiement ont commencé par l'entrée sud de la galerie, qui était, à l'intérieur comme à l'extérieur, encombrée de pierrailles, de terre et de broussailles jusqu'au-dessous des tables, et entourée d'une quantité notable de moellons ou blocs de carrière, restes du galgal primitif, qui a dû être rasé, pour le besoin de constructions du voisinage.

Nous avons trouvé, à l'intérieur, parmi les déblais, pêle-mêle avec des débris modernes, une masse considérable de tuiles à rebord et de débris de poteries gallo-romaines, telles qu'amphores, et vases de toute forme et de toute dimension. — Quelques fragments seulement de vases d'apparence celtique.

Même désordre et même encombrement dans l'antichambre et dans la chambre, où nous trouvons avec une quantité de tessons de vases, un très grand nombre de *statuettes brisées de Venus anadyomène* et de *Latone ;* plusieurs médailles en bronze, à l'effigie impériale, une

petite tige de bronze, des fragments d'albâtre façonné, une sorte de peson en plomb, des palets ronds, en brique, percés ou non percés.

Puis, dans la couche profonde, sur une sorte de lit d'argile battu et charbonné, des objets incontestablement celtiques; *des lames en silex, des grains de collier en terre cuite, des fusaïoles, des percuteurs en quartz, une hache en diorite.*

Notre collègue M. Mahé a pris soin de marquer sur un plan les points où ont été recueillis les objets, bien que cette précaution n'ait qu'une importance secondaire, dans un monument bouleversé de fond en comble et fouillé depuis longtemps. — Les objets celtiques étaient les plus profondément enfouis.

Quelques-uns des objets précédents ont été trouvés en arrière de la grande chambre, sous l'encorbellement de la grande table, et d'autres, en dehors de la galerie. Ces derniers avaient probablement été extraits et rejetés, lors des fouilles antérieures.

Donnons ici l'énumération des objets :

Objets celtiques.

1° Trois percuteurs en quartz.
2° Un gros grain en terre cuite, percé.
3° Une boule en granit.
4° Un fragment de grosse boule de quartz blanc, polie et percée.
5° Un celtæ en diorite.
6° Deux petites boules de pierre, l'une grise, l'autre jaunâtre.
7° Une vingtaine d'éclats en silex.
8° Un couteau ou lame primatique en silex.
9° Une pierre schistoïde, celtiforme.

Objets romains.

10° Une quantité considérable de briques à rebord, entières ou brisées.
11° Une quantité énorme de poteries romaines, de toute forme et de toute couleur (des fragments de vases samiens).
12° Sept monnaies romaines (1).
13° Un fragment d'albâtre, façonné.
14° Un fragment de marbre vert (?).
15° Une petite tige en bronze.
16° Des fragments de vases de verre.
17° Un peson en plomb percé au sommet.
18° Un palet troué, en terre de brique.
19° Une centaine au moins de fragments de statuettes de Vénus et de Latone (2).

(1) Les monnaies sont très altérées. M. l'abbé Chauffier, qui a eu l'obligeance de les examiner, a reconnu deux Antonins et un Trajan (2e siècle).

(2) Tous les objets provenant des fouilles du Rutual ont été offerts par le Ministre des beaux-arts au Musée de la Société polymathique, où ils remplissent une vitrine.

On conçoit que nous soyons sobre de commentaires. La science a peu de conséquences à tirer d'une fouille qui porte sur un monument dévasté, violé de temps immémorial, et dans lequel on a pu introduire et on a introduit, à toutes les époques, des objets et des débris de toute provenance. Nous avons peu d'observations à présenter sur les statuettes, qui n'aient été présentées déjà.

Toutes ces statuettes sont confectionnées d'après le même modèle; la Vénus est nue, debout sur un piédestal en forme d'hémisphère, le bras droit est plié, et la main droite, à hauteur du menton, saisit la tresse des cheveux, qui retombent de chaque côté du visage. La main gauche étendue s'appuie sur une sorte de draperie; la coiffure est faite avec la chevelure divisée, par une raie antero-postérieure, avec un chignon sur la nuque, et deux tresses sur le dos.

La statuette a été moulée en deux pièces creuses, et sur chacune, en avant de la hanche gauche, un trou a été ménagé, qui devait servir à l'issue des gaz, pendant la cuisson.

La Déesse Latone est également faite d'après le type connu : une tête coiffée de cheveux, relevés au sommet ; un vêtement couvrant le corps ; elle est assise dans un fauteuil d'osier, et tient deux enfants dans ses bras.

Nous nous sommes demandé cependant comment peut s'expliquer la présence, dans ce lieu, d'une si grande quantité de figurines gallo-romaines. Y sont-elles avec un caractère funéraire? indiquent-elles des sépultures ? — ont-elles été enfouies, sous ce dolmen, sous l'empire d'une superstition conservée par les Armoricains devenus Romains ? — ou bien, ces divinités payennes ont-elles été cachées pour les soustraire aux brutalités et aux profanations des envahisseurs, à l'époque de persécution où un culte nouveau s'est substitué au culte ancien ?

Les trois suppositions sont admissibles; mais aucune d'elles n'a sa démonstration. Ce n'est pas la première fois, dans le Morbihan même, qu'on rencontre des statuettes gallo-romaines sous les allées mégalithiques ; mais il est bon de faire observer qu'on ne les rencontre que dans les monuments incomplets, ou soupçonnés d'avoir été violés antérieurement.

C'est un fait d'expérience, confirmé par les fouilles faites dans le Morbihan, que, dans tout dolmen apparent et ruiné, indépendamment des objets dits celtiques, on est exposé à heurter des objets romains et une foule de débris d'origine douteuse, ou même incontestablement modernes.

Non seulement les cavités dolmeniques ont été utilisées comme habitations et comme refuges, elles ont encore servi, à diverses époques, et accidentellement, de lieux de sépulture. — Il est donc commandé, lorsqu'il s'agit de dolmens apparents et ruinés, d'apporter la plus grande prudence dans la conclusion à tirer de la présence d'ossements, et de ne pas se hâter de leur mettre l'étiquette préhistorique.

RAPPORTS

SUR LES

FOUILLES FAITES, AUX FRAIS DE LA SOCIÉTÉ,

DANS LES COMMUNES DE PLUMELEC ET DE COLPO,

En Septembre 1885.

(Par MM. Henri et Fernand de Cussé, et Léon Lallement).

DOLMEN DE LA MIGOURDY (PLUMELEC).

Octave Feuillet, dans le « Roman d'un jeune homme pauvre », fait mention d'un monument situé près du village de Cadoudal, en Plumelec. L'héroïne de cette touchante histoire va elle-même nous en donner le nom : « Moi, dit-elle, je l'appelle un tas de grosses pierres; les antiquaires l'appellent les uns simplement un dolmen, les autres plus prétentieux un cromlech, les gens du pays le nomment, sans expliquer pourquoi, « la Migourdy. »

Le dolmen de la Migourdy est remarquable à deux titres : d'abord par sa construction singulière, et ensuite par sa position près d'un retranchement. La table qui mesure 4m,50 de longueur sur 3 mètres de largeur était à l'origine portée par cinq menhirs, mais aujourd'hui elle ne repose plus que sur quatre supports, la partie de l'est ayant été brisée. Ce qu'il y avait d'intéressant dans sa construction, si nous nous en rapportons au témoignage de Cayot-Délandre et de l'abbé Mahé, c'est que « l'intervalle qui sépare les supports entre eux était occupé par deux pierres verticales placées l'une en dehors, l'autre en dedans et recouvertes d'une troisième de manière à former une sorte de petite cellule. » Malheureusement, il n'existe plus aujourd'hui que deux cellules, encore ont-elles été bouleversées. Le dolmen, du reste, avait été déjà violé bien avant l'époque où Cayot-Délandre l'a visité. Nous n'étions donc pas les premiers et nos prédécesseurs étaient les Romains qui avaient établi un camp sur cette colline escarpée. Ce retranchement, dont on voit encore les fossés profonds sur la lisière du taillis, est connu dans le pays sous le nom de camp de Château-Blanc. Les Romains avaient sans doute placé là un poste d'observation destiné à surveiller et à protéger la voie de Rennes à Carhaix dont on retrouve quelques traces non loin de là, dans le petit bois de sapins de Lorette.

L'intérieur de la chambre du dolmen était à moitié rempli de terre et de pierres provenant du galgal au milieu duquel le monument est enfoui jusqu'au sommet des supports. La chambre, dallée sur toute son étendue, a une hauteur de 1^{m},60 à 1^{m},65 environ. L'exploration de la galerie d'entrée ne donna aucun résultat, mais dans la chambre nous avons recueilli les objets suivants :

Trois fragments de statues de Vénus Anadyomène en terre blanche.

Deux fragments de figurine également en terre blanche.

Un disque en terre de brique, percé au centre.

Plusieurs morceaux de poterie de différentes couleurs.

Une pièce en bronze de Domitien.

Enfin, des ossements. Plusieurs de ces ossements sont des ossements humains de l'âge adulte. Ils sont légers, friables, dépolis, corrodés à leur surface, et comme tous les ossements inhumés depuis longtemps, ils ont perdu une quantité notable de leur osséine. Ils appartiennent à deux individus au moins, peut-être même à trois. Je vous signalerai particulièrement une diaphyse de fémur, dont le volume considérable doit attirer l'attention. En plus de ces ossements humains, nous avons recueilli quelques fragments indéterminés d'os d'animaux, dont deux ou trois paraissent avoir subi l'action du feu.

Tel est le résultat de notre exploration du dolmen de la Migourdy. Quant à émettre une conclusion, rien n'y autorise. Quel âge, en effet, assigner à ces ossements? Ces ossements sont-ils ceux des morts que ce curieux et beau dolmen était à l'origine destiné à abriter? Ne peut-on pas aussi bien les attribuer à des soldats romains inhumés là lors de l'occupation, ou ne sommes-nous pas plutôt simplement en présence des restes de quelques victimes d'un drame accompli dans le cours des siècles et dont on a voulu faire disparaître les traces? Quant à la pièce de monnaie, elle ne saurait davantage fournir un renseignement utile. Ne sommes-nous pas d'ailleurs en présence d'un dolmen violé? Or, un monument violé étant un monument suspect, toute conclusion dès lors est formellement interdite.

F. DE CUSSÉ.

LA MAISON DES KORRIGANS (PLUMELEC).

Ce dolmen est situé dans une lande entre les villages de Trégouët et Kersimon. Il est connu dans le pays sous le nom de « Maison des Korrigans. » Ses proportions n'ont rien de remarquable; seule sa construction singulière lui donne un aspect original. Le dolmen présente en effet la forme d'une galerie longue de 7^{m},40, large de 1^{m},50 à la pierre du fond et de 0^{m},65 seulement à l'entrée. La hauteur de la galerie dans œuvre est de 1^{m},25. La table d'un granit très dur a résisté en

partie aux efforts que l'on a faits plusieurs fois pour la briser. Elle repose sur des menhirs inclinés qui se rejoignent presque à leur sommet. Le dallage, formé de pierres très larges, est au-dessous du sol naturel. Le monument est donc à moitié enfoui, bien que le galgal qui le recouvrait ait presque entièrement disparu.

L'exploration du monument n'a donné aucun résultat heureux. Quelques fragments de poterie en terre très grossière, et c'est tout. Le dolmen était-il donc violé? Nous ne le pensons pas, car la couche de terre jaune qui recouvrait le dallage étant pure de tout mélange et partout d'une épaisseur très régulière, semblerait bien indiquer que l'intérieur de la galerie n'avait point été bouleversé.

La « Maison des Korrigans » n'est pas un modèle de construction unique en son genre dans le Morbihan, et, sans aller loin de là, on peut voir dans la lande Hayée, entre le bourg de Trédion et celui d'Elven, un dolmen assez semblable, mais beaucoup plus beau, qui s'appelle la « Loge du Loup. » Ce dernier présente cette particularité qu'il a une double rangée de menhirs tous également inclinés.

En vous parlant de la « Maison des Korrigans », je n'ai donc pas eu la prétention de vous signaler un dolmen de forme inconnue, mais seulement plus rare, et la raison qui m'a déterminé à vous le décrire, est la destruction prochaine qui le menace. Alors que tant de monuments sont déjà détruits dans notre pays, n'est-il pas bon de conserver au moins le souvenir de ceux qui présentent un intérêt particulier.

F. DE CUSSÉ.

DOLMEN DU CHAMP DE LA MOTTE, A LARCUSTE (COLPO).

Larcuste est un village situé à droite de la route de Vannes à Locminé, et à peu de distance de Korn-er-Hoët. Pour un archéologue, c'est un coin de terre fort intéressant à visiter, à cause du nombre des monuments accumulés dans un petit espace. Je laisse à plus heureux à vous faire la nomenclature et la description de ces monuments et ne vous parlerai que d'un dolmen.

Le dolmen du Champ de la Motte est peu apparent. La chambre a une hauteur de $0^m,80$ et une longueur totale de $3^m,20$. La table seule a environ $2^m,20$ de longueur sur 2 mètres de largeur.

Elle fut plus grande à l'origine, ainsi que l'indique les petits menhirs qui forment les angles extérieurs.

C'est peut-être aux efforts que l'on fit pour la briser que l'on doit les cupules, du reste peu profondes et sans ordre, qui sont à sa surface.

Presque enseveli sous son galgal, ce dolmen nous parut inviolé.

Après avoir découvert l'allée qui suit l'orientation ordinaire, nous trouvâmes une forte pierre qui fermait la chambre. Sitôt qu'elle fut

enlevée et la chambre débarrassée des matériaux qui la comblaient, apparut un dallage en pierres d'assez grandes dimensions.

Nous n'avons trouvé aucun objet dans la galerie et le centre de la chambre ; ce n'est que près des menhirs de tête que la découverte d'un couteau en pierre vint encourager nos efforts d'un premier succès.

Ce couteau en silex blond est long de 7 centimètres.

Nous trouvâmes ensuite une lame ou couteau en silex noir dont la pointe est brisée.

Un éclat de silex également noir.

Une lame très petite en silex gris.

Un silex gris, taillé en forme dit grattoir.

Un beau couteau en silex jaune, forme feuille de laurier, d'une longueur de : 0,150^{m} et qui offre cette particularité que ses bords formant chanfrein sont retaillés dans toute leur longueur.

Une pendeloque de forme régulière en talc : longue de 6 centimètres et large à sa base de 2 centimètres, percée à son sommet.

Enfin une autre pendeloque, mais celle-ci de forme irrégulière, en quartz jàune : longueur et largeur 2 centimètres.

Nous trouvâmes aussi divers fragments de poteries faites à la main, mais en très petite quantité.

Si l'on considère en lui-même le résultat de cette fouille, il faut convenir que nous avons fait modeste trouvaille par rapport aux richesses que nous donnent les monuments de la côte. Mais toutes les fouilles jusqu'à présent pratiquées dans l'intérieur du pays n'ont-elles pas amené à cette conclusion que c'était vers les bords de la mer qu'habitaient les peuplades aisées. Je trouve donc que pour sa situation et ses proportions, le dolmen du Champ-de-la-Motte était bien pourvu de mobilier.

H. DE CUSSÉ.

LE TUMULUS DU CHAMP DE LA MOTTE, A LARCUSTE (COLPO).

Il y a environ deux mois, M. Fernand de Cussé, dans une promenade archéologique aux environs de Colpo, avait la bonne fortune de rencontrer sur la même lande et à peu de distance l'un de l'autre, deux monuments qui attirèrent son attention.

M. de Cussé ayant bien voulu me faire part de sa découverte, je demandai à M. Dubois, propriétaire de la lande, l'autorisation d'y pratiquer des fouilles. Cette autorisation me fut gracieusement accordée, et vous me permettrez, Messieurs, de remercier, dès maintenant, MM. Dubois et de Cussé, auxquels je dois l'honneur de présenter aujourd'hui mon premier rapport à la Société polymathique du Morbihan.

Le village de Larcuste est situé à droite et à 500 mètres environ de la route nationale qui va de Vannes à Pontivy, et à deux kilomètres au sud du bourg de Colpo.

Maintenant, si, partant de Larcuste, on suit pendant 300 mètres un chemin d'intérêt commun qui se dirige vers le sud, on trouve une lande, nommée le Champ de la Motte, qui renferme les deux monuments que m'avait signalés M. Fernand de Cussé.

L'un d'eux est un dolmen, et vous avez entendu dans votre dernière séance le rapport de M. Henri de Cussé sur les fouilles qui y ont été faites et les découvertes intéressantes qu'elles ont amenées.

L'autre est un tumulus, c'est celui dont je dois vous entretenir aujourd'hui.

Le Champ de la Motte, sur lequel il se trouve, était, il y a fort peu de temps, planté de sapins du pays. Aujourd'hui, les sapins ont disparu, mais le tumulus comme le reste de la lande est encore couvert de souches, et il est probable, étant donné son peu de relief, que sans cette circonstance de la coupe des bois qui le rend maintenant plus apparent, il n'aurait pas été de sitôt signalé.

Quant à sa forme, elle est elliptique, mesurant 50 mètres suivant son grand axe dirigé E.-O., et 40 suivant son petit, orienté N.-S. Pourtant, bien que couvrant ainsi une grande surface, c'est à peine si on peut dire du premier coup d'œil que sa hauteur excède $1^{m},50$.

Aucune table de pierre, aucun indice propre à déterminer le point à attaquer n'apparaissait extérieurement.

Après avoir pris l'orientation, je traçai les limites d'une tranchée large de deux mètres, allant de l'Est, à partir de six mètres en deçà du centre et se dirigeant vers l'Ouest. Mon exactitude à suivre les recommandations de notre honorable président qui avait bien voulu m'aider de son expérience et de ses conseils, fut immédiatement suivie de récompense. En effet, à peine avait-on donné quelques coups de pioche que nos ouvriers mettaient à découvert une pierre plate d'une longueur de deux mètres sur $1^{m},30$ de large.

Pensant que cette pierre devait se trouver au-dessus de la crypte, je fis cesser les travaux de la tranchée longitudinale pour creuser immédiatement à une plus grande profondeur.

Bientôt, à mesure qu'on retirait les terres, apparut, parfaitement reconnaissable, un muret en pierres sèches qui, à n'en pas douter, était une des parois d'une crypte semblable, comme mode de construction, à celle de Kerusun. Elle était, de même, entièrement remplie de terre, et à mesure qu'on descendait, des parcelles de charbon se montraient en plus grand nombre.

Enfin, à 85 centimètres au-dessous de la partie inférieure de la pierre dont je parlais tout à l'heure et à son extrémité S.-E., se trouvait le vase que vous avez devant les yeux et que M. Fernand de Cussé, avec autant d'habileté que de patience, est parvenu à dégager sur place et à enlever presque en totalité. Il était incliné, l'orifice tourné vers le sud et ne contenait que de la terre.

Ce vase bien qu'affectant les mêmes formes que ceux de Mané-Rumentur et de Kerusun, a des dimensions différentes. Comme ses deux frères du Musée, il est muni de quatre anses, mais il est plus grand qu'eux, car il mesure 0m,155 de hauteur, et son diamètre à l'ouverture est de 0m,145.

La découverte d'un vase de cette nature, au fond d'une crypte qui rappelle de très près celle de Kerusun, du moins au point de vue du mode de construction, et sous une butte factice de la même composition, pouvait donner à penser que, là aussi, nous allions relever des objets de bronze.

Il n'en a rien été. Dans tout l'intérieur de la crypte jusqu'au sol naturel, pas la moindre trace d'arme quelconque. Des parcelles de charbon toujours, et tout à fait au fond seulement une couche de terreau provenant, suivant toute apparence, de la décomposition d'un plancher que les constructeurs avaient disposé sur le sol naturel.

La crypte une fois dégagée, nous avons pu en apprécier la forme, ainsi que la position, par rapport à l'élévation de terre qui la recouvrait.

D'abord, elle n'en occupe pas le centre qui est cependant la partie la plus élevée. Elle est plus à l'est. Sa forme est celle d'un parallélogramme. Ensuite, au lieu d'être orientée E.-O., selon le grand axe du tumulus, elle est disposée N.-O. S.-E.

Enfin, voici ses dimensions à l'intérieur :

Longueur 2m,65.
Largeur 1m,20.
Profondeur aux parois 0m,70.

La pierre de recouvrement ne reposait pas sur les parois qui étaient formées de pierres de moellon, agglomérées et disposées sans art sur une largeur d'un mètre environ.

Voilà, Messieurs, le rapport des fouilles pratiquées dans le tumulus du Champ de la Motte. Elles ont donné pour résultat la découverte d'un vase qui portera à trois le nombre de ceux que possède notre Musée et qui proviennent de monuments identiques.

Trois vases de cette nature, c'est bien peu en vérité, pour un Musée si riche par ailleurs, et l'on peut se demander si notre département serait moins bien partagé sous le rapport de ces sortes de sépultures que ne le sont le Finistère et les Côtes-du-Nord, par exemple, où, depuis fort longtemps, on signale des découvertes du même genre que celle du Champ de la Motte !

Je ne le pense pas ; aussi je me propose de revenir sur ces sortes de sépultures et de vous en parler dans une de vos prochaines séances.

L. Lallement.

LE CHAMP DE MINGOURU, A LARCUSTE (COLPO).

Dans votre séance du mois d'octobre, j'ai eu l'honneur de vous lire un rapport sur les fouilles pratiquées dans le tumulus du Champ de la Motte, situé à 300 mètres au sud de Larcuste, village dépendant de la commune de Colpo.

Permettez-moi, Messieurs, de vous donner aujourd'hui une description sommaire des monuments mégalithiques que l'on voit au nord du même village.

Le champ du Mingouru, sur lequel j'attirerai particulièrement votre attention, jadis en sapinière, n'est actuellement qu'une petite parcelle de lande, entourée d'un fossé assez élevé. L'altitude de ce lieu est considérable, aussi de quelque côté que l'on porte les regards, la vue domine une vaste étendue de terrain. Pour s'y rendre, il faut suivre pendant environ 200 mètres le sentier, unique d'ailleurs, qui, partant de Larcuste, se dirige vers le nord.

Quand je suis allé, la première fois, au champ de Mingouru, conduit par MM. de Cussé, c'était le jour de notre fouille au tumulus du Champ de la Motte.

Trois monuments étaient apparents et bien caractérisés : un galgal se dressait presque au centre de la lande; dans la partie nord était un dolmen; puis, entre le dolmen et le galgal, existait une série de pierres debout, disposées en cercle.

Mais, en outre, de la partie la plus élevée de la lande, émergeait une pierre d'une longueur de 2^{m},20 sur 1^{m},40 de large, disposée E.-O. suivant le sens de la longueur et qui semblait reposer sur le sol.

Néanmoins, à raison de sa proximité des monuments celtiques dont j'ai parlé plus haut, de sa forme et de son orientation caractéristiques, nous pensâmes qu'elle pouvait bien servir à recouvrir une tombelle.

Nous prîmes alors la résolution d'y pratiquer une fouille.

Il apparut clairement, dès les premiers coups de pioche, qu'elle ne reposait pas directement sur des menhirs, car, à mesure que nous creusions, elle avait une tendance marquée à descendre, en sorte qu'il était impossible de continuer les travaux de déblaiement. Que faire? M. l'abbé Allanioux, vicaire à Colpo, notre collègue, qui assistait aux fouilles, nous suggéra l'idée de soulever la pierre. Aussitôt dit que fait. On va chercher des madriers, et voilà vingt individus (car les curieux, vieillards ou enfants se mettent aussi de la partie) qui sans s'en douter, fournissent une fois de plus la démonstration que « les forces appliquées aux extrémités d'un levier sont en raison inverse de ses bras. » En effet, la pierre se lève petit à petit, non sans de pénibles efforts toutefois, et voici qu'elle prend une position verticale, laissant ainsi la possibilité de fouiller la terre qu'elle recouvrait précédemment.

On recommence aussitôt les travaux, et j'ai maintenant, Messieurs, à vous en faire connaître le résultat.

Le monument que nous avons mis à découvert est à chambre circulaire et son diamètre est de 2^{m},40. Le fond en était dallé dans toute son étendue, et la paroi faite de menhirs dont la hauteur ne dépassait pas 0,50 centimètres. Il a dû être recouvert d'un tumulus. Jamais il n'avait été violé, et pourtant nous y avons fait maigre moisson. Comme mobilier, un modeste grattoir au milieu de quelques débris de poterie disposés en tas dans la partie Est et c'est tout.

Mais, permettez-moi de rester encore dans le champ de Mingouru pour vous parler du galgal et du dolmen qu'il contient dans sa part e Ouest.

Le galgal est à 23 mètres du monument à chambre circulaire. Il a 20 mètres de longueur à la base suivant la direction E.-O. sur 11^{m},60 de large. Il affecte actuellement la forme d'un cône tronqué; il a d'ailleurs été visité depuis longtemps, et les tables sont à ciel ouvert. Détail singulier, la crypte, je ne peux pas dire le dolmen, est composée de sept tables énormes qui ne sont supportées par aucun menhir, ni aucune paroi, même en pierres sèches. Elles entrent simplement dans le galgal. Voici la dimension d'une des tables : 3^{m},40 sur 3 mètres : épaisseur moyenne 0^{m},50. De la partie inférieure de cette table au fond, il y a une hauteur de 1^{m},30.

Au Nord-Est du galgal, à la distance de 4 mètres, se trouve le dolmen dont la table mesure 4 mètres sur 4^{m},75. Enfin entre le dolmen et le galgal dans ce faible espace de 4 mètres, une série de sept menhirs, affectant la forme d'un cromlech, émergent du sol.

En résumé, Messieurs, au village de Larcuste, dans un rayon d'environ 500 mètres, se trouvent deux dolmens, un au Champ de la Motte, l'autre au champ de Mingouru, un tumulus dans le genre de ceux de Mané-Rumentur et de Kérusun, un galgal renfermant, chose assez curieuse, une crypte composée d'énormes tables qui ne sont pas soutenues par des menhirs, et enfin un monument circulaire.

Nous n'avons pas eu l'heureuse fortune de vous apporter des richesses archéologiques, mais il nous reste la satisfaction d'avoir augmenté le nombre des monuments qui figureront dans le catalogue dont vous avez confié la rédaction à une commission spéciale.

L. Lallement.

A MONSIEUR LE DOCTEUR DE CLOSMADEUC.

Mon cher Ami,

Vous ayant entretenu d'une pierre sculptée recouvrant une sépulture, que j'ai dernièrement fait transporter à Kernuz, vous avez pensé que le dessin de cette pierre et la relation des circonstances qui ont amené sa découverte intéresseraient les membres de la Société polymathique, et vous m'avez demandé de vous communiquer l'un et l'autre pour les mettre sous les yeux de nos collègues.

Je le fais avec plaisir, vous priant de croire à mes sentiments affectueux.

P. du Chatellier.

PIERRE SCULPTÉE

RECOUVRANT

UNE SÉPULTURE SOUS TUMULUS

A TRÉOGAT (FINISTÈRE).

(Par M. P. du Chatellier).

Au commencement de 1885, Mademoiselle Caoudal, demeurant au manoir du Men-Guen, en Tréogat, autorisa l'agent-voyer du canton de Plogastel-Saint-Germain, dont est la commune de Tréogat, à extraire des pierres, pour l'entretien de ses routes, d'un tertre situé sur une éminence à 400 mètres à l'ouest du bourg de Tréogat.

Ce tertre, mesurant 10 mètres de diamètre sur 1 mètre d'élévation, était, ainsi que nous allons le voir, un tumulus recouvrant une sépulture des plus intéressantes.

Cette sépulture était formée d'une dalle, en faisant le fond, et de pierres posées de champ en terre, faisant les côtés, sur lesquelles on avait placé une grande dalle servant de couvercle qui a un véritable intérêt.

La tombe, ainsi constituée, avait été enveloppée par un amoncellement de pierres destinées à en soutenir les côtés et à empêcher, autant que possible, les infiltrations extérieures.



PIERRE SCULPTÉE RECOUVRANT UNE SÉPULTURE SOUS TUMULUS
à **TRÉOGAT** (Finistère)

Echelle de $\frac{1}{10}$

P. DU CHATELLIER

Dès le premier jour de l'exploitation, on remarqua dans les terres formant l'enveloppe du tumulus des parcelles de charbon, des éclats de silex, parmi lesquels deux grattoirs et quelques fragments de poterie grossière.

Après avoir enlevé, du sommet du tumulus, quelques charretées de pierres conduites de suite au macadam, on mit à découvert une large dalle de 1^m,60 sur 1^m,10 de largeur et de 9 centimètres d'épaisseur. Cette dalle en schiste micacé présentait à sa surface un trou central et des sculptures que les carriers prirent pour des fleurs.

La propriétaire prévenue vint immédiatement sur les lieux, accompagnée du capitaine Caoudal, son neveu. Celui-ci, en homme intelligent, comprit l'intérêt qu'avaient ces grossières sculptures et fit, immédiatement, prendre les mesures nécessaires pour préserver ce curieux monument.

Quand on eut soulevé cette dalle, on reconnut au-dessous une excavation longue de 1^m,30, large de 0^m,95 et profonde de 0^m,70. On se trouvait en présence d'une sépulture formée de pierres posées de champ en terre, récouverte de la dalle qui nous occupe.

Sur la face opposée à celle qui porte les sculptures, elle a, sur tout son pourtour, une sorte de rainure large de 10 centimètres et profonde de 1 à 2 centimètres. Dans cette rainure étaient en quelque sorte emboîtées les pierres formant les côtés de la sépulture, de façon à la clore aussi soigneusement que possible.

M. Caoudal fit vider avec soin ce coffre en pierres; mais parmi les terres grasses et onctueuses qui le remplissaient à moitié, il ne remarqua que quelques morceaux de charbon et des fragments d'un vase en terre grossière mêlée de gros grains de quartz, vase qui avait été déposé près des restes du défunt lors de l'inhumation. La sépulture était orientée est-ouest, et le vase avait été placé à l'extrémité est. Le fond de la tombe, creusé jusques au tuf, était à 1^m,95 sous le sommet du tumulus.

La dalle de recouvrement fut, le jour même, transportée, non sans quelques accidents fâcheux, dans la cour du manoir du Men-Guen, où je la vis quelques jours après et en fis l'acquisition. Aujourd'hui elle est à Kernuz, à l'abri de nouvelles dégradations. Heureusement que celles qu'elle a précédemment subies n'ont pas atteint les parties sculptées.

En jetant les yeux sur le dessin joint à cette note, on voit que la dalle sculptée du tumulus de Tréogat est percée en A d'un trou, sensiblement au milieu de la pierre, trou d'une forme voulue, percé, comme le sont les pendeloques que nous recueillons dans les dolmens, c'est-à-dire en attaquant la pierre des deux côtés, de façon à se rencontrer au centre de son épaisseur.

Dans quelle intention a été percé ce trou dans la dalle de recouvrement d'une sépulture qu'on a pris le soin de disposer au mieux pour la

préserver des infiltrations extérieures? Il y a là une pensée qui nous échappe.

Le reste de la décoration de la dalle se compose de cupules, les unes oblongues, les autres rondes, de dimensions différentes, en général profondément creusées, reliées par des rigoles elles aussi plus ou moins accentuées.

Ces sculptures forment en B (voir le dessin) un ensemble original qui n'a, jusques à présent, rien d'analogue dans nos monuments Bretons.

Pour trouver des sculptures qui en rapprochent, il faut aller jusques en Écosse.

Si, en effet, nous parcourons les procès-verbaux de la Société des antiquaires d'Écosse et que nous prenions l'appendice au volume VI, publié à Édimbourg en 1877, nous voyons, en étudiant les planches de ce volume, gravées sur un grand nombre de pierres, qui y sont dessinées, des systèmes de cupules reliées entre elles ou entourées par des rigoles; ornementation qui, de loin rappelle celle qui nous occupe.

Notre dalle est, comme nous l'avons dit, en schiste; or, c'est une pierre étrangère à la localité où s'élevait le monument. Nos préhistoriques avaient dû l'amener là de plusieurs lieues, opération qui ne devait pas être sans difficulté pour eux; mais devant laquelle ils n'avaient pas reculé, la nature de la pierre se prêtant facilement à la gravure dont ils devaient la couvrir.

Elle fait avec celle que nous avons déjà recueillie, il y a quelques années, dans le tumulus de Renongat en Plovan, c'est-à-dire dans une commune touchant à celle de Tréogat, le second exemplaire de sculptures relevées dans le Finistère à la surface de dalles funéraires mégalithiques. Ces deux spécimens sont des échantillons curieux et énigmatiques d'inscriptions qui resteront bien longtemps encore, peut-être même toujours, indéchiffrables pour nous. Dans l'interprétation que Mademoiselle Caoudal me donnait en me livrant ce précieux monument, elle me disait, en me montrant le trou percé au centre de la dalle, « ce trou-là, Monsieur, était destiné à permettre aux parents du mort de communiquer avec lui. » Je vous livre son interprétation sans me hasarder à y ajouter la mienne.

Ainsi que je l'ai dit déjà, les côtés de la sépulture étaient appuyés par des pierres amoncelées, qui sont allées faire du macadam, parmi lesquelles j'ai toutefois pu sauver deux pierres à concasser le blé, brisées en deux, une troisième pierre destinée au même usage, attestant un bien long service. Étant d'un grain avantageux lorsqu'elle fut trop profondément creusée d'un côté, pour continuer à s'en servir commodément, on la retourna et on s'en servit de l'autre côté, et cette fois on ne l'abandonna que lorsque, complètement usée, elle fut percée.

Parmi ces pierres de soutènement, j'ai encore recueilli des percuteurs,

des mollettes et trois pierres de petite dimension portant à leur surface l'une trois cupules, l'autre une, et la troisième une sorte de cupule avec rigole, sans compter un certain nombre de morceaux de silex pyromaque, éclats au nucléi.

A peu de distance de ce tertre, à 200 mètres au nord du château du Men-Guen, dans les bois qui couronnent la crête qui domine le vieux manoir, on voit encore deux tertres ayant assez approximativement les dimensions de celui qui vient d'être aplani par l'agent-voyer de Plogastel. Ces deux tertres ont eux aussi certainement recouvert des sépultures dans le genre de celle que nous venons de décrire; mais ils ont été violés, il y a bien longtemps, et personne n'a conservé dans le pays le souvenir de leur exploration. Nous ne saurons donc jamais si eux aussi ne renfermaient pas quelque dalle sculptée dans le genre de celle dont nous venons de vous entretenir, monument curieux d'un passé bien lointain.

Dans un but louable, le capitaine Caoudal m'a manifesté l'intention d'en reprendre l'exploration; mais je suis bien convaincu qu'elle n'aura pas, à mon grand regret, le résultat satisfaisant qu'il en attend et que nous serions pourtant bien heureux de le voir obtenir.

DÉCOUVERTE D'UN AUTEL VOTIF GALLO-ROMAIN

(LOCMARIAQUER).

(Par M. le Dr de Closmadeuc).

Je fais passer sous les yeux de la Société une photographie exécutée par notre collègue M. Bassac, représentant un monument lapidaire avec inscription, découvert récemment à Locmariaquer, dans un jardin appelé Parc-er-Belek — champ du prêtre.

C'est un autel votif qu'il est facile de reconnaître à la formule sacramentelle, gravée sur une des faces, et composée des quatre lettres V. S. L. M., ce qui se traduit : *Votum. Solvit. Libenter* ou *libens Merito*.

Malheureusement, nous n'avons de cet autel que le fragment inférieur, et de l'inscription que la dernière ligne.

L'autel est en pierre calcaire, analogue à la pierre des Charentes. Ses dimensions sont :

Hauteur totale....	0,52	{ 0,38 0,14-base.
Largeur	0,25	

A côté de l'autel, on a également découvert une moitié de fût de colonne avec sa base, d'ordre ionique, parfaitement semblable à celle qui se voit dans le même jardin, et qui avait été déterrée, il y a une trentaine d'années.

Dimensions. Hauteur....	0,92	{ 0,74 0,18-base.
Circonférence	1,38	

Comment s'est faite cette découverte ?

Pendant que je surveillais le déblaiement du dolmen du Rutual, je fis plusieurs visites à ce jardin, en compagnie de notre collègue M. Mahé, qui habite la localité.

J'avais en main la copie du plan de Locmariaquer au XVIIIe siècle, (manuscrit de M. de Robien, bibliothèque de Rennes), qui indique précisément une ligne de construction romaine dans ce lieu.

Nous proposâmes au propriétaire d'autoriser la Société à faire des fouilles.

Il accepta d'abord ; puis, lorsqu'il fallut s'engager par écrit, il refusa.

Nous lui faisions cependant des conditions acceptables. En retour de l'autorisation de pratiquer des fouilles à nos frais, nous lui accordions la valeur intrinsèque de tout ce qu'on trouverait d'or ou d'argent, avec engagement de remettre le terrain en état. Il fut inexorable. Il s'était décidé à faire les fouilles lui-même ; et il les commença en effet.

Il mit d'abord à découvert une longue substruction gallo-romaine, en pierres de petit appareil, avec contreforts.

Puis, le long du mur, parmi une masse de déblais contenant des tuiles à rebords, des blocages de ciment et des quantités considérables de débris de poteries gallo-romaines, d'ossements d'animaux et de bois de daim, il finit par dégager le fragment de colonne, l'autel votif et une statue de Latone en terre blanche.

Déconcerté de ne pas rencontrer ce qu'il espérait trouver : le trésor de César, et ne se souciant pas de dépenser davantage, il a abandonné les travaux.

MM. Bassac, Marec, Mahé et moi, nous avons fait de nouvelles tentatives de négociations. Nous lui demandions de nous substituer à lui, en prenant à notre charge les dépenses déjà faites, et en maintenant les conditions proposées précédemment.

Après bien des pourparlers, et des demandes de délai, pour s'entendre avec son frère, notre paysan a fini par refuser.

Ce refus est regrettable. Nous aurions probablement mis à découvert les ruines d'un temple, et nous aurions retrouvé l'autre fragment de l'autel, avec le reste, c'est-à-dire la partie la plus curieuse, de l'inscription, qui doit donner le nom du dieu auquel est dédié cet autel, et le nom du citoyen gallo-romain qui a élevé le monument.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES NOUVELLES

DANS L'ILE DE GAVR'INIS (MORBIHAN).

(Par M. le Dr de Closmadeuc).

Juillet 1885.

Au nombre des problèmes pendants, à propos du célèbre monument de Gavr'inis, celui de l'existence ou de la non existence d'autres chambres et galeries sous le tumulus, a été souvent posé par les archéologues.

Me plaçant au point de vue de l'existence probable ou possible d'une autre crypte sensiblement parallèle à l'allée connue, je me suis décidé, au mois de juillet de cette année (1885), à pratiquer, dans l'épaisseur du galgal, une profonde tranchée d'environ 12 mètres de longueur, partant du bord de la grande table visible au fond du cratère et se dirigeant obliquement vers le midi à la périphérie du tumulus.

Par ce procédé d'exploration, et dans l'hypothèse d'un dolmen à galerie, parallèle au dolmen central, je devais nécessairement rencontrer les gros blocs qui révèlent le monument cherché.

Comme dans les fouilles faites l'année dernière, j'ai eu pour auxiliaires mon voisin de campagne, M. Dondel de Kgonano, dont je me plais à louer la complaisance sans bornes, et les mêmes ouvriers que nous avions déjà employés.

Nos espérances ont été déçues. Après plusieurs jours de travail, nous n'avons mis à découvert que du galgal, c'est-à-dire une accumulation énorme de grosses pierres. Pas le moindre objet ; pas la moindre poterie ; des pierres ; toujours des pierres.

Pour le moment, j'ai préféré abandonner le tumulus, remettant à plus tard la continuation des recherches, et je me suis tourné d'un autre côté.

L'équipe d'ouvriers a été transportée dans le jardin qui est situé derrière la maison de ferme de Gavr'inis. Je me rappelais que le propriétaire précédent, auquel j'ai acheté l'île, m'avait souvent parlé de sortes de tombes grossières et d'ossements qu'il avait rencontrés en creusant les fondations de la maison qu'il allait bâtir, il y a de cela plus de cinquante ans, sans spécifier exactement l'endroit.

L'idée m'est venue de faire une fouille dans le jardin, au ras du pignon du côté ouest, et d'aller un peu à l'aventure, à la recherche d'autres sépulcres.

Bien m'en a pris. — A environ un mètre de profondeur, sous une couche de décombres tassés, de terre et de pierres, de débris d'ardoises

épaisses, la pioche des ouvriers n'a pas tardé à heurter de grosses pierres posées à plat. Le travail de déblaiement a mis bientôt à découvert trois sarcophages placés parallèlement l'un à côté de l'autre, constitués par des dalles grossières de granit posées sur champ et sans apprêt, ayant pour toit d'autres dalles également brutes.

Ces trois tombes, d'une architecture primitive, d'une longueur extérieure en moyenne d'environ $2^m,10$, assez exactement orientées de l'est à l'ouest, contenaient des squelettes, ainsi que des urnes en terre cuite de forme et de dimension variées.

Le premier sarcophage (N° 1) est formé par une couverture de cinq dalles de granit, brutes, affrontées par leurs bords — et d'une quinzaine de grosses pierres plates posées sur champ circonscrivant une cavité ayant de la ressemblance avec une croix.

Tous les joints du sépulcre étaient bouchés par une sorte de mortier de coquillages, employé avec profusion.

Quand nous eûmes enlevé avec précaution toutes les pièces de la couverture, l'intérieur du tombeau nous apparut rempli d'un terreau sablonneux, gris foncé et onctueux, avec quelques parcelles de charbon. La longueur dans œuvre mesure $1^m,80$.— En raclant lentement la couche superficielle du terreau funéraire, nous eûmes bien vite découvert la bouche de trois vases ou urnes en terre cuite, que nous dégageâmes peu à peu du terreau qui les entourait, et que nous pûmes extraire complètement.

L'un de ces vases était posé au côté droit du mort, adossé à la paroi du sarcophage et en dehors d'elle.

Les deux autres vases étaient placés, à l'intérieur de la tombe, à droite et à gauche, dans les cavités latérales, qui représentent les bras de la croix. (Voir les planches 1 et 2.)

Après avoir extrait ces trois vases, nous avons vidé, à la main, et avec les plus grandes précautions, tout le terreau sépulcral, et nous avons vu, à mesure que nous avançions, apparaître successivement les pièces d'un squelette humain, couché sur le dos, la tête vers l'ouest, et les pieds à l'autre extrémité, les bras le long du tronc, et les avant-bras repliés au-dessous et en avant du thorax.

Lorsque la cavité a été complètement vidée, nous avons remarqué que le squelette reposait sur une surface unie formée par une sorte de lit horizontal de chaux de coquilles, semblable à celui qui comblait les joints des parois, de telle sorte que la cavité sépulcrale se trouvait ainsi fermée hermétiquement. — Nous étions en présence d'une sépulture manifestement inviolée. — Les deux autres sarcophages (N° 2 et 3) ont été mis à découvert et vidés de la même manière, et en prenant les mêmes précautions; — mais ici, les cavités circonscrites n'avaient pas la forme de croix; elles étaient irrégulièrement rectangulaires et ne contenaient pas d'urnes. Un quatrième vase était posé en dehors, entre la 2e et la 3e tombe, à la hauteur de la tête des squelettes.

Dans ces deux tombes, comme dans la précédente, nous avons trouvé les squelettes, dans une position identique, la tête à l'occident, allongés sur le dos, les avant-bras croisés en avant.

Aucun autre objet ou débris d'objet n'a été rencontré, dans ces trois tombes, sauf dans la deuxième, une petite tige de métal verdâtre, de bronze probablement, de la grosseur d'une forte épingle, et dans la troisième une sorte de clou de fer oxydé.

Nos travaux ne se sont pas arrêtés là.— Nous avons continué les fouilles tout autour de ces tombes, et mis à découvert d'anciennes substructions.

D'abord, à 0,80 centimètres de la façade nord de la maison actuelle, un long mur en pierres, avec simple mortier, d'une épaisseur de 0,50 centimètres, et long d'environ 11 mètres, se coudant aux deux extrémités, pour passer sous la maison. — Le long du parement nord de ce mur et avant d'arriver au coude est, nous avons rencontré une quatrième tombe, moins bien construite que les précédentes, et, comme elles, contenant un squelette humain affectant la même position que les autres squelettes ; mais sans urnes, et sans le moindre objet.

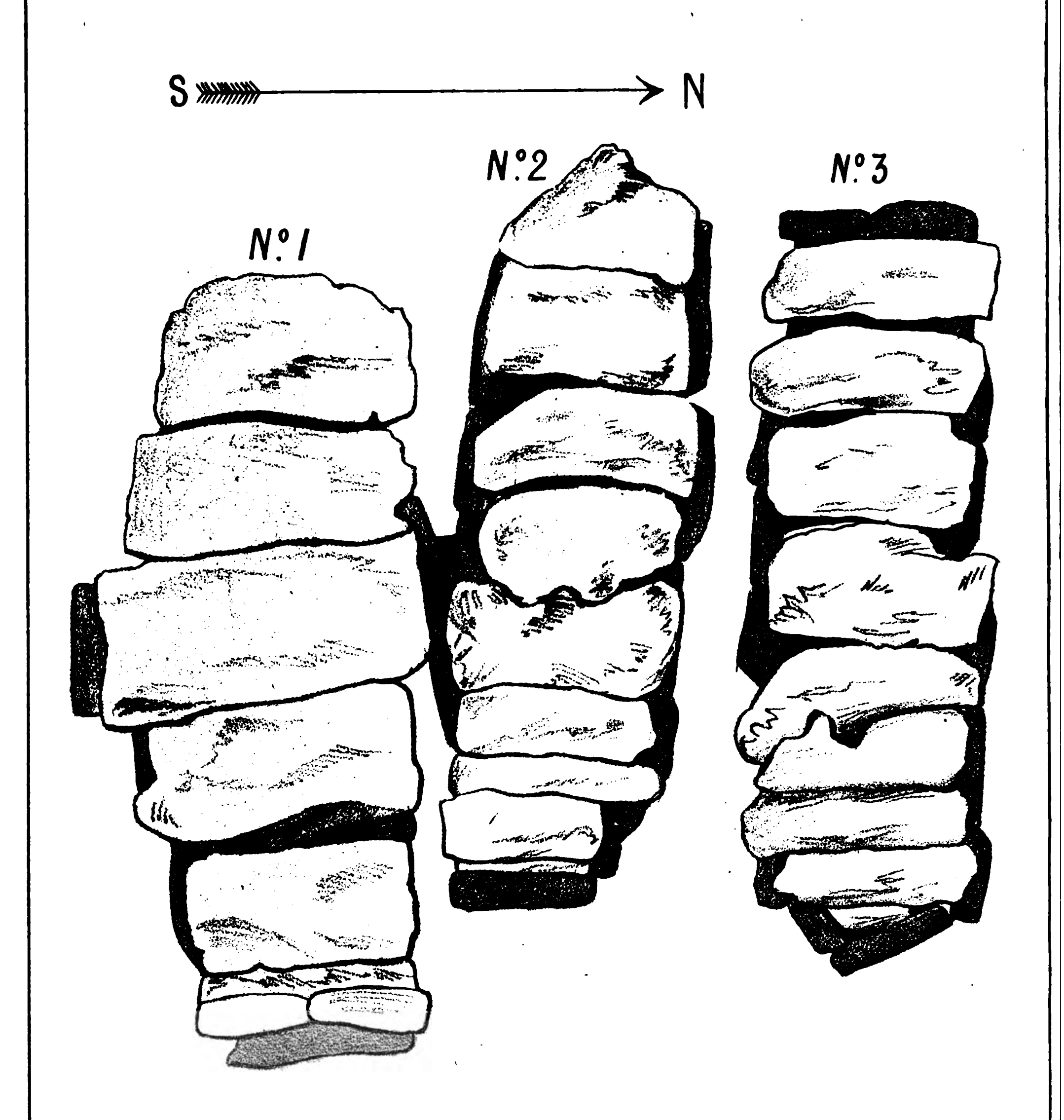
En avançant dans le jardin et au delà des premières tombes, une autre substruction a été mise à jour. Cette fois c'est une fondation de mur, beaucoup plus importante, parallèle au premier, dont il n'est distant que de $2^{m},50$.

Ce mur, d'une tout autre construction, fait en moyen appareil, très solide et maçonné à l'aide d'un mortier de chaux à coquillages, est large de 70 centimètres, et d'une longueur de plus de 15 mètres. Il se termine, aux deux extrémités, par un bord démoli, qui ne permet pas de se rendre compte de sa dimension primitive. A environ 12 mètres de l'extrémité ouest du mur, le parement sud est interrompu par un épais contrefort faisant 60 centimètres de saillie.

Au delà du contrefort et le long de la muraille, nous rencontrons une cinquième tombe, construite comme les autres et orientée de la même façon. Dans l'intérieur un squelette humain d'adulte, couché sur le dos, la tête à l'occident, les avant-bras fléchis en avant. Ni vase, ni objet.

Dans l'hypothèse que cette substruction représentait les restes de l'antique chapelle de Gavr'inis, nous avons recherché les autres murs, afin de rétablir, si cela était possible, le plan du monument primitif, et de résoudre la question de savoir si les sarcophages étaient en dehors ou en dedans du sanctuaire supposé : nos recherches ont été infructueuses; tout paraît avoir disparu par le fait des démolitions antérieures. — [Disons toutefois que, pour compléter ces explorations, nous nous proposons de reprendre ces travaux l'année prochaine, pendant la belle saison.]

PLANCHE I



GAVR'INIS

Réd. 1/20

G. C.

PLANCHE II

N° 2

N° 3

N° 1

GAVR'INIS

Réd. 1/20

G. C.

Étude et discussion sur les Sarcophages de Gavr'inis.

Toutes les fois que l'archéologie, par le fait du hasard ou de recherches fondées sur des données plus ou moins précises, se trouve en présence de tombeaux antiques ne contenant ni inscription, ni œuvre d'art, ni objet quelconque de nature à mettre sur la voie d'une date ou d'une époque, même approximative, la difficulté commence et la discussion devient nécessaire.

Les tombes que des fouilles récentes viennent de me faire découvrir à Gavrinis, sont de ce genre. Elles étaient en parfait état de conservation, bien closes et inviolées, mais ne contenaient que des squelettes et des urnes.

Je ne referai pas la description détaillée que j'ai faite plus haut. L'excursion qui a eu lieu à Gavr'inis, à laquelle ont pris part les membres de la Société polymathique, me dispense d'y revenir.

Tous mes collègues ont vu, sur les lieux, les sarcophages de pierres, constitués par des dalles grossières de granit posées sur champ, recouvertes de cinq ou six dalles plates, dont les joints étaient soigneusement bouchés par une sorte de mortier de coquillage.

Ils ont vu les squelettes en place, et ces singuliers vases funéraires en terre cuite, offrant ceci de particulier qu'ils sont percés de trous autour de la panse.

Sarcophages, urnes, squelettes, c'est à ces trois éléments de la découverte qu'il nous faut maintenant demander de répondre aux questions que chacun de nous n'a pas manqué de se poser : — Quels sont les hommes qui ont été inhumés dans ces tombes ? — à quelle époque vivaient-ils ? — quel est le rite religieux qui a présidé à leurs funérailles ?

1° SARCOPHAGES.

Au point de vue architectural, la construction des tombes n'est caractéristique que par la grossièreté des matériaux employés et par l'absence de tout travail lapidaire.

De simples pierres brutes circonscrivant une cavité sépulcrale allongée, appropriée à la taille du corps humain ; comme orientation, une ligne tirée de l'est à l'ouest ; la partie qui correspond à la tête du cadavre tournée vers l'*occident*.

Des tombes de cette sorte, on peut en trouver et on en a trouvé depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du moyen âge. Toutefois, si nous consultons M. de Caumont et l'abbé Cochet, qui ont sur la matière une compétence incontestée, ces sortes de sarcophages, faits

de plusieurs pierres, auraient été surtout en usage aux XIe et XIIe siècles, à cette époque que l'abbé Cochet appelle Capétienne (1).

Un de nos sarcophages, celui qui est le plus rapproché de la maison, affecte sensiblement la forme d'une croix, et on est tout d'abord tenté d'y voir le signe du christianisme. Il faut néanmoins ne pas oublier que beaucoup de monuments funéraires, étrangers ou antérieurs au rite chrétien, présentent dans leur construction l'apparence d'une croix. Sans vouloir établir le moindre rapprochement, nous pourrions citer comme exemple plusieurs dolmens, entre autres celui de Toulvern, en Baden.

A ne considérer que la construction, on peut donc dire qu'il est possible que ces tombes soient du même genre et de la même époque que celles qui ont été observées en Normandie par l'abbé Cochet, et qu'elles remontent au moins aux XIe ou XIIe siècles. — Mais elles peuvent être antérieures.

2° URNES.

Les vases des tombes de Gavr'inis, quoique indiquant un art céramique moins primitif que ceux que nous sommes habitués à recueillir sous nos dolmens et dans les stone-cists, ne sont cependant pas comparables à certains produits de l'époque gallo-romaine. En tout cas, ils ne sauraient servir seuls à fixer avec certitude une date quelconque.

Ils sont fabriqués au tour; d'une pâte ferme et assez bien cuite, de couleur grisâtre ou rougeâtre, sans ornementation et sans vernis. Leur forme ne s'écarte pas sensiblement des formes vulgaires qui ont été employées à toutes les époques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Trois de ces vases dépassent en hauteur 0m,20. Ils ont la forme d'un cruchon, à panse renflée, à goulet court et à bec, avec une anse courbe et un fond plat. A l'extérieur, la panse est côtelée horizontalement dans ses deux tiers supérieurs.

Ils sont percés, tout autour, de trous inégaux. Un de ces vases, le plus petit, présente 25 trous sur trois rangées. On reconnaît, de plus, que tous ces trous ont été pratiqués après la cuisson, et même après un usage prolongé. La même remarque a été faite par l'abbé Cochet sur des urnes chrétiennes du XIIe siècle. Un de nos vases, noirci à l'extérieur, a été souvent au feu. Un autre, dont l'anse était cassée, a été foré justement au point d'implantation sur la panse. Ces perforations paraissent avoir été exécutées à la hâte, à l'aide d'une pointe

(1) Not. sur des sépult. chrétiennes. — Bullet. de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 1872, pages 217-257, abbé Cochet.

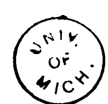
Bulletin monumental, de Caumont, tome 25, pages 110-112. Architecture religieuse, de Caumont.

GAVRINIS

Urnes forées à encens.







de couteau ou d'un simple clou. — Dans quel but? Évidemment dans le but d'alimenter une combustion qui se faisait à l'intérieur. Au fond de chacun de nos vases, en effet, nous avons trouvé une masse très notable de charbon. Ce sont bien là les vases à charbon ou à *encens* qui étaient placés dans les tombes anciennes, et qu'un évêque du XIIIe siècle, écrivant sur la matière, nous dit être encore usités de son temps, quoique rarement (1).

L'abbé Cochet, qui a rencontré de ces vases forés dans les tombes chrétiennes de la Normandie, nous apprend que la coutume était dans toute sa force aux environs du XIe et du XIIe siècle, et qu'elle n'a même été abandonnée que plus tard, complètement.

Il donne des dessins de ces vases forés du XIIe et du XIIIe siècle, qui cadrent assez bien avec les nôtres, bien que les formes ne soient pas tout à fait les mêmes.

L'abbé Cochet fait la remarque, qu'à partir du XIIIe siècle, les vases forés des cimetières chrétiens sont couverts, à l'intérieur, d'un *vernis* verdâtre.

Les vases de Gavr'inis sont totalement dépourvus de ce vernis.

3° SQUELETTES.

Les ossements des tombes de Gavr'inis sont assez bien conservés. Ils appartiennent à des squelettes d'hommes adultes.

Ces squelettes, comme nous l'avons parfaitement observé, et comme l'indiquent les photographies qui ont été faites sur place, étaient couchés tout de leur long, sur le dos, la tête vers l'occident, les bras sur le côté du thorax, et les avant-bras croisés sur le ventre.

Cette attitude qui n'a rien d'absolument spécial à une époque ou à un peuple, est cependant la plus généralement adoptée dans les sépultures chrétiennes, et nous la voyons se perpétuer à travers les âges, depuis les Francs jusqu'à nos jours.

Quant à la conservation des squelettes, elle tient certainement aux conditions de milieu dans lesquelles ils étaient placés, et à cette précaution qu'on avait eue d'empâter de chaux de coquilles les parois et les joints des sarcophages.

Les ossements anciens, comme les vieilles médailles, ont une sorte de patine qui fait soupçonner qu'ils sont anciens, mais là s'arrête l'affirmation, et nous regarderions comme une pure illusion de prétendre, en l'absence de toute autre donnée, classer dans des cadres chronolo-

---

(1) Guillaume Durand, évêque de Mende. — Page 281, hist. de l'acad. des inscriptions et belles-lettres, tome V, sur quelques tombeaux trouvés dans l'église paroissiale de Chastenay.

giques correspondant à des siècles déterminés, des ossements extraits de tombeaux antiques.

J'ai eu en main et j'ai encore sur mes étagères, des lots d'ossements provenant de dolmens, de stone-cists, de sarcophages gallo-romains, de cimetières du moyen âge et des temps modernes ; j'en ai qui proviennent d'actions de guerre ou de naufrages. Tous ces ossements ont l'apparence d'os anciens, sans qu'on puisse, à la vue, établir entre eux un rapport d'antériorité bien net.

Quant à l'analyse chimique, rien n'est plus variable que ses résultats.

La proportion d'osseine contenue dans les os des sépultures anciennes peut, je m'en suis assuré, descendre de 32 p. °/₀, qui est le chiffre normal, à 10 p. °/₀ environ. Mais cette disparition de la matière animale des os dépend d'une foule de causes, et en particulier de la plus ou moins grande activité du travail de décomposition, sous l'influence des agents telluriques ou atmosphériques.

Un fait reste acquis, par les expériences que j'ai poursuivies, il y a deux ans, de concert avec notre regretté collègue M. Marchais, pharmacien, c'est que tous les os, au bout d'un certain temps d'inhumation, peuvent perdre une quantité d'osseine qui varie entre 18 et 24 sur 32. Mais jamais la substance organique ne disparaît totalement. Nous en avions trouvé sur les os de la sépulture mégalithique de Tumiac. Après nous, M. Malaguti, professeur de chimie à la Faculté de Rennes, avait repris l'analyse et était arrivé aux mêmes conclusions. Après plus de trente ans de séjour sous nos vitrines, M. Marchais et moi nous avons analysé un fragment de ces mêmes ossements de Tumiac, et nous avons encore obtenu de la matière animale.

On peut bien conclure qu'un os, qui a perdu les deux tiers de son osseine est un os ancien, mais rien ne permet de préciser davantage. On peut même admettre que, dans certaines circonstances, il faille moins de cent ans pour dépouiller des ossements de cette proportion d'osseine.

Nous n'avons pas eu le temps d'expérimenter sur les ossements de Gavr'inis. Mais nous sommes convaincus d'avance que l'analyse chimique confirmerait nos premières expériences.

Considérés au point de vue morphologique, les squelettes de Gavr'inis peuvent-ils nous éclairer sur la race et l'époque auxquelles ils appartiennent ?

Nous ne le pensons pas.

Ce sont, je l'ai dit, des squelettes d'hommes adultes, bien conformés et d'une belle taille ; un d'eux même est celui d'un homme âgé : les dents incisives et les canines restent seules et sont très usées. Toutes les alvéoles des dents molaires sont effacées. Quant aux sutures de la voûte crânienne, elles sont à peine apparentes.

Quant aux crânes, deux sont brachycéphales ; leur indice céphalique atteignant 84. Le troisième est brachycéphale pur ; son indice céphalique approchant de 90.

Je ne m'arrête pas à certain détail traumatique ou pathologique que nous avons remarqué, mon collègue le docteur Marec et moi, sur un sternum, qui présente une perforation dont les bords sont parfaitement cicatrisés. Cette lésion nous paraît le résultat d'une blessure qui a été suivie de guérison. On a décoré du nom de trépanation des perforations dites préhistoriques du crâne qui n'avaient peut-être pas d'autres caractères que ceux que présente le sternum de ce squelette (1).

4° L'HISTOIRE ET LA TRADITION.

Maintenant que dit l'histoire ? que dit la tradition ?

L'histoire est muette sur l'île de Gavr'inis jusqu'à la Révolution. Aucun chroniqueur ancien n'en fait mention. Le nom n'est cité dans aucun cartulaire, ni dans aucun document manuscrit antérieur à 1789.

Le dictionnaire d'Ogée, dont la première édition a été publiée en 1776, nous apprend seulement, dans son énumération des *Iles du Morbihan*, que l'île de *Gavréné* appartient à cette époque à M. de Ꝃyaval. Un fonds, très pauvre du reste, des papiers de cette famille existe aux archives départementales. Nous espérions y rencontrer quelque inventaire ou quelques descriptions de propriétés ; il n'y a rien. Rien non plus dans les registres de sacristie de la paroisse de Baden, qui ne remontent qu'au commencement du XVIIe siècle.

Au moment de la Révolution, l'île de Gavr'inis, comme sa voisine Er-Lanic, fait toujours partie de la fortune des Gouvello de Ꝃyaval. C'est de là que leur venait le nom de *roi des Iles*. — Ceux-ci ayant émigré, leurs biens furent confisqués et vendus au profit de la nation. C'est par les registres authentiques, qui sont conservés aux archives du département, que nous savons qu'en 1793, l'île de Gavr'inis fut mise aux enchères, devant la municipalité de Sarzeau, et adjugée à un citoyen d'Arzon, Stéphany Lardent, maître de barque, Ce même Stéphany, le 11 octobre 1793, avait été chargé, en compagnie d'un paysan nommé Vaillant, de faire une descente à Gavr'inis, et de dresser un procès-verbal d'expertise et d'estimation qui devait servir de base à la vente nationale.

(1) Nous avons réservé pour notre collection le squelette entier de la tombe N° 1 — et les crânes des tombes N°s 2 et 3. Quant aux autres pièces du squelette, ainsi que les ossements des tombes 4 et 5, qui étaient moins bien conservés et n'offraient rien de particulièrement intéressant, nous les avons laissés en place et le tout a été recouvert de terre. Aujourd'hui les trois premières tombes seules sont visibles ; mais nous prévoyons le moment où elles devront être recouvertes à leur tour, pour combler l'excavation.

Nous avons copié ce procès-verbal, à titre de curiosité littéraire

11 octobre 1793.

Procès-verbale fait entre nous sur les petites Illet nommée Gauvrenée que nous some transportée sur le dit Illet qui ne produit que un peu de lande située dans la revière de Vannes département du Morbihan.

Description de toutes les quatre parti de cette petites illet nommée Gavrenée contenant 8 journeaux savoire le bout du mody donnant sur la reviere de Vannes et l'autre bout sur Larmore de la paroisse de Badenne dans la secsion de Badenne et du levant a l'isle long et du couchant a lislle de Berderre en Badenne.

Ainsi nous avons fait les estimasion et les évaluasion de la dite petite Illet la somme de 90 livres.

En fois de quoi nous avons seigné pour valoir et tenir Jean Stephany Lardent d'Arzon et Jullien Le Vaillant nous a declaré ne savoir seigner mais contremarquer ordinaire.

Fait et arretée l'an deuxieme de la republique fracaise le onzieme otobre 1793. — J. Stephany.

Il ressort de cette pièce qu'au moment de la Révolution, l'île de Gavr'inis était inculte et déserte, n'étant couverte que de lande. Au dire du citoyen Stephany et de son collègue Le Vaillant, l'île ne contient que 8 journaux ; et sa valeur est estimée à 90 francs.

Ce procès-verbal prouve que le maître de barque Stephany, qui tient la plume, était peu fort en orthographe ; mais il prouve aussi qu'il s'entendait assez bien en affaires. Songeant déjà sans doute à devenir propriétaire de l'île, Stephany paraît avoir profité de son rôle d'expert pour diminuer énormément la contenance et la valeur de l'immeuble. L'artifice lui a réussi, puisqu'à l'adjudication définitive, nous le voyons déclaré adjudicataire au prix de 160 livres. (28 vendemiaire an III, minute de la vente — biens des émigrés reg. 31 bis. Arch. départ.)

Comment s'expliquer autrement que des experts jurés, connaissant le pays, et qui ont visité les lieux, déclarent, dans leur procès-verbal, que l'île de Gavr'inis ne contient que 8 journaux, quand réellement elle en contient plus de 30 ?

Quoiqu'il en soit, les Stephany d'Arzon restent propriétaires de l'île de Gavr'inis jusqu'en 1824. A cette époque, elle passe aux mains d'un prêtre nommé Hémon, qui la vend à M. Cauzique vers 1829.

M. Cauzique, propriétaire du Plessis-Ker sur la rivière d'Auray, et y demeurant, s'occupait beaucoup d'agriculture. — Il n'achetait cette île inculte que pour la défricher et y créer une ferme. Le travail de défrichement commença immédiatement. Les hautes landes furent coupées ; la charrue sillonna le sol ; des bâtiments d'exploitation

s'élevèrent; une famille de paysans, venue de l'île du Reno, s'y installa; le terrain fut bientôt transformé en champs, en prairies, entourés de clôtures, deux avenues furent plantées, l'une de chênes, l'autre d'ormeaux, un puits fut creusé, qui continue à donner d'excellente eau.

A cette époque, le tumulus lui-même qui devait bientôt avoir une renommée universelle, encombré de landes, de rosiers sauvages, d'aubépine, de lierre et de petit houx, était à peine accessible. Au fond du cratère, on distinguait, à travers les broussailles, un trou noir, aboutissant à une cavité qu'on appelait le souterrain — ou la grotte. — Là, disait-on, des marins réfractaires s'étaient réfugiés sous le premier empire, et avaient échappé ainsi à la poursuite des gendarmes.

M. Cauzique eut l'idée d'y descendre à son tour. Il reconnut que les parois étaient formées de grosses pierres debout, et qu'elles présentaient à leur surface des sculptures bizarres. Il fit déblayer cette cavité qui était la chambre ; puis, plus tard, s'étant aperçu que cette chambre manquait de paroi au sud-est, il découvrit l'allée et en fit continuer le déblaiement, jusqu'à son extrémité, de façon à sortir à la périphérie du tumulus, dans le point où est l'entrée actuelle.

Le plus beau monument mégalithique du monde était découvert. — Fixons-en la date à l'année 1832. Malheureusement on acquérait en même temps la preuve que la cavité dolménique avait été fouillée antérieurement, à une époque inconnue, et comblée ensuite de pierrailles.

En creusant les fondations de la maison principale, M. Cauzique rencontrait des tombes qui étaient sans doute du même genre que celles que nos dernières fouilles ont mises à jour. Les squelettes, qu'elles contenaient, ont été longtemps conservés dans la cave.

En 1832, on ne faisait guère d'archéologie. Pour les besoins de ses constructions, le propriétaire détruisait en partie ce qui restait d'une ancienne chapelle, dont les pans de murs ont été vus par des vieillards qui vivent encore. Cette chapelle était en ruine de temps immémorial, et j'ai entendu dire à M. Cauzique que les troncs de lierre qui rampaient à l'intérieur sur les murs lézardés, avaient plusieurs siècles. L'édifice était bâti dans le style roman, les embrasures étaient cintrées. Les chapiteaux ornés de feuillages et d'entrelacs, ainsi que d'autres débris, que nous avons vus nous-même, ne laissaient aucun doute sur le caractère architectural de la chapelle, dont l'origine était antérieure à l'époque ogivale.

On trouvait également dans les décombres, et à l'intérieur des ruines, un crucifix en cuivre et bronze, ciselé et gemmé, orné de rinceaux et de figures symboliques, dans le style byzantin, avec une inscription que tous les archéologues ont rapportée au XIe ou XIIe siècle. — Ce crucifix est en ma possession.

J'en ai donné une description détaillée, avec planche, dans le bulletin de l'année 1873. (Société polymathique du Morbihan).

Ce crucifix est mutilé. Il lui manque : sa dorure, son suppedanéum, son auréole, et ses cabochons ; mais c'est une précieuse relique ; car elle porte le cachet de l'orfèvrerie byzantine du XIIe siècle, et sans doute que les hommes dont nous venons de recueillir les ossements, se sont agenouillés devant lui.

Dans les lignes précédentes, nous avons résumé tout ce que l'histoire nous apprend sur l'île de Gavr'inis. Cette histoire se réduit à peu de chose et n'a trait qu'à l'époque moderne.

Interrogeons maintenant la tradition ?

La tradition est significative. — Elle nous dit qu'anciennement l'île de Gavr'inis était habitée par un couvent de *moines rouges* (menach-ru), des templiers. — Il n'est pas un village des alentours où le souvenir de ces moines rouges, seigneurs de Gavr'inis, ne soit encore vivace, et, disons-le, la légende est loin de leur être favorable, puisqu'elle leur attribue les mêmes vices qu'Abélard reprochait aux moines de Saint-Gildas de Rhuys, au XIIe siècle.— Aussi la vengeance céleste s'appesantit sur eux, et ils disparurent en une nuit.

Si cette chapelle, si ce crucifix, si ces tombes avec leurs squelettes et leurs vases à encens se rapportent réellement aux moines rouges, et si ces moines de la légende étaient des religieux de l'ordre du temple, ce qui demanderait à être démontré, il est probable que leur établissement de Gavr'inis a cessé d'être, au moment où l'ordre a été condamné et dissous, dans les premières années du XIVe siècle. Arrestation, emprisonnement, confiscation, procès, exécution, tous ces actes qui ont consommé la ruine des templiers, se sont accomplis de 1307 à 1312, les grands exécuteurs étant Philippe le Bel et le pape Clément V.

Que s'est-il passé à Gavr'inis en ce moment ?

Le bouleversement de la chapelle, dont les pierres étaient rougies par le feu, et ce crucifix mutilé, dépouillé de ses pierres précieuses, et jeté dans les ruines, laissent soupçonner la catastrophe.— Depuis lors, l'île de Gavr'inis serait restée inculte et abandonnée pendant près de six cents ans.

Revenons à nos sarcophages. Il est temps d'en faire sortir une conclusion.

Ces tombes, de construction grossière dont une affecte la forme de la croix ; ces squelettes couchés sur le dos, les bras croisés, la tête à l'occident ; — ces vases thurifères, troués ; cette chapelle romane ; ce crucifix byzantin ; et enfin cette tradition locale persistante, qui rattache le couvent de Gavr'inis aux *moines rouges*, les templiers qui ont disparu avec le XIIIe siècle ; il y a là, nous l'avouons, des indices et des concordances qui, réunies en faisceau, sont de nature à faire conjecturer que ces sépultures peuvent être celles des Religieux de l'ordre du temple du XIIe ou XIIIe siècle. Mais ce n'est qu'une conjecture.

Tant qu'on n'aura pas trouvé un objet spécial ou une inscription indicative, on sera autorisé à ne conclure qu'avec la plus grande réserve. — Car s'il est vrai qu'on a construit des tombes semblables et fait usage de *vases à encens, forés*, au XIe et au XIIe siècle, il est vrai aussi que la coutume, d'origine antérieure, a été suivie dès les premiers temps du christianisme.

Si maintenant nous tenons compte de la présence du contrefort, signalé le long du vieux mur de fondation que nous supposons être celui de l'ancienne chapelle ; si nous admettons que ce contrefort était extérieur ; si d'autre part nous prenons acte de la situation de la 5e tombe, qui était accolée au contrefort et au parement du mur et n'a pu y être établie qu'après la construction de ce dernier ; si, en outre, nous rappelons que le propriétaire qui nous a précédé, qui a vu les ruines de la chapelle hors de terre, et l'a démolie, nous a toujours dit que les tombes étaient en dehors d'elle ; nous sommes autorisé à admettre que, bien qu'en dehors de l'édifice, ces sépultures avaient un rapport étroit avec lui, et que le terrain que nous avons fouillé est, suivant toute probabilité, celui d'un cimetière antique et chrétien.

10



UNE INSCRIPTION ALLEMANDE

EN BRETAGNE

ET LES « ÉTRENNES » DE CLÉMENT MAROT.

(Par E. de Kerlinou).

Il est bien rare de rencontrer des inscriptions en langage breton, et encore ce ne sont généralement que des devises de familles plus ou moins marquantes, mais je ne crois pas que l'on en ait encore signalées, en langue allemande, du moins dans le Morbihan. Cette surprise nous était réservée dans les ruines d'une petite chapelle seigneuriale située dans la commune de Baden.

L'ancien manoir de Kerdelan ou Cardelan domine au Nord la magnifique baie à laquelle il a donné son nom, et qui s'étend dans l'Est jusqu'à l'Ile-aux-Moines et vers le Sud jusqu'aux îles Berder et Creizic; c'était autrefois une demeure d'une certaine importance et dont une grande partie est encore habitable aujourd'hui.

Des alliances éloignées avec les anciens seigneurs, la curiosité, le désir surtout d'y relever quelque écusson nouveau, nous poussèrent à le visiter il y a peu d'années.

De l'ancienne puissance féodale de ses maîtres, il ne reste que bien peu de vestiges. Pas de fossés, pas de tourelles, pas de pigeonniers, mais dans le coin d'une cour, on voit les débris d'une ancienne chapelle sans toiture et sans clocheton, le mur du fond est le mieux conservé, et au-dessus d'un autel composé d'un assemblage de pierres et qui est encore à peu près intact, nous lûmes, non sans surprise, cette inscription en lettres capitales romaines :

GOT GIPT GENOT
HANS VON CARDELAN
15 : 17 : 64 :

Un de nos compagnons traduisit ces paroles par cet à peu près : Dieu protège Jean de Cardelan, et, de retour à Vannes, nous nous efforçâmes de retrouver soit dans les arrêts de la réformation de la noblesse, soit dans les archives départementales, soit enfin dans nos papiers de famille, le motif de l'emploi d'une langue étrangère pour cette inscription.

Mais ce fut en vain.

Les prémiers seigneurs de cette terre étaient Bretons, ils se nommaient Rolland, de leur nom patronymique, mais ils ne tardèrent pas à l'abandonner pour prendre celui de Cardelan; éteints dans la seconde moitié du quinzième siècle, l'héritière de cette maison porta ses biens et ce titre dans la famille de Keralbaut, qui les posséda sans interruption jusqu'à la Révolution.

Dans cette longue liste de propriétaires, nous avons constaté que, parmi les alliances des seigneurs de Cardelan, il n'y a aucune apparence de désinences allemandes.

Nous étions donc porté, malgré ces chiffres 15 : 17 : 64 : à faire remonter cette inscription jusqu'au xve siècle et à l'attribuer à un des seigneurs de la première race, quand le hasard, ce dieu des chercheurs, nous fit trouver quelques vers qui semblent avoir trait à l'objet de nos recherches, dans les œuvres de Clément Marot. Ce galant contemporain du Roi-chevalier, dédia pendant plusieurs années, aux hautes et puissantes dames de la Cour :

« A ces femmes en fleurs qui parfumaient les fêtes » des « Étrennes » composées de cinq vers régulièrement inégaux.

Il manie d'ordinaire avec une rare habileté le rhythme difficile qu'il a choisi, et presque toujours ces petites pièces sont des chefs-d'œuvre de courtoisie, de grâce, de sous-entendus et souvent de malice. Nous aurons quelque jour peut-être l'occasion de les étudier, car on y voit figurer les noms de plusieurs dames bretonnes.

Revenons à celle qui nous intéresse, elle est de 1538, et intitulée :

A Cardelan.

« C'est bon pays que Bretaigne
» Sans montaigne
» Mais je crois qu'elle voudroit
» Tenir le chemin tout droit
» D'Allemaigne. »

Il était impossible en si peu de paroles que le poëte put mieux répondre à notre pensée et nous donner des informations plus précises.

Ainsi donc il y avait, en 1538, une dame de Cardelan à la Cour de France, ou qui du moins y avait passé; elle était la femme du chef de la famille, puisqu'il la désigne simplement sous le nom du principal fief (Cardelan), qui fut toujours l'apanage de l'aîné, et ces terres étaient situées en Bretagne, mais ce n'était pas son pays d'origine, et elle disait assez haut, paraît-il, qu'elle soupirait après sa patrie, puisque le poëte croit que pour son premier de l'an :

« Elle voudroit
» Tenir le chemin tout droit
» D'Allemaigne. »

Enfin, car un bonheur n'arrive pas toujours seul, j'ai trouvé un acte de cette époque qui désigne Jacques de Keralbaut comme tuteur de Jean de Keralbaut, seigneur de Cardelan (1). Malheureusement la mère de ce Jean n'est pas nommée; sans cette omission, nous aurions peut-être le mot de l'énigme.

Il ne nous reste plus qu'à étudier l'inscription elle-même et s'efforcer de retrouver par qui, à quelle époque et dans quel but elle a été inscrite dans cette humble chapelle bretonne.

La traduction n'en est pas facile : déclarant ignorer absolument l'allemand, nous devons nous borner à vous transmettre les renseignements que l'on a bien voulu nous fournir, laissant le champ libre à toute contradiction et à toute interprétation.

Got, signifie Dieu.

Gipt, donne.

Genót est un mot qui n'est plus employé dans l'allemand moderne et dont il est assez difficile de préciser le sens, à moins que l'on ne veuille y voir le mot *not* qui signifie douleur, peine, calamité, précédé du monosyllabe : *Ge,* qui se trouve très fréquemment en composition et dont le rôle de préfixe rentre un peu dans celui que joue en breton notre finale *ac;* c'est une redondance, une accumulation, une multiplicité. Avant de vous traduire la phrase entière, il convient encore de faire remarquer qu'elle forme une sorte de sentence religieuse; chaque mot commence par la lettre G, et le mot *Got* rime avec *Genot,* cette allitération et cette consonnance pourraient faire croire que c'est un vers, mais ce qui lui donne bien son caractère de sentence, c'est que la seconde ligne *Hans von Cardelan,* qui signifie Jean de Cardelan, n'appartient pas à la même phrase. C'est une signature. Voici donc comment l'on doit lire :

« Dieu donne toutes douleurs,
» Dieu nous afflige de toutes les calamités. »

(Signé) : Jean DE CARDELAN.
15 : 17 : 64 :

Quant aux chiffres, ne doit-on pas les interpréter 1517, 1564, surtout si l'on songe que la date de Clément Marot, 1538, est intermédiaire?

(1) Jean de Keralbaut fut pourvu, en 1568, du canonicat de Jacques de Keralbaut; il devint, la même année, recteur de Guéhenno, puis, en 1572, recteur de Baden, où il mourut en mars 1580. (Les *Paroisses.* — Bulletin de la Société polymathique.)

Nous devons aussi faire remarquer qu'un autre Jean de Keralbault, seigneur de Cardelan, était, de 1570 à 1585, époux de Jeanne Drouillard.

Page 171, année 1874 du même recueil, le nom de Catherine de Cardelan, donné à la mère de Jean de Cardelan, n'indique que le nom du fief de son mari et non pas son nom de demoiselle.

Quoiqu'il en soit, un Jean de Cardelan perdit son père étant encore assez jeune, un seul acte le mentionne comme propriétaire ; une filiation régulière reliant tous les seigneurs de Cardelan, *hors lui*, on peut croire qu'il ne s'est pas marié, et, après la mort de sa mère, devenu chanoine en 1568, il aurait fait graver en souvenir d'elle une pensée de désespérance qu'il n'a osé écrire ni dans la langue vulgaire, le français, ni dans la langue savante, le latin, c'est dans l'idiôme maternel, incompris, et par conséquent respecté des Bretons, qu'il a enregistré sa douleur, dans la chapelle de son manoir; 1517 serait la date de la naissance de la demoiselle d'Outre-Rhin; en 1538, quand elle était châtelaine sur les rives du Morbihan, elle aurait eu 21 ans, c'est bien l'âge favorable pour paraître à la Cour de François Ier, et, enfin, elle se serait éteinte, remariée dans son pays natal ou douairière en Bretagne en 1564, à l'âge de 57 ans. Enfin, l'auteur de l'inscription serait mort en 1580.

Toutes ces dates concordent parfaitement ensemble.

Je crois avoir bien posé les bases du problème : à quelque autre plus heureux de le résoudre si quelque document nouveau ne vient pas nous éclairer.

LA SEIGNEURIE DE KERHORLAY

ET SES PRÉÉMINENCES A GUIDEL.

(Par M. l'abbé Euzenot).

Dans mes précédentes études sur Guidel (1), je m'étais borné à mentionner le nom de la famille qui a possédé, pendant plusieurs siècles, la seigneurie de Kerhorlay, et les prééminences qui lui appartenaient dans l'église paroissiale et la chapelle de Saint-Laurent. Depuis la publication de ces mémoires, des documents nombreux et intéressants ont passé entre mes mains ; l'analyse de quelques-unes de ces pièces permettra d'établir la liste des droits honorifiques réclamés par la maison du Vergier et de rapporter les contestations dont ils furent l'objet.

I.

Le 14 mars 1680, écuyer Jacques du Vergier comparaît par-devant maîtres Robin et Lemarhadour, notaires royaux de la sénéchaussée d'Hennebont, pour rendre aveu au roi de sa terre et seigneurie de Kerhorlay et dépendances. Il déclare « les tenir et posséder prochement et noblement, sous la censive et mouvance de Sa Majesté, à cause dudit domaine d'Hennebont. » Il est héritier principal de Gilles, son père, qui avait reçu Kerhorlay de Nicolas, son aïeul, lequel avait succédé à Louis, son bisaïeul, cette seigneurie appartenant à sa famille de temps immémorial. Il n'a pas connaissance qu'il soit dû aucune rente à Sa Majesté, « fors tenir ces biens sous le fief et domaine d'Hennebont, à devoir de foi, hommage, rachat et ventes et lods, quand le cas y échoit. » Enfin, il déclare « que ses autres terres et héritages en la paroisse de Guidel sont situés au fief de la juridiction de La Rochemoisan, sous la dame princesse de Guémené, de laquelle il les tient en première juveigneurie, les héritages ci-dessus faisant une partie du partage de ladite juveigneurie. » Ces derniers termes demandent quelque explication.— Outre le manoir de Kerhorlay et ses dépendances immédiates, qui sont l'objet de l'aveu précédent, la famille du Vergier, d'après une déclaration du 3 mai 1619, possédait diverses propriétés sur les paroisses de Guidel, Quéven, Arzano, Inguiniel, Plœmeur. De plus, le 6 août 1655, Renée Riou, veuve de Gilles du Vergier, avait acheté de Gilles du Pérenno et de Claude de Cocennec, seigneur et dame de Kerduel, des terres situées dans Redené, Moélan, Clohars et plusieurs tenues

(1) *Guidel, Notes archéologiques*, 1877 ; *Guidel et ses antiquités*, Congrès d'Auray, 1878.

en Guidel, pour lesquelles la clause suivante figure au contrat : « lesquels droits, thenues et convenants ladite dame de Querhorlay rellevvera de telle seigneurie qui estre debvra, attendu la contestation entre le seig[r] prince du Guémené et le seig[r] de la Sauldraye (de Jacquelot de la Motte), icelle contestation estant pandante aux requestes du Pallais à Rennes... » Je ne connais pas l'issue de ce procès ; mais il est probable qu'il fut jugé en faveur du prince de Guémené. En effet, le fils de Renée Riou affirmait, en 1680, tenir ses terres de Guidel sous la principauté de Guémené en première juveigneurie. En outre, le 11 janvier 1672, à « l'audience de la court et juridiction de la Sauldraye tenue au bourg de Guydel » par le sénéchal de La Rochemoisan, écuyer Jacques du Vergier était condamné à payer au procureur fiscal demandeur des droits de rachat et à lui communiquer les contrats d'acquisition. Cette instance soutenue par la maison de La Sauldraye explique peut-être l'opposition faite à l'exercice de droits prétendus par les seigneurs de Kerhorlay.

II.

Dame Isabeau de Keriaquel, veuve de messire Louis du Vergier, expose, en son nom et comme tutrice de leurs enfants, que la maison de Kerhorlay est en possession, de temps immémorial, d'avoir droit d'enfeu, escabeau ou chaise à accoudoir prohibitifs à tous, en l'église de la paroisse de Guidel, du côté de l'épître, près le pilier voisin de l'autel, et prérogative de mettre une lisière aux armes de ladite maison du même côté et écusson dans la principale vitre de l'église. Ces marques d'honneur avaient été, depuis peu de temps, dit-on, rompues et détruites. Des lettres de réintégrande, faisant droit complètement à toutes les réclamations de dame Isabeau de Keriaquel, furent accordées, à Nantes, le 6 novembre 1593, au nom de « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France... de notre règne le cinq[me]. » Cette pièce est curieuse : donnée, en 1593, au nom de Charles X, proclamé en 1589 et mort le 8 mai de l'année suivante, elle constituerait comme un acte de royauté posthume, à moins que le second cardinal de Bourbon, qui succéda à son oncle et fut, peu après, enfermé à Gaillon par Henri IV, ne continuât encore, aux yeux de quelques-uns, le premier roi de la Ligue.

Ces lettres de réintégrande ne durent pas être suivies d'un grand effet, puisque, dans les années suivantes, la famille réclamait de nouveau ses droits. En vertu d'un arrêt de la chambre des comptes de Bretagne, du 27 janvier 1624, Louis du Pérenno, sieur de Penvern et sénéchal d'Hennebont, se rend à Guidel, le 2 mai 1634, pour dresser, à la requête de Nicolas du Vergier, procès-verbal des tombes, escabeaux, accoudoirs, armoiries et autres marques d'honneur prétendues par lui, dans son aveu du 3 mai 1619, en l'église paroissiale et à la chapelle

de Saint-Laurent. Du Vergier montra au sénéchal, dans l'église : « un banc à acoudouer qui est au chœur ou chanceau de ladite église joignant le premier pillier près le hault autel..., du costé de l'espitre ; sur l'acoudouer dudit banc... un escusson chargé de deux bandes verrées de six pièces sans blason ; lequel escusson ledit sieur de Kerhorlay nous a dit estre les armes de la maison du Vergier de Kerhorlay. Et soubs ledit banc avons veu une pierre tumballe sur laquelle il n'y a aucune graveure. Et au proche et joignant d'icelle tumbe y en a une autre qui joint une pierre tumballe et un banc à acoudouer que ledit du Vergier nous a dit estre le banc de la Seigneurie de la Sauldraye Guidel, appartenant au sieur de la Villefresgou. » — Des témoins certifient « que de leur cognoissance ils ont veu ledit banc estre de la maison et manoir de Kerhorlay et y avoir veu les père et mère dudit du Vergier et ceuls de leur maison se mettre et placer audit banc et sur lesdites tumbes sans aucun empeschement de personne ; et ont dit avoir veu enterrer les corps des père et mère dudit du Vergier dans lesdites tumbes, la première femme et deux des enfants dudit du Vergier, aussi sans empeschement d'aucune personne et n'avoir veu enterrer autres personnes dans lesdites tumbes... Et nous a ledit du Vergier dit n'avoir aucunes armes dans la grande vitre de ladite église ny en icelle. »

Cette dernière remarque montre que, si la maison de Kerhorlay pouvait prétendre à un écusson dans la vitre du chœur, suivant l'affirmation d'Isabeau du Keriaquel, il n'y avait pas été fait droit jusqu'alors. Les mêmes lettres de 1593 reconnaissaient la faculté de placer une lisière avec armoiries du côté de l'épître ; cette prérogative n'était pas encore observée en 1642. En effet, le 22 juillet de cette année, Jacques de Lentivy, sénéchal d'Hennebont, se trouve au manoir de La Sauldraye, pour faire, à la demande d'écuyer François de Lesquen, tuteur des enfants de feu le sieur de La Villefresgou, procès-verbal des réparations nécessaires à ce château et des droits honorifiques possédés par la famille. Or, dit l'enquêteur, « avons veu deux antiennes liziéres prenant depuis la grande viltre tout autour du chœur jusqu'aux derniers pilliers du clocher proche du crucifix, où paroissent encore en plusieurs endroits les bezants, armes de ladite maison de La Sauldraye. » — Des témoins affirment que ces « lizières sont de La Sauldraye et que quelques autres gentilz hommes ayant voulu mettre lizières au dessoubz de celles de La Sauldraye, elles ont toujours été à l'instant effacées. »

En 1634, Nicolas du Vergier ne connaissait aucune pièce à ses armes dans la grande vitre de l'église paroissiale. Il n'en est plus de même en 1679. Le 14 mai de cette année, Alain Robin et Caradec Foucault, notaires royaux et tabellions jurés en la sénéchaussée d'Hennebont, se rendent à Guidel, à la requête de Jacques du Vergier. Celui-ci leur montre que « la grande viltre du maistre authel de ladite esglise paroissiale menace ruine tottale et de tomber par terre en breff temps par

caducité et long espace... Il est vray et certain, disent les notaires, et nous a ledit seigneur de Kerhorlay montré et avons veu qu'en ladite grande viltre dud. maistre authel il y a plusieurs figures et armoiryes paintes en diverses coulleurs. Au haut de laq[le] sont trois fleurs de lys d'or en champ dasur et plus bas deux écussons cothé à cothé en chacun desquelz il y a neuff macles, et un peu audessoulz du cothé de l'évangille y a neuff besan dor en champ de gueulle, et tout au bas de lad[e] viltre du costé de l'épistre... il nous a montre et avons veue un écusson armoryé d'un lion rampan de gueulle a champ d'asur et en alliance avec six besan lequel nous a dit estre les armes antiennes de la maison de Kerhorlay en alliance avec ceux de Malestroit... leq. ecusson est fandue en quelq[s] endroitz par le long espace de temps... »

Je n'ai pas remarqué que le même conflit se soit élevé au sujet de la chapelle de Saint-Laurent. Le procès-verbal de 1634 s'exprime ainsi : « la chapelle fondée de Monsieur Saint-Lorens est dépendante de la maison de Kerhorlay... avons veu un écusson en la vitre du hault autel... ledit écusson écartelé, portant au premier quartier du cheff d'azur à un lion d'or, le deuxiesme en cheff de gueulle à troys fasces d'or, le troisieme de sable à trois bezantz d'argent, et le quatriesme dargent a quatre macles de gueulle. Et nous a ledit sieur de Kerhorlay représenté lesdits escusson et armes estre les anxiennes armes de ladite maison de Querhorlay. » — Le procès-verbal de 1679 dit la même chose en d'autres termes : « Led. Seig[r] de Kerhorlay nous a montré et avons veu en la viltre du grand authel au pignon vers le levant un seul escusson escartellé portant au premier quartier un lion rampant a champ dasur le second audessoubz y a trois bezantz mis sur champ, dans le mesme écusson y a trois bandes (Lire : fasces) dor a champ de gueulle et au-dessous quatre macle de gueulle a champ dargent. » — De la chapelle de Saint-Laurent, Du Vergier conduit ses notaires à son manoir, où ils voient « deux grands écussons en relieff et en pierre sur lantré et au dessus de la porte principale de la Maison dud. lieu, le plus haut desquelz écusson y a un lion rampant avec des besan au nombre de huict le tout porté par un chérubin avec un écritau en lettres gottiq[s]. Et lautre ecusson au dessoubz escartelé portant au premier quartier un lion rampant. Lautre audessoubz des besans. » Le document indique ensuite, en langage peu intelligible, que les deux autres pièces portent soit des fasces, soit des bandes avec des molettes.

III.

En résumé, le droit d'enfeu et de banc à accoudoir, dans l'église de Guidel, n'a jamais été, selon toute apparence, contesté à la famille du Vergier ; il n'en est pas de même des autres prérogatives qu'elle réclamait. Le pouvoir de peindre ses armes sur les latéraux du chœur

ne lui a pas été reconnu : la maison de La Sauldraye, qui possédait les premières prééminences, s'y est toujours opposée. Reste la question de l'écu blasonné dans la fenêtre du chevet. Les armes de Kerhorlay portaient de gueules à deux bandes de vair : comme le dit le procès-verbal d'enquête de 1634, « l'écusson de l'acoudouer était chargé de deux bandes verrées de six pièces. » Ces armoiries n'étaient pas inscrites dans la verrière ; Nicolas du Vergier le dit formellement. Il ne saurait donc y avoir de doute que au sujet des anciennes armoiries de la seigneurie. Il est certain que, à une époque et pour des causes que j'ignore, le blason primitif de Kerhorlay avait été modifié. Les armes figurées à Saint-Laurent et sur la porte du château sont identiques, sauf des variantes qu'il est juste d'attribuer à l'ignorance des tabellions qui les décrivaient. Existaient-elles réellement dans la verrière de l'église paroissiale ? Les lettres de réintégrande, qui font droit à la requête d'Isabeau de Keriaquel, mentionnent bien la « prérogative de mettre... écusson dans la principale vitre de l'église. » Mais ce document ne paraît guère devoir être utilisé qu'à titre de renseignement, son origine ne lui donnant pas un caractère d'authenticité suffisante ; d'ailleurs, le droit d'avoir « une lisière aux armes de ladite maison, du côté de l'épître » y est également indiqué et n'a jamais été observé. En outre, il paraîtra étrange que, si l'ancien écusson de Kerhorlay était figuré dans le vitrail, Nicolas du Vergier ne le connût pas et ne le signalât pas. Cependant, à 45 ans d'intervalle, son petit-fils, Jacques, le retrouve et le montre à ses notaires, et, pour donner plus de poids à sa réclamation, il fait remarquer que « la grande viltre du maistre authel menace ruine tottale » et que «... l'écusson est fandue en quelq^{s} endroitz par le long espace de temps. » A ses yeux donc, l'insertion de ces armoiries à côté de celles de France, de Guemené et de La Sauldraye devait être rapportée à une époque bien ancienne. La comparaison des pièces des différents écus ne supprime pas la difficulté. Dans la fenêtre de Saint-Laurent, je trouve écartelé au 1er d'azur à un lion d'or, au 2e de gueules à 3 fasces d'or, au 3e de sable à 3 besans d'argent, au 4e d'argent à quatre macles de gueules. Dans l'église paroissiale, l'écu porte simplement d'azur au lion rampant de gueules. Il est inutile de constater le peu de correction de cet écu qui reçoit couleur sur couleur ; peut-être le rédacteur a-t-il, par erreur, substitué les gueules à l'or. En outre, il est dit que ces armoiries sont en alliance avec six besans, qui constitueraient le blason de Malestroit ; mais, si je ne me trompe, Malestroit portait de gueules à neuf besans d'or, anciennement sans nombre. En tout état, mes documents ne me permettent pas d'affirmer absolument que la maison du Vergier avait droit à un écusson dans la fenêtre principale de l'église. Au siècle dernier, il fut mis fin à toutes ces contestations par la construction, à l'endroit où était la verrière, d'un mur plein séparant le chœur de la nouvelle sacristie.

Abbé EUZENOT.

PAROLES

PRONONCÉES

Par M. René GALLES, Vice-Président,

A L'OCCASION DE LA MORT DE M. GRESSY.

(Séance du 27 Octobre 1885.)

Depuis sa dernière séance, notre Compagnie a subi un douloureux deuil. Qui de nous ne fut profondément ému à la subite nouvelle d'une mort aussi lamentable, et comment pourrais-je aujourd'hui ne pas timbrer nos annales d'un adieu au Dr Gressy?

L'un de nous, non seulement autorisé par une collaboration fréquente, mais l'ami de celui qui n'est plus, a rendu surtout hommage à son collègue professionnel, ne voulant, a-t-il dit, retenir que son titre de médecin. Mais, en saluant d'abord la science et sa pratique habile, l'orateur fut vite entraîné à s'incliner devant un grand exemple de ce qui élève l'homme bien plus haut que la science : le dévouement. L'une, richesse humaine, reste, quand nous quittons la terre; l'autre est trésor de l'âme et la suit devant Dieu.

Je dois, ici, me renfermer dans des limites plus étroites encore que celles que s'imposa, là-bas, M. de Closmadeuc; et je viens simplement, mais non sans énergie, affirmer nos regrets d'être désormais privés d'un compagnon de travail dont le concours nous a été si souvent précieux. C'était, dans nos recherches, un clairvoyant pionnier d'avant-garde : habitant Carnac depuis son enfance, ayant sans cesse sous les yeux ses monuments étranges, il se sentit comme nous avide de forcer leur agaçant silence. Or, en cette voie, depuis tant de siècles déserte, et où la trace précieuse, qu'on efface ou qu'on altère, est à jamais perdue, le zèle ne suffit pas, seul il est même toujours un péril; mais Gressy avait le savoir, ayant eu l'étude. C'est une indispensable lumière pour pénétrer dans ces sombres nuits du passé.

Pour moi, j'ai conservé, fidèle quoique déjà lointain, le souvenir de l'empressement aimable que notre collègue mit à me seconder, un jour que j'avais eu le tort de ne réclamer que tardivement son aide. Les

chercheurs, pourquoi ne le dirais-je pas en coupable repentant, se laissent souvent dominer par l'attrait inconscient d'un jaloux personnalisme, et la vanité humaine se glisse quelquefois, aussitôt que la curiosité, par la fissure récente de quelque cellule antique où nous croyons saisir enfin l'inconnu qui nous fuit toujours. Si je signale, ici, cette nuance délicate dans l'obligeance de M. Gressy, c'est que je l'estime incontestable témoin de l'élévation du caractère, en même temps qu'elle accuse un esprit pénétré du seul et pur intérêt scientifique.

Puis, il convient toujours d'accueillir les moindres enseignements d'une tombe, c'est le plus sûr moyen de l'honorer. Voilà pourquoi, Messieurs, je transmets, à la Société polymathique, ce dernier don du membre distingué qu'elle a, si fatalement, perdu.

RAPPORT

DU CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

MESSIEURS,

Le Musée archéologique a bénéficié de plusieurs fouilles faites en 1885.

Une première fouille, faite par M. Fernand de Cussé, sous une roche de la lande de Lanvaux en Plaudren, a donné un couteau et plusieurs éclats de silex, une pendeloque triangulaire en quartz rouge, trois fragments des bords d'un grand vase en terre grossière et de nombreux morceaux de poteries.

Une autre fouille, pratiquée par M. Henri de Cussé, sous un dolmen de la Motte, au village de Larcuste en Colpo, a donné un joli couteau et quelques lames en silex, deux pendeloques, l'une en talc et l'autre en quartz jaune, et quelques menus fragments de poterie.

Dans le même champ se trouvait un tumulus très aplati, que M. Lallement, notre sympathique secrétaire, a voulu interroger. Il a trouvé au fond d'une crypte, un vase à quatre anses, qui rappelle ceux de Rumentur et de Kerusun.

Sur un autre point du même village, le même investigateur a fouillé un monument à chambre circulaire qui ne lui a donné qu'une petite lame en silex et quelques vestiges de poterie.

Enfin une fouille pratiquée sous le dolmen de la Migourdy, en Plumelec, par M. Fernand de Cussé, nous a donné trois fragments de statuette de Vénus anadyomène en terre blanche, deux fragments d'une autre figurine, une pièce en bronze, un disque en terre de brique percé au centre, de nombreux fragments de poterie, des ossements humains appartenant à deux individus au moins, et des ossements d'animaux.

Permettez-moi, Messieurs, de dire un mot de la pièce en bronze : elle va nous donner une date. Cette pièce n'est pas entièrement fruste ; la tête qui décore l'une de ses faces rappelle le type de Domitien ; l'inscription qui l'entoure se lit encore en majeure partie : ... DOMIT. AVG. GERM. COS... Or, Domitien a régné du 13 septembre 81 au 18 septembre 96 ; si l'année du consulat n'avait pas été effacée, nous aurions eu une date plus précise encore. Voilà donc une sépulture gallo-romaine de la fin du Ier siècle, et cette sépulture est païenne, comme le prouve surabondamment les fragments de statuette de Vénus

anadyomène. Est-ce à dire pour cela que la construction du dolmen, qui renfermait cette sépulture, soit de la même époque? Ou bien avait-on utilisé pour une sépulture nouvelle un monument plus ancien? Deux graves questions qui demanderaient de longs développements et de nombreux termes de comparaison, et que je ne puis trancher dans un simple rapport.

Cette médaille de Domitien me conduit naturellement à parler des monnaies entrées au Musée pendant l'année 1885. M. Guyot-Jomard nous a donné une pièce de Jean IV, duc de Bretagne, et un liard au dauphin de Charles VIII, trouvés au collège de Vannes; M. Drouard, instituteur à Surzur, nous a envoyé une pièce en argent de Charles-Quint, et M. Huchet une monnaie, également en argent, de Charles III, roi d'Espagne (1782).

M. de Cussé, notre Président, nous a donné un royal ou franc à pied, en or, de Charles V, roi de France; un écu en argent de Henri III, au millésime de 1587; un quart d'écu en argent, ou pièce de quinze sols, de Louis XVI (1792); et diverses menues monnaies en cuivre, telles que tournois et centimes.

J'ai fait de mon côté l'acquisition d'un denier en argent de Conan de Rennes, d'une pièce de deux francs de Charles X, et d'une pièce de la République de 1848.

Mais la plus belle acquisition de l'année a été celle d'un bas-relief en albâtre, du xv[e] siècle, provenant d'une ancienne chapelle seigneuriale de Loguiviec, en Pluvigner, et représentant le couronnement de la Sainte Vierge. Ce qui augmente encore la valeur de ce travail, ce sont les restes de peinture qui le décorent.

En terminant ce rapport, je reçois le résultat de la fouille de Ruthual, en Locmariaquer. Les objets trouvés dans ce dolmen ont été, sur la demande de M. de Closmadeuc, donnés à la Société par M. le Ministre de l'instruction publique. Ils comprennent :

1° *Objets celtiques.*

1° Trois percuteurs en quartz.
2° Un gros grain en terre cuite, percé.
3° Une boule en granit.
4° Un fragment de boule de quartz, polie, percée.
5° Un celtæ en diorite.
6° Deux petites boules de pierre.
7° Treize éclats de silex.
8° Un couteau ou lame prismatique en silex.
9° Une pierre schistoïde, celtiforme.

2° *Objets romains.*

1° Sept monnaies romaines (Trajan et Antonin).
2° Un fragment d'albâtre façonné.
3° Une petite tige en bronze.
4° Des fragments de vases de verre.
5° Un peson en plomb.
6° Un palet troué, en terre de brique.
7° Des fragments de statuettes de Vénus anadyomène et de Latone, en terre blanche.

Vannes, le 31 décembre 1885.

Jh-M. Le Mené.

RAPPORT

DU CONSERVATEUR DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Messieurs,

Pendant le cours de l'année 1885, plusieurs dons ont été faits au Musée d'histoire naturelle :

1° Par M. Oudard, capitaine au 116e de ligne, à Vannes, qui a offert plusieurs échantillons de coquilles fossiles provenant de la Tunisie ;

2° Par M. le Dr de Closmadeuc qui a offert un échantillon de kaolin provenant de l'île de Gavr'inis ;

3° Par M. le Dr Mauricet qui a donné plusieurs beaux échantillons de sel gemme extraits des salines de Berchtergaclen (Bavière).

Vannes, le 31 décembre 1885.

R. Perrin.

RAPPORT

DU CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE.

MESSIEURS,

Dans le courant de l'année 1884, à la suite d'incidents inutiles à rappeler, vous avez confié à une commission spéciale le soin de procéder à l'inventaire des ouvrages composant votre bibliothèque particulière; la tâche était lourde et de celles qui s'accordent mal de la multiplicité des ouvriers. L'inventaire peut être considéré comme terminé (ce qui reste à faire n'étant plus qu'un travail de copie); mais il est moins l'œuvre collective de votre commission, que l'œuvre personnelle d'un de ses membres; mes collègues de la commission me pardonneront, j'en suis sûr, mon indiscrétion, et penseront avec moi qu'il n'est que juste qu'ayant été à la peine, M. Lunven soit aujourd'hui à l'honneur.

L'exécution de ce travail nous a signalé la présence sur les rayons de votre bibliothèque de nombreux ouvrages sans valeur par eux-mêmes, incomplets ou gravement détériorés; je me réserve d'en présenter la liste à la Société et d'en solliciter la vente, tous ces vieux papiers occupant bien inutilement une place qui nous serait précieuse; elle nous a aussi révélé l'existence de nombreuses lacunes dans les collections formées par les publications des sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en rapport; je suis heureux de vous annoncer que, grâce à la bienveillance que nous ont témoignée ces compagnies, nous avons pu combler un grand nombre de ces lacunes.

En dehors de ces publications, de nos abonnements et des dons qui ont été faits dans le courant de l'année, votre bibliothèque ne s'est pas accrue; nous n'avons pu en effet faire aucune acquisition, des travaux de reliure indispensables et urgents ont non-seulement absorbé la totalité de notre crédit, mais nous ont mis dans la nécessité de recourir, à deux reprises, au budget de la commission des achats divers.

Telle est, Messieurs, la situation de votre bibliothèque; je ne voudrais pas tomber dans des redites en vous signalant à nouveau ce que vous signale chaque année votre Conservateur : l'exiguïté des locaux; et cependant le manque de place est assurément l'obstacle le plus sérieux que nous rencontrerons lorsque, après l'achèvement du catalogue que nous allons entreprendre, nous voudrons procéder au classement définitif des ouvrages dont vous nous avez confié la garde.

Vannes, le 31 décembre 1885.

HUCHET.

ALLOCUTION

DE

M. René GALLES

EN PRENANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE

En l'absence de M. DE CUSSÉ, Président sortant.

Messieurs,

Un mal implacable, dans son obstination si douloureusement prolongée, nous prive, même aujourd'hui, de la consolation d'être présidés par M. de Cussé ; et je n'ai pas le privilège ordinaire de recevoir, de mon devancier, le fauteuil où, de nouveau, vous avez voulu m'appeler.

J'aurais pourtant aimé à le tenir de l'homme d'esprit et de cœur qui fut autrefois mon compagnon bien moins que mon maître, et dont, en rentrant dans mon pays, j'ai trouvé la vieille amitié si fidèle.

Je n'ai pu, du moins, manquer au devoir d'aller réclamer ses conseils, près de son lit de patientes souffrances ; et c'est, tout d'abord, au nom du président de Cussé, et en vous transmettant ses regrets, que je vais, un instant, vous entretenir des travaux de la Société polymathique, en 1885.

J'y trouve, en tête d'œuvre, le nom qu'il faut toujours répéter chez nous, quand on cherche les traces les plus profondes du travail, de la science, et du talent. M. de Closmadeuc nous a conté, avec sa verve ordinaire, un grand procès de sorciers ; mais qu'il y prenne garde ; n'est-il pas un peu sorcier lui-même ?

Il y a quelque trente ans, dans une charmante étude « sur le pendule explorateur, » le centenaire des Gobelins, le doyen des Savants de France et peut-être du monde, Chevreul, a établi que, depuis la verge de Moïse, la baguette de coudrier a servi à bien autre chose qu'à signaler les sources d'eau vive. Et si, le 30 août 1692, sur la seule déposition de ce témoin étrange, certain petit bossu fut roué vif sur la place des Terreaux de Lyon, elle a servi, de tout temps, à trouver, en outre des assassins et des fontaines, les trésors cachés et les mines profondes.

Soyez en convaincus, notre collègue est passé maître en l'art de la baguette, et il en use, incessamment, pour découvrir les richesses secrètes, aliment nécessaire à son infatigable érudition.

Dans tous les cas, je lui fournis, en moi, la preuve que, comme il l'affirme en terminant son récit, il existe encore, *à la campagne, des naïfs* qui croient toujours aux sorciers.

Hélas, dans cette pauvre vie, les notes gaies s'éteignent bien vite dans les tristes.

Parmi les trois deuils qui ont frappé notre Compagnie, il appartenait encore, à M. de Closmadeuc, d'écrire l'éloge du collègue renommé que nous avons perdu, en la personne de Maufras du Chatellier, cet académicien qui consacra toute sa vie à l'application d'une devise convenant si bien à nos études préférées, « *Collegite ne pereant.* »

Newton disait, d'un jeune physicien de Cambridge, mort célèbre à 34 ans : « Si Cotes eût vécu, nous saurions quelque chose. » Puisse l'auteur de l'éloge de M. du Chatellier atteindre les 88 ans de son modèle ! Que n'aura-t-il pas fait sortir alors, pour nos arrière-neveux, de son île mystérieuse ? Pour cette année seulement, elle a fourni deux grandes découvertes nouvelles, au seul commandement de « Sésame, ouvre-toi ! »

Vous retracerai-je, Messieurs, la succession attrayante de nos douze séances si bien remplies ?

Dès leur début, M. Gaillard, membre non résidant, nous a entretenus d'une série d'explorations à Plouhinec, à l'île de Rohello en Erdeven, et à Pendrec en Crach.

La Société a écouté, avec une satisfaction attentive, la lecture complète d'un travail de M. l'abbé Lavenot, sur Houat et Hœdic, et le commencement d'une étude sur la chapelle de Saint-Clément en Quibéron.

M. l'abbé Euzenot nous a communiqué ses recherches sur la Seigneurie de Kerhorlay ; et M. du Chatellier fils a voulu nous témoigner sa gratitude pour la part si légitime que nous avons prise à son deuil, en nous décrivant la découverte très remarquable faite, dans le Finistère, d'un coffre de pierre et d'une dalle sculptée, sous le tumulus de Tréogat.

M. Le Gall de Kerlinou a rassemblé, pour vous, le matériel d'un imprimeur vannetais du XVII[e] siècle ; puis, sous ce titre : « Une inscription allemande en Bretagne et les étrennes de Clément Marot, » il nous a lu une note fort curieuse, et qui témoigne, chez notre collègue, d'une heureuse et fine sagacité de chercheur.

Nous ne saurions trop encourager une facile habitude, depuis longtemps introduite parmi nous, mais qui s'est manifestée, ces temps derniers, par une activité particulière. Je la nommerais volontiers « le glanage des dolmens, » n'était cet axiome de l'ancienne maison rustique : « le glanage, après enlèvement de la gerbe, doit être restreint aux

vieillards et aux enfants trop jeunes pour prendre part aux travaux de la ferme. »

La ferme polymathique, dont nous sommes les féaux tenanciers, réclame, au contraire, pour ses plus rudes labeurs de culture, des travailleurs tels que MM. Henri et Fernand de Cussé; et que dirai-je du troisième fouilleur de ruines? Je m'empresse de tirer occasion, de cette heureuse rencontre, pour remercier, chaudement, M. Léon Lallement, de son concours, où les empressements d'une amabilité naturelle se concilient sans peine avec le sentiment correct des devoirs de sa charge; et je proposerais volontiers de joindre, à son trop modeste titre, l'épithète que son illustre collègue, Fontenelle, joignait au sien, dans une autre et plus imposante académie.

Sans doute, dès qu'un dolmen a perdu la garantie de son tumulus intact, tout ce que l'on y trouve n'a plus l'authenticité d'origine qu'affirme un monument vierge. On s'exposerait aux plus lourdes méprises, en oubliant, même un instant, qu'il doit rendre tout ce qu'on y a mis depuis sa violation primitive. C'est l'inconvénient des portes ouvertes. Et je rappellerais, à ce propos, les paroles que Madame de Staël prête à Corinne, quand, à Saint-Jean de Latran, elle montre, à Oswald, les cendres d'un pape, dans l'urne d'Agrippa : « les morts eux-mêmes ont cédé la place à d'autres morts, et les tombeaux ont presqu'aussi souvent changé de maîtres que les demeures des vivants. »

Mais, quoiqu'il en soit, des recherches, opiniâtrement renouvelées, dans les dolmens à découvert, même dévastés, n'en fourniront pas moins des débris précieux pour l'analyse, qui saura bien éliminer ce qu'il convient, et classer le reste pour en tirer lumières. Des faits! des faits! remuons des faits, s'écriait Augustin Thierry, c'est la seule chaîne de métier sur laquelle on puisse tisser l'étoffe de l'histoire.

Sans vous lasser, Messieurs, remuez les ruines, et les ruines des ruines; ne sont-elles pas les vraies archives d'un passé qui n'a voulu d'autre historien que la mort?

Je termine cet exposé rapide en rappelant, c'est un devoir, deux incidents relatifs à mes propres essais. Le grand poëte que fit tant applaudir « la fille de Roland, » a bien voulu accepter la dédicace de ma légende de saint Tanguy; et M. de Lesseps m'a remercié d'avoir mis au jour une lettre saisissante sur le tremblement de terre d'Alep en 1822. Son père, en effet, alors consul en Syrie, conquit, par son sang-froid, dans cet épouvantable désastre, l'étonnement fataliste des Turcs, et l'enthousiasme reconnaissant des Francs. Mais comment s'étonner que les convulsions de notre écorce terrestre aient laissé impassible celui dont le fils devait l'assouplir et la dompter par des travaux que l'antiquité payenne n'osa jamais rêver pour Hercule?

Il me reste à saluer les nouveaux venus parmi nous, et à leur demander denier à Dieu pour nos annales. L'un d'eux, surtout, est trop riche pour ne pas nous donner beaucoup; faire autrement, pour lui, serait de l'avarice. Et s'il tombait dans cet affreux péché, pourrait-il encore contempler en paix :

Le vieux clocher de son église ;
Tandis qu'au loin, perdu dans le vallon brumeux,
Les dolmens qu'éleva la main de nos aïeux
Dressent leur silhouette grise.

Messieurs,

J'ai parlé, jusqu'ici, pour le Président sortant; ainsi que maître Jacques, j'entre en scène.

Je vous remercie, chaleureusement, de m'avoir donné, pour associé et pour héritier, notre excellent collègue Jules Taslé ; aucun ne pouvait m'être plus sympathique. Et je vous félicite, en même temps, pour la compagnie toute entière, d'un choix si plein d'espoirs pour l'avenir et de respectueux souvenirs pour le passé.

En ce qui me touche, je serai très court, surtout pour affirmer davantage.

Je n'ai accepté ce fauteuil, dont j'apprécie les honneurs et dont je connais les périls, que dans un seul but, appuyé sur une certitude et sur une espérance : Je sais que ceux qui m'entourent, avec tant de bienveillante assiduité, ne s'éloigneront jamais ; j'espère voir bientôt se remplir, à côté d'eux, des places qu'il m'est douloureux de voir si longtemps vides.

René Galles.

PROCÈS-VERBAUX.

389e SÉANCE.

27 JANVIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. DE CUSSÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Cussé, Taslé, Pozzy, Le Gall de Kerlinou, Fontès, de la Gillardaie, Fernand de Cussé, René Galles, l'abbé Le Mené, Alfred Lallemand, Lunven, Perrin, Huchet, Estienne, Bassac et L. Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. Huchet secrétaire, donne lecture de l'allocution de M. le docteur de Closmadeuc, qui, par suite d'indisposition, n'a pu assister à la séance.

M. le docteur de Closmadeuc, Président sortant, avant de céder le fauteuil de la présidence, à son successeur passe en revue le personnel et les actes de la Société.

Il paie un tribut de regrets aux quatre sociétaires : MM. Rosenzweig, Marchais, Frénoy et Audran, qui sont décédés dans l'année. Vingt nouveaux collègues sont venus combler les vides ; de telle sorte qu'aujourd'hui la Société compte 65 membres résidants et 80 non-résidants ; en tout 145 sociétaires, non compris les membres honoraires et correspondants.

Pour établir que la Société n'est pas restée inactive, M. le Président sortant fait l'énumération et l'analyse des communications et des travaux qui ont occupé les séances : notre bibliothèque particulière a été mise en ordre, nos collections se sont enrichies de nouveaux dons et du fruit de fouilles et découvertes récentes.

En somme, la situation matérielle et morale de la Société est excellente, et on est en droit de bien augurer de l'avenir.

En terminant, le Président sortant considère comme un devoir de remercier les membres du bureau et des commissions qu'il a présidées, de leur concours dévoué et amical, et souhaite la bienvenue à notre nouveau Président, M. de Cussé.

M. de Cussé, Vice-Président, Président de droit pour l'année 1885, déclare ensuite le nouveau bureau installé.

Il exprime à la Société sa reconnaissance de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la présidence. — Tout honneur a ses charges; — mais, assuré d'avance du concours dévoué de l'ancien et du futur président et de tous les membres du bureau, il pense pouvoir surmonter les difficultés qui pourraient se présenter.

Il espère que, grâce au zèle des sociétaires, les travaux de l'année qui commence seront aussi nombreux et aussi intéressants que ceux de l'année qui vient de finir. L'archéologie préhistorique fournira, sans doute, la plus large part des travaux, mais on aurait tort de négliger la partie artistique et monumentale du département. Enfin, tout n'est pas dit sur les légendes, les mœurs, les coutumes et les chroniques d'autrefois.

Il y a donc encore un vaste champ d'étude à explorer, et M. le Président espère, en un mot, que ses collègues, répondant à son appel, justifieront par la variété des sujets traités, le titre de « Polymathique » que la Société a adopté.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque de la Société.

Archives départementales antérieures à 1790, Loire-Inférieure, tome IV.

Album de statistique géographique, juillet 1880.

Bulletin du ministère des travaux publics, tome X, juillet, août, septembre, novembre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, années 1883 et 1884, 5e fascicule.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1884, No 3.

Bulletin de la Société de Borda, Dax, 9e année, 1884, 4e trimestre.

Bulletin de statistique, 8e année, août, septembre, octobre, novembre 1884.

Bulletin de missions en France et à l'étranger, 3e année, Nos 5, 6 et 7, 1884.

Annuaire du Morbihan, par M. Lallemand, pour 1885.

Revue de Bretagne et Vendée, 1re livraison, janvier 1885.

Revue archéologique (antiquité et moyen-âge), 3e série, tome IV, novembre, décembre 1884.

Revue des travaux scientifiques, tome IV, Nos 9 et 10, 1883.

Statistique coloniale pour l'année 1882.

Table analytique ou compte-rendu des séances de la Chambre des députés, sessions de 1877, 1879.

Biographie Saint-Nazairienne, 1884. — Don de M. Pocard-Kerviler.

Le maire Leperdit, 1885. (Biographie).

Journal des Savants, décembre 1884.

Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome VI, 2e série, année 1883.

M. Pozzy, au nom de la commission des finances, nommée dans la séance du 30 décembre 1884, fait un rapport sur les comptes du Trésorier sortant.

La commission a constaté l'exactitude parfaite de toutes les recettes et dépenses, et propose, en conséquence, à la Société d'approuver ce compte et de voter des remerciements à M. Taslé, pour la régularité avec laquelle il a tenu ses écritures.

Ces remerciements sont votés à l'unanimité.

Le même rapporteur présente ensuite le projet de budget pour 1885.

Les recettes sont évaluées, y compris le restant en caisse, à.. 5,170f 07

Les dépenses prévues, à.......................... 4,638 46

Reste présumé au 31 décembre 1885......... 531f 61

Le projet de budget est approuvé, tel qu'il a été établi par la commission.

COMMUNICATIONS DIVERSES. — M. le Président communique à la Société une circulaire de M. le directeur des Beaux-Arts, l'informant que la 9e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements aurait lieu à la Sorbonne, à la même époque que la réunion des délégués des Sociétés savantes, c'est-à-dire du mardi 7 avril au samedi 11 avril prochain.

Le Secrétaire,

L. LALLEMENT.

390e SÉANCE.

24 FÉVRIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. DE CUSSÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. de Cussé, René Galles, de Closmadeuc, Bassac, l'abbé Le Mené, Lunven, Fernand de Cussé, Henri de Cussé, A. Lallemand, Le Gall de Kerlinou, Gaillard, de Limur, Lecadre, Mauricet, Huchet et Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque de la Société :

The archæological journal, vol. 41, N° 164, 1884.

Journal of the anthropological institute, february 1885.

Journal des savants, janvier 1885.

Revue de l'histoire des religions, 5e année, nouvelle série, tome X, N° 2, septembre et octobre, N° 3, novembre et décembre 1884.

Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 2e série, tome Ier, 2e livraison, 1883-1884.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, tome VIIe, 2e partie, 1884.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, 2e série, tome XVIe, Nos 5 et 6, septembre, octobre, novembre et décembre 1884.

Romania, N° 52, octobre 1884, tome XIII.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome VI, 1er et 2e trimestres de 1884.

Bulletin de la Société des Deux-Sèvres, Nos 10-12, octobre-décembre 1884.

Tables générales de la Société des Deux-Sèvres, 2e série, tome XX, 1883, 2e partie.

Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 1883, N° 20.

Société bretonne de géographie, 3e année, N° 15, novembre et décembre 1884.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 31e année, 1884, 3e série, vol. 4.

Société des sciences et arts du Havre, 26e et 27e bulletins, 1882, 1er et 2e trimestres.

Société des sciences et arts du Havre, 28e bulletin, séances du 16 juillet 1882 au 18 octobre 1884.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, séances du 1er avril au 22 juillet inclus.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tome XIII, 2e livraison, 1884.

M. le Président dépose pour le Musée d'histoire naturelle plusieurs échantillons de coquilles fossiles provenant de la Tunisie.

Don de M. le capitaine Oudard.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentation. — M. l'abbé Max. Nicol, chanoine honoraire, est présenté en qualité de membre titulaire résidant.

Correspondance. — M. l'abbé Le Mené donne lecture d'une lettre de M. Le Brigant, notre collègue, informant la Société qu'un ouvrier terrassier, employé sur un chemin vicinal, dans la commune de

Guéhenno, a découvert, au mois de novembre dernier, dans une tranchée, un vase en terre renfermant environ 4 à 5,000 pièces de monnaie.

Ces monnaies, presque toutes semblables, sont des oboles de Tétricus père et fils.

Ces oboles ont été frappées à la hâte et avec une extrême négligence. Le coin est mis de travers, et sur presque toutes, la figure du Prince est en dehors du champ de la pièce; on ne voit en tout ou en partie que la couronne radiée.

Le vase renfermant ces monnaies a malheureusement été brisé.

A la suite de cette communication, M. de Closmadeuc fait connaître qu'il est possesseur d'un certain nombre de monnaies provenant de cette trouvaille, et qu'il les met à la disposition de la Société.

Une série d'explorations à Plouhinec. — M. Gaillard donne ensuite lecture du rapport, déjà publié, des fouilles qu'il a pratiquées, en février-mars 1884, en Plouhinec, et qui ont trait à quatre dolmens.

Le premier, celui du Griguen, section B, n° 1138 du plan cadastral, était sous tumulus, et les observations faites au cours des travaux indiquent qu'il était entièrement inviolé. La superficie du tumulus était de 18 mètres sur 15.

Le dolmen qu'il contenait mesurait 3 mètres sur 1m,35, et en hauteur 1m,70. La chambre était fermée et sans issue. Ses parois étaient formées d'une construction en pierres sèches et non taillées, recouvertes de tables appuyées sur des pierres placées horizontalement.

Il contenait : un vase cinéraire à quatre anses, des débris d'incinération, une pointe de lance en bronze, plate et sans douille, des débris de bois.

Le deuxième, celui de Kerouaren, section A, n° 830 du cadastre, à demi-ruiné et dont la table émergeait, n'avait pas apparence de galerie.

Il contenait : Les débris d'un plat sans ornement, une pendeloque en schiste, un autre objet de même matière, plat et allongé, perforé à chaque extrémité. Une bande ou bracelet en or, de 21 centimèt. sur 14 millimètres et du poids de 6 grammes 5 décig. Une spirale également en or et trois petites lames repliées sur les bords, en agrafes, et en or. Un vase caliciforme ornementé de rainures parallèles, et, enfin, une pierre à cupule.

Le troisième, celui de Beg-en-Hâvre, section K, n° 774, était formé de deux chambres contiguës et l'une à la suite de l'autre. Il y existait un amoncellement de pierres non taillées et à sec, mesurant 0m,55 de haut, et formant une sorte de plate-forme intérieure. Au-dessus furent recueillis les débris de quatre squelettes, inhumés sur le côté et les membres repliés, comme au Port-Blanc et à l'île de Thinic.

Dans les pierres de la plate-forme intérieure, les débris d'un grand vase. Aujourd'hui qu'il est reconstitué, il mesure : diamètre de l'ou-

verture 0m,25, de la panse 0m,45, profondeur 0m,65. Il est apode et percé de quatre trous, dont deux de chaque côté, vers la base et éloignés l'un de l'autre de 15 centimètres.

En outre, il fut retiré au-dessous de cet amoncellement de pierres : un celtæ tronqué en diorite, un couteau en silex paraissant usé, une petite lame et plusieurs grattoirs en silex, un vase apode entier, deux grains de collier en silex et un autre grain de collier en calaïs.

Le quatrième dolmen, celui du Mané-Bras, section K, n° 777, avait été bouleversé en partie ; il est à galerie. Il y fut recueilli : trois têtes de flèche barbelées en silex et divers fragments de poterie ornementée, enfin un vase apode sans ornement.

Le Secrétaire,

L. LALLEMENT.

391e SÉANCE.

31 MARS 1885.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Alfred Lallemand, Le Toux, Lunven, Dr de Closmadeuc, de Limur, Fontès, Le Brigant, Maujouan du Gasset, Dr Jardin, Henri de Cussé, Bassac, Perrin, de la Gillardaie, Pozzy, Taslé, l'abbé Le Mené, Estienne, Dr Mauricet, Le Gall de Kerlinou, Gaillard et L. Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. René Galles donne à la Société communication d'une lettre de M. de Cussé qui le prie de vouloir bien le remplacer au fauteuil de la présidence.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque de la Société :

Revue de Bretagne et Vendée, 2e et 3e livraisons, février et mars 1885.

Revue des travaux scientifiques, tome IV, N° 11, 1883.

Revue archéologique (antiquité et moyen âge), 3e série, tome V, janvier et février 1885.

Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, tome 12, 1884, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome XI, 1884.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, No 123, 4e trimestre, 1884.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, Nos 96 à 115, 1878-1882.

Bulletin de la Société de Borda, Dax, 10e année, 1885, 1er semestre.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, No 122, 3e trimestre, 1884.

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, tome V, 1884, No 3.

Annuaire de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, 1884-1885.

Bulletin de la Société philomathique de Paris, 7e série, tome VIII, 1883-1884.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 3e série, tome VII, juillet et décembre 1884.

Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome VI, 2e livraison.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 12e année, novembre et décembre 1884, Nos 11 et 12.

Bulletin de l'Académie du Var, tome XII, 1er fascicule 1884.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, tome XXIII, 1884.

Bulletin monumental, 5e serie, tome XII, 50e de la collection, No 8, 1884.

Bulletin monumental, 6e série, tome I, 51e de la collection, No 1, janvier et février 1885.

Bulletin of the american geographical society, No 3, 1884.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1884.

Journal des savants, février 1885.

De l'homme, 3e série, tome XI, 1885, février.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire, tome IV, 28e vol., 1884.

Les livres de compte du frère Bonis.

Les dents, par A. Préterre, chirurgien-dentiste.

Annual report, bureau of Ethnology, 1880-1881.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, No 4, 1884.

M. Piercy, capitaine au 131e de ligne et membre de la Société, fait don d'une lithographie représentant le camp des transportés à Belle-Ile-en-mer.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentation et admission. — M. Arthur Martin Lauzer est présenté comme membre titulaire non résidant. — M. l'abbé Max. Nicol est admis en qualité de membre résidant.

Correspondance. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Louis Le Ray, notre collègue, adressée à M. le Président :

« Les premiers siècles de notre ère, en ce qui concerne l'histoire de Bretagne, sont enveloppés d'un voile assez ténébreux. M. Le Ray pense que les archives du Vatican, qui remontent au moins au VIIIe siècle, ne sont pas sans contenir des pièces relatives à l'histoire de notre province, et qu'il serait intéressant de consulter et d'étudier ces documents, même au prix de sacrifices que s'imposeraient les différentes sociétés savantes de notre région. »

M. le Dr de Closmadeuc commence la lecture d'un travail intitulé : *Les Sorciers de Lorient ; procès criminel devant la sénéchaussée d'Hennebont*, en 1736.

Il s'agit d'une association d'individus, recrutés en majorité parmi les gens du peuple et les cordiers, qui se livraient à des pratiques de sortilèges, après avoir signé un pacte avec le diable, dans le but de découvrir des trésors.

Un grimoire manuscrit, un paquet de poudre blanche et quelques hosties, tel est le triple corps du délit qui va servir de base à une longue et laborieuse procédure, pendant près de deux ans, et qui se terminera par une effroyable condamnation.

Décrets de prise de corps, incarcérations d'accusés, descentes de justice, perquisitions, assignations et dépositions d'innombrables témoins, interrogatoires, confrontations, expertises, sentences, rien ne manque au dossier, qui ne comprend pas moins de 175 pièces et de 500 rôles ; le tout conservé au dépôt des archives départementales.

M. de Closmadeuc continuera, à la prochaine séance, l'histoire de cette affaire criminelle, d'autant plus intéressante que c'est peut-être le seul exemple d'un procès en sorcellerie dont le dossier se soit retrouvé dans les registres et les liasses judiciaires des vieilles sénéchaussées du diocèse de Vannes.

Le tremblement de terre d'Alep. — M. René Galles lit à la Société une lettre de 1822, retrouvée dans des papiers de famille, dans laquelle M. Dercher, alors drogman du consulat d'Alep, fait un tableau pris sur le vif et des plus saisissants des événements et scènes lamentables qui se passèrent à Alep, et spécialement à la résidence du consul de France, M. de Lesseps, père de l'illustre pourfendeur des Isthmes de Suez et de Panama, avant, pendant et après le tremblement de terre qui détruisit, dans la nuit du 13 au 14 août 1822, Alep et plusieurs autres villes du nord de la Syrie et occasionna la mort de plus de huit mille personnes.

M. René Galles fait suivre cette lecture d'intéressantes considérations générales sur les tremblements de terre.

L'île de Rohellan, en Erdeven ; — le dolmen de Pendrec, en Crach. — Sous ce titre, M. Gaillard lit un rapport sur des fouilles exécutées par lui au mois de mai de l'année dernière. Vers le sud-ouest de l'îlot de Rohellan, existait, recouvert d'un gazon épais, un amoncellement de pierres qui attira son attention et fut le point de départ de ses investigations. Arrivé à une couche de terre glaise, compacte et formant ciment, appliquée à plat sur le roc et environnée d'une agglomération de pierres, notre collègue recueillit :

Un vase cinéraire en terre brute et sans ornement.

Un autre vase plombaginé.

Plusieurs grands fragments de la panse et de la partie supérieure de deux autres.

Un fragment des bords d'un plat ornementé de rayures obliques, et à sens renversé.

Des fragments de bourrelets de vase ornementés au moyen de la pression des doigts.

Et enfin, tout au fond, quelques silex.

Le dolmen de Pendrec est situé tout à côté du village de ce nom, sur une hauteur rocheuse, recouverte de grands ajoncs. Il ne présentait que des ruines provenant de destructions ou de fouilles antérieures.

M. Gaillard y a recueilli :

Deux pendeloques ; l'une en talc, l'autre en grès ferrugineux.

Un percuteur-polissoir.

Deux petites lames en silex ;

Un fragment de cristal de roche.

Une autre pendeloque en talc.

Une hache en jade.

Et enfin les débris de cinq vases apodes qui ont pu être reconstitués.

Matériel de deux imprimeurs Vannetais au XVIIe siècle. — M. de Kerlinou donne lecture de documents manuscrits concernant la librairie et l'imprimerie à Vannes, documents qu'il a eu la bonne fortune de retrouver aux archives départementales dans les inventaires faits en 1684 et 1686 après le décès des imprimeurs MM^{es} Jean Bordes et Pierre Doriou.

Le Secrétaire,

L. LALLEMENT.

392e SÉANCE.

28 Avril 1885.

PRÉSIDENCE DE M. René GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Taslé, Perrin, l'abbé Le Mené, Pozzy, de la Gillardaie, Fernand de Cussé, l'abbé Humphry, Lunven, Estienne, Robidou, Henri de Cussé, Bassac, Huchet et Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Au début de la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. le docteur de Closmadeuc lui annonçant que M. du Chatellier, membre de l'Institut et doyen d'âge de la Société, malade depuis quelques jours est à toute extrémité.

M. René Galles exprime la tristesse et les regrets que lui cause cette nouvelle, et l'Assemblée s'associe aux sentiments de son Président.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque de la Société :

Procès-verbal du Conseil général, session extraordinaire de février 1885.

Mémoire de la Société d'agriculture, etc., d'Angers, tome XVI, 1884.

Bulletin monumental, 6e série, tome Ier, 51e vol. No 2, mars, avril 1885.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VIIe, 3e série, 5e fascicule, décembre 1884.

Bulletin of the american géographical society, No 4, 1884.

Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 5e année, 26, 27, 28e livraison.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, année 1884, 38e vol.

Comité des travaux historiques et scientifiques, 1885.

Comité archéologique de Senlis, tome IX, 2e série, 1884.

Revue de Bretagne et Vendée, 4e livraison, avril 1885.

Annales de la Société d'horticulture de l'Hérault, No 1, janvier, février 1885.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, année 1883.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 18e année, 1884.
The archæological journal, volume 42, N° 165, 1885.
Journal des Savants, mars 1885.
La mer intérieure africaine.
Bulletin du ministère de l'agriculture, 2e année, N° 8, 1883.
Le Congo français.
Bulletin du ministère des travaux publics, 2e année, avril, mai 1881.
id. 4e année, janvier, mars 1884.
Notice sur la transportation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie, 1880-1881.
Sénat, N° 157, tome II, session 1884, révision de la loi sur les aliénés.
Sénat, compte-rendu, session ordinaire 1884, tome second.
Sénat, compte-rendu, session extraordinaire 1884.
Annales du Sénat, session extraordinaire 1884, tome IIIe et XI de la nouvelle série.
Annales de la Chambre des députés, nouvelle série, tome XI, session ordinaire de 1884, tome II.

Don de M. Lorois.

Deux cartes représentant l'une le marquisat et gouvernement de Belle-Isle, l'autre la ville de Palais, dressées par N. de Fer, géographe de Monseigneur le Dauphin en 1705.

Don de M. le capitaine Piercy.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Admission. — M. Arthur Martin Lauzer est admis en qualité de membre titulaire non résidant.

Correspondance. — Lecture est faite d'une lettre de M. Ch. Vérel, administrateur fondateur de la Société sténographique de Bretagne, offrant au président de la Société polymathique du Morbihan le titre de membre d'honneur.

Communication. — M. le Président donne connaissance d'un article portant le titre : *Les Monuments mégalithiques acquis par l'État*, publié par M. Salmon dans la revue « l'Homme », et cite particulièrement le passage suivant :

« A quelle époque est-il tombé (le grand menhir de Locmariaquer) et comment s'est-il brisé en morceaux encore respectivement étendus sans déplacement depuis ?

» Un rapport de 1659, dressé par un lieutenant de l'amirauté à l'occasion de la perte d'un petit navire à la côte, parle de *la grande pierre de Locmariaker* qu'on voyait du point du naufrage ; cela s'appliquait-il à l'un des deux menhirs renversés à la base du Mané-er-H'roëc, mais de beaucoup moindre dimension ? Assurément non. Était-ce au contraire

le haut obélisque qui nous occupe? C'est la dernière opinion qu'il faut certainement admettre. La *grande pierre de Locmariaquer,* c'est celle-ci, dans la tradition locale ; cette appellation n'appartient à aucune autre. La rédaction de 1659 établit donc entièrement que le grand menhir était encore debout à cette époque.

» Ce document est à Vannes, dans la collection de M. de Limur, à l'obligeance duquel sont dus ces renseignements. »

M. le Président exprime le vœu qu'il soit fait une démarche près de l'heureux possesseur de cette pièce intéressante pour le prier de vouloir bien la communiquer à la Société.

Continuation de la lecture du travail de M. le Dr de Closmadeuc intitulé : *Procès en sorcellerie, en 1736, devant la sénéchaussée d'Hennebont.*

Dépositions de nombreux témoins devant la commission d'enquête ; — antécédents du prêtre Le Rouzic, principal accusé ; — ses interrogatoires ; — antécédents des autres accusés ; Placenau, Delorier, Poirier, Jacquette Morvan, Anne Lemoins, veuve Prado, veuve Evrart, Jane Marie Bourge ; — leurs interrogatoires.

Accusés faisant défaut : Lafontaine, Lamy, Madec et sa femme, Alano, Le Rebours, Cotevec, Jougoulas et sa femme, Pengré et sa femme, Marion dite la Canelle, R. du Cartier; — incidents de l'information.

Le Secrétaire,

L. LALLEMENT.

393e SÉANCE.

26 Mai 1885.

PRÉSIDENCE DE M. René GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, l'abbé Le Mené, Perrin, de la Gillardaie, Guyot-Jomard, Le Gall de Kerlinou, Taslé, Lallemand, Lunven, Fernand de Cussé, Léon Huchet et Henri de Cussé.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Affaire du Congo et de l'Afrique occidentale, 1884.

Divers numéros du journal officiel de 1885.

Archives de Bretagne, tome III, 1885.

Contributions to north american ethnology, volume 5, 1881.

Revue archéologique, antiquité et moyen âge, 3e série, tome V, mars-avril 1885.

Revue de Bretagne et Vendée, 5e livraison, mai 1885.

Revue de l'histoire des religions, 5e année, tome XI, No 1, janvier et février 1885.

Bulletin de la Société des sciences, etc., de Pau, 1883-1884, 2e série, tome XIII.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VIII, janvier et février 1885.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome XXIII, année 1884, 2e semestre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1884.

Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère, 7e année, 1885, 1er fascicule.

Bulletin de la Société de statistique, etc., des Deux-Sèvres, Nos 1, 3, janvier-mars 1885.

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, tome V, 1884, et tome VI, 1885, No 1.

Mémoire de la Société académique, etc., de l'Oise, tome XII, 2e partie 1884.

Mémoire de la Société des antiquaires du centre, 12e volume, 2e fascicule, 1884.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1884.

Comté et comtes de Rodez, 1885.

Essai de la flore du Sud-Ouest de la France, 1re partie, 1885.

Discours prononcé par M. René Goblet, le 11 avril 1885.

Association bretonne de Lannion, 1884.

Société de médecine légale de France, tome VIII, 2e partie, 1885.

L'homme, journal illustré de sciences anthropologiques.

Journal des savants, avril 1885.

L'homme tertiaire, 1885.

Connaissance du temps.

Table analytique des comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale (session du 4 au 14 août 1884).

Archives parlementaires de 1787 à 1860, 1re série (1787 à 1799), tome XIX, 1884.

Archives parlementaires de 1787 à 1860, 1re série (1787 à 1799), tome XX, 1885.

Archives parlementaires de 1787 à 1860, 2e série (1800 à 1860), tome LVII, 1884.

No 3446. Chambre des députés, session extraordinaire de 1884.

Session de 1884, compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale.

Session de 1884, compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale, tome II.

Session extraordinaire de 1884, compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale.

Annales de l'Assemblée nationale, 1884, 3 volumes.

Annales du Sénat, 1884, 2 volumes.

Le grand procès de l'union latine.

Bulletin de l'agriculture, 3e année No 8, et 4e année No 9, 1884, 1885.

Bulletin du Ministre des travaux publics, tome X, octobre 1884, et tome XI, janvier 1885.

Bulletin de statistique et législation comparée, 8e année, octobre 1884, et 9e année janvier 1885.

Don de M. Lorois.

Une monnaie de Jean IV, duc de Bretagne, et un liard au dauphin de Charles VIII, trouvés en faisant les fouilles pour la construction du collège de Vannes.

Don de M. Guyot-Jomard.

Une monnaie en argent de Charles-Quint, représentant les armes d'Espagne et les deux colonnes d'Hercule.

Don de M. Drouard.

Une chromolithographie représentant différentes pièces d'un service de table (moyen âge et renaissance.)

La topographie probable de Jérusalem au temps de N. S. Jésus-Christ.

Don de M. Piercy.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Acquisitions. — M. l'abbé Le Mené, conservateur du Musée archéologique, présente un bas-relief en albâtre provenant d'une ancienne chapelle seigneuriale de Loguiviec en Pluvigner, représentant le couronnement de la sainte Vierge, acheté par la Société, ainsi qu'un denier en argent de Conan, de Rennes, et une pièce de 2 francs de Charles X.

Présentation. — M. Paul du Chatellier est présenté en qualité de membre titulaire non résidant.

Communications. — M. le Président rappelle que l'académie de médecine vient d'accorder à M. le docteur Mauricet une médaille d'or pour ses travaux d'hygiène, et, au nom de la Société polymathique, lui adresse ses félicitations.

Lecture est faite d'une note de M. Bouillet, en réponse à la lettre du docteur Fruch.

Notice nécrologique, par M. le Dr de Closmadeuc, sur M. du Chatellier père, doyen d'âge de la Société polymathique du Morbihan, décédé le 27 avril dernier, à son château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

L'auteur rend hommage à la mémoire de notre illustre collègue, en fournissant des détails complets sur sa vie et sur ses œuvres. — Pendant une carrière de 88 ans, M. du Chatellier s'est livré, sans interruption, à des recherches et à des travaux historiques considérables, dont l'œuvre capitale est son *Histoire de la Révolution en Bretagne,* en six volumes.

M. du Chatellier a aussi composé des écrits sur l'Agriculture et sur l'Archéologie. Il a été l'âme et le collaborateur ardent de M. de Caumont, et l'un des fondateurs de l'Association Bretonne. — Un des derniers travaux dus à sa plume féconde, a été son *Mémoire sur les Laënnec,* publié en entier dans le *Bulletin de la Société,* 1884.

M. de Closmadeuc termine sa notice en associant le nom de M. du Chatellier à celui d'Henri Martin. — « Tous les deux, dit-il, ont été de savants historiens, l'un de la France, l'autre de la Bretagne. Tous les deux ont eu une influence prépondérante sur la direction des études Archéologiques, en poussant aux investigations et à la conservation de nos monuments Armoricains primitifs. — Tous les deux ont aimé la patrie Bretonne d'un amour sincère. Tous les deux, jusqu'à leur mort, ont tenu à honneur de faire partie de la Société polymathique du Morbihan, dont ils approuvaient et encourageaient les efforts. »

Une sépulture sous roche. — M. F. de Cussé signale à la Société une sépulture sous roche qu'il a découverte dans la lande du Men-Guen en Plaudren. Le monument qui mesure 5m,30 sur 1m,95 avait été recouvert d'un galgal et d'un tumulus. Le fond en était dallé sur toute son étendue. M. F. de Cussé y a recueilli de nombreux morceaux de poterie, trois fragments des bords d'un grand vase fait à la main, en terre grossière et avec ornement en relief; un couteau en silex, et enfin une pendeloque de forme à peu près rectangulaire, qu'il pense être en quartz rouge.

Le Secrétaire-Adjoint,

H. DE CUSSÉ.

394e SÉANCE.

30 Juin 1885.

PRÉSIDENCE DE M. René GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Martin Lauzer, Perrin, Fernand de Cussé, de Closmadeuc, Taslé, de la Gillardaie, l'abbé Le Mené, Bassac, Henri de Cussé, Le Gal de Kerlinou, Robidou et Léon Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque de la Société.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome Ier (année 1877), tome II (année 1878-1879), tome III (année 1880), tome IV année 1881) et tome V (année 1882).

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome V, 3e bulletin.

Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord, nouvelle série, 1885.

Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, t. Ier, 1865.

Mémoires de l'académie de Stanislas, 1867, 68, 69, 70, 71, et 1879.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1re année, février 1861, no 1 ; avril 1861, no 2 ; décembre 1861, nos 3 et 4 ; année 1863, 1er numéro ; 1865, 1er numéro.

Procès-verbal du Conseil général, avril 1885.

Journal des Savants, mai 1885.

Annales de la Société académique de Nantes, vol. 5e, 6e série, 1884.

Romania, tome XIV, no 53, janvier 1885.

Tillaeg 1882, 83, 84.

Société bretonne de géographie, no 1, avril, mai, juin 1882 ; no 11, avril, mars 1884 ; no 17, mars, avril 1885.

Revue des religions, 6e année, tome XI, no 2, mars, avril 1885.

Revue archéologique (antiquité et moyen âge), 3e série, t. V, mai 1885, t. IV, no 12, 1884 et t. V, nos 1 et 2, 1884.

Revue de Bretagne et Vendée, t. VII, 6e livraison, juin 1885.

Revue des Sociétés savantes, table générale, 1885.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XV et XVI, 1er et 2e semestres 1884.

Bulletin monumental, 6e série, t. Ier, no 3, mai, juin 1885.

Bulletin de la Société du Borda, Dax, 10e année, 1885, 2e trimestre.

Bulletin de la Société d'études scient. et arch. de Draguignan, t. XIV, 1882-1883.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1885, no 1.

Bulletin de la Société Dunoise, no 64, avril 1885.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXXII, 1re et 2e livraisons, t. X de la 2e série.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e et 4e trimestres 1858, 1er, 2e et 3e trimestres 1859, 1er trimestre 1860 et 4e trimestre 1860.

The journal of the anthropological institute of great britain and Ireland. May 1885.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Philippe Salmon, président de la section d'anthropologie *(association française pour l'avancement des sciences)*, annonçant que le congrès périodique de la section d'anthropologie aura lieu cette année à Grenoble, du 12 au 20 août, et invite les membres de la Société polymathique à y prendre part.

Au sujet d'une réclamation de M. Prud'homme, libraire à Saint-Brieuc, la Société décide qu'elle continuera l'abonnement au bulletin de l'Association Bretonne, et autorise le Trésorier à solder les années échues.

Admission. — M. Paul du Chatellier est admis en qualité de membre titulaire non résidant.

A propos d'un passage du procès-verbal adopté à l'avant-dernière séance, M. le docteur de Closmadeuc demande à poser une simple question :

« Notre honorable Président ou quelques-uns de nos collègues ici présents ont-ils vu la pièce authentique à l'aide de laquelle on a prétendu *établir entièrement* que le grand menhir de Locmariaquer était debout sous Louis XIV ? »

M. le Président répond qu'aucune pièce semblable ne lui a été communiquée. Tous les membres font la même réponse.

M. le docteur de Closmadeuc remercie M. le Président de lui avoir permis de poser la question. — La conclusion est que le fameux document, si tant qu'il existe, n'a, jusqu'ici encore, été montré ni à la Société polymathique ni à aucun de nos collègues qui ont assisté aux trois dernières séances.

La Légende de saint Tanguy, par M. René Galles. — Galonus, seigneur d'origine gauloise, avait d'abord épousé la sainte et douce

Florence, fille d'Honorius, prince de Brest. De ce mariage naquirent deux enfants, Gurguy et Haude.

Plus tard et déjà vieux, Galonus se remaria à la belle mais impie Gwinnfride qu'il avait ramenée des îles de Cornouailles.

Gurguy se rendit alors à la cour de Childebert, roi de Paris, tandis qu'Haude forma le vœu de n'avoir que Dieu pour époux ; mais sa belle-mère, jalouse de sa beauté et de ses vertus, la fit congédier de la maison paternelle.

C'est vers le milieu du VI[e] siècle, au château de Trémazan, situé à l'extrémité de notre Armorique, que va se dérouler le drame qui va suivre.

Gurguy est de retour en Bretagne. Trompé par sa belle-mère qui accuse Haude d'avoir déshonoré sa famille, il se met à la poursuite de sa sœur. Elle s'enfuit à son approche. Et Gurguy ne doutant plus alors qu'elle ne soit coupable, la rejoint et lui tranche la tête.

Le soir une rumeur sinistre entoure le vieux manoir de Trémazan. Tout à coup Gurguy paraît sur le seuil de la porte, bientôt suivi de la belle Haude elle-même, dont la peau mate du cou est simplement tachée de goutelettes de sang.

« Pardonnez-moi, mon père, dit-elle, d'enfreindre votre ordre d'exil, mais c'est le ciel qui m'envoie ici. — Gurguy, tu as été trop prompt à croire la calomnie ; va trouver Pol et il te dira l'expiation que la justice de Dieu t'impose. Quant à vous Gwinnfride, vous n'avez que le temps de vous convertir avant de mourir. »

A ces mots, Gwinnfride se répand en blasphèmes et meurt dans d'atroces convulsions.

L'enveloppe terrestre d'Haude repose dans l'église de Landunvez.

Quant à Gurguy, sa pénitence achevée, il revient trouver Pol, et comme une céleste auréole lui enveloppe alors la tête, le saint évêque le surnomme *Tanguy,* Tan en langue celtique signifiant *flamboyant.*

M. René Galles voit dans la légende de saint Tanguy le sujet d'un drame capable de tenter l'imagination d'un de nos grands écrivains.

M. le D[r] de Closmadeuc met sous les yeux de la Société la photographie *d'une dalle de granit,* présentant sur une de ses faces des signes mégalithiques gravés en creux, découverte récemment par un de nos collègues, M. Mahé, à *Kerpenhir,* près Locmariaquer.

Cette dalle (longueur 1^{m},14, largeur 0^{m},40, épaisseur 0^{m},08) était enfouie dans le jardin du Sémaphore. Dans son ensemble, la sculpture représente des lignes en spirale et ondulées, au milieu desquelles on distingue des cercles avec ou sans point central, et un celtæ.

M. de Closmadeuc achève l'histoire du *procès criminel des sorciers de Lorient,* au commencement du XVIII[e] siècle. Incidents curieux ; réquisitoire du procureur du roy. — Sentence. Le prêtre Le Rouzic est

condamné à 20 ans de galères, à la marque au fer rouge, et à l'amende honorable pieds nus, en chemise, à la porte de l'église Saint-Louis, un cierge à la main. Les autres accusés subissent également la peine des galères ou le bannissement.

M. le Dr de Closmadeuc met sous les yeux de la Société la totalité des objets découverts sous le dolmen de Pen-Lanic (Larmor-Baden) :

Six grains de collier en talc ; deux fragments de grains de collier en terre cuite; trois pendeloques plates en schiste ; dix éclats et quatre lames de silex ; deux têtes de flèche à ailerons également en silex ; deux olives percées, en terre cuite ; — un mortier en granit ; un godet en pierre ; un petit vase hémisphérique, présentant des ornementations à la surface et sur les bords ; un grand vase apode avec bouton ; un fragment de vase apode grossier ; un fragment d'autre vase, en forme de pot de fleurs ; un fragment de vase caliciforme, ornementé ; des fragments d'autres vases ; un percuteur en quartz ; — tous ces objets appartenant à M. le comte Dillon, sur la propriété duquel se trouve le monument.

Le Secrétaire,

Léon LALLEMENT.

395e SÉANCE.

28 Juillet 1885.

PRÉSIDENCE DE M. René GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Pozzy, de Closmadeuc, Le Blanc, Henri de Cussé, Perrin, l'abbé Le Mené, Le Gall de Kerlinou, Lallemand, Taslé, Dr Mauricet, Dr Roy, Mélan, Rellay, Dr Lecadre, Bassac et Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque de la Société :

Bulletin de la Société Dunoise, tome III, 1875-1880.
— — tome IV, 1881-1884.
— — No 65, juillet 1885.

Bulletin de la Société d'étude de Nîmes.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1885.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons, 8e année, 1884-1885.

Bulletin de l'Académie du Var, tome X, 1re, 2e et 3e partie, 1881.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, du 1er janvier au 31 décembre 1884.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, 12e vol., 1882.

Revue de Bretagne et Vendée, juillet 1885.

Revue des travaux scientifiques, N° 3, 1884.

Société bretonne de géographie, 4e année, N° 18, mai, juin 1885.

Registre consulaire de la ville de Limoges, 2e registre, 1592-1662.

The archæological journal, vol. 42, N° 166, 1885.

Journal des Savants, juin 1885.

Mémoires de la Société académ. de l'Aube, tome XXI, 3e série, 1884.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 8e série, tome VI, 1883.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1853, 1853-1854, 1855, 1856-1857, 1858-1859, 1860-1861, 1874-1875, 1875-1876, 1877-1880.

Bulletin des travaux publics, tome XI, mars et avril 1885.

Bulletin du Périgord, tome XII, 2e livraison 1885.

Bulletin de statistique, 9e année, mars, avril, mai 1885.

Bulletin du ministère de l'agriculture, 4e année, Nos 2, 3, 1885.

Documents diplomatiques, affaires du Congo.
— affaires d'Égypte.
— affaires du journal le *Bosphore égyptien*.
— affaires de Chine.

Archives parlementaires de 1787 à 1860, tome LVIII.

Annales du Sénat et de la Chambre des Députés, tome XIII.

Annales du Sénat, session ordinaire 1885, tome Ier et XIIe de la nouvelle série.

Compte-rendu des séances de la Chambre des Députés, session ordinaire de 1885, tome Ier. Don de M. Lorois.

Cinq brochures : La Vaccination dans le Morbihan. — Exercice illégal des professions médicale et pharmaceutique. — Exposé historique et statistique des épidémies de choléra asiatique. — Exposé historique et statistique des affections vénériennes. — Inoculation de la petite vérole. (Épisode de la fin du XVIIIe siècle). — Par M. le Dr Mauricet.

Don de l'auteur.

Une pièce d'argent de Charles III, roi d'Espagne.

Don de M. Léon Huchet.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le Dr Mauricet demande la parole pour remercier la Société des félicitations qu'elle lui a adressées au sujet de la médaille d'or qui lui a été décernée par l'Académie de médecine. Il manifeste, toutefois, le regret de n'avoir été informé, de cette marque de sympathie, que par la lecture du procès-verbal.

La Société décide, qu'à l'avenir, toutes les fois que des félicitations seront votées à un membre de la Société, le Secrétaire l'en informera directement.

M. le Dr Roy demande qu'il soit également fait mention des félicitations votées à M. le Dr de Closmadeuc, par l'Académie de médecine, au sujet de son mémoire sur les opérations Césariennes.

La Société s'empresse de faire droit à cette demande en ajoutant ses nouveaux compliments à ceux qu'elle a déjà eu si souvent l'occasion de lui adresser.

Une Inscription allemande en Bretagne et les étrennes de Clément Marot. — M. de Kerlinou a été assez heureux pour trouver dans la chapelle du château de Cardelan (Baden), une inscription allemande du XVIe siècle :

GOT GIPT GENOT
HANS VON CARDELAN
15 : 17 : 64 :

Dieu Donne (Le Nécessaire) ?
Jean de Cardelan
1517-1564.

Et rapprochant ces paroles des vers de Clément Marot parus dans ses « Étrennes » pour l'année 1538 :

A Cardelan :
C'est beau pays que Bretaigne
Sans Montaigne
Mais je crois qu'elle voudroit
Tenir le chemin tout droit
d'Allemaigne.

Il se demande si une alliance ignorée des généalogistes n'aurait pas eu lieu entre une demoiselle allemande et un seigneur breton de la cour de François Ier.

L'auteur croit, d'ailleurs, qu'il y aura lieu de revenir, au point de vue historique breton, sur les *Étrennes* du poëte attitré du roi-chevalier.

Une fouille à Gavr'inis. — M. le docteur de Closmadeuc communique à la Société le résultat de fouilles qu'il vient d'opérer à l'île

de Gavr'inis. — Dans le jardin, à peu de distance du pignon ouest de la maison principale, et à une profondeur d'un mètre, il a découvert trois tombes antiques, inviolées. Ces sarcophages, placés l'un à côté de l'autre, sont constitués par un certain nombre de pierres brutes posées sur champ, limitant une cavité sépulcrale d'un mètre 80 centimètres environ de longueur, recouvertes par cinq ou six dalles plates de granit; le tout uni et jointoyé par une sorte de mortier de coquillage.

Dans l'intérieur de chaque tombe, un squelette était allongé sur le dos, la tête à l'occident, les bras croisés en avant de l'abdomen; — près du squelette, des urnes en terre cuite de formes variées, percées de trous tout autour de la panse. Au fond de ces vases, une quantité notable de charbon. — Aucune inscription; aucun objet, aucun débris permettant d'attribuer une date précise à ces sépultures.

M. de Closmadeuc met sous les yeux de la société deux photographies exécutées sur les lieux par M. de Stuckelé, représentant les sarcophages fermés et ouverts; il exhibe en même temps les vases forés, très curieux, qui accompagnaient les squelettes.

Pierre sculptée du dolmen des Marchands. — M. de Closmadeuc informe la Société qu'on voit aujourd'hui distinctement, sous la grande table du dolmen des Marchands à Locmariaquer, une étrange sculpture en relief, qui a l'apparence d'un quadrupède, auquel il ne manque que la tête. Une photographie, mise sous les yeux de la Société et exécutée par notre collègue M. Cardinal, ne laisse aucun doute sur l'existence de cette sculpture.

Avant de se séparer, l'assemblée décide qu'une excursion à Gavr'inis aura lieu le jeudi 30 juillet, afin de visiter les sarcophages récemment découverts par M. le docteur de Closmadeuc, et qu'un bateau à vapeur, affrété par la Société, sera mis à la disposition des membres qui voudraient bien prendre part à l'expédition.

EXCURSION A GAVR'INIS.

Dans sa séance du 28 juillet, la Société polymathique du Morbihan décidait qu'une excursion archéologique aurait lieu à Gavr'inis, dans le but de visiter les tombes récemment découvertes par M. le Dr de Closmadeuc.

Comme, dans le Morbihan, il faut compter avec la marée, on fut obligé de fixer au 30 la date de l'excursion.

Ainsi, le jeudi 30 juillet, à huit heures et demie du matin, le bateau à vapeur « Le Sinagot, » affrété par la Société, embarquait au port de Vannes, ceux de nos collègues qui avaient bien voulu se rendre à l'invitation qui leur avait été adressée la veille.

L'expédition composée de MM. de la Gillardaie, Perrin, Mélan, Taslé, Pozzy, Le Gall de Kerlinou, Estienne, Dr Roy, Henri de Cussé, Dr de Closmadeuc, Dr Lecadre, Fernand de Cussé, Dr Marec, Robidou, l'abbé Nicol, l'abbé Aléosse, Rellay, Bassac, Huchet et Lallement, arriva à Gavr'inis vers onze heures. Plusieurs membres s'étaient fait excuser, tout en exprimant le regret de ne pas pouvoir y assister.

Sitôt à terre, on se rendit dans le jardin de la propriété où se trouvent les tombes récemment découvertes.

M. de Closmadeuc a donné sur place toutes les explications relatives à la direction des fouilles qu'il a pratiquées, à la position qu'occupaient les squelettes, ainsi qu'à la place où ont été trouvés les vases. Après quoi, il a exhibé les ossements retirés des sarcophages et fait remarquer les particularités que présentait le crâne d'un des sujets.

A midi nous étions tous réunis autour d'une table improvisée, dressée sous un figuier.

A la fin du repas, M. l'abbé Nicol a lu une pièce de vers intitulée « Le Morbihan, » qui a été fort applaudie.

Enfin, les excursionnistes, après avoir visité le tumulus, ont inscrit leurs noms sur le registre qui est le livre d'or de Gavr'inis. M. de Kerlinou a improvisé un sonnet qui restera sur ce registre en souvenir du voyage. A trois heures, les membres de la Société se rembarquaient, et, après avoir fait escale au Logeo, rentraient le soir à Vannes.

Le Secrétaire,

Léon LALLEMENT.

396e SÉANCE.

25 Aout 1885.

PRÉSIDENCE DE M. René GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Guyot-Jomard, Dr de Closmadeuc, Dr Lecadre, Le Gall de Kerlinou, Henri de Cussé, l'abbé Le Mené, Perrin, Lunven, Pozzy, Taslé, Le Brigant, Duringer et Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque de la Société :

Mémoires et documents de la Société Savoisienne, tome XIII, 1318-1792.

Mémoires de la Société nationale de Cherbourg, tome XIV, 3e série, tome IV, 1884.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tome XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII et XXXIII.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, années 1871, 1872, 3e et 4e trimestre 1873, 1874, 1875, 1876, 1er et 2e trimestre 1878.

Bulletin de la Société de la Sarthe, année 1885 et 1886, 1er fascicule.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 2e fascicule, février et mai 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, No 2, 1885.

Bulletin de la Société des Deux-Sèvres, Nos 4, 6, avril-juin 1885.

Bulletin de la Société du Finistère, 7e année, 1885, 2e fascicule.

Bulletin de la Société de l'Yonne, 1885, 3e volume, 9e de la 3e série.

Revue de Bretagne et Vendée, août 1885.

Revue archéologique (antiquité et moyen âge) juin 1885.

Commission historique et archéologique de la Mayenne, tome III, 1882, 1883.

Exposition universelle internationale 1889.

Recueil des notices et mémoires du département de Constantine, 1883, 1884.

Journal des savants, juillet 1885.

Smithsonian report 1877, 1878.

Bulletin des travaux publics, 6e année, tome XI, mai 1885.

Bulletin de statistique, 9e année, juin 1885.

Archives parlementaires, 1re série, tome XXI et 2e série, tome LIX.

Sénat, No 157, tome I.

Annales du Sénat, session 1884.

Annales de la Chambre des Députés, nouvelle-série, tome XIII.

Don de M. Lorois.

— Le Conte du « Baro Mors et vis » (conte du XIIe siècle).

— Relation de la fête qui a eu lieu à Sainte-Anne le 21 juin 1821, à l'occasion du dépôt d'un ostensoir en vermeil donné par S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

— Inauguration du monument de Quiberon.

— Carte du bassin des Chotts par le commandant Roudaire.

Don de M. le Capitaine Piercy.

Pour le Musée d'histoire naturelle :

Un échantillon de kaolin provenant de Gavr'inis.

Don de M. de Closmadeuc.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Communication. — Après la lecture du procès-verbal de l'excursion à Gavr'inis, M. le Gall de Kerlinou donne connaissance à la Société du sonnet improvisé par lui *au moment du départ* et qu'il a inscrit sur le registre des visiteurs.

Correspondance. — M. le Président lit une lettre de M. de Langlais, propriétaire de la maison où est né Le Sage, exprimant le désir que l'inscription commémorative actuelle apposée sur son immeuble, par les soins de la Société, soit remplacée par une autre ou le nom de Le Sage ressortirait en plus gros caractères.

La Société ne voit pas, en ce qui la concerne, la nécessité de remplacer la plaque, et laisse à M. de Langlais toute latitude pour faire lui-même la modification qu'il croit utile.

Présentation. — M. Lefeuvre, percepteur d'Arradon, est présenté en qualité de membre titulaire résidant.

Les sarcophages de Gavr'inis. — M. le docteur de Closmadeuc, revenant sur les sarcophages antiques qu'il a découverts récemment à l'île de Gavr'inis, discute les questions d'archéologie que cette découverte soulève, et termine en disant :

« Ces tombes, d'une construction grossière, dont une affecte la forme d'une croix ; ces squelettes couchés sur le dos, les bras croisés, la tête à l'occident ; ces vases thurifères, troués ; cette chapelle Romane, dont les ruines se voyaient encore il y a moins de cinquante ans ; ce crucifix byzantin ; et enfin cette tradition locale persistante, qui rattache le couvent de Gavr'inis aux *moines rouges,* les templiers, qui ont disparu avec le XIIIe siècle ; il y a là, nous l'avouons, des indices et des concordances qui, réunies en faisceau, sont de nature à faire conjecturer que ces sépultures, dont l'ancienneté remonte au moins au XIIIe siècle, peuvent être celles des religieux de l'ordre du temple, qui fut condamné et dissous dans les premières années du XIVe siècle. Mais ce n'est là qu'une conjecture. »

Houat et Hœdic. — M. l'abbé Le Mené donne lecture de la première partie du mémoire de M. l'abbé Lavenot, sur Houat et Hœdic.

Notre collègue commence son travail par une étude de géographie comparée. S'appuyant sur les légendes, les récits qui ont cours, les noms de certains îlots, les résultats heureux de nombreuses fouilles et l'aspect même des lieux, il s'attache à établir que la presqu'île de Quiberon n'était pas anciennement rattachée au continent seulement par l'isthme étroit et sablonneux qui la réunit de nos jours à Plouharnel.

« Si du fort Penthièvre, dit-il, on se tourne vers Étel, on est frappé de voir émerger des flots, sur une grande largeur, des îlots tels que Bohellan, Téviec, Thinic, et un grand nombre de rochers. Ce sont évidemment les restes de l'isthme qui réunissaient autrefois Quiberon

à la terre ferme. La mer a rompu la digue en cet endroit, et, de ses débris, a formé l'isthme actuel. »

D'autre part, entre l'extrémité sud-est de Quiberon et les rochers des Cardinaux, en passant par Houat et Hœdic, se trouve une telle agglomération d'îlots et de rochers, que notre collègue voit dans cet ensemble les restes d'une longue presqu'île qui partait d'Étel et se prolongeait peut-être jusqu'au plateau du four.

L'affaissement du sol et l'érosion de la mer, telles sont les causes auxquelles, selon M. l'abbé Lavenot, il faudrait attribuer la rupture de cette digue.

M. Guyot-Jomard demande la parole pour inviter la Société à dresser un nouveau catalogue des monuments historiques du Morbihan, l'ancien étant reconnu insuffisant.

La Société décide que la nomination d'une commission chargée de dresser ce catalogue sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Secrétaire,

LÉON LALLEMENT.

397e SÉANCE.

29 SEPTEMBRE 1885.

PRÉSIDENCE DE M. GUYOT-JOMARD, DOYEN DES SOCIÉTAIRES PRÉSENTS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Guyot-Jomard, Perrin, Lunven, l'abbé Le Mené, Le Blanc, Fontès, Dr de Closmadeuc, Dr Lecadre, Le Gall de Kerlinou, Bassac, Le Toux, Fernand de Cussé, Mauricet, Robidou et Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque de la Société :

Annales de la Société d'horticulture de l'Hérault, tome XVII, Nos 2, 3, 1885.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts, Alpes-Maritimes, tome IX, 1884, en double expédition.

Bulletin d'histoire ecclésiastique, etc., des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers : 1re année, 2e livraison, novemb., décemb. 1881.

id. *id.* 5e livraison, mai, juin 1881.

id. 5e année, avril, mai, juin 1885.

id. *id.* juillet, août 1885.

id. *id.* livraison supplémentaire.

Bulletin monumental, 6e série, tome Ier, 1885.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome VIII, 1885.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne, 1883, 1884, en double expédition.

Revue de Bretagne et Vendée, septembre 1885.

Revue des travaux scientifiques, tome V, No 4, 1885.

Revue archéologique (antiquité et moyen âge), t. V, juillet, août 1885.

Société Bretonne de géographie, 4e année, No 19, juillet et août 1885.

Société archéologique de Bordeaux, tome VIII, 4e fascicule, décembre 1881.

Romania, No 54, avril 1885, tome XIV.

Journal des Savants, août 1885.

Un royal ou franc à pied, en or, de Charles V, roi de France;

Un écu, en argent, de Henri III, au millésime de 1587;

Un quart d'écu, ou pièce de 15 sols, de Louis XVI, 1792.

Diverses menues monnaies, en cuivre, telles que tournois et centimes.

Corps d'observations de la Société d'agriculture, du commerce et des arts, établi par les États de Bretagne, 2 volumes.

Don de M. L. de Cussé.

Pour le Musée d'histoire naturelle :

Plusieurs échantillons de sel gemme provenant des salines de Berchtesgaclen (Bavière).

Don de M. le Dr Mauricet.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Correspondance. — M. le Président lit une lettre qui émane de la Direction de la Société royale des antiquaires du Nord (Copenhague), dont plusieurs de nos collègues font partie, annonçant la mort de M. Worsaae, Vice-Président de cette Société depuis 1865.

Il est décidé que le Secrétaire transmettra à la Direction les sympathiques condoléances de la Société polymathique du Morbihan.

Communication. — M. le Docteur de Closmadeuc annonce qu'on vient de découvrir à Locmariaquer un fragment d'autel votif, avec inscription.

Admission. — M. Lefeuvre, percepteur d'Arradon, est admis en qualité de membre titulaire résidant.

Nomination d'une Commission chargée de dresser le catalogue des monuments historiques du Morbihan. — La Société fixe à sept le nombre des membres qui doivent composer cette commission. Le Président et le Secrétaire, aux termes de l'article 27, titre III des statuts, en faisant partie de droit, il est procédé à l'élection des cinq autres membres.

Sont nommés :

MM. Guyot-Jomard, René Galles, Dr de Closmadeuc, l'abbé Le Mené, E. Bassac.

La commission avisera elle-même ultérieurement aux moyens les plus favorables pour mener à bien la mission dont elle est chargée.

Houat et Hœdic. (Suite.) — La seconde partie de l'étude de M. l'abbé Lavenot est consacrée aux vestiges celtiques d'Hœdic.

Après une description de cette île dont la superficie n'excède pas 210 hect., M. l'abbé Lavenot rend compte des fouilles qu'il a exécutées au tumulus de Ben-Lagad, au menhir du phare, au menhir de la Vierge, à l'Argol, au dolmen de Croh-er-Bley, à celui de Portlouit, à l'Aire du vieux Château, et à Cohcastel. Dans ces différentes fouilles, M. l'abbé Lavenot a recueilli entre autres objets : des poteries, des éclats de silex, un vase entier, une pointe de flèche à ailerons en silex rouge et un celtæ.

La seigneurie de Kerhorlay, en Guidel. — Notre collègue, M. l'abbé Euzenot, après avoir établi dans cette étude, au moyen des documents nombreux et intéressants qui lui ont récemment passé par les mains, la liste des droits honorifiques réclamés par les du Vergier, seigneurs de Kerhorlay, et rapporté les contestations dont ils furent l'objet, termine en disant : « Le droit d'enfeu et de banc à accoudoir dans l'église de Guidel n'a jamais été, selon toute apparence, contesté à la famille du Vergier. Il n'en est pas de même des autres prérogatives qu'elle réclamait. Le pouvoir de peindre ses armes sur les latéraux du chœur ne lui a pas été reconnu. » Quant à la question de l'écu blasonné dans la fenêtre du chevet, les documents qui ont été à la disposition de M. l'abbé Euzenot sont insuffisants pour lui prouver que la maison du Vergier y avait droit.

Le dolmen du Rutual, en Locmariaquer. — M. le docteur de Closmadeuc fait l'historique et la description du monument du *Rutual*, en Locmariaquer.

Ce dolmen, acheté par l'État, vient d'être déblayé extérieurement et intérieurement, et entouré d'une clôture.

Il met sous les yeux de la Société un plan parfaitement fait et des photographies exécutées par notre collègue, M. Bassac.

Le monument s'offre à la vue sous l'aspect d'une longue galerie couverte, à peu près rectiligne, orientée Est-Sud-Est, formée par une suite d'énormes blocs ou tables de granit, surmontant d'autres blocs verticaux.

Longueur totale, hors-d'œuvre, du monument = 23 mètres; longueur, dans œuvre = 16m,40.

En tout une cinquantaine de blocs (supports et tables), dont le plus volumineux, qui est la grande table, mesure 12 mètres de long.

Sous cette grande table, on remarque un écusson ou cartouche colossal gravé, assez semblable, comme forme, à célui de l'*allée* de l'*Ile-Longue*. D'autres signes gravés se voient : 1° sous la 4e table de la galerie; 2° le 3e avant-dernier support et sur le dernier menhir de la paroi droite de l'antichambre.

Les fouilles, exécutées avec le plus grand soin, ont été dirigées et surveillées par M. Beaupré, agent-voyer d'Auray, et notre collègue, M. Mahé, de Locmariaquer.

Énumération des objets trouvés.

1° *Objets celtiques.*

1° Trois percuteurs en quartz.
2° Un gros grain en terre cuite, percé.
3° Une boule en granit.
4° Un fragment de boule de quartz, polie, percée.
5° Un celtæ en diorite.
6° Deux petites boules de pierre.
7° Treize éclats de silex.
8° Un couteau ou lame prismatique en silex.
9° Une pierre schistoïde, celtiforme.

2° *Objets romains.*

1° Une quantité considérable de tuiles à rebord, entières ou brisées.
2° Une masse énorme de poteries gallo-romaines, de toute forme et de toute couleur, depuis l'amphore jusqu'au vase samien.
3° Sept monnaies romaines (Trajan et Antonin).
4° Un fragment d'albâtre façonné.
5° Une petite tige en bronze.
6° Des fragments de vases de verre.
7° Un peson en plomb.
8° Un palet troué, en terre de brique.
9° Une centaine de fragments de statuettes de Vénus anadyomènes, et de Latone, en terre blanche.

Tous ces objets étaient associés pêle-mêle avec des débris plus modernes; ce qui prouve que l'allée couverte du Rutual avait été visitée et fouillée antérieurement.

Fouille d'un dolmen au Champ-de-la-Motte. — M. Fernand de Cussé lit un rapport de M. Henri de Cussé sur la fouille d'un dolmen au Champ-de-la-Motte, en Larcuste, près Colpo.

Ce dolmen, presque enseveli sous son galgal, était inviolé.

Malgré ses petites dimensions, il renfermait néanmoins un certain nombre d'objets, notamment : deux pendeloques, l'une en talc et l'autre en quartz jaune, et plusieurs couteaux en silex, dont un, qui mesure $0^{m},150$, a ses bords en chanfrein et retaillés.

Il y avait aussi quelques fragments de poterie faite à la main.

Le Secrétaire,

L. LALLEMENT.

398e SÉANCE.

27 Octobre 1885.

PRÉSIDENCE DE M. René GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Guyot-Jomard, Bassac, Le Gall de Kerlinou, Dr de Closmadeuc, Henri de Cussé, Lunven, l'abbé Le Mené, Alfred Lallemand, Perrin, Dr Lecadre, Fernand de Cussé et L. Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

En ouvrant la séance, M. le Président, dans une courte allocution qui reçoit l'approbation générale, rend un touchant hommage à la mémoire du Dr Gressy qui vient d'être enlevé si inopinément à l'affection des siens et à l'estime de tous ses collègues.

M. le Dr de Closmadeuc demande la parole à propos du procès-verbal :

« Il a été, dit-il, fait mention à la dernière séance d'une lettre (signée Gaillard) adressée à la Société d'anthropologie de Paris. Notre honorable Collègue, qui présidait, en en faisant le dépôt, n'a pas jugé à propos d'en donner lecture, — tous les membres de la Société polymathique,

excepté moi, en ayant reçu par la poste et sous bande, un exemplaire imprimé en forme de circulaire.

» Mon intention n'est pas d'occuper la Société d'un sujet de si peu d'importance ; mais ayant eu l'occasion d'échanger une correspondance avec la Société d'anthropologie, dont je suis membre, je prierai notre honorable Président de vouloir bien réunir prochainement le Bureau de la Société polymathique, auquel je désire communiquer des documents intéressants, dont il ne manquera pas d'être satisfait comme je l'ai été moi-même. »

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque de la Société :

Journal des Savants, septembre 1885.

Société de secours des amis de la science, par L. J. Thénard.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXVIII, 1883.

Annales du Musée Guimet, tome VIII, 1re partie, 1885.

Revue de Bretagne et Vendée, octobre 1885.

Revue des travaux scientifiques, tome V, nos 5, 6, 1884.

Revue de l'histoire des Religions, 6e année, nouvelle série, tome XI, no 3, mai-juin 1885, et tome XII, no 1, juillet et août 1885.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 13e année, avril à juin 1885, nos 4 à 6.

Bulletin de la Société de Borda, Dax, 10e année, 1885, 3e trimestre.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome VI, 3e et 4e trimestres de 1884.

Bulletin de la Société philotechnique du Maine, 4e année, no 2, 1885.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VIII, 3e série, 3e fascicule, mai à juillet 1885.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, no 124, 1er trimestre de 1885.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais :

No 16,	1er	trimestre	de 1854,	No 24,	1er et 2e	trimest.	de 1856,
17,	2e	*id.*	*id.*	25,	3e et 4e	*id.*	*id.*
18,	3e	*id.*	*id.*	26,	1er	trimestre	de 1857,
19,	4e	*id.*	*id.*	28,	3e et 4e	*id.*	*id.*
20,	1er	trimestre	de 1855,	29,	1er	trimestre	de 1858,
21,	2e	*id.*	*id.*	30,	2e et 3e	*id.*	*id.*
22,	3e	*id.*	*id.*	31,	4e	*id.*	*id.*

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. XXIV, année 1885, 1er semestre.

Lettre de M. Leveux, médecin à Sarzeau, adressée à ses concitoyens, le 3 mars 1848.

Discours prononcé par M. Poriquet, préfet du Morbihan, aux obsèques de Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert, évêque de Vannes, le 7 mai 1860.

Lettre de M. Walsh au journal *le Morbihan*, 27 juillet 1846.

Don de M. le capitaine Piercy.

Un plan de Paris, dressé sous Louis XVI.

Don de M. Bouillet.

Essai de monographie électorale, par M. du Chatellier.

Don de M. P. du Chatellier, fils.

Atlas anglais de 1711. Don de M. L. de Cussé.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Bollot, annonçant qu'il vient de découvrir aux environs de Locminé, et à une certaine profondeur, des substructions assez importantes.

M. Henri de Cussé, qui se propose d'aller les voir, rendra compte de sa visite.

Communication. — M. de Closmadeuc met sous les yeux de la Société une photographie, exécutée par notre collègue M. Bassac, représentant un *autel votif* découvert récemment à Locmariaquer, au milieu de ruines d'édifices romains.

En même temps que l'historique de la découverte, il donne la description du monument, dont malheureusement il ne reste qu'une partie. L'autel est en pierre calcaire, d'une hauteur de 52 centimètres, y compris la base qui est ornée de moulures. Chacune des quatre faces a 25 centimètres de largeur. Sur une des faces, on lit les quatre lettres V . S . L . M., ce qui se traduit par la formule sacramentelle : V-*otum* . S-*olvit* . L-*ibenter* . M-*erito*.

A côté de l'autel, on a également découvert un fût de colonne avec sa base d'ordre ionique, semblable à celui que le président de Robien avait vu et dessiné, ainsi qu'une statuette de Latone, assise dans un siège d'osier et portant deux enfants dans les bras.

M. de Closmadeuc espère que, grâce à de nouvelles fouilles, on retrouvera l'autre fragment de l'autel, ce qui permettra de compléter l'inscription.

Fouille d'un tumulus, au champ de La Motte, près Larcuste, en Colpo. — M. Lallement lit son rapport sur les fouilles pratiquées aux frais de la Société dans ce tumulus. Bien que d'un faible relief, il renfermait une crypte en pierres sèches, affectant la forme d'un parallélogramme, disposée N.-O. S.-E., et mesurant intérieurement : longueur $2^m,65$; largeur $1^m,20$; profondeur $0^m,70$. Au fond de cette crypte se trouvait un vase à quatre anses qui rappelle ceux de Mané-Rumentur et de Kerusun. Il mesure $0^m,155$ de hauteur et son diamètre à l'ouverture est $0^m,145$.

Fouille du dolmen de la Migourdy, en Plumelec. — M. Fernand de Cussé donne la description du dolmen. Ce monument est remarquable par sa construction singulière et par sa position près d'un camp romain. Le dolmen violé depuis longtemps ne renfermait point d'objets celtiques mais seulement des objets romains. M. F. de Cussé a recueilli :

Trois fragments de statuettes de Vénus anadyomènes en terre blanche.

Deux fragments de figurine également en terre blanche.

Une pièce en bronze.

Un disque en terre de brique percé au centre.

Plusieurs morceaux de poterie, et enfin des ossements humains appartenant à deux individus au moins, et des ossements d'animaux, dont quelques-uns paraissent avoir subi l'action du feu.

Houat et Hœdic (Suite et fin). — La dernière partie du travail de M. l'abbé Lavenot est consacrée aux vestiges celtiques à l'île d'Houat et aux îlots qui l'environnent.

Notre collègue rend compte des fouilles qu'il a pratiquées dans plus de vingt endroits différents et des heureux résultats qu'elles ont amenés.

A la fin de cette lecture, M. l'abbé Le Mené présente à la Société tous les objets découverts par M. l'abbé Lavenot, tant à Houat qu'à Hœdic. Un celtæ en fibrolite découvert à Hœdic attire particulièrement l'attention. Il peut rivaliser par sa petitesse avec ceux du Rohello et de Kercado.

Le Secrétaire,

L. LALLEMENT.

399e SÉANCE.

24 Novembre 1885.

Présidence de M. Alfred LALLEMAND, Doyen des Sociétaires présents.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. A. Lallemand, Guyot-Jomard, Bassac, Lunven, de Closmadeuc, Le Gall de Kerlinou, Fernand de Cussé, Perrin, l'abbé Nicol, Estienne et L. Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque de la Société :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1885, N° 3.

Bulletin of the American geographical Society, 1885, N° 1.

Bulletin de la Société académique Hispano-Portugaise de Toulouse, tome 2, 1881, Nos 1 et 2, et tome 4, 1883, N° 1.

Bulletin monumental, N° 5, septembre-octobre 1885.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles de la Creuse, tome 3, 1862.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 5e série, tome 2, 1884.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, tome 14, 3e série, 1877.

Société des Sciences naturelles de la Creuse, tome 3, 1er bulletin 1858; tome 3, 2e bulletin 1859, et tome 3, 3e bulletin 1861.

Revue des travaux scientifiques, 1884, N° 7.

Revue archéologique, 3e série, tome 6, septembre-octobre 1885.

Journal des Savants, octobre 1885.

Journal of the anthropological Institute, novembre 1885.

Les Sorciers de Lorient, 1885, par M. le docteur de Closmadeuc.
Éloge de A. Maufras du Chatellier, 1885, *id.*
Don de l'auteur.

L'importance des temps néolithiques, par M. le baron J. de Baye.
Don de l'auteur.

Histoire des enfants abandonnés et délaissés, par M. Léon Lallemand.
Don de l'auteur.

L'affaiblissement progressif de la natalité en France, par M. le marquis de Nadaillac. Don de l'auteur.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations.— M. Bret, Préfet du Morbihan et M. Joseph de Cussé sont présentés en qualité de membres titulaires résidants.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé que la Société souscrira à l'édition intégrale du *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec,* publié sous les auspices de la *Société archéologique du Finistère.*

On vote également, à la demande du Conservateur du Musée d'ethnographie de Paris, qu'il sera fait don à la bibliothèque annexe du Musée du Trocadéro, de la collection des bulletins de la société existant encore au Secrétariat.

Communications. — M. Henri de Cussé rend compte de la visite qu'il a faite à Locminé à l'occasion de la découverte par M. Bollot d'une construction qu'il pensait être une fabrique d'épingles. On a trouvé, en effet, à cet endroit une centaine de longues épingles et quelques monnaies de Louis XVI; mais l'opinion de M. de Cussé est qu'on se trouve simplement en présence des restes d'une ancienne minoterie.

La chapelle de saint Clément, en Quibéron, par M. l'abbé Lavenot. — La chapelle de saint Clément, située dans les dunes de la pointe sud-est de Quibéron, a été ruinée et restaurée un certain nombre de fois. Les fouilles dirigées par notre collègue lui ont donné la certitude que dans ces diverses reconstructions, dont la plus ancienne peut remonter au IXe et même au VIIIe siècle, elle a affecté trois formes bien caractérisées et bien différentes quant aux dimensions. La première partie de l'étude de M. l'abbé Lavenot est consacrée à la chapelle Saint-Clément du XVIIIe siècle.

Après avoir exposé comment il a été amené à pratiquer des fouilles en cet endroit et avoir énuméré les premiers objets qu'il a rencontrés, il met sous les yeux de la Société un procès-verbal de l'état des lieux dressé en 1744, qui donne une description de cette chapelle précédemment restaurée en 1715 par les soins du vicaire perpétuel de Quibéron.

Le Secrétaire,

L. LALLEMENT.

400e SÉANCE.

29 DÉCEMBRE 1885.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Guyot-Jomard, Le Gall de Kerlinou, Estienne, Huchet, Dr de Closmadeuc, l'abbé Le Mené, Lunven, Taslé, Pozzy, Perrin, Fernand de Cussé, Alfred Lallemand, Maujoüan du Gasset, et Léon Lallement.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle en termes émus la perte que la Société a faite récemment en la personne de M. Édouard Lorois, député du Morbihan, l'un de ses membres.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque de la Société :

Bulletin de la Société Dunoise, No 66, octobre 1885.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 1er et 2e trimestres 1885.

Bulletin de l'académie du Var, tome XI, 1882, avril, août, décembre 1882.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, de mars à juillet inclus, 1885.

Bulletin de la Société des Deux-Sèvres, Nos 7, 9, juillet, septembre 1885.

Revue de Bretagne et Vendée, novembre et décembre 1885.

Répertoire de la Société de statistique de Marseille, tome 41e, 1885.

Société Bretonne de géographie, No 20, septembre, octobre 1885.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, tome 8, 1884.

L'année scientifique, 1882, 1883, 1884.

Procès-verbal du Conseil général, août 1885.

Association française pour l'avancement des sciences, No 43, 1885.

Journal des savants, novembre 1885.

Bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, 1884.

L'art pendant l'âge du renne.

Recueil des publications de la Société Havraise pour 1880, 81, 82, 83 et 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1884.

Mémoires de la Société des Deux-Sèvres, tome 2, 1885.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tome 13, 3e livraison, 1885.

Sept petites brochures.

Bulletin d'histoire des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 1re année, 2e livraison, novembre et décembre 1880.

Mgr le Camus, cardinal évêque de Grenoble de 1671 à 1707.

Éloge de Pie VII.

Inventaire des archives du Dauphiné en 1277.

Inventaire des archives du Dauphiné de Viennois en 1346.

Études sur l'abbé Tritème.

Cartulaire d'Aimon de Chissé aux archives de l'évêché de Grenoble.

Cartulaire de la ville de Montélimar (Drôme).

Actes capitulaires de l'église de Saint-Maurice de Vienne.

Ordonnances des rois de France et autres princes relatives au Dauphiné.

Documents historiques sur le Dauphiné.

Visites pastorales des évêques de Grenoble.

Notes pour la géographie et l'histoire de Grenoble.

Procès-verbaux de la Société de l'Aveyron, Nos 7, 8 et 13.

Don de M. Ulysse Chevalier.

Portrait de M. du Chatellier père, en son vivant membre de l'Institut, doyen d'âge de la Société polymathique.

Don de M. du Chatellier fils, à la demande de M. le Dr de Closmadeuc.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Admissions. — M. Bret, Préfet du Morbihan, et M. Joseph de Cussé, sont proclamés membres titulaires résidants.

Présentation. — M. du Portal est présenté comme membre titulaire résidant.

Communication. — M. le Président donne lecture de la question suivante qui lui a été adressée récemment, et ajoute qu'il serait heureux de voir ses collègues y répondre : « A quelle époque remonte l'usage de peindre et dorer les statues des saints ; en était-il ainsi quand on a commencé à bâtir les vieilles églises bretonnes ? »

M. Taslé, trésorier, dépose ensuite ses comptes pour l'année 1885, et il est procédé à la nomination de la commission des finances chargée de leur examen et de la préparation du budget pour 1886 : MM. Pozzy, Bassac et Lallemand sont désignés, à la majorité des voix, pour la composer.

La Société alloue au garçon de bureau une gratification de 50 francs.

Découverte d'un coffre de pierre sous tumulus, avec dalle sculptée, à Tréogat (Finistère), par M. P. du Chatellier. — Situé sur une éminence, à 400 mètres à l'ouest du bourg de Tréogat, le tumulus mesure 10 mètres de diamètre sur 1 mètre d'élévation. Il renfermait une sépulture orientée est-ouest, formée d'une dalle faisant le fond et de pierres posées de champ en terre sur lesquelles reposait une autre dalle servant de couvercle.

Cette dernière, en schiste micacé, de $1^m,60$ sur $1^m,10$ de largeur et de 9 centimètres d'épaisseur, présentait à sa surface un trou central, ainsi que des sculptures — cupules en creux reliées par des rigoles — formant un ensemble original. M. du Chatellier croit que jusqu'à présent on n'en a trouvé d'analogues qu'en Écosse.

Au milieu des terres grasses et onctueuses qui remplissaient à moitié ce coffre de pierres, on a trouvé à l'extrémité Est les fragments d'un vase en terre grossière. En outre, M. du Chatellier a eu la bonne fortune de retirer de l'amoncellement de pierres qui soutenaient les côtés de la sépulture, des percuteurs, des molettes, un certain nombre de morceaux de silex pyromaque, ainsi que trois pierres de petite dimension sur lesquelles se voient des cupules.

Fouille d'un dolmen à Plumelec. — Le dolmen exploré par M. Fernand de Cussé est situé près du village de Trégouet. On le nomme dans le pays la « Maison des Korrigans. » Il a la forme d'une galerie longue de $7^m,40$, large de $1^m,50$ à la pierre du fond et de $0^m,65$ seulement à l'entrée. Sa hauteur dans œuvre est de $1^m,25$. Le dolmen présente cette particularité que les supports sont intentionnellement inclinés et se rejoignent presque à leur sommet. Le monument, qui sem-

blait inviolé, ne renfermait que quelques fragments de poterie en terre très grossière.

Une fouille à Larcuste. — M. Lallement rend compte de la découverte d'un monument à chambre circulaire dans la partie la plus élevée d'une lande, nommée « *le Champ du Mingouru* », située à 200 mètres environ au nord du village de Larcuste, en Colpo. Le diamètre de ce monument est de 2m,40, et la paroi faite de menhirs dont la hauteur ne dépasse pas 0m,50. Il était recouvert d'une table qui mesure 2m,20 sur 1m,40 de largeur. Bien qu'il n'ait jamais été fouillé, il ne renfermait qu'un couteau en silex et quelques débris de poterie celtique entassés dans la partie Est. A quelques mètres à l'ouest, et dans la même lande, existent un galgal et un dolmen.

Avant de se séparer, la Société fixe au mardi, 12 janvier, la date de la séance des élections supplémentaires consacrée à l'élection du vice-président, du trésorier, des conservateurs-adjoints et au renouvellement des commissions.

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE.

12 JANVIER 1886.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ GALLES, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. René Galles, Dr Roy, Henri de Cussé, Taslé, Lunven, Guyot-Jomard, Dr de Closmadeuc, Lallemand, l'abbé Alléosse, l'abbé Nicol, Perrin, l'abbé Le Mené, Le Gall de Kerlinou, Joseph de Cussé, Fernand de Cussé, L. Huchet, Jan de la Gillardaie, Pozzy, Maujoüan du Gasset, Bassac et Léon Lallement.

Correspondance. — M. le Dr Lecadre exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Dans une lettre adressée à M. le Président, M. le Maire de Vannes lui donne avis que la nouvelle mairie devant être prochainement ouverte au public, la ville est dans l'intention de reprendre sa bibliothèque dont elle avait jusqu'ici confié à la Société la garde et la conservation.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fait connaître qu'à la demande de M. le Dr de Closmadeuc, il attribue au Musée de la Société polymathique les objets découverts au cours des travaux de déblaiement exécutés sous le dolmen du Mané-Rutual en Locmariaker.

M. le Président se charge d'adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique les remerciements de la Société.

M. le Président annonce qu'il va être procédé au renouvellement du bureau pour 1886.

Le scrutin est aussitôt ouvert pour l'élection d'un vice-président. Avant son dépouillement, MM. les Conservateurs des Musées archéologique, d'histoire naturelle et des bibliothèques, lisent leurs rapports sur leurs principales opérations pendant l'année 1885.

M. le Président communique une lettre de M. Jules Lallemand, lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance de l'amiral Rallier, lettre qui donne une description des plus complètes de la ville de Rhodes, avec plans à l'appui.

La Société écoute ensuite avec intérêt une pièce de vers lue par M. le Président.

La demi-heure réglementaire pendant laquelle le scrutin doit être ouvert étant écoulée, il est procédé à son dépouillement.

M. Jules Taslé est élu Vice-Président.

Sont ensuite élus :

Trésorier : M. Pozzy.

Secrétaire-adjoint : M. H. de Cussé.

Conservateurs-adjoints du Musée d'archéologie : MM. L. de Cussé et Le Brigant.

Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire naturelle : MM. Lunven et Mélan.

Conservateur-adjoint des bibliothèques : M. Lunven.

Il est ensuite procédé au renouvellement des commissions :

La Commission des publications est composée de :	MM. de Closmadeuc, Estienne, Lallemand.
La Commission des fouilles, de :	MM. Bassac, de Closmadeuc.
La Commission des achats divers, de :	MM. Jan de la Gillardaie, Fernand de Cussé.

Le Secrétaire,

Léon LALLEMENT.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE EST EN RELATION.

Aisne. — Société historique et archéologique, à Château-Thierry.
Alpes-Maritimes. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.
Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts, à Rodez.
Basses-Pyrénées. — Société des lettres, sciences et arts, à Pau.
Bouches-du-Rhône. — Société de statistique, à Marseille.
Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.
— Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Cher. — Société des Antiquaires du centre, à Bourges.
Côtes-du-Nord. — Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
— Société d'émulation, à Saint-Brieuc.
Creuse. — Société des sciences naturelles et archéologiques, à Guéret.
Deux-Sèvres. — Société de statistique, sciences, lettres et arts, à Niort.
Doubs. — Société d'émulation, à Besançon.
Drôme. — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans.
Eure-et-Loire. — Société dunoise, à Châteaudun.
Finistère. — Société académique de Brest.
— Société archéologique du Finistère, à Quimper.
Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.
— Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, à Nîmes.
Gironde. — Société linnéenne de Bordeaux.
Haute-Garonne. — Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
— Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
— Société hispano-portugaise de Toulouse.

Haute-Vienne. — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Hérault. — Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.
Ille-et-Vilaine. — Société archéologique, à Rennes.
— Annales de Bretagne, Faculté des lettres de Rennes.
Indre-et-Loire. — Société archéologique de Touraine, à Tours.
Landes. — Société de Borda, à Dax.
Loire. — Société d'agriculture et d'industrie, à Saint-Étienne.
Loire-Inférieure. — Société archéologique, à Nantes.
— Société académique, à Nantes.
— Société de géographie commerciale, à Nantes.
Loiret. — Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Loir-et-Cher. — Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
— Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, à Blois.
Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
— Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Manche. — Société nationale de sciences naturelles, à Cherbourg.
Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
— Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
Mayenne. — Commission historique et archéologique, à Laval.
Meurthe. — Société académique de Stanislas, à Nancy.
Morbihan. — Société bretonne de géographie, à Lorient.
Nord. — Société dunkerquoise, à Dunkerque.
— Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, à Lille.
Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
— Comité archéologique de Senlis.
Rhône. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
— Musée Guimet, boulevard du Nord, à Lyon.
Saône-et-Loire. — Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.
— Académie de Mâcon.
Sarthe. — Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
— Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
— Société philotechnique du Maine, au Mans.
Savoie. — Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Seine. — Société de médecine légale, à Paris.
— Société philotechnique, à Paris.
— Société d'anthropologie, à Paris.
— Société de numismatique et d'archéologie, à Paris.
— Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Seine-et-Marne. — Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
— Société d'archéologie, à Melun.
Seine-et-Oise. — Société archéologique de Rambouillet.

***

Seine-Inférieure. — Commission départementale des antiquités, à Rouen.
— Société nationle havraise d'études diverses, au Hâvre.
Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var. — Société académique de Toulon.
— Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée. — Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Yonne. — Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre.
Algérie. — Société archéologique de la province de Constantine, à Constantine.
Alsace. — Société d'histoire naturelle de Colmar.
Angleterre. — Société cambrienne (the archæological association), à Londres.
— Anthropological Institute, à Londres.
— Royal archæological Institute of great Britain and Ireland, à Londres.
Danemarck. — Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Écosse. — Société des Antiquaires, à Édimbourg.
États-Unis. — Smithsonian association, à Washington.
— The American geographical Society of New-York.
Norwège. — Université royale de Norwège, à Christiania.
Suède. — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités de Suède, à Stockholm.

Bienfaiteurs de la Société polymathique.

MM. Thomas-Ducordic.
Jean-Marie Galles.
Amand Taslé.
Le Vannier.
Jules Le Roy. — Abel Le Roy.

MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1886.

MM. René GALLES, Président.
Jules TASLÉ, Vice-Président.
LALLEMENT, Secrétaire.
POZZY, Trésorier.
L'abbé LE MENÉ, Conservateur du Musée archéologique.
PERRIN, Conservateur du Musée d'histoire naturelle.
HUCHET, Conservateur des Bibliothèques.

ADJOINTS AUX MEMBRES DU BUREAU.

Henri DE CUSSÉ, Secrétaire-adjoint.
L. DE CUSSÉ, LE BRIGANT, Conservateurs-adjoints du Musée archéologique.
LUNVEN, MÉLAN, Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire naturelle.
LUNVEN, Conservateur-adjoint des Bibliothèques.
JOUBARD, Bibliothécaire.

MEMBRE D'HONNEUR.

S. M. Dom PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

ALLÉOSSE (l'abbé), Chanoine (1879).
BASSAC, Architecte (1872).
BÉCEL (Mgr), Évêque de Vannes (1867).
Dr BLANCHE (1884).
BRET, Préfet du Morbihan (1885).
BUGUEL, Notaire à Vannes (1869).
BURGAULT, Maire de Vannes (1847).
CARADEC (Albert), Député, 106 bis, rue de Rennes, Paris (1869).
CARADEC (Ambroise), ancien Président du tribunal civil de Vannes (1858).
CARDINAL, photographe (1882).
CHABERT, Trésorier-général (1883).
DE BOISSEGUIN, Receveur d'enregistrement (1880).
DE CLOSMADEUC, Docteur-méd. (1858).
DE CUSSÉ, Fernand (1884).
DE CUSSÉ, Henri (1884).

DE CUSSÉ, Joseph (1885).
DE CUSSÉ, Léon (1863).
DE LA GATINERIE, château du Nédo, Plaudren (1880).
DE LA GILLARDAIE, Directeur des Contributions directes (1859).
DE LAMARZELLE, rue Leperdit, 6, Rennes (1864).
DE LAMBILLY, rue du Bac, 106, Paris (1883).
DE LIMUR, (1838).
DE MONTLAUR, (1868).
DEVAUX, Recev. des Domaines (1882).
DE WOLBOCK, château de Kercado, Carnac (1882).
D'HANTCOUR, Capitaine au 35e d'artillerie (1880).
DU BODAN, Député, Ile-aux-Mnes (1877).
DUMOULIN DE PAILLART, Vannes (1864).
DU PORTAL, au Minimur, près Vannes (1886).
ESTIENNE, Archiviste (1884).
FONTÈS, ancien Directeur de l'Enregistrement et des Domaines (1871).
GALLES, Intendant général en retraite, Gramilla, en Arradon (1856).
GUILLEMAIN, Juge d'instruction (1881).
GUYOT-JOMARD (1856).
HUCHET, Avocat (1875).
HUMPHRY (l'abbé) (1883).
LALLEMAND, Avocat (1840).
LALLEMENT (Léon), Avocat (1877).
LE BLANC, Sous-Inspecteur des Domaines (1884).
LE BRIGANT, Pontivy (1875).
Dr LECADRE, Méd.-maj. au 116e (1884).
LE FEUVRE, Percepteur d'Arradon (1885).
LE GALL DE KERLINOU (1875).
LE MENÉ (l'abbé), Chanoine (1872).
LE TOUX, Étudiant en médecine (1883).
LUNVEN, ancien Magistrat (1884).
MAIGNÉ, Architecte (1878).
Dr MAREC (1881).
MARTIN, d'Auray, Député (1884).
MARTINE, Conseiller général (1882).
MAUJOUAN DU GASSET (1884).
Dr MAURICET, fils (1862).
Dr MAURICET, père, Membre fondateur de la Société (1826).
MÉLAN, Pharmacien (1884).
MONTEIL, Professeur (1876).
MONTFORT, Juge honoraire (1861).
NICOL (l'abbé) (1885).
PERRIN, Pharmacien (1866).
POITRINEAU, Inspecteur d'Académie (1880).
POZZY, Expert (1869).
PRULHIÈRE, Agent-Voyer en chef (1870).
ROBIDOU, Directeur des Contributions indirectes (1885).
Dr ROY, Médecin en chef de l'hôpital mixte de Vannes (1884).
Supérieur de l'école libre Saint-François-Xavier.
SERPH, Principal Clerc de notaire (1883).
TASLÉ, ancien Notaire (1862).
THOMAZI, Juge (1883).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

ALLANIOUX (l'abbé), vicaire à Colpo.
BAUDOUIN, Receveur de l'Enregistrement, Malestroit.
BERTHO, Instituteur, Kerentrech-Lorient.
BOUILLET, à Sauzon (Belle-Ile-en-Mer).
BOURDONNAY, Président du tribunal, Dinan.
BOYER, Percepteur, Ploërmel.
DAMOUR, Membre de l'Institut, rue Vignon, 10, Paris.
DE BELLEVUE, à Kangat, Plumelec.
DE BRISAY, Auray.
DE CRAN, Percepteur, Carnac.
DE DANNE, à Talhouët, Pluherlin, par Rochefort-en-Terre.
DE FRANCHEVILLE (Amédée), Kergeorgette, par Sarzeau.
DE GOUVELLO (marquis), Kerlévénan, Sarzeau.
DE KERDREL, Conseiller général, S.-Gravé.

de Kerret, château de l'Echeneau, par Vauvray.
de Kéridec, Kerfrezec, en Nostang, par Landévant.
de la Monneraye, Sénateur, rue d'Assas, 9, Paris.
de Moncuit, La Grationnaye, Malansac.
de Nadaillac, château de Rougemont, par Cloyes (Eure-et-Loir).
de Sécillon, Commandant d'artillerie en retraite, Guérande (Loire-Inférieure).
de Soussay, Kavion près Erdeven, par Etel.
de Tuault, ancien Sous-Préfet, Campénéac.
Dillon (comte), île de Berder (Baden).
du Boisdaniel, Receveur d'Enregistrem^t^ à Parthenay (Deux-Sèvres).
du Bouetiez de Kerorguen, Avocat, Lorient.
du Chatellier, château de Kernuz, Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère).
Duringer, rue de la Sorbonne, 16, Paris.
Euzenot (l'abbé), Recteur de Remungol.
Ezanno (Ernest), Carnac.
Gaillard, Plouharnel-Carnac.
Gorel, Instituteur, La Gacilly.
Gouzerc'h, Instituteur, à Port-Louis.
Guillotin de Corson (l'abbé), château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).
Guieysse, rue des Écoles, 42, Paris
Hémery, sous-Inspecteur des domaines à Douai.
Jacob, Instituteur, Auray.
Dr Jardin, Auray.
Jéhanno, Notaire, Auray.
Kersaho (l'abbé), Recteur de Locoal-Mendon.
Lanjuinais (comte), Député, rue Cambon, 31, Paris.
La Place, à Boghari, Algérie.
Le Bayon (l'abbé), Vicaire à Pontivy.
Le Floch, ancien Notaire, Carnac.
Le Floch, Juge de paix, Plouay.
Dr Le Franc, Carnac.
Le Gal, Juge de paix, Pontchâteau.
Le Gouguec (l'abbé), Vicaire à l'Ile-d'Arz.
le Gouvello, Sévérac (Loire-Inférieure).
Le Maitre, Chef de Bataillon au 48e de ligne, Guingamp.
Le Moussu, Géomètre, Saint-Brieuc.
Le Noir, Receveur d'Enregistrement à Bessines (Haute-Vienne).
Le Pévédic, Instituteur, Lorient.
Le Ray, Port-Philippe (Belle-Ile-en-Mer).
Le Rohellec (l'abbé), Recteur à Landévant.
Mahé, Locmariaquer.
Martin-Lauzer, Kerdroguen, par Auray.
Montrelay, Notaire, Lorient.
Oudart, Capitaine au 2e Régiment d'infanterie de marine, Brest.
Philippot, Notaire, Malestroit.
Piercy, Capitaine au 131e de ligne, à Courbevoie (Seine).
Pironneau, Substitut du procureur général, Nîmes (Gard).
Pocard-Kerviler, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
Pomerol, Avocat, 36, rue des Écoles, Paris.
Quinquarlet, Naturaliste, Carnac.
Rellay, rue Bonaparte, 11, Paris.
Revellière, Receveur d'Enregistrement, Angers.
Rio, Notaire, Carnac.
Salmon-Laubourgère, ancien Magistrat, Rennes.
Simon (Jules), Sénateur, 10, place de la Madeleine, Paris.
Thomas-Kercado, château du Plessis, par la Roche-Bernard.

MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.

AIMÉ DE SOLAND, Président de la Société linnéenne d'Angers.

BEEDHAM, membre de plusieurs Sociétés savantes, Kimbolton (Angleterre).

DE BONSTETTEN, Chambellan honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).

DE LA BORDERIE, ancien Député à l'Assemblée nationale.

DELPON DE VISSEC, ancien Préfet.

DELVAUX, attaché à l'école des mines, Paris.

FLEURY, Édouard, archéologue, Paris.

Dr GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des sciences, Nancy.

GRÉGOIRE, Ingénieur, Paris.

LE GUAY, Architecte, Paris.

L'abbé HAMARD, Prêtre de l'Oratoire, Rennes.

JAQUEMET, Inspecteur général des ponts et chaussées, Paris.

John EVANS.

JUGLARD (le Dr), Président de la Société de statistique, Paris.

JULIEN, Receveur de l'enregistrement, à Étables (Côtes-du-Nord).

DE KERANFLEC'H, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).

DE LAURIÈRE, Secrétaire général de la Société française d'arch., Paris.

LAVISE, sous-commissaire de marine, Brest.

LAVENOT (l'abbé), recteur de Camors.

LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE, Cannes.

R. LUKIS, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

MOREAU, Archéologue (Aisne).

MORIÈRE, Professeur à la Faculté des sciences, Caen.

PALUSTRE, Léon, Président de la Société française d'archéologie, Tours.

Pavot (Alb.), Sous-Intendant milit., Rennes.

RIVETT-CARNAC, esquire, Bengal civil service, à Ghazipur (Inde-Anglaise).

RIGOUT, Préparateur de chimie à l'école des mines, Paris.

RIVIÈRE, rue du Bac, 90, Paris.

STÉPHAN (l'abbé), à Groix.

VERRIER, Prêtre, diocèse de Blois.

MM. les Membres de la Société qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont instamment priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire de la Société, rue des Vierges, 4, Vannes.

COMMISSIONS POUR L'ANNÉE 1886.

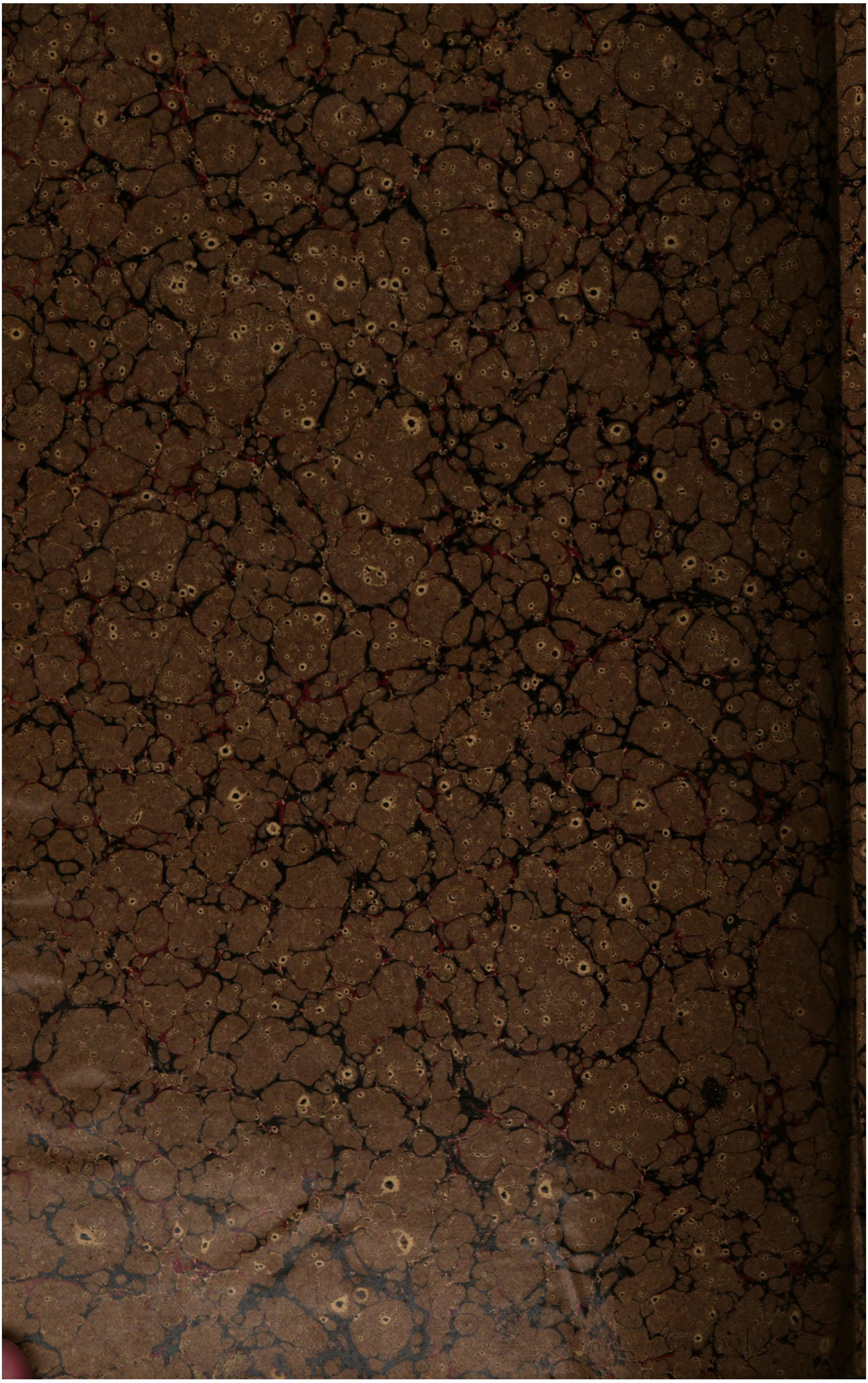
	MM.
Membres de la Commission des fouilles :	Le Président. Le Vice-Président. Le Secrétaire. Les 3 Conservateurs. de Closmadeuc. Bassac.
Membres de la Commission des publications :	Le Bureau. de Closmadeuc. Estienne. Lallemand.
Membres de la Commission d'achats divers :	Le Président. Le Secrétaire. Les 3 Conservateurs. Jan de la Gillardaie. F. de Cussé.

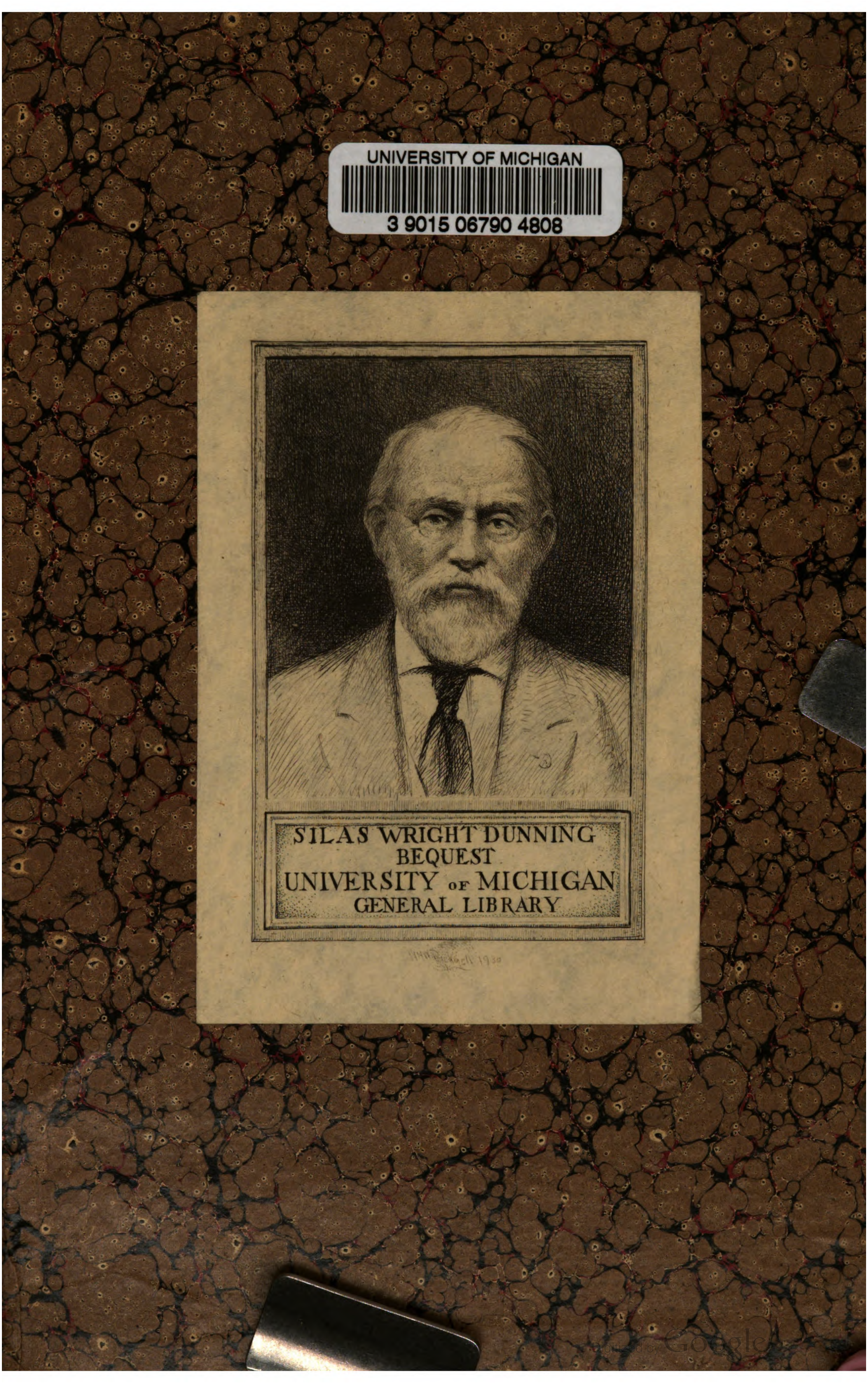
TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

TABLE.





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06790 4808
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

